

				<b>9</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°0476.388.378	P.	U.	D.	CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM <sup>(1)(2)</sup> : .....

**ELIA GROUP** .....

Forme juridique: **S.A.** .....

Adresse: **Boulevard de l'Empereur** ..... N°: **20** ..... Boîte: .....

Code postal: **1000** ..... Commune: **Bruxelles** .....

Pays: **Belgique** .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone** .....

Adresse Internet <sup>(3)</sup>: <http://www.elia.be> .....

Numéro d'entreprise **0476.388.378**

COMPTES CONSOLIDÉS **EN MILLIERS D'EUROS** <sup>(4)</sup>

communiqués à l'assemblée générale du **17/05/2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**

Exercice précédent du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** <sup>(1)</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé  
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

**CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE**

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4<sup>a</sup> du Code des sociétés)

.....  
.....

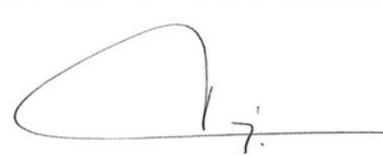
Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **1** ..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....

Signature  
(nom et qualité)  
**GUSTIN BERNARD**  
Président du Conseil d'Administration



Signature  
(nom et qualité)  
**VERSNICK GEERT**  
Vice-Président du Conseil d'Administration



(1) Biffer la mention inutile.  
(2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.  
(3) Mention facultative.  
(4) Adapter la devise et l'unité au besoin.

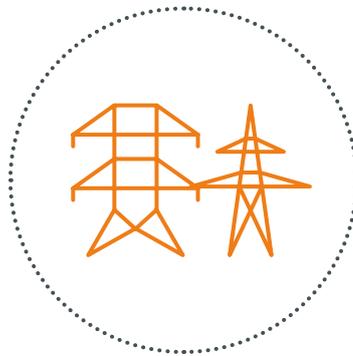


# Powering the decade of electrification



# 1. Déclaration de gouvernance d'entreprise





<b>DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>2</b>
<b>RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE</b>	<b>19</b>
<b>GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELLES EST CONFRONTÉE L'ENTREPRISE</b>	<b>30</b>
<b>CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>44</b>

# Déclaration de gouvernance d'entreprise

La présente déclaration de gouvernance d'entreprise reprend les principaux aspects du cadre de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA/NV, y compris toutes les informations pertinentes sur les événements ayant affecté la gouvernance d'Elia Group SA/NV au cours de l'exercice 2021.

En 2021, la gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA/NV était basée sur les piliers suivants :

- le Code de gouvernance d'entreprise 2020<sup>1</sup>, qu'Elia Group SA/NV a adopté comme code de référence ;
- le Code des sociétés et des associations<sup>2</sup> ;
- les statuts d'Elia Group SA/NV.

## Conseil d'administration



- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| <b>1</b> Bernard Gustin   | <b>8</b> Luc Hujuel           |
| <b>2</b> Claude Grégoire  | <b>9</b> Roberte Kesteman     |
| <b>3</b> Geert Versnick   | <b>10</b> Jane Murphy         |
| <b>4</b> Michel Allé      | <b>11</b> Dominique Offergeld |
| <b>5</b> Luc De Temmerman | <b>12</b> Pieter De Crem      |
| <b>6</b> Frank Donck      | <b>13</b> Rudy Provoost       |
| <b>7</b> Cécile Flandre   | <b>14</b> Saskia Van Uffelen  |

<sup>1</sup> Le Code de gouvernance d'entreprise 2020 est disponible sur le site web de la Commission de Corporate Governance ([www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be))  
<sup>2</sup> Le Code des sociétés et des associations est disponible sur le site web du ministère de la Justice ([http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/loi.pl](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl)).

# Composition des organes de gestion au 31 décembre 2021

## Conseil d'administration

### PRÉSIDENT

- Bernard Gustin, administrateur non exécutif indépendant

### VICE-PRÉSIDENTS

- Claude Grégoire, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T
- Geert Versnick, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T

### ADMINISTRATEURS

- Michel Allé, administrateur non exécutif indépendant
- Pieter De Crem, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T<sup>3</sup>
- Luc De Temmerman, administrateur non exécutif indépendant
- Frank Donck, administrateur non exécutif indépendant
- Cécile Flandre, administrateur non exécutif nommée sur proposition de Publi-T
- Luc Hujoel, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T<sup>4</sup>
- Roberte Kesteman, administrateur non exécutif indépendant
- Jane Murphy, administrateur non exécutif indépendant
- Dominique Offergeld, administrateur non exécutif nommée sur proposition de Publi-T
- Rudy Provoost, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T
- Saskia Van Uffelen, administrateur non exécutif indépendant

## Comités consultatifs du Conseil d'administration

### COMITÉ DE NOMINATION

- Luc Hujoel, Président<sup>5</sup>
- Pieter De Crem<sup>6</sup>
- Luc De Temmerman
- Frank Donck
- Jane Murphy

### COMITÉ D'AUDIT

- Michel Allé, Président
- Frank Donck
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Rudy Provoost

### COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

- Luc De Temmerman, Président
- Pieter De Crem<sup>7</sup>
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Saskia Van Uffelen

### COMITÉ STRATÉGIQUE

- Geert Versnick, Président<sup>8</sup>
- Michel Allé
- Claude Grégoire<sup>9</sup>
- Bernard Gustin
- Rudy Provoost
- Luc Hujoel, invité permanent<sup>10</sup>
- Dominique Offergeld, invité permanent<sup>11</sup>

## Collège des commissaires

- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Paul Eelen
- BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Felix Fank

## Collège de gestion journalière

- Chris Peeters (Chief Executive Officer et TSO Head Elia)
- Catherine Vandenborre (Chief Financial Officer)
- Stefan Kapferer (TSO Head 50Hertz)
- Peter Michiels (Chief Human Resources, Internal Communication Officer et Chief Alignment Officer)
- Michael Freiherr Roeder von Diersburg (Chief Digital Officer)

## Secrétaire générale

- Siska Vanhoudenhoven

3 Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

4 Luc Hujoel a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 31 décembre 2021 (à minuit). Pour remplacer Luc Hujoel, le conseil d'administration, sur proposition de Publi-T, a coopté Thibaud Wyngaard le 17 décembre 2021 comme administrateur non exécutif avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La confirmation de la nomination de Thibaud Wyngaard en tant qu'administrateur non exécutif sera proposée à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2022.

5 Luc Hujoel a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 31 décembre 2021 (à minuit). Le conseil d'administration du 17 décembre 2021 a nommé Geert Versnick pour remplacer Luc Hujoel comme Président du comité de nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

6 Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

7 Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

8 Suite à la nomination de Geert Versnick en tant que Président du comité de nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le conseil d'administration du 17 décembre 2021 a nommé Dominique Offergeld pour remplacer Geert Versnick en tant que Président du comité stratégique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Geert Versnick est l'invité permanent du comité stratégique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

9 Depuis le 9 février 2021.

10 Depuis le 9 février 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

11 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Dominique Offergeld préside le comité stratégique.

## Conseil d'administration

### Procédure de nomination et la durée et durée des mandats d'administrateur

Elia Group SA/NV est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins dix (10) et d'au plus quatorze (14) membres. Au moins trois membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants au sens des dispositions légales (article 7:87 du Code des sociétés et des associations et disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020) et statutaires applicables.

Tous les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et peuvent être révoqués par celle-ci.

Les administrateurs indépendants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration et sur la base de la recommandation du comité de nomination. Les administrateurs non indépendants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition de Publi-T, conformément à l'article 13.2 des statuts d'Elia Group SA/NV.

Pour des raisons de gestion du temps et pratiques, le conseil d'administration n'a pas proposé que l'assemblée générale ordinaire de 2021 vote séparément sur la proposition de (re)nomination de chacun des quatre administrateurs et a donc décidé de déroger à la disposition 5.7 du Code de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, lors de l'assemblée générale ordinaire de 2022, Elia Group SA/NV soumettra la nomination ou le renouvellement de chaque administrateur séparément à l'assemblée générale des actionnaires, conformément à la disposition 5.7 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Les administrateurs d'Elia Group SA/NV sont nommés ou renommés dans leurs fonctions pour une durée maximale de six ans.

La durée maximale de six ans des mandats d'administrateur s'écarte de la durée maximale de quatre ans préconisée par le Code de gouvernance d'entreprise 2020. La durée maximale de six ans se justifie par les spécificités et complexités techniques, financières et juridiques qui s'appliquent au sein du groupe et qui nécessitent un certain niveau d'expérience atteint par la continuité dans la composition du conseil d'administration.

### Exigences spécifiques pour les membres du conseil d'administration

Les statuts stipulent que le conseil d'administration est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs.

En outre, conformément aux statuts, les membres du conseil d'administration ne sont pas autorisés à être membres du conseil de surveillance, du conseil d'administration ou des organes représentant légalement une entreprise assurant une des fonctions suivantes : production ou fourniture d'électricité. Les membres du conseil d'administration ne peuvent pas non plus exercer une autre fonction ou activité, rémunérée ou non, au service d'une entreprise visée dans la phrase précédente.

En plus de leur indépendance (voir ci-dessus), les administrateurs indépendants sont nommés en partie pour leurs connaissances en matière de gestion financière et en partie pour leurs connaissances utiles en matière technique relative aux activités de la société.

Conformément aux statuts et au Code des sociétés et des associations, au moins un tiers (1/3) des administrateurs doivent être de sexe différent des deux tiers restants.

Conformément à la disposition 5.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, les membres du conseil d'administration ne peuvent accepter plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Conformément aux statuts, au moins un administrateur doit avoir la compétence nécessaire en matière de comptabilité et d'audit.

En plus des critères de sélection légaux et statutaires, le conseil d'administration a approuvé le 2 mars 2021, en application de la disposition 5.1 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, des critères supplémentaires applicables à tous les administrateurs nouvellement nommés. Tous ces critères sont repris dans la charte de gouvernance d'entreprise publiée sur le site [www.elia.be](http://www.elia.be) (sous 'Entreprise', 'Corporate Governance', 'Documents').

La composition du conseil d'administration garantit que les décisions sont prises dans l'intérêt social d'Elia Group SA/NV. Cette composition est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. Lors du renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration, il est veillé à atteindre et à maintenir un équilibre linguistique au sein du groupe des administrateurs de nationalité belge.

## Composition actuelle du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est actuellement composé de (14) administrateurs. Sept (7) administrateurs sont des administrateurs non exécutifs indépendants, au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020. Les sept (7) autres administrateurs non exécutifs sont des administrateurs non indépendants nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition de Publi-T, conformément à la structure actuelle de l'actionariat et à l'article 13.2 des statuts d'Elia Group SA/NV (voir également la section 'Structure de l'actionariat' en page 16 de la présente déclaration).

### Diversité au sein du Conseil d'Administration

Nombre d'administrateurs au 31 décembre 2021	Unité	2021
Hommes	Âgés de 35 < 54	1
	Âgés de ≥ 55	8
Femmes	Âgés de 35 < 54	2
	Âgés de ≥ 55	3

## Modifications dans la composition du conseil d'administration en 2021

Kris Peeters a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour remplacer Kris Peeters, le conseil d'administration, sur proposition de Publi-T, a coopté Pieter De Crem le 9 février 2021 comme administrateur non exécutif à partir de cette date. L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé sa nomination comme administrateur non exécutif.

Luc Hujuel a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 31 décembre 2021 (à minuit). Pour remplacer Luc Hujuel, le conseil d'administration, sur proposition de Publi-T, a coopté Thibaud Wyngaard le 17 décembre 2021 comme administrateur non exécutif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La confirmation de la nomination de Thibaud Wyngaard en tant qu'administrateur non exécutif sera proposée à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2022.

## Durée et expiration des mandats d'administrateur

En ligne avec la durée maximale de six ans du mandat d'administrateur, les mandats de Luc De Temmerman et Saskia Van Uffelen ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire de 2021 pour une durée d'un an, prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2022 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Par ailleurs, le mandat de Frank Donck a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire de 2021 pour une durée de six ans, prenant fin immédiatement après l'assemblée

générale ordinaire de 2027 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2026.

Les mandats de Geert Versnick et Pieter De Crem prendront fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Les mandats de Bernard Gustin, Cécile Flandre, Claude Grégoire, Dominique Offergeld, Roberte Kesteman et Rudy Provoost expirent immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2023 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Les mandats de Michel Allé, Luc De Temmerman et Saskia Van Uffelen expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2022 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Pour des raisons de clarté, la fin du mandat de chaque administrateur mentionné ci-dessus est également mentionnée dans le tableau suivant :

	Fin du mandat immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de	(relative à l'exercice clôturé au)
Bernard Gustin, Président	2023	(2022)
Geert Versnick, Vice-Président	2026	(2025)
Claude Grégoire, Vice-Président	2023	(2022)
Michel Allé	2022	(2021)
Pieter De Crem	2026	(2025)
Luc De Temmerman	2022	(2021)
Frank Donck	2027	(2026)
Cécile Flandre	2023	(2022)
Luc Hujuel <sup>12</sup>	2026	(2025)
Roberte Kesteman	2023	(2022)
Jane Murphy	2023 <sup>13</sup>	(2022) <sup>14</sup>
Dominique Offergeld	2023	(2022)
Rudy Provoost	2023	(2022)
Saskia Van Uffelen	2022	(2021)
	Fin du mandat immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de	Nombre d'administrateurs
	2022	3
	2023	7
	2026	3
	2027	1

Le 10 février 2010, Jane Murphy a été nommée pour la première fois administrateur indépendant non exécutif d'Elia Group SA/NV. Par conséquent, le 10 février 2022, Jane Murphy aura été membre du conseil d'administration pendant 12 ans. Jane Murphy continuera toutefois, en dérogation de la disposition 3.5 du Code de

<sup>12</sup> Comme indiqué ci-dessus, Thibaut Wyngaard a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration le 17 décembre 2021 pour remplacer Luc Hujuel en tant qu'administrateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 de confirmer sa nomination, qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026 (relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025).

<sup>13</sup> Toutefois, Jane Murphy sera remplacée par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 relative à l'exercice 2021, car le 10 février 2022, Jane Murphy aura été membre du conseil d'administration depuis 12 ans.

<sup>14</sup> Voir la note de bas de page ci-dessus.

gouvernance d'entreprise 2020, à siéger au conseil d'administration jusqu'à son remplacement par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022. Le conseil d'administration est d'avis que la poursuite de son mandat sur une très courte période ne mettra pas en danger son indépendance. Elle permettra également d'assurer la continuité des travaux du conseil d'administration et des comités consultatifs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est assisté par quatre comités consultatifs : le comité de nomination, le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité stratégique. Le conseil d'administration veille à ce que ces comités consultatifs fonctionnent de manière efficace.

## Compétences du Conseil d'Administration

Elia Group SA/NV a un système moniste comme modèle de gouvernance. Conformément à l'article 17.2 des statuts, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet statutaire, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Ainsi, le conseil d'administration a entre autres les pouvoirs suivants :

- 1° l'approbation/modification de la politique générale stratégique, financière et de dividendes de la société, y inclus les lignes directrices ou les options stratégiques de la société ainsi que les principes et les questions de nature générale, en particulier en matière de gestion des risques et de gestion du personnel ;
- 2° l'approbation, le suivi et la modification du business plan et des budgets de la société ;
- 3° sans préjudice d'autres pouvoirs spécifiques du conseil d'administration, la prise de tout engagement, lorsque le montant est supérieur à quinze millions d'euros (15.000.000 EUR), à moins que le montant ainsi que ses principales caractéristiques ne soient expressément prévus dans le budget annuel ;
- 4° les décisions relatives à la structure en matière de droit des sociétés de la société et des sociétés dans lesquelles la société détient une participation, y compris l'émission de titres ;
- 5° les décisions relatives à la constitution de filiales et l'acquisition ou la cession d'actions (indépendamment de la manière dont ces parts sont acquises ou cédées) dans des sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation, dans la mesure où l'impact financier de cette création, de cette acquisition ou de cette cession est supérieur à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) ;
- 6° les décisions en matière d'acquisitions ou d'alliances stratégiques, les cessions importantes ou cessions d'actifs importants ou d'activités importantes dans la société ;
- 7° les modifications importantes de la politique comptable ou fiscale ;
- 8° les changements importants d'activités ;
- 9° les décisions relatives au lancement, ou à la prise de participations dans, des activités en dehors de la gestion des réseaux d'électricité ;

10° les décisions stratégiques afin de gérer et/ou d'acquérir des réseaux d'électricité en dehors du territoire belge ;

11° s'agissant: (i) de Elia Transmission Belgium SA/NV et Elia Asset SA/NV : le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux points 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° ci-dessus ; (ii) des filiales clés désignées par le conseil d'administration (autres que Elia Transmission Belgium SA/NV et Elia Asset SA/NV) : l'approbation et le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux points 1° à 10° inclus ci-dessus; (iii) des filiales autres que les filiales clés : l'approbation et le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° ci-dessus ;

12° l'exercice du contrôle général sur le Collège de gestion journalière ; dans ce cadre, le conseil surveillera-t-il également la manière dont l'activité de l'entreprise est conduite et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de l'entreprise s'effectue correctement ;

13° les pouvoirs attribués au conseil d'administration par ou en vertu du Code des sociétés et des associations ou des statuts.

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des risques, le conseil d'administration a approuvé un cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, établi par le Collège de gestion journalière, qui est basé sur le cadre COSO II. Le conseil d'administration a également désigné un Compliance Officer chargé de la conformité de la société aux lois et réglementations et d'appliquer les directives internes pertinentes. Le Compliance Officer rend compte au moins une fois par an au conseil d'administration de l'exécution de sa mission.

En ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités de surveillance (voir point 12° ci-dessus), le conseil d'administration est, au minimum, chargé des tâches suivantes :

- exercer une surveillance générale sur le Collège de gestion journalière ; dans ce cadre, le conseil d'administration surveille également la manière dont l'activité de l'entreprise est menée et se développe, afin
- d'évaluer notamment si la gestion de la société s'effectue correctement ;
- contrôler et examiner l'efficacité des comités consultatifs du conseil d'administration ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, en temps utile des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques, mis en place par le Collège de gestion journalière, et évaluer la mise en œuvre de ce cadre. Le conseil d'administration décrit aussi, dans le rapport annuel, les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'Elia Group SA/NV ;
- superviser les performances des commissaires et la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le comité d'audit.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par Elia Group SA/NV en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de cinq ans à compter de 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, en tant que de besoin, à tout tiers agissant pour le compte de la société.

## Réunions et prise de décision

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins une (1) fois par trimestre. Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et lorsqu'au moins deux (2) administrateurs en font la demande. Il délibère valablement selon les règles qu'il détermine.

Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par vidéoconférence, conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication à distance, moyennant l'accord de tous ses membres et le respect des principes d'organisation du conseil moyennant l'accord de tous ses membres. Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises conformément à l'article 7:95, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

Le conseil d'administration constitue un organe collégial au sein duquel les membres recherchent le consensus dans leurs délibérations.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont classés dans un registre spécial.

## Rapport d'activité

En 2021, le conseil d'administration d'Elia Group SA/NV s'est réuni neuf (9) fois.

Le conseil d'administration a principalement examiné les dossiers stratégiques, la situation financière et réglementaire de la société et de ses filiales, la continuité des activités face à la pandémie de COVID-19, l'évolution des grands projets d'investissement, diverses questions de gouvernance et le suivi des risques.

Les membres qui ne pouvaient pas être présents lors d'une réunion ont généralement donné procuration à un autre membre. Conformément à l'article 19.4 des statuts de la société, une procuration écrite peut être donnée par un membre absent ou empêché à un autre membre du conseil d'administration pour le représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration et y voter en son nom. Toutefois, aucun administrateur ne peut avoir plus de deux procurations.

## Taux de présence

Bernard Gustin, Président	9/9
Geert Versnick, Vice-Président	7/9
Claude Grégoire, Vice-Président	9/9
Michel Allé	8/9
Pieter De Crem <sup>15</sup>	8/8
Luc De Temmerman	9/9
Frank Donck	9/9
Cécile Flandre	8/9
Luc Hujuel	9/9
Robertte Kesteman	9/9
Jane Murphy	9/9
Dominique Offergeld	8/9
Rudy Provoost	9/9
Saskia Van Uffelen	9/9

## Conflit d'intérêt

Les administrateurs d'Elia Group SA/NV doivent respecter strictement les dispositions de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. La procédure de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations n'a pas été appliquée en 2021, car il n'y a pas eu de conflits d'intérêts. Conformément à la charte de gouvernance d'entreprise, en dehors du champ d'application du régime légal des conflits d'intérêts, les administrateurs font part au conseil d'administration toute information en leur possession qui pourrait être pertinente pour la prise de décision par le conseil d'administration. Dans le cas d'informations sensibles ou confidentielles, les administrateurs consultent le Président du conseil d'administration.

## Comités consultatifs

Comme indiqué ci-dessus, afin d'exercer efficacement ses tâches et ses responsabilités, le conseil d'administration est soutenu par quatre (4) comités consultatifs : le comité de rémunération, le comité d'audit, le comité de nomination et le comité stratégique (voir ci-dessous).

En principe, un comité consultatif fait des recommandations au conseil d'administration dans certaines matières spécifiques pour lesquelles il dispose de l'expertise nécessaire. Le pouvoir de décision proprement dit appartient exclusivement au conseil d'administration. Le rôle d'un comité consultatif se limite donc à fournir des conseils au conseil d'administration.

Le conseil d'administration contrôle l'efficacité des comités consultatifs.

Les membres du management exécutif et du senior management peuvent être invités à assister aux réunions des comités consultatifs afin de fournir des informations et aperçus pertinents relevant de leurs domaines de responsabilité.

Chaque comité consultatif fait rapport au conseil d'administration après chaque réunion.

<sup>15</sup> Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

## Secrétaire du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration a nommé un Secrétaire Général qui donne son avis au conseil d'administration sur toutes les questions de gouvernance. Le Secrétaire Général effectue toutes les tâches administratives du conseil d'administration (ordre du jour, procès-verbaux, classement, etc.) et veille à la rédaction des documents nécessaires à l'exécution des tâches du conseil d'administration.

Le rôle du Secrétaire Général consiste notamment à :

- soutenir le conseil d'administration et ses comités sur toutes les questions de gouvernance ;
- préparer la charte de gouvernance d'entreprise et la déclaration de gouvernance d'entreprise ;
- assurer la bonne communication des informations au sein du conseil d'administration et de ses comités et entre le Collège de gestion journalière et le conseil d'administration ;
- veiller à ce que l'essentiel des discussions et des décisions prises lors des réunions du conseil d'administration figurent correctement dans les procès-verbaux ; et
- faciliter la formation initiale et aider au développement professionnel comme demandé.

Les administrateurs ont un accès individuel au Secrétaire Général.

## Interactions avec le collège de gestion journalière

Le Président établit une relation étroite avec le Chief Executive Officer et lui apporte son soutien et ses conseils, tout en respectant la responsabilité exécutive du Chief Executive Officer.

Le Président assure une interaction efficace entre le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière.

Il existe entre le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière une interaction périodique et institutionnalisée, sous la forme d'une obligation de rapport statutaire dans le chef du Collège de gestion journalière au conseil d'administration.

Le Président et le Vice-Président du Collège de gestion journalière peuvent, ensemble ou individuellement, participer aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

En outre, les administrateurs restent disponibles pour donner des conseils, y compris en dehors des réunions du conseil d'administration.

## Interactions avec les actionnaires

Le Président du conseil d'administration veille à une communication efficace avec les actionnaires et veille à ce que les administrateurs comprennent et maintiennent une compréhension des points de vue des actionnaires et des autres parties prenantes importantes.

Le site web d'Elia contient également un calendrier des informations périodiques et des assemblées générales (www.elia.be, sous 'Investisseurs', 'Financial Calendar').

Les actionnaires et les parties intéressées peuvent toujours adresser leurs questions directement au département 'Investor Relations' (voir les coordonnées : www.elia.be, sous 'Investisseurs').

## Évaluation

La procédure d'évaluation du conseil d'administration est menée conformément au principe 9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020. L'évaluation des administrateurs se fait via une procédure transparente et périodique, par laquelle les administrateurs complètent un questionnaire d'évaluation, éventuellement suivi d'une interview individuelle avec le Président du conseil d'administration et le Président du comité de nomination. Les résultats sont discutés par le conseil d'administration et, le cas échéant, des actions appropriées sont entreprises dans les domaines qui peuvent être améliorés.

## Collège des commissaires

L'assemblée générale ordinaire d'Elia Group SA/NV du 19 mai 2020 a renommé Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL et nommé BDO Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaires de la société, et ce, pour une durée de trois ans. Leur mandat se terminera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023 relative à l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2022. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL est représentée, pour l'exercice de ce mandat, par Paul Eelen depuis cette même date. BDO Réviseurs d'Entreprises SRL est représentée, pour l'exercice de ce mandat, par Felix Fank.

## Faits marquants de 2021

### Elia Group SA/NV réintègre l'indice BEL 20

En mars 2021, Elia Group SA/NV a réintégré le BEL 20, l'indice de référence d'Euronext Brussels. Elia Group SA/NV est cotée sur Euronext Brussels depuis 2005 et avait déjà fait partie du BEL 20 entre mars 2012 et mars 2017. Cet événement démontre la confiance du marché par rapport à la croissance et à la stratégie de l'entreprise. Fin janvier 2021, Elia Group SA/NV a reçu le prix BelMid Company of the Year 2020, après avoir réalisé l'augmentation relative la plus élevée en capitalisation boursière de 2020 sur Euronext Brussels.

### Publication de l'EU Taxonomy Case Study

En tant que moteur de la transition énergétique, Elia Group SA/NV s'engage à aligner fortement ses activités avec la taxinomie de l'EU, un système de classification pour les activités économiques durables. Elia Group SA/NV a pour ce faire publié un livre blanc soulignant son éligibilité et son alignement avec la taxinomie de l'EU. Cette publication inclut la méthodologie utilisée pour l'évaluation, souligne l'implémentation par le groupe d'outils et de pratiques durables et renforce son engagement en vue de mener ses activités de façon durable.

## Modification des statuts suite à la mise en œuvre de l'augmentation de capital réservée au personnel

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA/NV du 19 mai 2020 a approuvé la proposition d'augmentation de capital en faveur du personnel de la société et de ses filiales belges. Cette augmentation de capital a été prévue en deux étapes, en décembre 2020 et en mars 2021, pour un montant maximum de 6 millions € (maximum 5.000.000 € en 2020 et maximum 1.000.000 € en 2021) moyennant l'émission de nouvelles actions de classe B, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de la société et de ses filiales belges.

Le prix d'émission de l'augmentation de capital du 22 décembre 2020 a été fixé à 73,74 € par action, soit à un prix égal à la moyenne des cours de clôture des trente jours calendriers précédant le 29 octobre 2020, réduite de 16,66 %. La valeur totale de l'augmentation de capital de décembre 2020 (y compris la prime d'émission) était de 4.996.401,18 € et 67.757 actions de classe B d'Elia Group SA/NV ont été émises.

Le prix d'émission de l'augmentation de capital du 18 mars 2021 a été fixé à 83,14 € par action, c'est-à-dire à un prix égal à la moyenne des cours de clôture des trente jours calendriers précédant le 28 janvier 2021, réduite de 16,66%. La valeur totale de l'augmentation de capital de mars 2021 (y compris la prime d'émission) était de 611.910,40 € et 7.360 actions de classe B d'Elia Group SA/NV ont été émises.

En conséquence, les articles 4.1 et 4.2 des statuts d'Elia Group SA/NV relatifs au capital et au nombre d'actions ont été modifiés le 18 mars 2021. La dernière version des statuts d'Elia Group SA/NV est disponible dans son intégralité sur le site web de la société ([www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu), sous 'About Elia Group', 'Corporate Bodies').

## Autres faits marquants

Pour les autres faits marquants en 2021, [voir les pages 18, 19 et 20 du Rapport Intégré d'Elia Group SA/NV](#).

# Comité de rémunération

## Composition

Le comité de rémunération est composé d'au moins trois (3) et d'au maximum cinq (5) administrateurs, dont la majorité sont indépendants et au moins un tiers non indépendant.

Le comité de rémunération est actuellement composé de cinq (5) administrateurs non exécutifs, dont trois (3) sont indépendants.

## Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de rémunération est chargé, en vertu de l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations et de l'article 16.1 des statuts, de formuler des recommandations à l'attention du conseil d'administration au sujet de la politique de rémunération et de la rémunération individuelle des membres du Collège de gestion journalière et du conseil d'administration.

En particulier, le comité de rémunération a au moins les tâches suivantes :

- formuler des propositions au conseil d'administration au sujet de la politique de rémunération des administrateurs, des autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations, et des membres du Collège de gestion journalière et, le cas échéant, sur les propositions qui en découlent et qui seront soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires;
- formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations, et des membres du Collège de gestion journalière, en ce compris la rémunération variable (y compris, pour les autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations et les membres du Collège de gestion journalière, les rémunérations exceptionnelles sous forme de bonus) et les primes de performance à long terme, liées ou non à des actions, sous forme d'options sur actions ou d'autres instruments financiers, ainsi que les indemnités de départ, et, le cas échéant, sur les propositions qui en découlent et que le conseil d'administration doit soumettre à l'assemblée générale des actionnaires;
- préparer un rapport de rémunération que le conseil d'administration joint à la déclaration de gouvernance d'entreprise (soumise au vote consultatif de l'assemblée générale ordinaire);
- commenter le rapport de rémunération à l'assemblée générale ordinaire.

## Rapport d'activité

Le comité de rémunération s'est réuni six (6) fois en 2021.

### Taux de présence

Luc De Temmerman, Président	6/6
Pieter De Crem <sup>16</sup>	5/5
Robertte Kesteman	6/6
Dominique Offergeld	6/6
Saskia Van Uffelen	6/6

Elia Group SA/NV évalue ses cadres sur base annuelle, conformément à sa politique de gestion des performances. Cette politique est également appliquée aux membres du Collège de gestion journalière. Le comité de rémunération a validé les objectifs collectifs et individuels du Collège de gestion journalière pour 2021. Le comité de rémunération évalue ainsi les membres du Collège de gestion journalière sur la base d'une série d'objectifs collectifs et

<sup>16</sup> Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

individuels, de nature à la fois quantitative et qualitative, en tenant également compte du feedback des stakeholders internes et externes. Il y a lieu de noter que la politique de rémunération actuelle concernant la partie variable de la rémunération du Collège de gestion journalière tient compte de la mise en œuvre des tarifs pluriannuels. Il en résulte que la politique salariale des membres du Collège de gestion journalière comprend, entre autres, une rémunération variable annuelle et un intéressement à long terme (long term incentive ou LTI) réparti sur la durée de la régulation pluriannuelle. La rémunération variable annuelle, en lien avec la stratégie d'Elia Group SA/NV, comprend deux parties : la réalisation d'objectifs collectifs quantitatifs et les prestations à titre individuel, dont l'avancement du résultat net, les projets d'infrastructure, la sécurité et la culture, la sécurité de l'approvisionnement (en électricité) et la durabilité ou l'efficacité. En outre, la politique de rémunération prévoit l'attribution de primes exceptionnelles en espèces pour des projets spécifiques dans des cas particuliers et non récurrents.

Durant l'exercice 2021, le comité de rémunération a préparé le rapport de rémunération pour le vote consultatif de l'assemblée générale ordinaire de 2021 et a revu la politique de rémunération d'Elia Group SA/NV qui a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de 2021. En outre, le comité de rémunération a revu le modèle de rémunération du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA/NV en vue d'une nouvelle politique de rémunération pour le Collège de gestion journalière qui sera présentée à l'assemblée générale ordinaire pour approbation le 17 mai 2022.

Vu la disposition 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le comité de rémunération a examiné en 2020 la possibilité d'octroyer aux membres du conseil d'administration une rémunération en actions à partir de 2021. Le conseil d'administration a suivi la recommandation du comité de rémunération et en a conclu qu'une rémunération en actions n'est pas adéquate au sein d'Elia Group SA/NV, car (i) les activités d'Elia sont de nature telle qu'elles présentent un profil de risque faible et sont axées sur le long terme et (ii) la structure de l'actionariat est basée sur un actionariat de référence qui vise naturellement des objectifs à long terme et durables. En outre (et par dérogation à la disposition 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020), le conseil d'administration a décidé de ne fixer aucun seuil minimum en termes de possession d'actions par les membres du Collège de gestion journalière. Le conseil d'administration est en effet d'avis que la manière dont la rémunération des membres du Collège de gestion journalière est structurée contribue suffisamment aux intérêts à long terme et à la durabilité de la société. La rémunération fixe garantit en outre l'implication lors de périodes plus difficiles, tandis que la rémunération variable et le LTI assurent la motivation quant à la réalisation des critères de prestation qui traduisent la stratégie de la société (voir également le rapport de rémunération pour les explications relatives aux dispositions 7.6 et 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020).

## Comité d'audit

### Composition

Le comité d'audit est composé d'au moins trois (3) et d'au maximum cinq (5) administrateurs, dont deux (2) sont des administrateurs indépendants.

Le comité d'audit est actuellement composé de cinq administrateurs non exécutifs, dont trois (3) sont indépendants.

Les membres du comité d'audit ont une compétence collective dans le domaine d'activités de la société.

En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le présent rapport doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule à cet égard que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences nécessaires suffisantes à l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. Conformément au règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport. Les expériences de Michel Allé, Président du comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Allé (administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA/NV, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA depuis le 17 mai 2016 et Président du comité d'audit) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (deux diplômes obtenus à l'Université libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière au service du premier ministre, en tant que conseiller au département de programmation de la politique scientifique. En 1982, il a été nommé directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint Cobepa Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut, entre autres, vice-président de Mosane de 1992 à 1995. De 1995 à 2000, il fut membre du comité de direction de Cobepa Group. Il a ensuite été directeur financier de BIAC (de 2001 à 2005) et de la SNCB (de 2005 à 2015). Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant entre autres administrateur chez Telenet, Zetes, Eurvest (Nicols), D'Ieteren, Epic Therapeutics SA, Neuvasq Biotechnologies SA et Dreamjet Participations SA. Il a présidé le comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, nommée sur proposition de Publi-T) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra universitaires, dont le General Management Program au Cedep (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant qu'experte du

vice-président et ministre des Affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014.

## Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité d'audit, en vertu de l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations et de l'article 15.1 des statuts, est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivre l'audit interne et son efficacité ;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ;
- examiner et suivre l'indépendance des commissaires et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ;
- le cas échéant, enquêter sur les questions ayant conduit à la démission des commissaires et faire des recommandations concernant toute mesure qui s'impose à ce sujet ;
- contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit formule des recommandations sur la sélection, la (re)nomination et la démission du responsable de l'audit interne.

Au début de chaque année, le comité d'audit demande au responsable de l'audit interne son « Planning annuel des travaux ». Le comité d'audit veille à ce qu'un juste équilibre entre les travaux d'audit financier et opérationnel soit obtenu. Ce « Planning annuel des travaux » est communiqué en même temps par le responsable de l'audit interne au Collège de gestion journalière.

Le comité d'audit évalue au moins une (1) fois par an l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le responsable de l'audit interne, les auditeurs externes et chaque expert dont le comité juge l'intervention nécessaire.

Cette évaluation a pour but d'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et, au respect de la législation et des règles en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et signalés.

Le comité d'audit examine les commentaires sur le contrôle interne et la gestion des risques repris dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport annuel de la société.

En outre, le comité d'audit examine les dispositifs spécifiques en place mis à la disposition du personnel de la société pour faire part, confidentiellement, de préoccupations concernant des irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets.

À partir de 2022, le comité d'audit contribuera également à la préparation du rapport de durabilité d'Elia Group SA/NV et surveillera la mise en œuvre de la politique de durabilité du groupe.

Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions. À cette fin, il dispose des ressources nécessaires, a accès à toute information, à l'exception des données commerciales confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau, et peut demander l'avis d'experts internes et externes.

## Rapport d'activité

Le comité d'audit s'est réuni cinq (5) fois en 2021.

### Taux de présence

Michel Allé, Président	5/5
Frank Donck	5/5
Robertte Kesteman	5/5
Dominique Offergeld	5/5
Rudy Provoost	4/5

En 2021, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2020, selon les Belgian GAAP et IFRS, ainsi que les résultats semestriels au 30 juin 2021 et les résultats trimestriels de 2021, conformément aux normes de Belgian GAAP et IFRS. Le comité d'audit a également examiné le processus budgétaire annuel et le Business Plan du groupe pour 2022-2026.

De plus, le comité d'audit a assuré le suivi des activités de gestion des risques et a pris connaissance des audits internes et des recommandations émises. Le comité d'audit suit, par ailleurs, un plan d'action pour chaque audit Interne réalisé, afin d'améliorer l'efficacité, la traçabilité et la conscientisation des domaines audités et dès lors de réduire les risques associés et de donner l'assurance que l'environnement de contrôle et la gestion des risques sont adéquats. Le comité d'audit a suivi les divers plans d'action sous différents angles (planning, résultats, priorités), et ce, entre autres, sur la base d'un rapport d'activités du service d'audit interne. Le comité d'audit a pris connaissance des risques stratégiques et des analyses de risques ad hoc en fonction du contexte dans lequel le groupe évolue. En 2021, le comité d'audit a également revu les règles d'évaluation de la société en Belgian GAAP, examiné la proposition de conclure une convention de liquidité et suivi l'évolution de la législation relative à la durabilité.

En outre, le comité d'audit a régulièrement examiné la conformité des services non-audit fournis par les auditeurs avec les exigences légales.

## Comité de nomination

### Composition

La composition du comité de nomination respecte la disposition 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 mais s'écarte des statuts de la société. Par conséquent, le comité de nomination est actuellement composé de cinq (5) administrateurs, dont la majorité sont indépendants.

### Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de nomination fournit des conseils et un support au conseil d'administration quant à la nomination des administrateurs, du Chief Executive Officer et des membres du Collège de gestion journalière.

Le comité de nomination planifie le renouvellement ordonné des administrateurs. Le comité de nomination conduit le processus de reconduction dans leurs fonctions des administrateurs sortants.

Le comité de nomination s'assure que le renouvellement des managers exécutifs fait l'objet d'une attention suffisante et régulière. Le comité de nomination s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

### Rapport d'activité

Le comité de nomination s'est réuni neuf (9) fois en 2021.

#### Taux de présence

Luc Hujoel, Président	9/9
Luc De Temmerman	9/9
Pieter De Crem <sup>17</sup>	7/7
Frank Donck	9/9
Jane Murphy	9/9

Conformément à ses compétences statutaires, le comité de nomination s'est notamment occupé en 2021 des questions suivantes : le respect des exigences applicable aux administrateurs non exécutifs en matière de dissociation intégrale des structures de propriété (« full ownership unbundling ») (article 13.1 des statuts d'Elia Group SA/NV), la proposition de (re)nomination d'administrateurs non exécutifs, le suivi des mandats du conseil d'administration à renouveler en 2022, la révision de la charte de gouvernance d'entreprise, le rapport du Compliance Officer et la préparation de la déclaration de gouvernance d'entreprise 2021.

## Comité stratégique

### Composition

Le comité stratégique est composé d'au maximum cinq (5) administrateurs, dont deux (2) administrateurs indépendants.

Le comité stratégique est actuellement composé de cinq (5) administrateurs, dont deux (2) sont indépendants.

Deux (2) administrateurs sont invités de manière permanente aux réunions du comité stratégique.

Jusqu'au 9 février 2021, le comité stratégique était composé de Geert Versnick (Président), Michel Allé, Bernard Gustin, Luc Hujoel et Rudy Provoost. En outre, Claude Grégoire et Dominique Offergeld ont été invités à assister à toutes les réunions du comité stratégique en tant qu'« invités permanents ».

Le conseil d'administration du 9 février 2021 a décidé de nommer Claude Grégoire comme membre du comité stratégique, tandis que Luc Hujoel en est devenu l'invité permanent.

Ainsi, depuis le 9 février 2021 (et jusqu'au 31 décembre 2021), le comité stratégique était composé de Geert Versnick (Président), Michel Allé, Claude Grégoire, Bernard Gustin et Rudy Provoost. En outre, Dominique Offergeld et Luc Hujoel ont été invités à participer à toutes les réunions du comité stratégique en tant qu'« invités permanents ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à la démission volontaire de Luc Hujoel et à la nomination de Geert Versnick en tant que Président du comité de nomination, Dominique Offergeld préside le comité stratégique, tandis que Geert Versnick en est l'invité permanent.

### Compétences

Le comité stratégique a un rôle consultatif et est chargé de formuler des conseils et des recommandations au conseil d'administration sur les questions qui lui sont confiées. Le comité stratégique n'a aucun pouvoir de décision et n'est donc pas compétent pour déterminer la stratégie d'Elia Group SA/NV.

Le comité stratégique est chargé de formuler des conseils et des recommandations au conseil d'administration concernant les activités de développement commercial de la société et la politique d'investissement international au sens large du terme, y compris le mode de financement.

À partir de 2022, le comité stratégique conseillera également le conseil d'administration sur la politique de durabilité d'Elia Group SA/NV ainsi que sur le reporting en vertu de la nouvelle législation européenne sur la taxonomie.

Le comité stratégique examine ces questions sans préjudice du rôle des autres comités consultatifs mis en place au sein du conseil d'administration.

<sup>17</sup> Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Group SA/NV avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

## Rapport d'activité

Le comité stratégique s'est réuni neuf (9) fois en 2021.

### Taux de présence

Geert Versnick, Président	9/9
Michel Allé	8/9
Claude Grégoire	8/9
Bernard Gustin	9/9
Rudy Provoost	8/9
Luc Hujoel	9/9
Dominique Offergeld	9/9



## Collège de gestion journalière

### Composition actuelle du Collège de gestion journalière



1



2



3



4



5

1 **Chris Peeters**  
Chief Executive Officer and  
TSO Head Elia

2 **Catherine Vandendorpe**  
Chief Financial Officer

3 **Stefan Kapferer**  
TSO Head 50 Hertz

4 **Peter Michiels**  
Chief Human Resources,  
Internal Communication  
Officer, Chief Alignment  
Officer

5 **Michael Freiherr Roeder  
von Diersburg**  
Chief Digital Officer

Comme indiqué ci-dessus, Elia Group SA/NV a adopté le système moniste comme modèle de gouvernance. Conformément à la possibilité prévue à l'article 7:121 du Code des sociétés et des

associations ainsi qu'aux statuts de la société, le conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un Collège de gestion journalière.

## Compétences du Collège de gestion journalière

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les compétences du Collège de gestion journalière, dans les limites des règles et principes de politique générale et des décisions adoptées par le conseil d'administration de la société, comprennent tous les actes et décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société, de même que les actes et décisions qui, en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent ou en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration, y compris :

- 1° la gestion journalière de la société, y compris toutes les compétences commerciales, techniques, financières, régulatrices et de personnel liées à cette gestion journalière, y compris notamment tous les engagements (i) dont le montant est inférieur ou égal à quinze millions d'euros (15 000 000 €) ou (ii) dont le montant ainsi que les principales caractéristiques sont explicitement prévus dans le budget annuel ;
- 2° les rapports réguliers au conseil d'administration sur ses activités de politiques dans la société en exécution des pouvoirs attribués conformément à l'article 17.3 des statuts, conformément aux restrictions légales au niveau de l'accès aux données commerciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et du traitement de celles-ci, et la préparation des décisions du conseil d'administration, dont en particulier : (a) la préparation à temps et rigoureuse des comptes annuels et autres informations financières de la société, conformément aux normes applicables aux comptes annuels et à la politique de la société, et des communications appropriées y relatives ; (b) la préparation de la publication adéquate d'information non financière au sujet de l'entreprise ; (c) la rédaction de l'information financière reprise dans les déclarations semestrielles qui seront présentées au comité d'audit pour avis et au conseil d'administration dans le cadre de sa tâche générale de contrôle du processus d'information financière ; (d) la mise en œuvre des contrôles internes et la gestion des risques basées sur le cadre approuvé par le conseil d'administration, sous réserve du suivi de la mise en œuvre dans ce cadre par le conseil d'administration et de la recherche menée à cet effet par le comité d'audit ; (e) la soumission au conseil d'administration de la situation financière de la société ; (f) la mise à disposition de renseignements dont le conseil d'administration a besoin pour exécuter ses tâches, en particulier par la préparation de propositions dans les questions en matière de politiques déterminées à l'article 17.2 des statuts (voir les compétences du conseil d'administration ci-dessus) ;
- 3° les rapports réguliers au conseil d'administration sur sa politique dans les filiales clés désignées par le conseil d'administration et les rapports annuels au conseil d'administration sur sa politique dans les autres filiales et sur la politique dans les sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation ;

- 4° toutes les décisions concernant la procédure (tant devant le Conseil d'État et d'autres juridictions administratives que devant les tribunaux ordinaires et en matière d'arbitrage), et en particulier les décisions, au nom et pour le compte de la société, d'introduction, de modification ou de retrait d'appels et la désignation d'un ou plusieurs avocats pour représenter la société ;
- 5° tous les autres pouvoirs délégués par le conseil d'administration.

Le Collège de gestion journalière dispose de tous les pouvoirs nécessaires, en ce compris le pouvoir de représentation, et d'une marge de manœuvre suffisante afin d'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués et de proposer et mettre en œuvre une stratégie d'entreprise, sans préjudice aux compétences du conseil d'administration.

## Réunions et prise de décision

Généralement, le Collège de gestion journalière se réunit au moins deux (2) fois par mois. Lorsqu'un membre de Collège de gestion journalière ne peut être présent, il donne généralement procuration à un autre membre du Collège de gestion journalière. Une procuration peut être donnée par tout moyen de transmission écrit (dont l'authenticité est raisonnablement identifiable) à un autre membre du Collège de gestion journalière, conformément au règlement d'ordre intérieur du Collège de gestion journalière. Toutefois, aucun membre ne peut avoir plus de deux procurations. En 2021, le Collège de gestion journalière s'est réuni 21 fois.

Chaque trimestre, le Collège de gestion journalière fait rapport au conseil d'administration sur la situation financière de la société (notamment sur l'équilibre entre le budget et les résultats constatés) et sur toutes les responsabilités de gestion journalière, notamment la gestion par le groupe des activités de réseau de transport dans les principales filiales belges et allemandes du groupe (Elia Transmission Belgium SA/NV / Elia Asset SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH) à chaque réunion du conseil d'administration. Dans le cadre de son reporting en 2021, le Collège de gestion journalière a tenu le conseil d'administration informé de la situation financière de la société/du groupe, du suivi de son programme d'investissement (y compris le suivi et le développement des grands projets d'investissement), du suivi de l'infrastructure du groupe (y compris en ce qui concerne l'entretien et l'exploitation), des évolutions dans le domaine de la politique énergétique (y compris les principales décisions prises par les régulateurs et les administrations), des questions de ressources humaines, des questions de sûreté et de sécurité, des questions de fusions et acquisitions/développement des activités et de l'évolution du cours de l'action. Le Collège de gestion journalière suit également les risques les plus importants du groupe et leurs mesures d'atténuation, ainsi que les recommandations de l'audit interne.

## Modifications dans la composition du Collège de gestion journalière

Il n'y a pas eu de modifications dans la composition du Collège de gestion journalière en 2021.

La composition du Collège de gestion journalière est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres du Collège de gestion journalière, une attention particulière est portée aux paramètres de diversité à la fois en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

### Diversité au sein du collège de gestion journalière

#### Nombres des membres du Collège de gestion journalière au 31 décembre 2021

Hommes	Âgés de 35 < 54	1
	Âgés de ≥ 55	3
Femmes	Âgés de 35 < 54	1
	Âgés de ≥ 55	0

## Code de conduite, code éthique et charte de gouvernance d'entreprise

### CODE DE CONDUITE

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché ('Market Abuse Regulation'), Elia Group SA/NV a modifié son code de conduite qui vise à prévenir les infractions potentielles à la législation relative à l'utilisation de l'information privilégiée et à la manipulation de marché par les collaborateurs clés et les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du groupe. Le code de conduite édicte une série de règles et d'obligations de communication pour encadrer les transactions par ces personnes concernant leurs titres d'Elia Group SA/NV, conformément à ce que prévoient le Règlement sur les abus de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Ce code de conduite est disponible sur le site web [www.elia.be](http://www.elia.be), sous « Entreprise », « Corporate Governance », « Documents ».

### CODE ÉTHIQUE

Le code éthique d'Elia Group SA/NV définit ce qu'Elia Group SA/NV considère comme étant une conduite éthique correcte et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders est un principe directeur essentiel de l'action de nos collaborateurs.

Le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin de clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses employés.

Actionnaire	Nombre d'actions (= Dénominateur)	Type d'actions***	% d'actions	% de droit de vote
Publi-T	30.806.445*	Class B & C*	44,82%	44,82%
Publipart	2.280.231	Class A & B **	3,32%	3,32%
Belfius Insurance	714.357	Class B	1,04%	1,04%
Katoen Natie Group	4.228.344	Class B	6,15%	6,15%
Interfin	2.598.143	Class B	3,78%	3,78%
Autre free float	28.100.535	Class B	40,89%	40,89%
<b>TOTAL</b>	<b>68.728.055</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>

\*Publi-T détient un total de 30.806.445 actions, dont 30.722.070 actions de classe C (et 84.375 actions de classe B).

\*\*Publipart détient un total de 2.280.231 actions, dont 1.717.600 actions de classe A (et 562.631 actions de classe B).

\*\*\*Le capital social de la Société s'élève à 1.714.205.819,64 euros, représenté par 68.728.055 actions ordinaires. Les actions sont divisées en trois classes d'actions: 1.717.600 actions de classe A; 36.288.385 actions de classe B; et 30.722.070 actions de classe C. Toutes les actions ont des droits de vote, de dividende et de liquidation identiques, mais les actions de classes A et C confèrent certains droits spéciaux en ce qui concerne la proposition de candidats à la nomination au conseil d'administration et le vote des résolutions des actionnaires.

Selon la notification de transparence du 30 octobre 2014, Publi-T et FPIM (Belfius Insurance) agissent de concert au sens de l'article 3 §1, 13 ° b) de la loi belge du 2 mai 2007.

## CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE

La charte de gouvernance d'entreprise et les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration, des comités consultatifs du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière sont consultables sur le site web [www.elia.be](http://www.elia.be), sous « Entreprise », « Corporate Governance », « Documents ». Les compétences du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière sont décrites de manière détaillée dans les statuts de la société et ne sont dès lors pas reprises dans les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière. En mars 2021, Elia Group SA/NV a finalisé une nouvelle version de la charte de gouvernance d'entreprise afin d'être en ligne avec la nouvelle structure et gouvernance du groupe, les modifications apportées par le nouveau Code des sociétés et des associations et le nouveau Code de gouvernance d'entreprise 2020.

## Obligations de publicité

### RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE – NOTIFICATIONS

#### Notification sur la base de la loi sur les participations importantes du 2 mai 2007

En 2021, Elia Group SA/NV n'a reçu aucune notification ni au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, ni au sens de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes.

Le 18 mars 2021 Elia Group SA/NV a communiqué, conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007, avoir émis un total de 68.728.055 actions, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital d'Elia Group SA/NV réservée à son personnel et à celui de ses filiales belges ainsi que de l'émission de 7.360 nouvelles actions. Voir le communiqué de presse publié sur [www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu) (sous « News », « Press releases », « Regulated information »).

#### Notification sur la base de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Le 23 novembre 2007, Publi-T a notifié à la société qu'elle détenait au 1<sup>er</sup> septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote dans la société. Aucune actualisation de cette notification n'a eu lieu au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La structure de l'actionnariat au 31 décembre 2021, sur la base des notifications en matière de transparence reçues par Elia Group SA/NV à cette date, est la suivante :

## INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

Conformément à l'article 3:6, §2, 7° du Code des sociétés et des associations, Elia Group SA/NV communique ci-après les éléments dont il est question à l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

### Capital total

€ 1.714.205.819,64

Nombre total d'effets offrant un droit de vote (par classe)		% du capital total
Classe A	1.717.600	2,50%
Classe B	36.288.385	52,80%
Classe C	30.722.070	44,70%
<b>TOTAL</b>	<b>68.728.055</b>	
Nombre total de droits de vote (par classe)		% des droits de vote totaux
Classe A	1.717.600	2,50%
Classe B	36.288.385	52,80%
Classe C	30.722.070	44,70%
<b>TOTAL</b>	<b>68.728.055</b>	

Les actions de classe A et de classe C sont respectivement détenues par Publipart SA et Publi-T SC. Conformément à l'article 4.3 des statuts, toutes les actions ont les mêmes droits indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent, sauf stipulation contraire dans les statuts.

À cet égard, les statuts définissent que des droits spécifiques sont liés aux actions de classe A et de classe C quant à (i) la nomination des membres du conseil d'administration (article 13.2) et (ii) l'approbation des décisions de l'assemblée générale (articles 28.2 et 33.1).

### Limitation des transferts de titres

Les articles 4.3 et 4.4 des statuts prévoient des limitations relatives à l'actionariat d'entreprises d'électricité et/ou de gaz naturel au sens de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations ou si elles exécutent d'une manière ou d'une autre l'une des fonctions de production ou de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel.

Par ailleurs, les actions de classe A et de classe C sont soumises à un droit de préemption en faveur, respectivement, des actionnaires de classe C et de classe A, et ce, conformément à l'article 9 des statuts de la société.

### Détenteurs de titres auxquels sont liés des droits de contrôle particuliers

Voir ci-dessus les droits des actionnaires de classes A et C.

### Mécanisme pour le contrôle de tout plan d'actionariat adressé au personnel lorsque les droits de contrôle ne sont pas directement exercés par les collaborateurs

Aucun plan d'actionariat avec un tel mécanisme n'est en place pour le personnel.

## Structure de capital

Au 31 décembre 2021, le capital de la société était de 1.714.205.819,64€, pour un total de 68.728.055 actions, dont 1.717.600 actions de classe A (2,50 % du capital social et des droits de vote totaux), 36.288.385 actions de classe B (52,80 % du capital social et des droits de vote totaux) et 30.722.070 actions de classe C (44,70 % du capital social et des droits de vote totaux). Les actions n'ont pas de valeur nominale et sont entièrement libérées.

### Limitations de l'exercice du droit de vote

Conformément à l'article 4.3 des statuts, les droits de vote liés aux actions détenues directement ou indirectement par des entreprises d'électricité et/ou de gaz naturel au sens de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité ou de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations sont suspendus. L'article 11.2 des statuts stipule par ailleurs que la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux titres faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiaire, à l'égard de la société, de ces droits.

### Convention d'actionnaires

La société n'a connaissance d'aucune disposition dans une convention d'actionnaires qui règle le transfert d'actions ou l'exercice de droits de vote différemment que dans les statuts.

### Nomination et remplacement d'administrateurs

Les articles 12 et 13 des statuts règlent la nomination et le remplacement des administrateurs. Les principales dispositions sont décrites ci-dessus.

### Modification des statuts

Les règles de modification des statuts de la société sont reprises dans le Code des sociétés et des associations ainsi qu'à l'article 29 des statuts. Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. L'objet des modifications proposées doit être porté à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire ne peut prendre valablement une telle décision que si au moins 50 % du capital social est présent ou représenté et si ce quorum marque son accord avec une majorité de 75 % des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des absences dans le numérateur ou dans le dénominateur. Si le quorum présent à une première assemblée générale n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale peut être convoquée pour statuer sans satisfaire à l'exigence en matière de quorum présent. Si les modifications aux statuts ont trait aux droits liés à une ou

plusieurs classes d'actions, les exigences en matière de quorum et de majorité exposées ci-dessus valent pour chaque classe d'actions. Pour certaines matières spécifiques (par ex. modification de l'objet de la société), des majorités plus élevées peuvent s'appliquer. Conformément à l'article 28.2 des statuts, aussi longtemps que les actions de la classe A et/ou de la classe C représentent plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du nombre total d'actions, toute décision prise par l'assemblée générale devra obtenir outre la majorité prévue par les statuts et dans le Code des sociétés et des associations, l'approbation de la majorité des actions de la classe A et/ou de la classe C qui sont présentes ou représentées. Dans l'hypothèse où, à la suite d'une augmentation du capital de la société, les actions de la classe A et/ou de la classe C sont diluées et représentent moins de vingt-cinq pour cent (25 %) du nombre total d'actions de la société, le droit mentionné ci-dessus attaché aux actions de la classe A et/ou de la classe C subsistera aussi longtemps que les actions de la classe A et/ou de la classe C représenteront plus de quinze pour cent (15 %) du nombre total des actions.

### **Compétences du conseil d'administration, notamment en matière d'émission d'actions et d'acquisition d'actions propres**

En ce qui concerne les pouvoirs du conseil d'administration en général, il est renvoyé à la section «Compétences du conseil d'administration» (voir ci-dessus).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par la société en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, en tant que de besoin, à tout tiers agissant pour le compte de la société. Il s'applique également aux filiales directes et, en tant que de besoin, aux filiales indirectes de la société.

Ce pouvoir est sans préjudice des possibilités dont le conseil d'administration dispose, conformément aux dispositions légales applicables, d'acquérir des actions propres si aucune autorisation statutaire ou de l'assemblée générale n'est requise à cette fin.

Dans le cadre de ce qui précède, Elia Group SA/NV a conclu une convention de liquidité avec Exane BNP Paribas donnant à cette dernière le mandat d'acheter et de vendre des actions Elia Group SA/NV sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. Exane BNP Paribas agit au nom et pour le compte d'Elia Group SA/NV et dans le cadre d'un mandat discrétionnaire tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021. L'objectif du contrat de liquidité est de soutenir la liquidité des actions d'Elia Group SA/NV qui sont cotées sur Euronext Brussels.

### **Conventions importantes qui pourraient être impactés en cas de modification du contrôle de la société**

Il n'existe aucune convention de ce genre.

### **Conventions conclues entre elia group sa/nv et ses administrateurs ou son personnel qui prévoient des indemnités lorsque, à la suite d'une offre publique d'acquisition, les administrateurs remettent leur démission ou doivent mettre fin à leur mandat sans raison valable ou il est mis fin au contrat des collaborateurs**

Aucune convention spécifique de fin de mandat ou de contrat n'a été conclue en dehors du cadre légal.

# Rémunération des membres du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière

## Introduction

Le présent rapport de rémunération porte sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA au cours de l'exercice 2021. Ce rapport de rémunération est basé sur la politique de rémunération applicable dans la société depuis 2021.

La présente politique de rémunération a été rédigée et approuvée par le conseil d'administration du 25 mars 2021 sur la base d'un avis motivé du comité de rémunération d'Elia Group SA du 24 mars 2021, afin de la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 a approuvé la politique de rémunération.

La politique de rémunération peut être consultée en utilisant l'hyperlien suivant :

<https://www.elia.be/en/investor-relations/shareholders-meetings-overview/2021-may-shareholder-meeting-details>

La présente politique de rémunération s'applique au sein d'Elia Group SA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Une nouvelle politique de rémunération sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Elia Group SA du 17 mai 2022, conformément à l'article 7:89/1 du Code des sociétés et des associations. Sous réserve d'approbation par ladite Assemblée Générale, elle sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 1. Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Collège de gestion journalière

### 1.1. RÉMUNÉRATION TOTALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'Elia Group SA est composé de 14 membres non-exécutifs. Le présent rapport donne un aperçu de leur rémunération pour tous leurs mandats au sein du groupe Elia.

Jusqu'au 18 mai 2021, tous les membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA étaient également membres du Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA. Toutefois, l'administrateur indépendant Frank Donck a volontairement démissionné des Conseils d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA à compter du 18 mai 2021, de sorte qu'il n'est plus membre que du Conseil d'Administration d'Elia Group SA.

#### 1.1.1. Rémunération fixe

La rémunération fixe des administrateurs se compose d'une rémunération annuelle fixe de 12.500 € pour Elia Group SA, 6.250 € pour Elia Transmission Belgium SA et 6.250 € pour Elia Asset SA et d'un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration de 750 € pour Elia Group SA, 375 € pour Elia Transmission Belgium SA et 375 € pour Elia Asset SA, à partir de la date de la première réunion du Conseil d'Administration à laquelle l'administrateur assiste. La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 100 % pour le Président du Conseil d'Administration tant d'Elia Group SA que d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité d'Audit, du Comité de Rémunération, du Comité de Nomination (Elia Group SA) respectivement du Comité de Gouvernance d'Entreprise (Elia Transmission Belgium SA / Elia Asset SA) et du Comité Stratégique (qui n'existe que dans Elia Group SA) est fixée à 3.000 € par an par comité d'Elia Group SA et à 1.500 € par an par comité

d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA. Le jeton de présence, à partir de la date de la première réunion du comité à laquelle le membre assiste, pour chaque membre d'un comité est fixé à 750 € par réunion d'un comité d'Elia Group SA et à 375 € par réunion d'un comité d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA. La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 30 % pour chaque Président d'un comité.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2016.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par les administrateurs domiciliés en dehors de la Belgique dans l'exercice de leur mandat (tels que des coûts de déplacement et de séjour) dans la mesure où ces administrateurs sont domiciliés en dehors de la Belgique au moment de leur nomination ou, si les administrateurs concernés changent de domicile après leur nomination, pour autant que le Comité de Rémunération approuve le remboursement de ces frais, (b) de tous les coûts encourus par les administrateurs dans le cas où une réunion du Conseil d'Administration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de tous les coûts encourus par les administrateurs durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de leur mandat sur demande du Président ou des Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

Tous les coûts et rémunérations sont portés à charge des frais d'exploitation de la société. En 2021, une réunion du Conseil d'Administration a été organisée en dehors de la Belgique, notamment en Allemagne, pour laquelle la Société a payé les coûts.

Toutes les rémunérations ont été accordées en proportion de la durée du mandat d'administrateur.

A la fin de chaque premier, deuxième et troisième trimestre, une avance sur les rémunérations annuelles est payée aux administrateurs. Un décompte final est fait au mois de décembre de l'année en cours.

Le tableau ci-dessous reflète la rémunération fixe totale (y compris l'indexation) versée à chaque administrateur pour tous les mandats au sein du groupe Elia au cours de l'exercice 2021 en exécution des règles énoncées ci-dessus.

Administrateurs	Rémunération fixe		Rémunération fixe totale
	Rémunération annuelle fixe	Jeton de présence	
Michel ALLÉ	38.753,50 €	31.668,00 €	70.421,50 €
Pieter DE CREM <sup>18</sup>	40.053,00 €	32.480,00 €	72.533,00 €
Luc DE TEMMERMAN <sup>19</sup>	42.001,50 €	42.711,20 €	84.712,70 €
Frank DONCK <sup>20</sup>	27.635,64 €	27.608,00 €	55.243,64 €
Cécile FLANDRE <sup>21</sup>	27.063,00 €	12.992,00 €	40.055,00 €
Claude GRÉGOIRE	30.310,00 €	21.112,00 €	51.422,00 €
Bernard GUSTIN <sup>22</sup>	57.373,00 €	36.540,00 €	93.913,00 €
Luc HUJOEL <sup>23</sup>	35.506,50 €	34.672,40 €	70.178,90 €
Roberte KESTEMAN <sup>24</sup>	42.066,76 €	36.540,00 €	78.606,76 €
Jane MURPHY	33.558,00 €	30.044,00 €	63.602,00 €
Dominique OFFERGELD	40.053,00 €	30.856,00 €	70.909,00 €
Rudy PROVOOST	36.805,00 €	27.608,00 €	64.413,00 €
Saskia VAN UFFELEN <sup>25</sup>	33.558,00 €	24.360,00 €	57.918,00 €
Geert VERSNICK <sup>26</sup>	31.284,10 €	18.676,00 €	49.960,10 €
<b>Total</b>	<b>516.021,00 €</b>	<b>407.867,60 €</b>	<b>923.888,60 €</b>

18 Administrateur depuis 9 février 2021. Les rémunérations de Pieter De Crem sont versées à l'entreprise Ed Merc BV.

19 Les rémunérations de Luc De Temmerman sont versées à l'entreprise InDeBom Strategies SComm.

20 Les rémunérations de Frank Donck sont versées à l'entreprise Ibervest NV.

21 Les rémunérations de Cécile Flandre sont versées à l'entreprise Publi-T SC.

22 Les rémunérations de Bernard Gustin sont versées à l'entreprise Bernard Gustin SRL.

23 Administrateur jusqu'à 31 décembre à 24h. Les rémunérations de Luc Hujuel sont versées à l'entreprise Interfin SCRL.

24 Les rémunérations de Roberte Kesteman sont versées à l'entreprise Symvouli BV.

25 Les rémunérations de Saskia Van Uffelen sont versées à l'entreprise Quadrature Cabinet Conseil SRL.

26 Les rémunérations de Geert Versnick sont versées à l'entreprise Fleming Corporation BV.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu détaillé de la rémunération fixe (y compris l'indexation) versée à chaque administrateur pour les mandats au sein d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA respectivement.

#### RÉMUNÉRATION FIXE DES ADMINISTRATEURS D'ELIA GROUP SA

Elia Group SA Administrateurs	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité de Nomination		Comité de Rémunération		Comité Stratégique	
	Rémuné- ration annuelle fixe	Jeton de présence								
<b>Michel ALLÉ</b> Président du Comité d'Audit	13.531,00 €	7.308,00 €	4.221,10 €	5.278,00 €	-	-	-	-	3.247,00 €	6.496,00 €
<b>Pieter DE CREM</b> <sup>27</sup>	13.531,00 €	6.496,00 €	-	-	3.247,00 €	5.684,00 €	3.247,00 €	4.060,00 €	-	-
<b>Luc DE TEMMERMAN</b> Président du Comité de Rémunération	13.531,00 €	7.308,00 €	-	-	3.247,00 €	7.308,00 €	4.221,10 €	6.333,60 €	-	-
<b>Frank DONCK</b>	13.531,00 €	7.308,00 €	3.247,00 €	4.060,00 €	3.247,00 €	7.308,00 €	-	-	-	-
<b>Cécile FLANDRE</b>	13.531,00 €	6.496,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Claude GRÉGOIRE</b> Vice-Président du Conseil d'Administration	13.531,00 €	7.308,00 €	-	-	-	-	-	-	3.247,00 €	6.496,00 €
<b>Bernard GUSTIN</b> Président du Conseil d'Administration	27.062,00 €	14.616,00 €	-	-	-	-	-	-	3.247,00 €	7.308,00 €
<b>Luc HUJOEL</b> <sup>28</sup> Président du Comité de Nomination	13.531,00 €	7.308,00 €	-	-	4.221,10 €	9.500,40 €	-	-	-	-
<b>Roberte KESTEMAN</b>	13.531,00 €	7.308,00 €	3.247,00 €	4.060,00 €	-	-	3.247,00 €	4.872,00 €	-	-
<b>Jane MURPHY</b>	13.531,00 €	7.308,00 €	-	-	3.247,00 €	7.308,00 €	-	-	-	-
<b>Dominique OFFERGELD</b>	13.531,00 €	6.496,00 €	3.247,00 €	4.060,00 €	-	-	3.247,00 €	4.872,00 €	-	-
<b>Rudy PROVOOST</b>	13.531,00 €	7.308,00 €	3.247,00 €	3.248,00 €	-	-	-	-	3.247,00 €	6.496,00 €
<b>Saskia VAN UFFELEN</b>	13.531,00 €	7.308,00 €	-	-	-	-	3.247,00 €	4.872,00 €	-	-
<b>Geert VERSNICK</b> Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique	13.531,00 €	5.684,00 €	-	-	-	-	-	-	4.221,10 €	7.308,00 €

<sup>27</sup> Administrateur depuis 9 février 2021.

<sup>28</sup> Administrateur jusqu'à 31 décembre à 24h. Les rémunérations de Luc Hujuel sont versées à l'entreprise Interfin SCRL.

**RÉMUNÉRATION FIXE DES ADMINISTRATEURS D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA  
QUI SONT AUSSI ADMINISTRATEUR D'ELIA GROUP SA<sup>29</sup>**

Elia Transmission Belgium SA Administrateurs	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité de Gouvernance d'Entreprise		Comité de Rémunération	
	Rémunération annuelle fixe	Jeton de pré- sence	Rémunération annuelle fixe	Jeton de pré- sence	Rémunération annuelle fixe	Jeton de pré- sence	Rémunération annuelle fixe	Jeton de pré- sence
<b>Michel ALLÉ</b> Président du Comité d'Audit	6.766,00 €	3.654,00 €	2.111,20 €	2.639,00 €	-	-	-	-
<b>Pieter DE CREM<sup>30</sup></b>	6.766,00 €	3.248,00 €	-	-	1.624,00 €	2.842,00 €	1.624,00 €	2.030,00 €
<b>Luc DE TEMMERMAN</b> Président du Comité de Rémunération	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	1.624,00 €	4.060,00 €	2.111,20 €	3.166,80 €
<b>Frank DONCK<sup>31</sup></b>	2.571,08 €	1.218,00 €	617,12 €	1.218,00 €	617,12 €	2.030,00 €	-	-
<b>Cécile FLANDRE</b>	6.766,00 €	3.248,00 €	-	-	-	-	-	-
<b>Claude GRÉGOIRE</b> Vice-Président du Conseil d'Administration	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	-	-	-	-
<b>Bernard GUSTIN</b> Président du Conseil d'Administration	13.532,00 €	7.308,00 €	-	-	-	-	-	-
<b>Luc HUJOEL<sup>32</sup></b> Président du Comité de Nomination	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	2.111,20 €	5.278,00 €	-	-
<b>Roberte KESTEMAN</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	1.624,00 €	2.030,00 €	1.006,88 €	2.030,00 €	1.624,00 €	2.436,00 €
<b>Jane MURPHY</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	1.624,00 €	4.060,00 €	-	-
<b>Dominique OFFERGELD</b>	6.766,00 €	3.248,00 €	1.624,00 €	2.030,00 €	-	-	1.624,00 €	2.436,00 €
<b>Rudy PROVOOST</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	1.624,00 €	1.624,00 €	-	-	-	-
<b>Saskia VAN UFFELEN</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	-	-	1.624,00 €	2.436,00 €
Geert VERSNICK Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique	6.766,00 €	2.842,00 €	-	-	-	-	-	-

29 Mme. Lieve Creten est administrateur d'Elia Transmission Belgium SA, mais elle n'est pas administrateur d'Elia Group SA. Pour cette raison sa rémunération n'est pas mentionnée dans le présent rapport de rémunération, en conformité avec la législation applicable. Veuillez toutefois noter que sa rémunération est en ligne avec la politique de rémunération et dès lors avec la rémunération des autres administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA.

30 Administrateur depuis 9 février 2021.

31 Administrateur jusqu'à 18 mai 2021.

32 Administrateur jusqu'à 31 décembre à 24h. Les rémunérations de Luc Hujuel sont versées à l'entreprise Interfin SCRL.

**RÉMUNÉRATION FIXE DES ADMINISTRATEURS D'ELIA ASSET SA  
QUI SONT AUSSI ADMINISTRATEUR D'ELIA GROUP SA<sup>33</sup>**

Elia Asset SA Administrateurs	Conseil d'Administration		Comité d'Audit		Comité de Gouvernance d'Entreprise		Comité de Rémunération	
	Rémunéra- tion annuelle fixe	Jeton de pré- sence	Rémunéra- tion annuelle fixe	Jeton de pré- sence	Rémunéra- tion annuelle fixe	Jeton de pré- sence	Rémunéra- tion annuelle fixe	Jeton de pré- sence
<b>Michel ALLÉ</b> Président du Comité d'Audit	6.766,00 €	3.654,00 €	2.111,20	2.639,00 €	-	-	-	-
<b>Pieter DE CREM<sup>34</sup></b>	6.766,00 €	3.248,00 €	-	-	1.624,00 €	2.842,00 €	1.624,00 €	2.030,00 €
<b>Luc DE TEMMERMAN</b> Chairman of the Remuneration Committee	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	1.624,00 €	4.060,00 €	2.111,20	3.166,80
<b>Frank DONCK<sup>35</sup></b>	2.571,08	1.218,00 €	617,12	1.218,00 €	617,12	2.030,00 €	-	-
<b>Cécile FLANDRE</b>	6.766,00 €	3.248,00 €	-	-	-	-	-	-
<b>Claude GRÉGOIRE</b> Vice-Président du Conseil d'Administration	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	-	-	-	-
<b>Bernard GUSTIN</b> Président du Conseil d'Administration	13.532,00 €	7.308,00 €	-	-	-	-	-	-
<b>Luc HUJOEL<sup>36</sup></b> Président du Comité de Nomination	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	2.111,20	5.278,00 €	-	-
<b>Roberte KESTEMAN</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	1.624,00 €	2.030,00 €	1.006,88	2.030,00 €	1.624,00 €	2.436,00 €
<b>Jane MURPHY</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	1.624,00 €	4.060,00 €	-	-
<b>Dominique OFFERGELD</b>	6.766,00 €	3.248,00 €	1.624,00 €	2.030,00 €	-	-	1.624,00 €	2.436,00 €
<b>Rudy PROVOOST</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	1.624,00 €	1.624,00 €	-	-	-	-
<b>Saskia VAN UFFELEN</b>	6.766,00 €	3.654,00 €	-	-	-	-	1.624,00 €	2.436,00 €
<b>Geert VERSNICK</b> Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Stratégique	6.766,00 €	2.842,00 €	-	-	-	-	-	-

<sup>33</sup> Mme. Lieve Creten est administrateur d'Elia Asset SA, mais elle n'est pas administrateur d'Elia Group SA. Pour cette raison sa rémunération n'est pas mentionnée dans le présent rapport de rémunération, en conformité avec la législation applicable. Veuillez toutefois noter que sa rémunération est en ligne avec la politique de rémunération et dès lors avec la rémunération des autres administrateurs d'Elia Asset SA.

<sup>34</sup> Administrateur depuis 9 février 2021.

<sup>35</sup> Administrateur jusqu'à 18 mai 2021.

<sup>36</sup> Administrateur jusqu'à 31 décembre à 24h. Les rémunérations de Luc Hujuel sont versées à l'entreprise Interfin SCRL.

### 1.1.2. Rémunération variable

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

### 1.1.3. Pension

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire ni de contribution au financement des coûts de pension.

### 1.1.4. Autres composantes de la rémunération

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune autre rémunération que la rémunération fixe.

### 1.1.5. Items extraordinaires

Les membres du Conseil d'Administration n'ont reçu aucune rémunération non récurrente au cours de l'exercice 2021.

### 1.1.6. Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2020 et en 2021

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2021 s'est élevée à 923.888,60 EUR et est reflétée dans le tableau sous la rubrique 1.1.1., étant donné qu'aucune autre rémunération que la rémunération fixe n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021.

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration en 2020 s'est élevée à 844.529,77 EUR. Aucune autre rémunération que la rémunération fixe n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2020.

## 1.2. RÉMUNÉRATION TOTALE DES MEMBRES DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE

Le Collège de gestion journalière d'Elia Group SA est composé de 5 membres.

Trois d'entre eux (Chris Peeters - Chief Executive Officer, Catherine Vandendorre - Chief Financial Officer et Peter Michiels - Chief Human Resources & Internal Communications Officer, Chief Alignment Officer) sont également membres du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, un membre (Stefan Kapferer) est également CEO de 50Hertz Transmission GmbH et un membre (Michael Freiherr von Roeder von Diersburg) est exclusivement membre du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA.

Tous les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA ont le statut d'employé <sup>37</sup>.

### 1.2.1. Rémunération fixe

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération fixe totale, qui se compose uniquement d'une rémunération annuelle fixe versée en espèces, en 2020 des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services rendus par ceux-ci à toute société du groupe Elia au cours de l'exercice 2021.

Membre du Collège de gestion journalière	Rémunération fixe totale versée par le groupe Elia
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer - Président	474.122,06 €
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	354.912,92 €
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	402.000,00 €
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	275.000,00 €
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	242.520,66 €
<b>Total</b>	<b>1.748.555,64 €</b>

### 1.2.2. Rémunération variable

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération variable totale en 2021 des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services qu'ils ont rendus aux sociétés du groupe Elia au cours de l'exercice 2021.

Membre du Collège de gestion journalière	Rémunération variable totale versée par le groupe Elia	
	Variable à un an <sup>38</sup>	Variable pluriannuelle
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer – Président	300.948,05 €	121.601,70 €
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	134.388,11 €	90.527,23 €
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	175.172,30 €	€120.600,00 €
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	103.245,12 €	68.750,00 €
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	91.834,53 €	62.174,40 €
<b>Total</b>	<b>805.588,11</b>	<b>463.653,33</b>

Le montant de la rémunération variable rapportée est versé en espèces ou dans le cadre d'un plan d'options.

<sup>37</sup> Les contrats de travail de M. Chris Peeters, Mme Catherine Vandendorre et M. Peter Michiels sont soumis au droit belge et les contrats de travail de M. Stefan Kapferer et M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg sont soumis au droit allemand.

<sup>38</sup> Le montant de la rémunération variable à court terme pour les membres du Collège de gestion journalière qui sont également membres du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, comprend (i) un Plan de Pension Bonus et (ii) un montant en espèces en exécution de la Convention Collective de Travail 90.

La politique de rémunération porte sur la détermination d'un équilibre approprié entre la rémunération fixe et la rémunération variable, et entre la rémunération en espèces et la rémunération différée.

Compte tenu de la recommandation 7.10 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, la rémunération variable à court terme a été plafonnée à 75% pour le Chief Executive Officer et entre 45% et 60% pour les autres membres du Collège de gestion journalière de la rémunération annuelle totale telle que définie par l'article 3:6, §3, troisième alinéa, 1°, a) du Code des sociétés et des associations.

Conformément à l'article 17.9 des statuts, le Conseil d'Administration a dérogé aux exigences de l'article 7:91, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations.

### 1.2.3. Pension

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du total des contributions à un régime de retraite versées pour les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services rendus par ceux-ci aux sociétés du groupe Elia au cours de l'exercice 2021.

Tous les régimes de retraite des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services au sein du groupe Elia au cours de l'exercice 2021 étaient du type contributions définies, le montant payé avant impôt étant calculé sur la base de la rémunération annuelle.

Toutes les contributions à un régime de retraite sont fixes.

Membre du Collège de gestion journalière	Contributions totales versées par le groupe Elia à un régime de retraite
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer - Président	123.602,19
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	82.519,91
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	100.250,00
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	NA <sup>39</sup>
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	52.351,87
<b>Total</b>	<b>358.723,97</b>

### 1.2.4. Autres composantes de la rémunération

Les autres avantages accordés aux membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services au sein du groupe Elia au cours de l'exercice 2021, notamment la garantie de revenu en cas de maladie de longue durée ou d'accident, l'assurance soins de santé et hospitalisation, l'assurance invalidité, l'assurance vie, la réduction des prix de l'énergie, d'autres indemnités, l'aide aux frais de transport public, la mise à disposition d'une voiture de société, les frais à charge de l'employeur et d'autres avantages mineurs, sont conformes à la réglementation applicable à tous les cadres de la société et à la norme du marché local.

### 1.2.5. Items extraordinaires

Aucune rémunération non récurrente (par exemple, un bonus spécifique en vue d'un certain projet) n'a été attribuée en 2021.

### 1.2.6. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la proportion relative de la rémunération fixe et variable en 2021 des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services au sein du groupe Elia au cours de l'exercice 2021.

Pour calculer la proportion relative correspondante de la rémunération fixe et variable, la proportion relative correspondante de la rémunération fixe est obtenue en divisant la somme des composantes fixes (à savoir la rémunération fixe (y compris les autres avantages) et les contributions à un régime de retraite) par le montant de la rémunération totale, multiplié par 100. La proportion relative correspondante de la rémunération variable peut être obtenue en divisant la somme des composantes variables (à savoir la rémunération variable et les composantes exceptionnelles de la rémunération) par le montant de la rémunération totale, multiplié par 100.

Membre du Collège de gestion journalière	Proportion relative de la rémunération fixe et variable versée par le groupe Elia
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer - Président	60,27% - 39,73%
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	67,69% - 32,31%
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	64,33% - 35,67%
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	62,80% - 37,20%
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	68,08% - 31,92%
<b>Moyenne</b>	<b>64,08% - 35,92%</b>

39 M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg 'a pas reçu de contributions à un régime de retraite pour l'année 2021.

## 1.2.7. Rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière en 2021

Membre du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA	Rémunération fixe		Rémunération variable		Items extra-ordinaires	Contributions à un régime de retraite	Rémunération totale	Proportion relative de la rémunération fixe et variable
	Rémunération annuelle fixe	Autres avantages	Variable à un an	Variable pluriannuelle				
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer – Président	474.122,06 €	43.324,01	300.948,05 €	121.601,70 €	0	123.602,19 €	1.063.598,01 €	60,27% - 39,73%
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	354.912,92 €	33.672,04 €	134.388,11 €	90.527,23 €	0	82.519,91 €	696.020,21 €	67,69% - 32,31%
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	402.000,00 €	31.209,00 €	175.172,30 €	120.600,00 €	0	100.250,00 €	829.231,30 €	64,33% - 35,67%
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	275.000,00 €	15.353,00 €	103.245,12 €	68.750,00 €	0	NA	462.348,12 €	62,80% - 37,20%
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	242.520,66 €	33.636,49 €	91.834,53 €	62.174,40 €	0	52.351,87 €	482.517,95 €	68,08% - 31,92%
<b>Total</b>	<b>1.748.555,64</b>	<b>157.194,54</b>	<b>805.588,11</b>	<b>463.653,33</b>	<b>0</b>	<b>358.723,97</b>	<b>3.533.715,59</b>	<b>64,08% - 35,92%</b>

## 2. Rémunération liée aux actions

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent pas de rémunération liée aux actions.

Au vu de la recommandation 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Comité de Rémunération a examiné en 2020 si une rémunération en actions devait être accordée aux membres du Conseil d'Administration à partir de 2021.

Le Conseil d'Administration de novembre 2020 a suivi la recommandation du Comité de Rémunération et a décidé qu'à ce jour une telle rémunération liée aux actions n'est pas appropriée au sein d'Elia Group SA car (i) les activités d'Elia sont par nature organisées de manière à présenter un profil de risque faible et sont axées sur le long terme et (ii) la structure de l'actionnariat est basée sur un actionnariat de référence qui poursuit naturellement des objectifs fixes à long terme et des objectifs de durabilité.

### COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE

Les membres du Collège de gestion journalière ne reçoivent pas de rémunération liée aux actions.

Les membres du Collège de gestion journalière ont toutefois la possibilité d'acquérir des actions soit via les augmentations de capital réservées au personnel d'Elia Group SA et de ses filiales belges, soit via une offre d'acquisition d'actions au personnel de 50Hertz Transmission GmbH.

En outre, les membres du Collège de gestion journalière sont libres d'acheter des actions Elia Group SA sur le marché.

En dérogation à la recommandation 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil d'Administration a décidé qu'il n'y a pas de seuil minimum d'actions à détenir par les membres du Collège de gestion journalière.

Au 31 décembre 2021, les membres du Collège de gestion journalière détenaient le nombre suivant d'actions d'Elia Group SA :

Elia Group SA Membre du Collège de gestion journalière	Le	Nombre d'actions
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer - Président	31.12.2021	4.649
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	31.12.2021	1.421
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	31.12.2021	290
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	31.12.2021	174
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	31.12.2021	1.315
<b>Total</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>7.849</b>

## 3. Indemnité de départ

Aucune indemnité de départ n'a été versée en 2021.

## 4. Utilisation des droits de restitutions

Les primes versées pour la période précédente peuvent être revendiquées en cas de fraude prouvée ou d'états financiers contenant des erreurs importantes.

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a pas eu lieu d'utiliser ces droits de restitutions.

## 5. Informations sur la manière dont la rémunération respecte la politique de rémunération et dont les critères de performance ont été appliqués

### 5.1. INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT LA RÉMUNÉRATION RESPECTE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

L'objectif de la politique de rémunération du Groupe Elia SA est d'attirer, de retenir et de récompenser les meilleurs talents afin qu'Elia Group SA puisse atteindre ses objectifs à court et à long terme dans un cadre cohérent. Les Ambitions Stratégiques d'Elia Group SA visent à (i) concevoir, fournir et opérer la future infrastructure du réseau de transmission soutenant l'intégration des sources d'énergie renouvelables, (ii) continuer à façonner les marchés (européens) et à assurer une sécurité d'approvisionnement élevée, (iii) assurer la durabilité de ses activités, (iv) renforcer la position du groupe par une croissance inorganique et s'étendre à de nouveaux domaines d'activité, (v) être un leader en matière de santé et de sécurité et faire évoluer sa culture et ses talents, (vi) financer l'avenir, (vii) réaliser sa transformation numérique, et (viii) augmenter l'efficacité, réaliser des synergies et optimiser l'allocation des ressources.

Le montant total de la rémunération versée aux membres du Collège de gestion journalière au cours de l'exercice 2021 a contribué aux objectifs à long terme et à la durabilité d'Elia Group SA, car la structure de la rémunération du Collège de gestion journalière est conçue pour promouvoir la création de valeur durable par la

société. Le niveau de la rémunération fixe a garanti, d'une part, que le groupe Elia pouvait s'appuyer sur un management professionnel et expérimenté, même dans des périodes plus difficiles, comme la crise de Covid-19. Le versement de la prime à court terme, quant à lui, a permis de garantir la réalisation des critères de performance qui traduisent la stratégie du groupe Elia. Le succès à long terme de la société a également été stimulé par le plan d'incitation à long terme, grâce auquel les membres du Collège de gestion journalière ont également été récompensés en cas, entre autres, de réalisation de la transition énergétique.

### 5.2. INFORMATIONS SUR LA MANIÈRE DONT LES CRITÈRES DE PERFORMANCE ONT ÉTÉ APPLIQUÉS

#### 5.2.1. Rémunération variable à court terme

Le premier pilier de la rémunération variable est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs fixés par le Comité de Rémunération au début de l'année 2021, dont maximum 45% de la rémunération variable est lié à des **objectifs individuels** et minimum 70% à la réalisation des **objectifs collectifs** d'Elia Group SA ('short-term incentive plan').

En ce qui concerne les **objectifs individuels à court terme**, le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs individuels et de leur poids relatif.

Membre du Collège de gestion journalière	Objectifs individuels	Poids relatif des critères de performance
<b>Chris PEETERS</b> Chief Executive Officer - Président	Développement du groupe	30%
	Développement du Collège de gestion journalière d'Elia Group	20%
	Développement de la stratégie	30%
	Développer une stratégie de partenariat	20%
<b>Catherine VANDENBORRE</b> Chief Financial Officer	Investir dans de nouvelles sources de croissance (inorganique, Pologne, Allemagne ou autre)	30%
	Placer la durabilité au cœur de la fonction financière	30%
	Financement du nouveau modèle d'entreprise (transformation numérique, inorganique)	30%
	Mettre en place un bureau de transformation	10%
<b>Stefan KAPFERER</b> Chief Executive Officer 50Hertz	Croissance offshore	25%
	Orientation numérique et client	25%
	Fournir un capex amélioré	25%
	Accroître la pertinence du groupe	25%
<b>Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG</b> Chief Digital Officer	Mener la transformation numérique	30%
	Posez les bases d'une architecture d'entreprise modulaire et d'une activité centrée sur les données	30%
	Diminuez la base de coûts héritée	20%
	Commencez à passer du projet au produit	20%
<b>Peter MICHIELS</b> Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	Créer une organisation à haute performance Créer un vivier de talents offshore	40%
	Construire une culture d'entreprise et de leadership dynamique - Durabilité	40%
	Accélérer la transformation numérique	20%

Compte tenu du fait que presque tous les objectifs individuels à court terme ont été atteints ou dépassés, la rémunération individuelle à court terme attribuée au cours de l'exercice 2021 s'élève à 96.420,27 € pour M. Chris Peeters, à 41.831,21 € pour Mme Catherine Vandendorre, à 55.476,00 € pour M. Stefan Kapferer, à 29.551,50 € pour M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg et à 29.256,70 € pour M. Peter Michiels.

En ce qui concerne les **objectifs collectifs à court terme**, le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs collectifs à court terme des membres du Collège de gestion journalière et de leur poids relatif, tels que définis pour l'exercice 2021.

	<b>Belgique</b>	<b>Poids relatif des critères de performance</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Poids relatif des critères de performance</b>
Financier	Bénéfice net (après impôts) & Efficacité	20%	Bénéfice net (après impôts)	20%
Qualité	Sécurité & Culture	20%	Culture fondée sur des valeurs	20%
Livraison des CAPEX	Projets Capex (objectifs quantitatifs et qualitatifs)	25%	Développement du réseau en fonction de la demande	20%
Sécurité de l'approvisionnement	Sécurité de l'approvisionnement	20%	Sécurité de l'approvisionnement	20%
Durabilité/Efficacité	Durabilité	15%	Efficacité	20%

Compte tenu du fait que presque tous les objectifs collectifs à court terme ont été atteints ou dépassés, la rémunération collective à court terme attribuée au cours de l'exercice 2021 s'élève à 204.527,78 € pour M. Chris Peeters, à 92.556,90 € pour Mme Catherine Vandendorre, à 62.577,83 € pour M. Peter Michiels, à 119.696,30 € pour M. Stefan Kapferer et à 73.693,62 € pour M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg.

### 5.2.2. Rémunération variable à long terme

Le deuxième pilier de la rémunération variable est basé sur des critères pluriannuels établis pour une période de quatre ans ('long-term incentive plan'). Ces montants sont revus à la fin de chaque année en fonction de la réalisation des critères à long terme selon les critères « on time, on budget and on quality ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs collectifs globaux à long terme des membres du Collège de gestion journalière pour l'exercice 2021 et de leur poids relatif.

<b>Objectifs collectifs</b>	<b>Poids relatif des critères de performance</b>
Réalisation par Elia Group d'un portefeuille d'investissement critique	50%
Réalisation par Elia Group d'économies d'efficacité	50%

Compte tenu du fait que tous les objectifs à long terme ont été dépassés, la rémunération collective à long terme attribuée au cours de l'exercice 2021 s'élève à 121.601,70 € pour M. Chris Peeters, à 90.527,23 € pour Mme Catherine Vandendorre, à 62.174,40 € pour M. Peter Michiels, à 120.600,00 € pour M. Stefan Kapferer, et à 68.750,00 € pour M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg. Ces montants seront versés en 2022, à condition que le membre concerné soit toujours membre du Collège de gestion journalière le 31 mars 2022.<sup>40</sup>

<sup>40</sup> Pour M. Stefan Kapferer et M. Michael Freiherr von Roeder von Diersburg, ces montants seront versés en 2024, à condition que le membre concerné soit toujours en fonction en tant que membre du Collège de gestion journalière le 31 décembre 2023.

## 6. Dérogations et écarts à la politique de rémunération et à la procédure de mise en œuvre de celle-ci

Il n'y a pas eu de dérogations ni d'écarts par rapport à la politique de rémunération, telle que celle-ci a été approuvée en 2021.

## 7. Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et sur la performance du groupe Elia

Le tableau ci-dessous donne d'abord un aperçu de l'évolution dans le temps, au cours des cinq dernières années, respectivement de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA pour tous les mandats au sein du groupe Elia et de la rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour tous les mandats au sein du groupe Elia. A cet égard, il faut tenir compte du fait que, suite à la création d'Elia Transmission Belgium SA et à la transformation d'Elia System Operator SA en Elia Group SA en 2019, la composition du Collège de gestion journalière a changé en 2020.

Le tableau ci-dessous donne en outre un aperçu de l'évolution des performances du groupe Elia.

La rémunération moyenne (sur une base d'un équivalent temps plein) des employés du groupe Elia en 2021 s'élève à 99.196,10 EUR. La rémunération moyenne de tous les employés est calculée comme le total (basés sur les IFRS) des coûts de main-d'œuvre (hors cotisations de sécurité sociale de l'employeur) divisé par le nombre d'employés sur une base ETP.

### Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA pour l'ensemble de leurs mandats dans le groupe Elia

Changement annuel	2017	2018 vs. 2017	2018	2019 vs. 2018	2019	2020 vs. 2019	2020	2021 vs. 2020	2021
<b>Conseil d'Administration</b>	872.583,54 €	1%	885.128,26 €	-3%	861.045,20 €	-2%	844.529,77 €	9%	923.888,60 €

### Rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour l'ensemble de leurs mandats dans le groupe Elia

Changement annuel	2017	2018 vs. 2017	2018	2019 vs. 2018	2019	2020 vs. 2019	2020	2021 vs. 2020	2021
<b>Total</b>	3.715.740,35 €	11%	4.115.752,83 €	12%	4.623.753,44 €	-31%	3.199.058,00 €	10 %	3.533.715,59 €
<b>CEO</b>	873.254,95 €	15%	1.007.986,54 €	17%	1.181.809,42 €	-20%	949.206,00 €	12%	1.063.598,01 €
<b>Autres membres</b>	2.632.766,45 €	18%	3.107.766,29 €	11%	3.441.944,02 €	-35%	2.249.852,00 €	10%	2.470.117,58 €

### Performance du groupe Elia

Changement annuel (en millions)	2017	2018 vs. 2017	2018	2019 vs. 2018	2019	2020 vs. 2019	2020	2021 vs. 2020	2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	867,10 €	123%	1.931,80 €	20%	2.319,00 €	7%	2.473,60 €	16%	2.859,7 €
<b>EBIT</b>	324,60 €	55%	502,60 €	13%	569,70 €	2%	578,50 €	-7%	540,1 €
<b>Résultat net normalisé</b>	203,40 €	38%	280,80 €	9%	306,80 €	0%	308,10 €	7%	328,3 €

Le rapport entre la rémunération la plus élevée d'un membre du Collège de gestion journalière et la rémunération la plus basse d'un

employé du groupe Elia, exprimée en équivalent temps plein, était de 27,46 en 2021.

## 8. Informations sur le vote des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires d'Elia Group SA du 18 mai 2021 a approuvé le rapport de rémunération 2020 d'Elia Group SA à une majorité de 89%.

# Gestion des risques et incertitudes auxquelles est confrontée l'entreprise

GRI 102-15, GRI 102-30

## À quelle fin ?

Le groupe Elia formule son ambition de fournir les infrastructures du futur et de faciliter la réussite de la transition énergétique au bénéfice du consommateur dans un contexte particulièrement difficile. L'évolution du marché européen de l'énergie, le déploiement à grande échelle de technologies de production basées sur les énergies renouvelables, caractérisées par un niveau de production plus fluctuant et plus difficile à prévoir, la hausse des prix des matières premières et celle des factures d'énergie, l'augmentation constante de la consommation d'énergie, des infrastructures vieillissantes, l'engorgement des ressources, pour ne citer que quelques-uns des défis actuels, accroissent la complexité des activités du Groupe, et en particulier la mission des gestionnaires de réseau de transport d'Elia Transmission Belgium SA et de 50Hertz Transmission GmbH. Il est nécessaire d'anticiper les événements (indésirables) et de comprendre leurs causes, leurs conséquences et la probabilité de leur survenance, dans le but de prendre des décisions éclairées. Voilà exactement à quoi sert la gestion des risques : à nous permettre de gérer l'incidence des incertitudes sur l'atteinte des objectifs. Comme le dit l'expert en gestion des risques James Lam sur un ton quelque peu provocateur : « La seule alternative à la gestion des risques, c'est la gestion de crise, mais la gestion de crise est bien plus coûteuse, plus fastidieuse et plus délicate. »

## Comment cela fonctionne-t-il ?

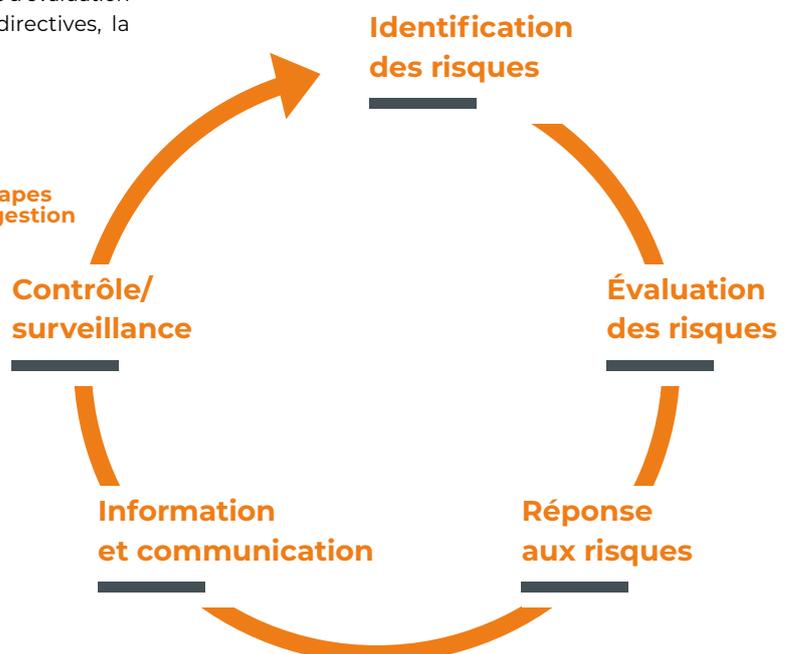
Les incertitudes peuvent donner lieu à des événements désirables, les opportunités, et à des événements indésirables, les risques. Tous deux font partie du scope de la gestion des risques. Les risques peuvent avoir une incidence sur divers types d'aspects objectifs, comme la santé et la sécurité, la continuité d'approvisionnement ou la rentabilité. Ce sont les dimensions des risques.

Le cadre de gestion des risques du groupe Elia est étroitement lié au cadre du COSO, qui rassemble les bonnes pratiques d'évaluation des risques en entreprise. Conformément à ces directives, la

gestion des risques s'effectue à différents niveaux de l'organisation (stratégique, opérationnel, projet, etc.) et s'appuie sur la stratégie du groupe Elia et son cadre de tolérance pour le risque, à savoir le degré de risque que l'organisation est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. Ce cadre de tolérance est une orientation basée sur cinq matrices qui reprennent les risques et impacts financiers, opérationnels/sociétaux, sanitaires, sécuritaires et de réputation. Une fois qu'un risque est identifié comme substantiel sur la base de la tolérance pour le risque de l'entreprise, un dialogue se met en place pour garantir que les facteurs contextuels pertinents sont correctement pris en compte dans l'évaluation. Les risques les plus substantiels sont intégrés dans le reporting sur les risques, et l'évaluation de l'adéquation entre les risques et les réponses est ensuite remise en question jusqu'au niveau du collège de gestion journalière et du conseil d'administration. Si le risque (agrégé) est inférieur au niveau critique défini par le cadre de tolérance au risque, il est considéré comme moyen et une analyse coûts-avantages détermine comment utiliser les mesures de contrôle pour réduire les risques. Dans les cas où cela peut faciliter la prise de décisions, le cadre de tolérance au risque a été traduit en critères plus opérationnels, qui sont utilisés par les entités opérationnelles.

Nous disposons de procédures visant à identifier les principaux risques, à les évaluer, à définir les réponses adéquates à y apporter, à les communiquer au conseil d'administration et à contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation. Toutes les informations collectées dans le cadre de ces procédures sont consignées dans des registres de risques. Les Risk Managers et les Risk Owners communiquent régulièrement entre eux afin de tenir ces registres à jour. Les principaux éléments sont résumés dans des rapports de risques, dont trois ont été présentés en 2021 au conseil d'administration et au comité d'audit.

Figure 1 Illustration des étapes du processus de gestion des risques



1 ISO 31000

2 James Lam, Enterprise Risk Management, Wiley Finance

3 COSO : Committee of Sponsoring Organisations

## Facteurs contextuels

### CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

L'année 2021 a été marquée par un climat macro-économique incertain. Le contexte du Covid-19 a mis en évidence des vulnérabilités dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment pour la fabrication de semi-conducteurs et les emballages avancés ou l'offre en minéraux et matériaux critiques. La reprise de l'économie mondiale est freinée par l'émergence de variants du virus ainsi que par la hausse des prix des matières premières et des prix du transport (tarifs du fret par conteneur). Cette hausse a entraîné à son tour une augmentation des coûts de production de l'entreprise, suivie par celle des prix finaux des biens et services, ce qui, in fine, a exacerbé le problème d'inflation décrit ci-dessous. En outre, les taux d'intérêt sont restés très bas en 2021 du fait de la politique monétaire de la Banque centrale européenne, mais la situation pourrait évoluer à l'avenir. Une évolution des taux d'intérêt à long terme pourrait affecter le rendement attendu par les gestionnaires de réseau de transport.

### INFLATION

Les épisodes de confinement de l'hiver dernier ont été suivis d'une forte reprise de la demande. Cela a généré une pénurie de matières premières, d'énergie et de personnel. Ceci a eu pour conséquence une augmentation significative des prix des matières premières et du transport maritime en 2021, avec un impact négatif sur le taux d'inflation en général. À court terme, la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt n'a pas d'incidence majeure sur les activités réglementées du groupe Elia, car celles-ci sont principalement couvertes par le cadre réglementaire. L'augmentation des prix des matières premières entraîne une hausse des coûts d'investissement, qui sont entièrement intégrés dans la base d'actifs régulés et donc rémunérés. En fonction du type de frais d'exploitation (gérables/non gérables), le cadre réglementaire couvre également l'impact de l'inflation. En cas de hausse des taux d'intérêt, les charges financières approuvées par le régulateur sont répercutées dans les tarifs des consommateurs (principe de la dette intégrée) pour Elia Transmission Belgium SA/NV et partiellement répercutées pour 50Hertz Transmission GmbH (entièrement pour les nouvelles dépenses d'investissement offshore et onshore). L'impact sur les provisions à long terme (avantages du personnel/démantèlement) est principalement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global sous IFRS. Les coûts d'emprunt capitalisés sont également plus élevés, mais sont amortis au fil du temps pour Elia Transmission Belgium SA/NV.

Ceci étant, l'inflation peut avoir un impact négatif sur les activités d'autres stakeholders comme les BRP (Balancing Responsible Parties), les clients, les fournisseurs (voir risque fournisseur)... et affecter les consommateurs finaux. Un impact sur le risque de crédit ne peut être exclu.

Les hausses des prix de l'électricité et du gaz pourraient également alimenter le débat sur l'abordabilité de la transition énergétique et remettre en question les plans de développement des infrastructures de transport. Dans ce contexte, la pression sur les gestionnaires du réseau de transport d'électricité du groupe pourrait s'accroître pour qu'ils mettent en place de nouvelles infrastructures et qu'ils entretiennent efficacement les infrastructures existantes.

### COVID-19

L'année 2021 a été marquée par le développement de la vaccination. Cependant, l'accès aux soins de santé et à la vaccination reste

très inégal entre les pays à faible revenu et ceux à revenu élevé. L'existence de poches où l'immunité contre le virus est bien plus faible facilite l'émergence de variants du virus et perturbe la reprise économique mondiale.

Nous avons décrit la manière dont ce facteur contextuel influence nos activités dans les sections suivantes relatives aux risques et aux réponses. Nous nous efforçons de réduire au maximum les impacts possibles sur notre personnel et nos opérations, notamment en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, la santé et la sécurité ainsi que les projets.

### PRÉPARATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Comme souligné dans la description des risques, préparer la transition énergétique dans le contexte de la sortie du nucléaire nécessite la mise à disposition d'unités de production supplémentaires afin de garantir l'équilibre du réseau et son adéquation. À cette fin, il faut aussi disposer d'un cadre dans lequel les investisseurs se sentent suffisamment en confiance pour investir dans ces unités de production. La construction de ces unités de production, et en particulier le processus d'octroi de permis, est parfois problématique. En outre, préparer la transition énergétique a un coût. C'est un défi en soi que de trouver pour ces unités de production des modes de financement respectueux des générations futures, dans un contexte d'inflation où les prix de l'énergie sont en hausse, le taux d'intérêt est potentiellement plus élevé et l'endettement accru.

### DEMANDE D'ÉNERGIE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte marqué ces dernières décennies par l'augmentation constante de la demande mondiale d'énergie et par quelques épisodes de contraction liés au confinement dû à la pandémie, l'efficacité énergétique est elle aussi l'une des principales mesures exposées par l'UE dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone à l'échelle européenne. Les importantes mesures d'efficacité énergétique prises en Belgique et en Allemagne sont susceptibles d'influencer la consommation d'électricité, et donc de réduire les volumes d'électricité transitant via les réseaux du groupe. Le même scénario s'applique à un ralentissement des activités économiques de clients industriels et à la réduction de leur consommation. Ces effets peuvent être contrebalancés par une intensification de l'utilisation des véhicules électriques et l'électrification des processus industriels.

## Relation entre les opportunités, les principaux risques, les sujets de matérialité et les priorités stratégiques

Elia Group SA/NV surveille de près ses principaux risques et opportunités afin de soutenir une prise de décision éclairée et contrôler efficacement leur impact sur notre performance. Les tableaux ci-dessous fournissent une brève explication des principaux risques et opportunités, de leur impact sur les activités de la chaîne de valeur et de leur lien avec les trois piliers de croissance ainsi que de l'évolution par rapport à 2020. Une opportunité est une incertitude positive, susceptible de générer une augmentation de la valeur du ou des capitaux respectifs. Les risques sont des incertitudes négatives. Vous trouverez ci-après des informations détaillées sur ces risques.

Risque	Description	Catégorie de risque	Gestion du risque	Lien avec nos piliers de croissance			
				Évolution de la probabilité et de l'impact estimés par rapport à l'exercice 2020	Développer de nouveaux services créant de la valeur pour les clients du système énergétique	Croître au-delà de notre périmètre actuel pour offrir une valeur ajoutée à la communauté	Fournir l'infrastructure du futur ainsi que développer et exploiter un réseau électrique durable
Besoins RH changeants	La culture et les compétences du groupe doivent être alignés avec notre stratégie. Nous évoluons dans un environnement plus complexe qui nécessite une mentalité plus agile, digitale et innovante. Des compétences techniques spécifiques (offshore, digitalisation, propriété intellectuelle, etc.) sont nécessaires pour soutenir la réalisation de notre stratégie, et ce, dans un contexte actuel de « guerre des talents ».	Stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes de leadership et de changement de culture</li> <li>- Lancement d'un Digital Transformation Office</li> <li>- Cadre de gestion des talents</li> <li>- Formations</li> <li>- Politiques de New Way of Working</li> <li>- Initiatives en matière de diversité et d'inclusion</li> <li>- Initiatives en matière de bien-être</li> </ul>	=	X	X	X
Évolution/apparition de nouvelles conditions réglementaires	Les modifications imprévues et/ou inopportunes, ainsi que les erreurs d'interprétation des mécanismes réglementaires ou politiques belges ou allemands, peuvent donner lieu à des conflits avec la stratégie existante et envisagée par le groupe, avec d'importantes conséquences financières et organisationnelles.	Régulatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts réguliers avec les pouvoirs publics européens et nationaux</li> <li>- Proactivité quant aux nouvelles directives et réglementations</li> <li>- Participation à l'ENTSO-E pour promouvoir des évolutions conformes à notre stratégie</li> </ul>	=	X		X
Risque lié à la pandémie	La pandémie pourrait impacter l'exploitation du réseau (et donc la continuité de l'approvisionnement) si un effectif minimal ne peut être garanti dans les départements critiques en raison des contaminations au Covid-19 ou des mesures de quarantaine (cela inclut l'impact du Covid-19 sur le bien-être mental de nos collaborateurs et sur nos revenus).	Régulatoire/stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes régulières pour évaluer le bien-être mental de nos collaborateurs</li> <li>- Mesures de sécurité et d'accès renforcées dans les centres de contrôle</li> <li>- Tests antigéniques disponibles sur nos sites</li> <li>- Vaccination sur nos sites en Allemagne</li> <li>- Task force dédiée au Covid-19 en Belgique</li> </ul>	=	X		
Résilience anticipée des licences de gestionnaire du réseau de transport d'électricité	Une résilience anticipée des licences de gestionnaire de réseau de transport d'Elia Transmission Belgium SA/NV et/ou de 50Hertz Transmission GmbH aurait un impact négatif sur ces entités et donc sur Elia Group SA/NV.	Régulatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintien de la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'une livraison améliorée et plus rapide du CAPEX sont nos priorités absolues</li> <li>- Des processus de gouvernance solides sont en place, avec un accent sur la conformité</li> </ul>	=	X		
Caractère durable des revenus	Toute modification apportée aux paramètres réglementaires pourrait avoir un impact sur la rentabilité du groupe.	Régulatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce que notre stratégie soit alignée avec l'intérêt de la communauté</li> <li>- Entretenir et faire grandir notre base d'actifs</li> <li>- Augmenter l'efficacité de nos investissements et politiques de maintenance des assets</li> <li>- Veiller à un dialogue régulier et ouvert avec nos régulateurs</li> </ul>	↗	X	X	X
Équilibrage	L'augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable raccordées aux réseaux de distribution en Europe et le raccordement de vastes parcs éoliens offshore imposent de nouveaux défis en matière de gestion opérationnelle des réseaux, en particulier en raison de la volatilité accrue des flux d'énergie qui y transitent.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expansion du réseau et utilisation accrue du réseau</li> <li>- Coopération nationale et internationale pour le contrôle du réseau</li> <li>- Réformes de la conception du marché pour créer davantage de flexibilité (par ex. : proposition de design de marché centré sur le consommateur)</li> <li>- Exploiter le potentiel de la gestion flexible de la charge</li> <li>- Initiatives digitales et autour de la customer centricity</li> <li>- Favoriser l'arrivée de nouveaux acteurs de marché et de nouvelles technologies</li> <li>- Préparer un marché intégré de l'équilibrage au niveau européen</li> </ul>	=	X	X	
Adéquation	Risque d'une pénurie d'électricité et de problèmes d'approvisionnement en raison du manque de capacité disponible. L'électrification de nouveaux secteurs entraînera une demande croissante en électricité, alors que le rythme d'expansion des sources d'énergie renouvelable risque d'être insuffisant pour pouvoir couvrir à tout moment cette demande accrue.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Études d'adéquation et de flexibilité</li> <li>- Fourniture d'informations utiles aux pouvoirs publics</li> <li>- Mécanisme de rémunération de la capacité en Belgique pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays sur le long terme</li> <li>- Dimension 1 de notre programme ActNow : accélérer la décarbonisation du secteur de l'électricité</li> </ul>	=	X	X	

Risque	Description	Catégorie de risque	Gestion du risque	Lien avec nos piliers de croissance			
				Évolution de la probabilité et de l'impact estimés par rapport à l'exercice 2020	Développer de nouveaux services créant de la valeur pour les clients du système énergétique	Croître au-delà de notre périmètre actuel pour offrir une valeur ajoutée à la communauté	Fournir l'infrastructure du futur ainsi que développer et exploiter un réseau électrique durable
Événements de contingence et perturbation de la continuité opérationnelle	Les événements imprévus altérant le bon fonctionnement d'un ou plusieurs éléments de notre infrastructure sont un risque. Citons par exemple les mauvaises conditions météorologiques, les erreurs humaines, les attaques malveillantes, le terrorisme et les défaillances matérielles.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des concepts de sécurité informatique</li> <li>- Accès limité aux salles de contrôle et aux salles de données</li> <li>- Redondance des infrastructures</li> <li>- Redondance des outils critiques</li> <li>- Couche de sécurité supplémentaire pour les infrastructures critiques</li> <li>- Plan de préparation aux risques pour le secteur de l'électricité</li> <li>- Plans de continuité et de reconstitution des activités</li> <li>- Surveillance de l'état des assets</li> <li>- Contrôle de sécurité des fonctions critiques</li> </ul>	=	X	X	X
Risques climatiques	Le changement climatique et la transition énergétique créent des incertitudes et des défis en matière de marchés, de système et d'infrastructure.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme ActNow</li> <li>- Design d'infrastructure/conditions de design strictes en raison du climat</li> <li>- Évaluations de la vulnérabilité au climat</li> <li>- Plan d'adaptation au climat pour nos infrastructures existantes</li> </ul>	↗	X		X
Défaillances des technologies de l'information et de la communication (TIC), mesures de protection et de sécurité des données	Toute défaillance des systèmes et processus TIC utilisés par le groupe ou toute violation de leurs dispositifs de sécurité pourrait entraîner des pertes pour les clients et une perte de revenus pour le groupe et ses filiales.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de concepts de sécurité informatique (ex : segmentation informatique, sauvegardes, mécanismes de basculement)</li> <li>- Conformité avec la législation applicable (RGPD/codes de réseau/directive NIS/ISO 27000)</li> <li>- Sensibilisation et formation des collaborateurs</li> </ul>	↗	X	X	
Permis	La nécessité d'obtenir les permis et autorisations pour les infrastructures dans des délais donnés représente un défi de taille. Ces permis et autorisations peuvent être contestés (devant les tribunaux), retardant ainsi davantage les projets.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication et dialogue transparents avec les communautés locales</li> <li>- Gestion concrète et honnête des stakeholders</li> <li>- Collaboration étroite avec les pouvoirs publics locaux pour atteindre des objectifs communs</li> </ul>	=	X		X
Risque fournisseur	Vu la complexité des travaux d'infrastructure, la demande croissante sur le marché et l'augmentation du nombre de commandes à honorer par les usines, le groupe pourrait avoir des difficultés à trouver suffisamment de fournisseurs pour ses projets, pourrait devoir payer plus pour les services ou pourrait être exposé à des problèmes de qualité des produits/services achetés.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de commande anticipée</li> <li>- Prévision améliorée des capacités</li> <li>- Élargissement de l'éventail de fournisseurs potentiels</li> <li>- Meilleur accompagnement des nouveaux fournisseurs</li> <li>- Encourager une plus grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement</li> <li>- Expertise interne en matière de technologies et outils critiques</li> <li>- Révision régulière des prix</li> </ul>	↗	X		X
Santé et sécurité – Accidents	Les accidents, les pannes d'assets ou les attaques externes peuvent causer des dommages aux personnes et donc engager la responsabilité de notre entreprise.	Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une solide culture de la sécurité (Safety Culture Ladder)</li> <li>- Implémentation active de politiques en matière de santé et de sécurité</li> </ul>	=	X	X	
Changements négatifs sur les marchés financiers	La détérioration des marchés financiers pourrait impacter la capacité de l'organisation à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins financiers ou le remboursement de sa dette.	Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance étroite du risque de trésorerie</li> <li>- Sources de financement diversifiées dans les titres de créance et bon équilibre dans les échéances du financement</li> <li>- Financement vert</li> <li>- Structure de groupe cantonnée avec notation de crédit S&amp;P distincte pour ETB, Elia Group et Eurogrid GmbH</li> </ul>	↗	X		X
Flux de trésorerie	Les écarts entre les volumes réels et budgétés d'électricité transportée et entre les coûts/revenus effectifs et budgétés (charges d'intérêt comprises) peuvent avoir un effet négatif à court terme sur la position financière du groupe.	Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion quotidienne des liquidités à court terme</li> <li>- Disponibilité de lignes de crédit et de programmes de papier commercial</li> <li>- Amélioration des prévisions (volumes d'énergie)</li> <li>- Participation à la conception de mécanismes régulatoires et de tarifs</li> </ul>	=	X		X
Nouveaux développements opérationnels	Les éventuels résultats négatifs découlant de nouveaux développements opérationnels sont entièrement supportés par le groupe et comportent un risque financier supplémentaire qui pourrait impacter sa réputation.	Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure de groupe cantonnée (ring fencing structure)</li> <li>- Responsabilités plafonnées dans les contrats</li> <li>- Processus solide de gouvernance et de gestion de risques pour les décisions liées aux nouveaux développements opérationnels</li> </ul>	=		X	X
Litiges juridiques et actions en responsabilité	L'issue de litiges juridiques et de procès pourrait avoir un impact négatif sur les opérations commerciales et/ou les résultats financiers de l'organisation.	Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de gestion des risques pour éviter au maximum les litiges juridiques</li> <li>- Responsabilités plafonnées dans les contrats</li> <li>- Identification de dispositions juridiques appropriées</li> </ul>	=	X	X	X

Opportunité	Description	Réaction à l'opportunité	Lien avec nos piliers de croissance			
			Importance de l'opportunité par rapport à l'exercice 2020	Délivrer l'infrastructure du futur, développer et opérer un système durable	Développer de nouveaux services créant de la valeur pour les clients du système énergétique	Croître au delà de notre périmètre actuel pour offrir une valeur ajoutée à la communauté
Évolution offshore	Le groupe Elia se doit de soutenir l'utilisation de la capacité offshore en proposant des solutions de planification et d'exploitation intelligentes, ainsi qu'en mettant l'infrastructure terrestre et offshore à disposition dans les temps.	- Définition de la stratégie offshore du groupe afin que l'organisation puisse jouer un rôle actif dans le développement offshore et aider l'Europe à atteindre ses objectifs dans ce domaine	=	X		X
Transformation digitale	Le groupe doit intégrer la digitalisation à toutes ses activités afin de réaliser sa transformation, de mieux comprendre comment évoluera le monde et de développer ses activités pour opérer efficacement dans l'intérêt de la communauté.	- La digitalisation fait partie intégrante de la stratégie du groupe - L'organisation du groupe a été adaptée pour permettre une plus grande digitalisation - Lancement d'un programme de transformation digitale et d'un Digital Transformation Office	=	X	X	
Rôle pertinent dans la transition énergétique en vue d'un avenir durable	La transition énergétique est au cœur de notre vision. Elia Transmission Belgium et 50Hertz Transmission visent à montrer l'exemple en intégrant la durabilité dans leurs activités et en faisant office de conseiller de confiance pour les pouvoirs publics.	- L'intérêt de la communauté est le moteur de chaque décision - Objectifs de durabilité ambitieux repris dans le programme ActNow - Études pour anticiper les impacts (par ex. Roadmap to net zero/Vision 2050, étude sur la mobilité électrique) - Évaluations de la vulnérabilité au changement climatique	↗	X	X	X
Réalisation du programme CAPEX	La réalisation efficace et dans les temps du portefeuille de projets est un élément clé de la stratégie d'Elia Group. Le groupe est bien conscient que cette opportunité est étroitement liée à sa capacité à gérer un portefeuille de projets plus vaste que jamais, et ce, dans un contexte de contraintes opérationnelles (voir section consacrée aux risques).	- Solide culture en matière de performance élevée et de réalisation de projets - Implémentation de plans de développement fédéraux - Gestion des risques dans les projets d'infrastructure - Livraison améliorée du CAPEX - Efficacité et simplification grâce à l'utilisation de standards en termes de comportement	↗	X		X

## Opportunités et réponses

### ÉVOLUTION OFFSHORE

L'UE estime qu'à l'avenir, environ 18 % ou jusqu'à 450 GW de la capacité de production totale requise pourraient être fournis par l'éolien offshore (voir par exemple <https://windeurope.org/about-wind/reports/our-energy-our-future/>). Pour pouvoir approvisionner les centres de consommation européens avec l'éolien offshore en mer du Nord et en mer Baltique, l'infrastructure de transport devra faire l'objet d'une énorme expansion, qui passera obligatoirement par une planification pérenne du système. Ces dernières années, le groupe Elia a joué un rôle moteur dans les développements du réseau offshore et s'est positionné comme un pionnier dans la fourniture de solutions efficaces et pérennes avec des projets tels que MOC, NemoLink ou Kriegers Flak Combined Grid Solution. Le groupe continuera de développer des solutions intelligentes afin d'intégrer l'éolien offshore dans le réseau et mettre l'infrastructure onshore et offshore à disposition dans les temps. Un échec du groupe à cet égard pourrait retarder les objectifs de décarbonisation de l'UE et des États membres, mais aussi priver les consommateurs industriels et privés de cette énergie verte.

### Réponse

Fort de ses solides antécédents en matière de livraison de projets et de sa position de leader dans la mise au point de solutions innovantes pour les concepts de réseau offshore, le groupe va étendre ses activités dans l'industrie offshore. Le groupe a pour objectif de concevoir et livrer des projets de réseaux offshore en fournissant des solutions optimisées en fonction des besoins et des priorités des clients. Le groupe veut créer davantage de valeur pour la

société (européenne) dans le cadre du Pacte vert (green deal) et accroître sa pertinence globale dans le secteur.

### TRANSFORMATION DIGITALE

Plusieurs tendances transforment en profondeur le paysage dans lequel le groupe opère. Le monde de demain sera dominé par une production renouvelable variable caractérisée par l'importance :

- des grands flux d'énergie internationaux entre les pays et de grands centres de production de sources d'énergie renouvelable,
- de la production décentralisée et des nombreux échanges d'énergie entre les consommateurs et les acteurs du marché de l'énergie.

La réalisation de la transformation digitale est indispensable pour parvenir à gérer la complexité croissante dans un système énergétique décentralisé et basé sur la production de sources d'énergie renouvelable, et pour répondre aux attentes et besoins changeants des clients. Face à ce changement important dans le mode de production, d'échange et de consommation de l'énergie, le groupe doit digitaliser toutes ses activités afin de réaliser sa transformation, mieux comprendre comment évoluera le monde et développer ses activités pour opérer dans le paysage énergétique de demain dans l'intérêt de la communauté.

### Réponse

Le groupe Elia est conscient de l'importance de la digitalisation et de la manière dont elle transformera le système énergétique à l'avenir. C'est pourquoi la digitalisation fait partie intégrante de

sa stratégie. L'organisation du groupe a été adaptée pour permettre plus de digitalisation. Des initiatives techniques ont été mises en place, comme « Internet of Energy », ainsi que des initiatives culturelles et en matière de RH dans le but de mieux comprendre les besoins des consommateurs de demain et de mieux y répondre. Un programme de transformation digitale et un bureau de transformation digitale ont également été lancés.

### **PERTINENCE VIS-À-VIS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN VUE D'UN AVENIR DURABLE**

Avec le Green Deal, l'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il est évident que les gestionnaires de réseau de transport ont un rôle majeur à jouer dans cette transition, d'une part pour contribuer à intégrer les sources d'énergie renouvelable dans le système, et d'autre part pour fournir aux consommateurs les moyens de se passer des énergies fossiles et de tirer profit de la transition énergétique (règles de marché correctes, accès aux signaux de prix, etc.). La transition énergétique est au cœur de la vision du groupe Elia et les gestionnaires de réseau de transport du groupe aspirent à montrer l'exemple en intégrant la durabilité dans leurs activités et en donnant des conseils fiables aux autorités, tant à l'échelon national (Belgique et Allemagne) qu'à l'échelon européen. Dans cette optique, les gestionnaires de réseau de transport du groupe apportent leur contribution dans des dossiers liés à l'avenir du système énergétique (comme la sortie du nucléaire ou le développement de l'hydrogène) de manière exhaustive, réfléchie et impartiale.

#### **Réponse**

Toutes les équipes du groupe Elia s'emploient à donner le meilleur d'elles-mêmes. Chaque décision est prise dans l'intérêt de la communauté. Les arguments avancés par Elia dans les débats s'appuient toujours sur des études internes ou externes et font l'objet d'une analyse critique. En tant que conseillers de confiance, les gestionnaires du réseau de transport d'électricité du groupe s'efforcent de fournir aux autorités les meilleures recommandations possible quant au système énergétique futur et à la décarbonisation de la communauté, en se fondant sur des analyses rigoureuses et réfléchies reposant sur les meilleures données, informations et expertise disponibles. Le groupe Elia s'est fixé d'ambitieux objectifs de durabilité en interne par le biais de son programme « Act Now ». Il s'est ainsi engagé à montrer l'exemple et à exercer une influence positive sur le monde extérieur en façonnant activement la transition énergétique pour un monde durable (conformément à sa mission).

La durabilité deviendra un instrument incontournable pour orienter les décisions liées au plan d'entreprise (et, par conséquent, l'affectation des ressources, la définition des priorités), dans le but de mettre en place des activités et projets suffisamment ambitieux.

En novembre 2021, l'étude « Roadmap to net zero », reprenant la vision du groupe sur la construction d'un système énergétique européen climatiquement neutre d'ici 2050, a été publiée et saluée par les différentes parties prenantes. L'étude est disponible à cette adresse : [https://www.elia.be/fr/actualites/communiqués-de-presse/2021/11/20211119\\_elia-group-publishes-roadmap-to-net-zero](https://www.elia.be/fr/actualites/communiqués-de-presse/2021/11/20211119_elia-group-publishes-roadmap-to-net-zero).

### **RÉALISATION DU CAPEX (DÉPENSES D'INVESTISSEMENT)**

La réalisation efficace du portefeuille de projets dans les temps est un élément clé de la stratégie du groupe Elia. C'est non seulement une condition essentielle à l'intégration d'autres sources d'énergie renouvelable et une garantie de la fiabilité du système énergétique, mais aussi un élément crucial pour la rémunération du groupe, ainsi qu'une opportunité de renforcer sa réputation de haut professionnalisme dans la fourniture de l'infrastructure. La réalisation des projets devrait en outre favoriser le potentiel de croissance (p. ex. offshore). Le groupe est bien conscient que cette opportunité est étroitement liée à sa capacité à gérer un portefeuille de projets plus vaste que jamais, compte tenu des contraintes opérationnelles relevant des risques liés aux fournisseurs et aux permis.

#### **Réponses**

En réponse à cette opportunité, Elia Group a mis sur pied un projet constitué d'initiatives articulées autour de plusieurs dimensions :

- Performance des projets et culture de prestation solides
- Mise en œuvre des plans fédéraux de développement
- Rôles et responsabilités
- Méthodes et outils
- Gestion des risques dans les projets d'infrastructure
- « Enhanced Capex Delivery » Efficacité et simplification grâce à l'utilisation des normes du groupe

Pour chacune de ces dimensions, nous réfléchissons à des mesures nous permettant d'atteindre le niveau de maturité supérieur. La section consacrée à l'innovation se penche plus en détail sur les opportunités.

### **Risques stratégiques/régulateurs et réponses**

#### **BESOINS RH CHANGEANTS**

La transition énergétique nous entraîne vers un modèle centré sur le consommateur, sur lequel reposent notre stratégie et notre ambition. Pour construire ce modèle, nous devons aligner la culture du groupe et la structure de l'organisation sur notre stratégie. Par ailleurs, une expertise technique spécifique (offshore, digitalisation, IP...) s'avère nécessaire pour parvenir à réaliser la stratégie, mais ces profils peuvent être difficiles à trouver sur le marché du recrutement. En outre, la pandémie a mis en évidence la nécessité de prendre davantage soin du bien-être de nos collaborateurs et de prêter davantage attention à leurs besoins personnels.

#### **Réponses**

Formation - La formation de notre personnel dans divers domaines tels que les compétences techniques, économiques et les soft skills, les compétences informatiques ou linguistiques est dispensée via l'Elia Academy. La Elia Group Digital Academy complète le catalogue de formation avec une offre disponible en ligne de vidéos, podcasts et e-books pertinents pour notre activité.

Politiques de travail - Les initiatives, politiques et procédures RH du groupe Elia visent à soutenir la mise en œuvre de notre stratégie et de nos objectifs. La politique « New Way of Working » en est

un bon exemple. Grâce à un ensemble de technologies et d'outils appropriés, de nombreux collaborateurs peuvent remplir efficacement leur rôle à distance. Cette politique fournit un cadre flexible qui permet de basculer vers un schéma de travail à mi-temps à domicile et à mi-temps sur site. Ce schéma permet d'instaurer un équilibre sain entre les interactions physiques et virtuelles, et entre vie professionnelle et vie privée, tout en soutenant nos ambitions durables en limitant les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports.

**Covid** - Des task force spécifiques surveillent en permanence les mesures prises par les autorités publiques en Belgique et en Allemagne dans le cadre de la crise du Covid-19 et coordonnent leur mise en œuvre, afin que notre groupe respecte à tout moment les exigences en vigueur.

Le bien-être de nos collaborateurs est essentiel pour notre groupe et se trouve au centre de notre programme Care 4 Energy. Nos collaborateurs peuvent bénéficier de différentes ressources, allant de publications donnant des conseils sur la manière de travailler de façon ergonomique à domicile à un soutien personnalisé via un responsable bien-être, une plateforme dédiée nommée BloomUp (Elia Transmission Belgium SA/NV) ou une application dédiée (50Hertz Transmission GmbH). Le groupe encourage également ses collaborateurs à pratiquer des activités sportives et organise régulièrement des enquêtes pour suivre l'évolution du bien-être au sein de son personnel.

**Gestion de la culture et des talents** - L'attention accrue portée à la culture et aux talents a débouché sur des mesures d'anticipation, comme l'initiative Talent@ Elia Group, qui vise à mettre en place un modèle de leadership et un cadre de gestion des talents et permet au groupe de garder un œil sur les compétences et les fonctions critiques. Le programme Make a Difference est une autre initiative qui vise à renforcer les comportements souhaitables de nos collaborateurs.

La diversité et l'inclusion constituent une priorité pour notre Groupe. Nos processus de recrutement sont conçus pour soutenir le recrutement inclusif. Par ailleurs, notre organisation promeut un leadership inclusif et une culture d'entreprise ouverte et éthique.

**Dialogue social** – Le Groupe met en pratique le dialogue social. Le développement des besoins d'adaptation aux (nouvelles) réalités de nos collaborateurs peut ainsi être identifié et pris en compte dans l'évolution de nos politiques de travail.

## ÉVOLUTION/APPARITION DE NOUVELLES CONDITIONS RÉGULATOIRES

Étant donné le caractère spécifique de ses activités, le Groupe est soumis à un grand nombre de lois et réglementations à l'échelon européen, fédéral et régional. Les modifications imprévues et/ou inopportunes, ainsi que les erreurs d'interprétation des mécanismes réglementaires ou politiques belges ou allemands, peuvent donner lieu à des conflits avec la stratégie existante et envisagée par le groupe Elia, avec d'importantes conséquences financières et organisationnelles.

### Réponses

Afin de minimiser les incertitudes, les deux gestionnaires de réseau de transport du Groupe s'efforcent d'anticiper proactivement la législation européenne, les nouveaux règlements et les nouvelles directives préparés au niveau de l'UE ou en attente de

transposition dans la législation belge et allemande, notamment en ce qui concerne le « Clean energy package » et l'évolution possible du rôle de gestionnaire de réseau de transport (GRT) en un centre opérationnel régional (COR). Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH comptent aussi parmi les membres fondateurs d'ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity). Les gestionnaires de réseau de transport qui font partie de ce réseau plaident en faveur d'évolutions allant dans le sens de leur stratégie.

### Autres informations

En Belgique, le cadre légal et réglementaire comporte des risques liés à la répartition des compétences entre les niveaux fédéral et régional (par exemple, la présence de contradictions entre les différents règlements, y compris les codes de réseau, pourrait gêner le Groupe dans l'exercice de ses activités). Nous voyons également apparaître des sensibilités politiques liées à l'impact des politiques publiques sur les factures d'énergie des ménages et des entreprises, qui pourraient prendre la forme de lois mettant en péril la couverture adéquate de ces coûts. L'évolution ultérieure et les modifications apportées à ces règlements pourraient aussi avoir un impact sur la responsabilité du groupe en cas de rupture d'approvisionnement sur le réseau ou, dans le contexte d'une réforme de l'État, sur la répartition des compétences entre les autorités fédérales et régionales, y compris éventuellement, la compétence d'approbation des tarifs de transport. Afin de minimiser ces risques, le groupe s'emploie également à anticiper proactivement l'évolution des législations nationales et locales.

### RISQUE PANDÉMIQUE (TYPE COVID)

Le groupe est affecté par la pandémie de Covid. La situation sanitaire affecte à la fois sa capacité à mener à bien ses activités (surtout si la présence minimale dans les fonctions critiques vient à être menacée à cause des contaminations et des mesures de quarantaine) et ses revenus. Le groupe est cependant parvenu à minimiser l'impact de cette crise jusqu'à présent. Outre ces effets directs, le groupe est aussi conscient que le contexte sanitaire et la réduction des contacts sociaux peuvent affecter le bien-être des collaborateurs et augmenter les risques psychosociaux.

### Réponses

Les plans de continuité opérationnelle sont à jour et incluent des mesures de résilience pour les fonctions critiques. Le groupe a fourni des vaccins en Allemagne et des autotests dans les deux pays. Comme expliqué dans la description des risques liés aux RH, le groupe a encore mis un accent supplémentaire sur le bien-être de son personnel et a mis au point des politiques RH permettant aux collaborateurs exerçant une fonction administrative de travailler efficacement à domicile. Le groupe a également prévu des mesures sanitaires pour son personnel et ses sous-traitants sur le terrain, afin d'assurer la maintenance et le développement de son infrastructure comme prévu. Le groupe peut confirmer que l'impact de la pandémie sur l'exécution de ses plans d'infrastructure et de maintenance est resté minime en 2021, notamment grâce à une excellente collaboration avec ses sous-traitants.

Des mesures strictes ont été maintenues dans les centres de contrôle tout au long de l'année.

L'impact d'un éventuel recul des volumes d'énergie consommés par les clients devrait rester limité, car nos tarifs ne sont, pour la grande majorité, pas basés sur le volume d'énergie, mais bien sur les pics de prélèvement sur le réseau, qui restent stables.

Le groupe a également mis en place une surveillance minutieuse des factures des clients pour en garantir le paiement dans les délais.

### RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA LICENCE DE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE TRANSPORT

Pour exercer leurs activités de gestionnaires de réseau de transport, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH disposent d'une licence, qui peut être résiliée de manière anticipée si les GRT ne possèdent pas les moyens humains, techniques et/ou financiers, entre autres, pour garantir l'exploitation continue et fiable du réseau conformément à la législation en vigueur, ainsi que pour remplir leurs obligations de dissociation telles que décrites à l'article 9 de la directive Électricité de l'UE. Une telle résiliation aurait un impact négatif considérable sur Elia Transmission Belgium SA et/ou 50Hertz Transmission GmbH, et par conséquent sur Elia Group SA.

#### Réponses

Fin 2019, le groupe Elia a procédé à une réorganisation visant à séparer les activités régulées d'Elia en Belgique de ses autres activités (activités régulées en Allemagne et activités non régulées). Cette réorganisation limite aussi le risque de subvention croisée entre les activités régulées et non régulées, et offre au groupe un cadre adéquat pour poursuivre le développement de toutes ses activités.

#### Autres informations

Le rôle d'Elia Transmission Belgium SA en tant que gestionnaire de réseau de transport en Belgique à partir du 31 décembre 2019 a été confirmé par diverses entités publiques (le gouvernement fédéral pour une période de 20 ans, le gouvernement bruxellois pour une période de 20 ans et le régulateur flamand pour une période de quatre ans). Le risque de résiliation anticipée des licences de gestionnaire de réseau de transport est donc limité à court terme.

### PÉRENNITÉ DES REVENUS

La rémunération du groupe est presque entièrement régie par le cadre réglementaire applicable à Elia Transmission Belgium SA, à 50Hertz Transmission GmbH et à Nemo Link. Toute modification apportée aux paramètres réglementaires pourrait dès lors avoir un impact sur la rentabilité du groupe. Une rémunération réglementaire suffisante permet aux gestionnaires de réseau de transport de notre groupe d'agir en faveur de la société en maintenant un service de transport fiable à la collectivité et en permettant le développement de l'infrastructure de transition énergétique. La réalisation de certains paramètres définis dans les méthodologies tarifaires se heurte à certaines incertitudes qui pourraient mettre à mal la position financière du Groupe. En particulier, la rémunération du groupe dépend en partie de sa capacité à mener à bien les projets indispensables et à entretenir les assets existants, puisque la rémunération actuelle en Belgique et en Allemagne repose sur la Regulatory Asset Base (RAB). Elle dépend donc aussi

de sa capacité à obtenir les permis requis et à gérer les risques potentiels pour l'environnement et la santé publique, ainsi qu'à tenir compte des contraintes en matière d'aménagement urbain sans encourir de coûts importants. L'incapacité du groupe à réaliser son programme d'investissement (dans les temps/dans le respect du budget) pourrait avoir un impact négatif sur ses bénéfices futurs.

#### Réponses

Dans le contexte de la transition énergétique, la nécessité de développer l'infrastructure de transport en Belgique et en Allemagne requiert la mise en œuvre de programmes d'investissement ambitieux, qui contribuent indirectement à étendre la Regulatory Asset Base. Le groupe s'efforce également de proposer des méthodologies tarifaires tenant compte des changements découlant de la transition énergétique et de la production décentralisée d'énergie. Enfin, le groupe cherche à faire preuve de la plus grande efficacité possible dans ses politiques d'investissement et de maintenance des assets, ce qui permet aux consommateurs de profiter de l'effet d'échelle de la gestion centralisée du réseau.

#### Autres informations

Fin 2019, la CREG, l'autorité de contrôle belge, a approuvé la proposition tarifaire soumise par Elia Transmission Belgium SA/NV pour la période réglementaire 2020-2023. Le 22 décembre 2021, la CREG et Elia Transmission Belgium SA/NV ont signé un accord sur les modalités d'adoption de la méthodologie tarifaire et d'approbation des propositions tarifaires et des modifications tarifaires pour la période réglementaire 2024-2027.

En 2021, le régulateur allemand (BundesNetzagentur ou BNetzA) a confirmé une baisse du rendement réglementaire autorisé des fonds propres pour la période 2024-2028. Ce recul est dû à la diminution des taux sur le marché. Il est possible que d'autres changements du régime réglementaire contribuent à compenser partiellement cette diminution. Toutefois, ces changements et la définition d'autres composantes du futur régime réglementaire devront encore être clarifiés dans les prochains mois.

La protection crédit d'Elia Transmission Belgium SA/NV limite les risques qu'une modification des paramètres de crédit d'Eurogrid GmbH affecte négativement la notation d'Elia Transmission Belgium SA/NV ou inversement.

### Risques opérationnels et réponses

#### ÉQUILIBRAGE

La production d'électricité devrait égaler la demande à tout moment. Les deux gestionnaires de réseau de transport du Groupe (Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH) ont recours à de l'énergie d'équilibrage pour compenser les variations imprévues dans la production d'électricité ou dans la charge. L'augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable raccordées aux réseaux de distribution en Europe et le raccordement de vastes parcs éoliens offshore imposent de nouveaux défis en matière de gestion opérationnelle des réseaux, en particulier en raison de la volatilité accrue des flux d'énergie qui y transitent.

#### Réponses

Le maintien de la sécurité du réseau en termes d'équilibrage, à un coût raisonnable pour la communauté, repose sur un ensemble de mesures. Parmi ces mesures, citons l'amélioration de la coopération pour compenser les déséquilibres du réseau à l'échelle nationale et internationale, l'optimisation de la qualité des prévisions (consommation, offshore, etc.), ainsi que la mise en place d'un design de marché incitant les BRP (Balancing Responsible Parties) à gérer l'équilibre de leur portefeuille tout en leur proposant des modalités de marché leur permettant de négocier leurs déséquilibres en quasi temps réel (marchés intraday p. ex.). Par ailleurs, des réformes du marché destinées à maximiser la flexibilité et activables en temps réel doivent être mises en place pour maintenir l'équilibre sur le réseau à moindre coût. Ces réformes du marché visent à ouvrir les marchés d'équilibrage à toutes les technologies et à tous les acteurs, quel que soit le niveau de tension auquel ils sont raccordés.

À titre d'illustration de la mesure susmentionnée, le groupe Elia a lancé, dans le courant de l'année 2021, sa proposition de design de marché centré sur le consommateur (Consumer Centric Market Design ou CCMD), dans le cadre d'une vision plus large du système centré sur le consommateur. Le CCMD vise à modifier la conception du marché en passant de la « concurrence pour le compteur » à la « concurrence derrière le compteur », afin de fournir des services nouveaux/supplémentaires aux consommateurs finaux et leur permettre de valoriser plus facilement leur flexibilité. Sous réserve d'une approbation réglementaire rapide, le groupe Elia a pour ambition de déployer la vision CCMD d'ici 2024-2025.

En outre, Elia Transmission Belgium SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH ont, en 2021, continué de travailler sur la mise en œuvre des plateformes européennes d'échange d'énergie d'équilibrage et la préparation du raccordement des marchés belge et allemand à ces plateformes en 2022. L'intégration des marchés d'équilibrage permet, sous réserve de capacités transfrontalières disponibles, de mutualiser l'énergie d'équilibrage disponible pour chaque gestionnaire de réseau de transport afin d'équilibrer sa zone de réglage.

## ADÉQUATION

Les gouvernements fédéraux en place ont un rôle crucial à jouer pour garantir la disponibilité d'une capacité suffisante dans leur pays afin d'éviter le risque de pénurie d'électricité et les problèmes d'approvisionnement. Les gestionnaires de réseau de transport du Groupe (Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH) leur fournissent, quant à eux, des informations utiles.

### Autres informations

Comme prévu par la loi, Elia Transmission Belgium SA/NV se penche sur la situation d'adéquation de la Belgique à plus long terme deux fois par an. Ces études évaluent l'adéquation entre les prévisions de charge et la capacité disponible anticipée (qui inclut la DSR, le déplacement des charges, les batteries, etc.) en Belgique et dans les pays voisins. La capacité disponible anticipée tient compte des objectifs de production renouvelable fixés sur le plan politique, ainsi que d'un écart de viabilité économique afin d'évaluer la présence de signaux suffisamment solides pour stimuler les investissements sur le marché destinés à combler tout écart d'adéquation éventuel, tel que défini par les critères légaux de sécurité d'approvisionnement. Elia Transmission Belgium SA/NV a publié une telle étude en juin 2019 (« Adequacy & Flexibility Study

2020-2030 » - ci-après « 2019 AF Study ») et en juin 2021 (« Adequacy & Flexibility Study 2022-2032 » - ci-après « 2021 AF Study »). Les deux études sont disponibles sur le site web d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Voir par exemple : <https://www.elia.be/fr/marche-de-electricite-et-reseau/adequation/etudes-adequation>

Les deux études ont conclu qu'en raison de la sortie planifiée du nucléaire, la Belgique pourrait se retrouver face à un écart d'adéquation d'ici 2025 et que, sans intervention supplémentaire, il n'y aura pas suffisamment de signaux d'investissement solides pour que le marché puisse le combler. Dans le sillage de la 2019 AF Study, le Parlement belge a approuvé, en 2019, la modification de la loi Électricité afin d'introduire un mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) et de garantir la sécurité d'approvisionnement de la Belgique à plus long terme. Elia Transmission Belgium SA/NV a aidé le gouvernement à concevoir et mettre en œuvre ce mécanisme CRM et a été mandaté par ce dernier pour l'opérer.

En août 2021, la Commission européenne a approuvé le CRM belge (sa conformité avec la législation sur les aides d'État) et en octobre 2021, Elia Transmission Belgium SA/NV a organisé une première enchère CRM pour contracter des capacités pour l'année de livraison 2025-2026. Le régime/concept du CRM belge prévoit que pour chaque année de livraison, un volume de capacité permettant de garantir les normes de sécurité d'approvisionnement définies par la loi doit être acheté par le biais de deux enchères distinctes, une quatre ans avant la période de fourniture et une un an avant la période de fourniture. L'objectif de cet approvisionnement fractionné est, entre autres, de permettre à toutes sortes de technologies de participer au CRM.

Les modalités/règles des enchères, ainsi que le calcul du montant de la capacité à fournir, sont déterminés par un ensemble de documents ou de décisions juridiques et/ou réglementaires.

Les résultats de la première enchère CRM (A -4 pour l'année de fourniture 2025-2026) ont été validés par la CREG et publiés sur le site internet d'Elia Transmission Belgium SA/NV, conformément aux prescriptions légales en vigueur.

En raison de l'incertitude autour de l'obtention en temps voulu d'un permis environnemental pour les projets du mécanisme CRM, le gouvernement a adopté en décembre 2021 un projet de proposition de loi décrivant des dispositions alternatives visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement pour l'année de livraison 2025-2026 au cas où les projets concernés ne seraient pas en mesure de garantir leur permis environnemental dans un délai défini. En mars 2022, le gouvernement a concrétisé ces dispositions alternatives.

## ÉVÉNEMENTS DE CONTINGENCE ET PERTURBATION DE LA CONTINUITÉ OPÉRATIONNELLE

Les réseaux de transport exploités par le groupe sont très fiables. Ils n'en restent pas moins sensibles aux imprévus, comme des conditions météo défavorables, qui peuvent entraver le bon fonctionnement de certains composants de l'infrastructure. Dans la plupart des cas, cette situation donne lieu à un seul « événement de contingence », qui n'a aucun impact sur l'approvisionnement en électricité des clients finaux grâce à la structure maillée des réseaux exploités par le groupe. En effet, l'électricité parvient souvent jusqu'aux clients finaux via un grand nombre de connexions

différentes dans le système. Dans certains cas cependant, un incident touchant le système électrique peut donner lieu à plusieurs événements de contingence susceptibles d'entraîner une coupure de courant locale ou à plus grande échelle, qui peut mener à des actions en responsabilité et à des litiges susceptibles de nuire à la position financière du groupe.

Les conditions météorologiques défavorables ne sont pas les seules à causer des événements de contingence et des perturbations de la continuité opérationnelle. Ces incidents sont également parfois dus à des erreurs humaines, des attaques malveillantes, des actes de terrorisme, des pannes d'équipement, etc. Les équipements offshore en particulier retiennent toute notre attention car l'historique d'antécédents dont nous disposons avec ces technologies est plus limité et les mesures curatives sont bien plus complexes à mettre en œuvre.

La probabilité d'occurrence d'un ou plusieurs de ces événements pourrait augmenter si les autorités compétentes n'approuvent pas les procédures opérationnelles, les investissements ou les ressources humaines (équivalents temps plein) nécessaires proposés par Elia Transmission Belgium SA/Elia Asset SA et 50Hertz Transmission GmbH.

## Réponses

Pour gérer ces risques, nous disposons de plusieurs procédures, qui vont de plans de gestion de crise à des procédures opérationnelles telles que des plans de défense et de reconstruction. Toutes ces procédures sont régulièrement testées à l'occasion d'exercices et de simulations à grande échelle, de manière à ce que notre personnel et les gestionnaires de réseau de transport, selon le cas, soient parés à faire face aux situations les plus extrêmes et les plus inattendues. Par ailleurs, conformément à la directive européenne 2019/941, un plan de préparation aux risques est désormais élaboré aux niveaux national et international, en collaboration avec l'Autriche, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En cas d'erreur imputable à Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV ou à 50Hertz Transmission GmbH, les conditions générales des contrats respectifs prévoient des niveaux raisonnables de limitation de responsabilité pour le groupe et pour la filiale concernée, selon le cas. Chaque police d'assurance concernée prévoit de limiter certaines des répercussions financières en cas de concrétisation de ces risques. En cas de circonstances défavorables, le gestionnaire de réseau de transport peut prendre toutes les mesures d'urgence qu'il juge nécessaires, comme suspendre certaines ou toutes les exportations d'électricité, demander aux producteurs d'électricité d'augmenter ou de réduire leur production ou demander au ministre compétent de réduire la consommation électrique dans la zone concernée pour limiter les conséquences de l'événement. Par ailleurs, la conception et l'exploitation des technologies tant offshore qu'onshore tiennent également compte des contraintes liées aux temps de réparation, aux possibilités de surveillance et à la résilience du réseau dans le cadre d'un plan (de groupe) de gestion de crise s'appliquant aux opérateurs d'infrastructures critiques au niveau européen (l'article 24 du règlement (UE) 2017/1485 de la Commission exige la mise en œuvre de plans de continuité des activités). Le groupe Elia a

l'ambition de se conformer à cette réglementation, la gestion de ses infrastructures critiques faisant partie de ses priorités.

Un cadre de gestion de crise à l'échelon local/du groupe visant à faciliter la gestion de l'ensemble des situations de crise de l'entreprise, comme les problèmes touchant aux relations au sein de la communauté, est en cours de développement et entrera en vigueur en 2022.

## Autres informations

En tant qu'entité régulée, Elia Transmission Belgium SA se conforme aux « codes de réseau » applicables à l'échelle européenne, fédérale et régionale, tandis que les contrats d'accès au réseau sont approuvés par le régulateur. En vertu du cadre réglementaire et de ces contrats, l'exposition d'Elia Transmission Belgium SA est limitée à un montant acceptable. Ces risques sont généralement couverts par un contrat d'assurance « responsabilité » pour les montants adéquats. En Belgique, en raison des goulots d'étranglement au niveau des ressources, le remplacement des assets et les dépenses d'investissement sont habituellement soumis à un arbitrage, ce qui contribue au vieillissement de certains parcs d'assets, complique la gestion des assets et pourrait finalement nuire à la disponibilité de certains composants du réseau et aux performances des dispositifs de protection. Sur le plan de la sécurité, nous réalisons un screening des employés amenés à exercer certaines fonctions critiques et mettons en œuvre des projets destinés à améliorer la sécurité des infrastructures critiques.

## RISQUES CLIMATIQUES

Étant donné notre ambition de fournir l'infrastructure nécessaire à la transition énergétique ainsi qu'à la concrétisation des objectifs climatiques, les risques associés au changement climatique revêtent une grande importance pour notre groupe. Le changement climatique et la transition énergétique sont entourés d'incertitudes et génèrent des défis associés aux marchés, au système et à l'infrastructure qui complexifient la mission des gestionnaires de réseau de transport du groupe.

Les risques climatiques sont souvent classés en risques climatiques physiques et risques transitionnels<sup>41</sup>.

Les risques climatiques physiques se divisent en deux catégories : les risques chroniques et les risques aigus. Sur la base des meilleures informations disponibles aujourd'hui sur les scénarios climatiques, une évaluation de la vulnérabilité des activités du groupe a été réalisée, conformément aux critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en évidence les effets nocifs possibles des canicules, vagues de froid et événements hivernaux, tempêtes, inondations, sécheresses et autres feux de forêt. Tous ces phénomènes font partie des risques physiques aigus et conduisent à des conditions d'exploitation moins favorables pour les actifs du groupe, voire à leur dégradation. De telles situations pourraient déclencher des facteurs de risques entraînant des événements de contingence et une perturbation de la continuité opérationnelle.

Les risques transitionnels sont liés à la transition vers une économie bas carbone, qui implique de vastes changements sur les plans politiques, juridiques et technologiques et sur le marché.

<sup>41</sup> Voir par exemple les recommandations de la Taskforce on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

## Réponses

L'évaluation des risques climatiques s'inscrit dans le cadre d'un processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelon du groupe, qui vise à identifier et évaluer les risques, et à suivre de près les risques hautement prioritaires.

Nos infrastructures tiennent déjà compte dans leur conception de conditions climatiques sévères. Toutefois, d'autres améliorations pourraient encore s'avérer nécessaires à l'avenir. En effet, des événements d'incidence et d'intensité sans précédent se sont déjà produits et la maturité croissante des scénarios climatiques<sup>42</sup> fournira de plus en plus d'informations sur des phénomènes extrêmes moins connus. Cette prise de conscience est susceptible de justifier des révisions des normes décrivant la manière dont la conception structurelle devrait être menée en Europe et des exigences d'urbanisme, et conduira à l'introduction de nouvelles directives européennes, etc. En plus de ces changements réglementaires, le groupe Elia a intégré la gestion des risques climatiques physiques dans son processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et dans son programme de durabilité Act Now. Nos experts identifient ces risques et les évaluent, de même que la pertinence de notre réponse. Cela peut conduire, entre autres, à une révision de nos spécifications ou au lancement de projets dédiés visant à accroître la résilience de l'infrastructure. Une analyse des risques est en cours suite aux inondations de juillet 2021. Ses livrables incluent une liste mise à jour des sous-stations exposées à des risques d'inondation, une liste de mesures pragmatiques visant à accroître la résilience des infrastructures existantes et futures, ainsi que l'impact de leur mise en œuvre sur les dépenses d'investissement. Cette analyse des risques d'inondation constitue un exemple concret de la manière avec laquelle les évaluations de la vulnérabilité climatique peuvent mettre en évidence les besoins du réseau d'infrastructures pour mener à bien son adaptation. D'autres exercices sur les risques suivront afin que tous les risques physiques aigus soient couverts et examinés régulièrement.

Le vieillissement des infrastructures, déjà mentionné dans la section précédente, est également un paramètre clé à prendre en compte dans l'évaluation de la résilience des infrastructures face aux risques climatiques. En effet, les matériaux et les structures seront inévitablement affectés par l'effet du temps, de l'environnement, des charges mécaniques et électriques répétées, etc. De plus, certains anciens supports de lignes aériennes ont été conçus selon des normes moins strictes en matière de risques climatiques. Le remplacement rapide de cette infrastructure, combiné à une approche efficace de la circularité, contribuera à résoudre les problèmes d'adaptation climatique tout en maintenant les risques liés au changement climatique sous contrôle.

En novembre 2021, l'étude « Roadmap to Net Zero », reprenant la vision du groupe sur la construction d'un système énergétique climatiquement neutre à l'horizon 2050, a été publiée<sup>43</sup>. Ce document vise à soutenir la transition énergétique en fournissant des éclairages sur les systèmes énergétiques et en définissant des points d'attention pour une prise de décision efficace. Les résultats sont pertinents pour toute l'Europe, l'ensemble du secteur de l'énergie et les décideurs politiques.

## DÉFAILLANCES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC), SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Toute défaillance des systèmes et processus TIC utilisés par le groupe ou toute violation de leurs dispositifs de sécurité pourrait entraîner des pertes pour les clients et une perte de revenus pour le groupe et ses filiales. Le groupe et ses filiales collectent et conservent aussi des données sensibles, leurs données opérationnelles et celles de leurs fournisseurs et partenaires commerciaux. Le groupe et ses filiales concernées sont également soumis à plusieurs règles et réglementations en matière de protection de la vie privée et des données, en ce compris, depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) concernant les données à caractère personnel, ainsi que la Directive NIS (Directive UE 2016/118 du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union). Malgré toutes les précautions prises, des défaillances importantes au niveau du matériel ou des logiciels, de défaillances des processus de conformité, de virus informatiques, de logiciels malveillants, de cyberattaques, d'accidents ou de violations de la sécurité sont toujours possibles. Tout événement de ce type pourrait mettre le groupe et/ou l'une de ses filiales concernées dans l'impossibilité de fournir l'ensemble ou une partie de ses services et, en règle générale, entraîner une violation de ses obligations légales et/ou contractuelles. Cette situation pourrait ensuite donner lieu à des litiges juridiques ou à des poursuites judiciaires, à des requêtes en responsabilité en vertu des contrats ou de toute autre loi sur la protection des données, à des sanctions pénales, civiles et/ou administratives, à la suspension des activités du groupe ou de ses filiales, à une atteinte à la réputation du groupe ou de ses filiales et, en général, pourrait nuire aux affaires du groupe et de ses filiales.

## Réponses

Le groupe et chacune de ses filiales prennent les mesures qui s'imposent pour revoir, mettre à jour et sauvegarder en permanence leurs processus TIC, ainsi que leur matériel, leurs logiciels et leurs dispositifs de protection du réseau (mécanismes de redondance p. ex.), dans toute la mesure autorisée par les considérations techniques et financières. Par ailleurs, ils appliquent des normes en matière de gouvernance et de classification des données, mais aussi de protection des données et de sécurité de l'information (ISO 27001), et ont mis en place un système de surveillance. Les deux gestionnaires de réseau de transport du groupe adaptent également en permanence leurs processus pour continuer d'assurer la conformité et renforcer leur résilience.

## RISQUE LIÉ AUX PERMIS

L'évolution du marché européen de l'énergie et le déploiement à grande échelle des technologies de production renouvelable contraignent Elia Asset SA (et Elia Transmission Belgium SA) et 50Hertz GmbH à poursuivre le développement de leur infrastructure. Les réseaux électriques sont reconnus comme étant des éléments clés de la transition énergétique. L'expansion du réseau

42 Un exemple de publication récente sur les scénarios climatiques est le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié en août 2021, disponible à l'adresse suivante : [www.ipcc.ch/assessment-report/arg/](http://www.ipcc.ch/assessment-report/arg/)

43 [https://www.elia.be/fr/actualites/communiques-de-presse/2021/11/20211119\\_elia-group-publishes-roadmap-to-net-zero](https://www.elia.be/fr/actualites/communiques-de-presse/2021/11/20211119_elia-group-publishes-roadmap-to-net-zero)

et les interconnexions avec les pays voisins sont tributaires de l'obtention de permis et d'autorisations auprès des autorités locales, régionales, nationales et internationales. La nécessité d'obtenir ces permis et autorisations dans des délais donnés représente un défi de taille pour la mise en œuvre des projets dans les temps. Sans oublier que ces permis et autorisations peuvent être contestés devant les tribunaux compétents.

### Réponses

Afin de gérer les incertitudes liées aux permis, nous mettons en place une gestion concrète des stakeholders à un stade précoce et nous assurons une communication transparente envers la communauté. La collaboration étroite avec les autorités dans un but commun (à savoir l'intégration des énergies renouvelables tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement à des prix abordables) permet de nouer des relations durables et de mener à bien des projets de réseau dans le délai des ambitions climatiques. À titre d'exemple, malgré la crise du Covid, le groupe a travaillé en partenariat avec des gouvernements et des municipalités locales pour concevoir et poursuivre des stratégies de participation digitale. Grâce à cette approche proactive et flexible, nous n'avons pas eu d'importants retards à déplorer et nous avons pu avancer et obtenir les décisions attendues en 2020 et 2021.

### Autres informations

En Belgique, certains projets revêtent une importance particulière pour faciliter la transition énergétique : les projets d'interconnexion, le renforcement du backbone (projets HTLS), la construction de nouveaux projets visant à renforcer le backbone, comme Ventilux et la Boucle du Hainaut, et enfin, le développement de la deuxième vague de parcs éoliens offshore. Malgré leur intérêt commun pour la communauté, ces projets ont un impact local dont l'acceptation par cette communauté exige d'énormes efforts. Notre Plan de développement fédéral 2020-2030 donne de plus amples informations sur ces projets : <https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/plans-investissements/plan-de-developpement-federal-2020-2030>.

En Allemagne, la durée du processus d'attribution des permis constitue un risque général pour tous les grands projets d'infrastructure. Dans son accord de coalition 2021, le nouveau gouvernement allemand montre une ambition claire d'accélérer les processus d'autorisations et de permis. Aucun détail pratique n'a encore été donné à ce sujet.

### RISQUE FOURNISSEUR

Les deux gestionnaires de réseau de transport du Groupe (Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH) dépendent d'un nombre limité de fournisseurs principaux pour leur matériel et la réalisation de leurs projets d'investissement. Vu la complexité des travaux d'infrastructure, la demande croissante sur le marché et les carnets de commandes remplis des usines, le groupe pourrait se retrouver à court de fournisseurs ou de capacité de fourniture pour ses projets. En outre, les confinements ont été suivis par une forte reprise de la demande, ce qui a provoqué des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que des pénuries de matières premières, d'énergie et de personnel. Tous ces facteurs ont entraîné une augmentation significative des prix des matières premières et du

transport, ce qui a eu un impact négatif sur la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs et sur le taux d'inflation en général, comme expliqué dans une autre partie de ce document (voir facteurs contextuels). Il est donc devenu encore plus difficile pour nos fournisseurs de livrer le nombre requis de biens ou de services en temps opportun et avec le niveau de qualité adéquat. Toute annulation ou tout retard dans la réalisation des travaux d'infrastructure pourrait avoir un impact négatif sur les activités et la réputation du groupe et de ses filiales. Enfin, la disponibilité de profils RH compétents chez nos fournisseurs et contractants est également importante pour atténuer ces risques et permettre de démontrer une culture de sécurité profondément ancrée. S'ils ne disposent pas de profils qualifiés en suffisance, nos activités et la sécurité de nos travaux pourraient en pâtir. En outre, le groupe et ses filiales s'exposent au risque lié aux procédures de marché public, ainsi qu'à la probabilité que leurs fournisseurs ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations contractuelles s'ils sont en proie à des difficultés financières.

### Réponses

Les deux gestionnaires de réseau de transport du Groupe (Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH) entretiennent un dialogue continu avec leurs fournisseurs pour renforcer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement, et procèdent régulièrement à des analyses prédictives de la capacité du marché et des mesures ciblées sont prises pour atténuer certains risques. Citons à titre d'exemples des prises de commandes anticipées pour certaines catégories, le développement de stratégies d'achats plus résilientes et la diversification du portefeuille de fournisseurs. Les initiatives RH destinées à renforcer le savoir-faire et les compétences technologiques internes en matière de technologies et d'outils critiques contribuent également à limiter le risque de devoir dépendre de fournisseurs européens et non européens. Les formules de révision de prix sont plus souvent utilisées pour minimiser l'évolution la plus récente des risques fournisseur.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ – ACCIDENTS

Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH exploitent des infrastructures dans lesquelles les accidents et des défaillances matérielles peuvent blesser des personnes. En conséquence, le groupe et ses filiales concernées peuvent être exposés à des effets néfastes pour leurs capitaux, principalement humains, matériels et financiers. Les responsabilités potentielles peuvent engendrer des pertes financières, nécessiter des ressources financières et managériales importantes ou porter atteinte à leur réputation.

### Réponses

La sécurité et le bien-être des individus (que ce soit le personnel du groupe, celui de ses filiales ou des tiers) sont une priorité absolue et une préoccupation quotidienne pour le groupe et pour ses filiales. Le groupe et ses filiales concernées ont mis en place une politique de santé et de sécurité et des outils de gestion basés sur le système, tels que la gestion des processus et des procédures et des applications de suivi des événements indésirables, les visites proactives sur site et une attitude très préventive.

Des actions sont menées en faveur d'une culture équitable, qui vise à créer un environnement constructif pour traiter les sujets de

sécurité dans un climat de confiance et encourager les comportements responsables. Une telle culture implique que les systèmes de sécurité soient conçus pour soutenir et fournir une réponse appropriée aux risques de sécurité.

Une forte culture de la sécurité ne garantit pas l'élimination complète de tous les risques de sécurité, mais elle fournira un environnement adéquat pour continuer à s'améliorer dans ce domaine.

## Risques financiers et réponses

### CHANGEMENTS NÉGATIFS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

La détérioration des marchés financiers pourrait porter atteinte à la capacité du groupe à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins financiers ou le remboursement de sa dette.

Les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une influence négative sur la situation financière du groupe. La baisse des taux d'intérêt peut toutefois affecter négativement le rendement autorisé des capitaux propres défini dans les mécanismes réglementaires. Les variations des taux d'intérêt pourraient affecter le coût de la dette que le groupe devra supporter.

Pour financer ses investissements et atteindre ses objectifs stratégiques à court et à long terme, le groupe et ses filiales doivent pouvoir accéder aux marchés des dettes et capitaux.

Pour financer ses investissements CAPEX, le groupe dépend de sa capacité à accéder aux marchés de la dette et des capitaux, afin de lever les fonds nécessaires pour rembourser sa dette actuelle et répondre à ses besoins de financement pour ses futurs investissements. Les enjeux géopolitiques et l'évolution de la pandémie de Covid-19 pourraient encore impacter les marchés financiers et alimenter la volatilité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la croissance du groupe et sur la poursuite de ses objectifs.

Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA et Eurogrid GmbH sont notées par S&P en termes de garanties sur ses emprunts (credit rating). Il n'existe aucune garantie que cette notation reste stable pendant une période donnée ou qu'elle ne soit pas revue à la baisse par l'agence de notation si celle-ci estime que les circonstances futures le justifient. Toute décision d'une agence de notation de revoir à la baisse ou de retirer la notation de crédit du groupe pourrait limiter ses possibilités de financement de la société et augmenter ses coûts d'emprunt.

### Réponses

Les risques financiers (liquidité, financement, risques de marché, etc.) auxquels le groupe est confronté sont décrits et maîtrisés. À cette fin, le groupe a défini des responsabilités et des procédures spécifiques aux instruments financiers à utiliser, ainsi que des limites de gestion. Ces procédures et systèmes apparentés sont revus à intervalles réguliers pour refléter les éventuels changements survenant au niveau des conditions de marché et des activités du groupe. L'impact financier de ces risques est limité, puisqu'Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH mènent leurs activités conformément au cadre réglementaire belge et allemand, respectivement. Dans le cadre de ses efforts

déployés pour atténuer le risque de financement (y compris de refinancement), le groupe entend diversifier ses sources de financement en instruments de dette (obligations standard ou vertes), équilibrer l'échéance de ses financements en fonction de la durée de vie à long terme de ses actifs et assurer le développement de relations solides avec un groupe d'institutions financières. Par ailleurs, en tant qu'entreprise cotée en bourse, Elia Group SA a également accès au marché des actions.

La gestion du risque de liquidité garantit une couverture adéquate des besoins financiers par la souscription de lignes de crédit appropriées et la gestion du programme de billets de trésorerie, ainsi qu'une gestion active de tout excédent de liquidité.

### FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des taux d'intérêt de la dette du groupe, abordée à la section précédente, peut aussi avoir un impact sur les charges financières réelles en raison d'un écart temporel (positif ou négatif) entre les coûts financiers effectivement supportés par le groupe et les coûts financiers prévus. Cette situation pourrait exercer des effets transitoires sur la position de trésorerie du groupe.

Les écarts entre les volumes réels et budgétés d'électricité transportée et entre les coûts/revenus effectifs et budgétés peuvent avoir un effet à court terme sur la position de trésorerie du groupe.

D'après les dispositions légales en vigueur, les coûts des obligations de service public des gestionnaires de réseau de transport sont couverts par les tarifs (et les évolutions tarifaires) régulièrement approuvés par les régulateurs. Dans le cadre de leurs compétences respectives, les gouvernements nationaux et régionaux ont pris des mesures pour soutenir le développement ultérieur des énergies renouvelables en introduisant divers mécanismes de soutien. Les deux gestionnaires de réseau de transport du groupe (Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH) bénéficient de plusieurs de ces mécanismes d'obligations de service public, ce qui peut avoir une incidence indirecte sur les flux de trésorerie du groupe : les écarts par rapport au prix du marché (Allemagne) attendu ou au volume de ventes de certificats verts à un prix minimum garanti (Belgique), ou les écarts par rapport aux volumes d'injection d'énergie renouvelable attendu et une consommation inférieure des utilisateurs finaux pourraient générer des dépenses de trésorerie considérables à court et moyen terme.

### Réponses

Le risque de liquidité à court terme est géré au quotidien, les besoins de financement étant intégralement couverts par la disponibilité de lignes de crédit et par un programme de papier commercial. Parmi les autres mesures d'atténuation du risque, citons l'implication dans la conception des mécanismes d'obligations de service public destinés à soutenir le développement des énergies renouvelables. Une fois ces mécanismes en place, l'établissement de prévisions précises quant à la consommation des utilisateurs finaux, l'injection des sources d'énergie renouvelable, les prix du marché, le volume de vente attendu de certificats verts à un prix minimum garanti, ainsi que le reporting et la communication des problèmes aux gouvernements et aux régulateurs peuvent contribuer à maintenir un équilibre sain.

### Autres informations

En Belgique, avec l'introduction de lois et règlements régissant la production décentralisée ou la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes, les gouvernements fédéral et régionaux ont organisé l'émission de certificats verts (CV) en tant que mécanisme de soutien financier aux énergies renouvelables. L'obligation de service public liée aux certificats verts offshore génère des sorties de cash de plus en plus importantes, et sera compensée à partir de 2022 par des fonds publics alimentés par des taxes mis à la disposition d'Elia Transmission Belgium SA/NV sur une base mensuelle. Ce mécanisme remplacera la couverture des coûts par la tarification. Afin de préserver la santé financière d'Elia Transmission Belgium SA/NV, le paiement effectif et rapide de ces fonds publics a été organisé par un protocole dédié avec les parties concernées, dans le but de limiter le risque de préfinancement de ces coûts par Elia Transmission Belgium SA/NV.

Le mécanisme EEG est prescrit par la loi allemande (AusglMechV) et est lié au soutien de la production de sources d'énergie renouvelables (SER). Les gestionnaires de réseau de transport paient aux producteurs de SER la différence entre le prix du marché et le prix prescrit par la loi pour l'énergie qu'ils produisent et refacturent la différence à l'utilisateur final en appliquant un surcharge par kWh. Si la production de SER est plus élevée que prévue, si les prix du marché sont plus bas que planifiés ou si la consommation de l'utilisateur final est plus faible que prévue, la liquidité de 50Hertz Transmission GmbH peut être fortement affectée. En raison de la forte augmentation des prix du marché et du paiement de la subvention fédérale allemande au gestionnaire du réseau de transport, la pression sur la trésorerie de 50Hertz Transmission GmbH s'est relâchée par rapport à 2020. Cependant, la volatilité des prix du marché et de la consommation des utilisateurs finaux pourraient encore avoir un impact significatif sur la liquidité. D'autant que nous sommes toujours confrontés à la pandémie.

### NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS OPÉRATIONNELS

Les éventuels résultats négatifs découlant de nouveaux développements opérationnels sont entièrement supportés par Elia Group SA et comportent un risque financier supplémentaire.

### Réponses

La réorganisation du groupe en 2019 expliquée à la section « Risque de résiliation anticipée des licences de gestionnaire de réseau de transport » est l'une des réponses à ce risque. Concernant la filiale du Groupe Elia Grid International SA, son principal flux de revenus en 2021 est lié à des projets clés en main pour le groupe Elia, caractérisés par moins de risques.

### LITIGES JURIDIQUES ET ACTIONS EN RESPONSABILITÉ

L'issue de litiges juridiques et de procès peut avoir un impact négatif sur les opérations commerciales et/ou les résultats financiers.

### Réponses

Le groupe et ses filiales mènent leurs activités de manière à limiter (autant que possible) le risque de litiges juridiques et, si nécessaire, identifient et mettent en œuvre sur une base trimestrielle les dispositions appropriées.

### R&D (Innovation)

Conformément à ses priorités stratégiques, l'innovation au sein du groupe Elia répond aux défis que représentent une exploitation de plus en plus complexe du réseau, l'intégration plus massive des énergies renouvelables et la gestion efficace des infrastructures. Lors de la sélection des projets, des initiatives « grandes premières » sont privilégiées, telles que les vols de drones longue distance ou l'utilisation de robots dans les stations de conversion. Cela s'inscrit pleinement dans notre volonté de remettre sans cesse en question l'existant. Le groupe s'oriente même vers d'autres initiatives novatrices. On les appelle « Moonshots ».

Le groupe travaille également à l'élaboration d'un vaste écosystème, considéré comme un outil d'identification précoce des opportunités et d'accélération des progrès. À titre d'exemple, le groupe organise le challenge Open Innovation. En 2021, il était axé sur l'intégration du réseau offshore.

Le lien avec les autres risques décrits précédemment est assez direct. L'innovation est un vecteur de changement culturel. Tous les projets sont menés en collaboration avec l'entreprise, ils profitent de méthodes souples et leurs résultats sont des révélateurs de nouvelles technologies. L'entreprise peut également soumettre des propositions d'innovation à The Nest, un environnement de travail dédié et sans risque qui permet de prototyper rapidement des projets prometteurs.

# Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

GRI 102-17, GRI 102-30

Le cadre de référence du contrôle interne et de la gestion des risques mis en œuvre par le collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Group SA est basé sur le cadre COSO II. Ce cadre comporte cinq composants de base étroitement liés, afin d'assurer un processus intégré pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le monitoring. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permettent à Elia Group SA de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de contribuer ainsi à la réalisation de ses objectifs. L'application de COSO II au sein d'Elia Group SA est décrite ci-après.

## Environnement de contrôle

### ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux statuts d'Elia Group SA, le conseil d'administration a mis en place un collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité stratégique, le comité de rémunération et le comité de nomination. Conformément à l'article 7:99 du code des sociétés et des associations et aux statuts, le comité d'audit est responsable en particulier de (ii) ; (iii) ; (iv) ; (v). Le conseil d'administration a chargé le comité d'audit des tâches suivantes : (i) examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ; (ii) suivre le processus d'élaboration de l'information financière ; (iii) suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ; (iv) suivre l'audit interne et son efficacité ; (v) suivre le contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ; (vi) examiner et suivre l'indépendance des commissaires ; (vii) soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ; (viii) contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ; (ix) procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe. Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre. Le département Finance soutient le collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision concernant le suivi de la rentabilité des activités et la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia Group SA est soumis comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse. L'approche structurée développée par Elia Group SA contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de

l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des contrôles et des comptes adéquats.

### INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'intégrité et l'éthique d'Elia Group SA constituent un aspect crucial de son environnement de contrôle interne. Le conseil d'administration et le collège de gestion journalière communiquent régulièrement à propos de ces principes pour clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail. Le code de conduite mis en place au niveau d'Elia Group SA aide en outre à éviter toute infraction à la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché. Le management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail. Le code d'éthique d'Elia Group SA (le « code d'éthique ») définit ce qu'Elia Group SA considère comme étant une conduite éthique correcte, et énonce la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel de l'action de nos collaborateurs. Le code d'éthique d'Elia Group SA stipule expressément que la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché sont interdites. Ces interdictions se fondent également sur le code de conduite. Elia Group SA et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissements en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Les paiements de facilitation sont interdits par Elia Group SA. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code d'éthique. Le code d'éthique souligne également l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination, l'égalité des chances pour chaque membre du personnel et la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Toute partie spécifiquement impliquée dans le processus d'achat doit respecter la déontologie d'Elia Group SA concernant les achats et toutes les règles qui en découlent. La déontologie au niveau des achats d'Elia Group SA a été publiée en interne et en externe et repose sur quatre piliers : la confidentialité, le traitement non discriminatoire des fournisseurs, la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Sur une base régulière, le management des collaborateurs impliqués dans les processus d'achat et de paiement assure une formation et une sensibilisation suffisantes et régulières à cet égard.

Elia Group SA donne à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos d'une (prétendue) infraction au code d'éthique sans craindre des sanctions et/ou un traitement déloyal. Outre les canaux de signalement existants, le système externe

EthicsAlert a été mis en œuvre pour signaler les atteintes à l'intégrité, conformément à la Directive européenne sur les dénonciations. Via cette plateforme, les collaborateurs internes ainsi que les stakeholders externes peuvent signaler de façon sécurisée leurs soupçons concernant des violations éventuelles du code d'éthique, susceptibles de nuire à la réputation et/ou aux intérêts d'Elia Group SA.

Les violations de ces codes peuvent être signalées à la direction locale ou aux RH, directement au Compliance Officer ou via le système externe, après quoi elles seront traitées de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de dénonciation.

L'Audit interne intègre un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle dans son programme annuel afin de développer une prévention spécifique contre la fraude. Les éventuels constats sont systématiquement signalés au comité d'audit. En 2021, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2021.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le système de contrôle interne d'Elia Group SA s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Les rôles et responsabilités des différents comités en place au sein d'Elia Group SA sont principalement identifiés dans le cadre légal applicable à Elia Group SA, les statuts et la charte de gouvernance d'entreprise. Sous la supervision du Chief Financial Officer, le département Comptabilité est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales d'Elia Group SA. Le département Contrôle de gestion assure le suivi de la comptabilité et le reporting analytique et est chargé de l'ensemble du reporting financier dans le contexte réglementaire. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable aux entreprises cotées en bourse.

En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque employé du département Comptabilité sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Group SA. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités. Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité ainsi qu'une comptabilité et un reporting corrects au sein du groupe. Le département Finance dispose des outils, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Les rôles et responsabilités de chacun des collaborateurs sont expliqués par le biais d'une description de chaque fonction conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

## COMPÉTENCES

Dans ses processus de recrutement, de formation et de rétention, Elia Group SA tient compte de l'importance cruciale des compétences et de l'expertise de ses collaborateurs afin d'assurer une

réalisation fiable et efficace de ses activités. Le département Human Resources a défini des politiques adéquates et décrit toutes les fonctions afin d'identifier les rôles, les responsabilités ainsi que les qualifications requises pour leur exercice. Elia Group SA a établi une politique de gestion des compétences génériques et spécifiques en accord avec les valeurs de l'entreprise et encourage tous ses collaborateurs à suivre des formations qui leur permettront d'exécuter efficacement les tâches qui leur sont attribuées. Les exigences en termes de niveaux de compétences sont analysées en permanence par le biais d'(auto-)évaluations formelles et informelles à différents moments dans la carrière des collaborateurs. Des programmes de formation relatifs au reporting financier sont proposés à tous les collaborateurs impliqués directement ou indirectement dans le reporting financier. La formation met l'accent tant sur le cadre réglementaire existant et les obligations comptables que sur les activités elles-mêmes, en offrant un niveau de compréhension élevé qui permet de soulever les bonnes questions.

## Gestion des risques

La gestion des risques est un autre système de contrôle interne qui est crucial pour aider Elia Group SA dans la réalisation des objectifs stratégiques de sa mission. Le conseil d'administration, le comité d'audit et le Risk Manager identifient, analysent et évaluent régulièrement ensemble les principaux risques auxquels la société est confrontée. Les risques sont identifiés et évalués de manière qualitative et/ou quantitative, en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Le Risk Manager formule ensuite des recommandations sur la meilleure façon de gérer chacun de ces risques, compte tenu de l'interaction entre l'ensemble des risques liés à Elia Group SA. Cette évaluation sert de base à la mise en œuvre d'actions préventives, adaptatives et/ou correctives afin de renforcer les contrôles internes existants si nécessaire. Le collège de gestion journalière est responsable de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres objectifs, un reporting financier correct. Il met l'accent sur l'importance de la gestion des risques en matière de reporting financier en prenant en compte, avec le comité d'audit, tout l'éventail des activités et les risques qui y sont associés. Il veille à ce que les risques soient correctement reflétés dans les résultats et reportings financiers. En outre, le Risk Management dépasse les risques connus d'Elia Group SA et tente d'anticiper la nature et les caractéristiques de risques émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Elia Group SA. Voici les principales étapes dans l'évaluation des risques financiers :

1. l'identification des éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. l'identification des risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. l'identification des mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

Les objectifs du reporting financier incluent (i) la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus, (ii) la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers, (iii) l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise et (iv) l'exactitude et la fiabilité des résultats financiers. Les

activités liées aux installations physiques d'Elia Transmission Belgium SA et de 50Hertz Transmission GmbH en tant que gestionnaires du réseau de transport d'électricité apportent une contribution substantielle aux résultats financiers du groupe. Dès lors, les procédures et contrôles appropriés ont été mis en place afin de disposer d'un inventaire exhaustif et réaliste des installations physiques. La gestion des risques est une activité menée à l'échelle de l'entreprise et soutenue par l'attribution de responsabilités en la matière à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de leurs activités spécifiques, telles que définies dans le cadre de tolérance au risque et dans le processus de gestion des risques.

### ÉVALUATION CONTINUE

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Group SA d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation des objectifs.

### APPROCHE TOP-DOWN BASÉE SUR LES RISQUES STRATÉGIQUES

Les évaluations des risques stratégiques d'Elia Group SA ont été examinées à trois reprises en 2021 au sein du comité d'audit. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques sont mis en œuvre chaque fois que des menaces ou des opportunités potentielles sont observées.

### APPROCHE BOTTOM-UP CONCERNANT LE BUSINESS

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer les changements dans les risques existants, le Risk Manager et le collège de gestion journalière restent en contact et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Sur la base de différents critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés. Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit. Le Risk Management joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia Group SA pour les stakeholders et la communauté. Il travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances d'Elia Group SA de réaliser ses objectifs stratégiques et conseille l'entreprise quant à la nature et aux effets potentiels des risques à venir.

## Activités de contrôle

### PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Elia Group SA a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés.

Voici quelques exemples :

- (i) une séparation claire des tâches dans les processus afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et des délégations de pouvoirs ont été définies ;
- (ii) des pistes de vérification intégrées dans les processus internes afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- (iii) la sécurité, la protection et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- (iv) une documentation adéquate des processus par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

### PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Group SA définit des contrôles adéquats afin de minimiser le risque d'erreurs. Les rôles et responsabilités ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Un suivi permanent a été mis en place pour chaque étape, avec un agenda détaillé de l'ensemble des activités des filiales du Groupe. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler des transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables en fin de période, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces contrôles offre une assurance suffisante de la fiabilité des résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité du reporting financier. Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le collège de gestion journalière tient compte d'éventuelles déclarations erronées à la suite d'une fraude et il prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'audit interne réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

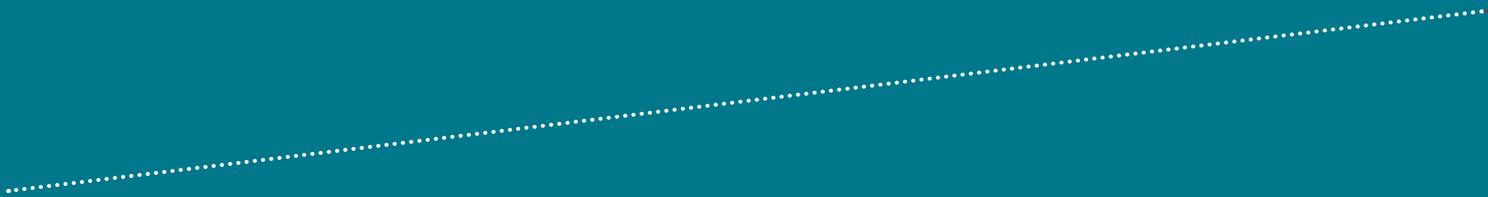
## Information et communication

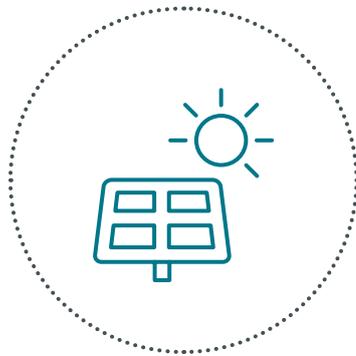
Elia Group SA communique les informations pertinentes à ses collaborateurs afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. Par ailleurs, l'information opérationnelle est indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Dès lors, Elia Group SA enregistre les informations récentes et historiques nécessaires à l'évaluation des risques d'entreprise. Différents canaux de communication sont utilisés : manuels, notes, e-mails, panneaux d'affichage et applications intranet. Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux. Le management en charge du reporting financier rencontre régulièrement les autres services internes (services opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Il valide et documente les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise. Au niveau du groupe, les résultats consolidés sont répartis par segment et validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au collège de gestion journalière et d'une discussion trimestrielle au sein du comité d'audit. Le président du comité d'audit informe ensuite le conseil d'administration.

## Supervision

Elia Group SA vérifie en permanence si son approche de la gestion des risques est adéquate. Les procédures de monitoring sont une combinaison des activités de monitoring réalisées pendant le déroulement normal des activités et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés. Les activités de monitoring incluent (i) un reporting mensuel des indicateurs stratégiques au collège de gestion journalière et au management, (ii) un suivi des principaux indicateurs opérationnels à l'échelle des départements et (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des écarts par rapport au budget, des comparaisons avec les périodes antérieures et des événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts. Le feedback des tiers est également pris en compte à partir de diverses sources telles que (i) les indices boursiers et les rapports d'agences de notation, (ii) la valeur de l'action, (iii) les rapports des régulateurs fédéral et régionaux concernant le respect du cadre légal et réglementaire et (iv) les rapports des sociétés de sécurité et d'assurance. La comparaison des données en provenance de sources externes avec les informations générées en interne et les analyses qui en découlent permettent à Elia Group SA de s'améliorer en permanence. L'audit interne joue également un rôle clé dans le monitoring, car il procède à des examens indépendants des principaux processus financiers et opérationnels par rapport aux réglementations applicables à Elia Group SA. Les résultats de ces examens font l'objet d'un reporting au comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission de contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de reporting financier de l'entreprise. Par ailleurs, les entités légales du groupe sont soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation du contrôle interne et des résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les entités qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait ensuite un rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.

# 2. Relations investisseurs





**ELIA GROUP SA EN BOURSE** 50

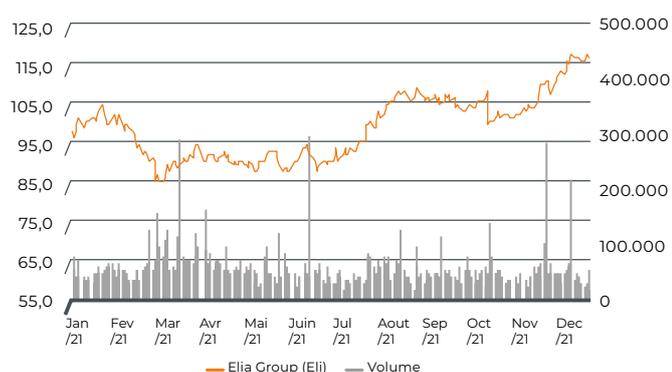
**RAPPORT DE GESTION ET  
ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2021** 53

# Prix de l'action du groupe Elia en 2021

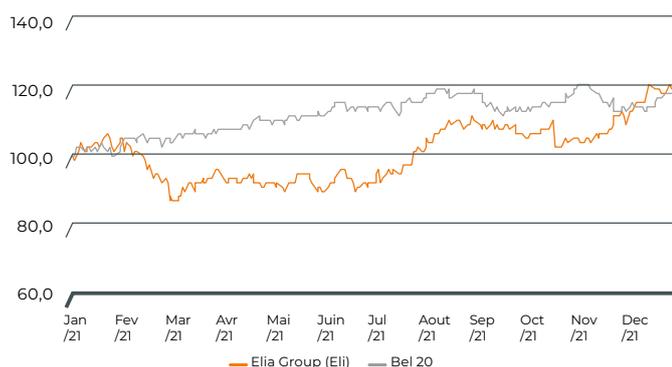
## Elia Group SA en bourse

Record historique pour l'action du groupe Elia en 2021 malgré des marchés volatils

### ÉVOLUTION DU PRIX ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS



### ÉVOLUTION DE L'ACTION DU GROUPE ELIA PAR RAPPORT À L'INDICE BEL20



### ÉVOLUTION DE L'ACTION DU GROUPE ELIA PAR RAPPORT À SES HOMOLOGUES EUROPÉENS



Près de deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, les marchés financiers sont restés volatils et marqués par les flux d'information concernant l'évolution de la pandémie de COVID-19. Malgré la ténacité de cette crise de santé publique sans précédent, la plupart des activités opérationnelles d'Elia Group SA demeurent soutenues par leur importance sur le

plan socio-économique et les efforts énergiques du groupe pour assurer la poursuite des affaires.

En raison de la nature très réglementée de nos activités, Elia Group SA affiche de solides résultats financiers grâce à la réalisation d'investissements en Belgique et en Allemagne et à la bonne performance de Nemo Link.

Le montant de clôture de l'action du groupe Elia fin 2020 était de 115,70 €, en hausse de 18,67 % par rapport au montant de fin 2019 (97,50 €). Le 3 mars 2021, le prix de l'action a atteint son point le plus bas à 84,60 €, tandis que le record a été atteint le 29 décembre 2021 à 117,10 €. Le dividende approuvé de 1,71 € pour 2020 a été distribué. Le rendement annuel est donc de 15,55 %, en conformité avec les actions homologues et l'indice BEL20.

La liquidité de l'action du groupe Elia s'est accrue pour atteindre 57 532 actions négociées par jour en 2021. Cette hausse de la liquidité a également été soutenue par le retour d'Elia Group SA dans l'indice BEL20.

Avec 68 728 055 actions en circulation, la capitalisation boursière de l'entreprise s'élevait à 7 951 835 964 € fin décembre 2021.

### Information sur les actions propres – contrat de liquidité

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par la société en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, en tant que de besoin, à tout tiers agissant pour le compte de la société.

Dans le cadre de ce qui précède, Elia Group SA/NV a conclu une convention de liquidité avec Exane BNP Paribas donnant à cette dernière le mandat d'acheter et de vendre des actions Elia Group SA/NV sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. Exane BNP Paribas agit au nom et pour le compte d'Elia Group SA/NV et dans le cadre d'un mandat discrétionnaire tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021. L'objectif du contrat de liquidité est de soutenir la liquidité des actions d'Elia Group SA/NV qui sont cotées sur Euronext Brussels.

Le tableau I ci-dessous fournit un aperçu des actions propres acquises ou cédées en 2021 dans le cadre du contrat de liquidité. Le tableau II fournit quant à lui un aperçu plus spécifique des cessions d'actions propres en 2021.

TABLEAU I : ÉVOLUTION DES ACTIONS PROPRES

	Nombre d'actions	Pair comptable	Pourcentage du capital	Compensation pour les actions acquises ou transférées (€)
Actions propres acquises en 2021	270.331	24,94	0,39%	28.354.836
Actions propres cédées en 2021 <sup>44</sup>	-263.083	24,94	-0,38%	-27.628.488
Situation au 31/12/2021	7.248	24,94	0,01%	726.347

TABLEAU II : APERÇU DES CESSIONS D'ACTIONS PROPRES

Date	Nombre d'actions	Pair comptable	Pourcentage du capital	Prix moyen (€)	Prix le plus bas (€)	Prix le plus élevé (€)
2021	263.083	24,94	0,38%	97,85	106,20	117,60

The voting rights of all treasury shares are suspended by law. As per 31 December 2021, Elia Group SA/NV had 7,248 treasury shares that are not entitled to dividend rights.

## Dividende

Le 22 février 2022, le conseil d'administration d'Elia Group SA a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022, conformément à la politique en matière de dividendes et sous réserve de l'approbation de la répartition des bénéfices par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, un dividende nominal de 120,3 millions €, ou 1,75 € (brut) par action. Le dividende augmente ainsi pour la sixième année consécutive (2,34 % par rapport à 2020). Cela représente un montant net de 1,225 € par action.

Les actionnaires seront payés auprès des institutions bancaires suivantes : BNP Paribas Fortis, ING Belgium, KBC et Belfius. Pour les actions placées sur un compte-titres, la banque ou l'agent de change effectuera automatiquement le paiement des dividendes. Pour les actions nominatives, Elia Group SA paiera directement le dividende aux actionnaires.

## Politique en matière de dividendes

Le 21 mars 2019, le conseil d'administration a formellement approuvé la politique qu'il compte appliquer lors de la proposition de dividendes à l'assemblée générale des actionnaires. Cette politique prévoit que la croissance annuelle du dividende ne doit pas être inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation en Belgique (l'inflation). La politique soutient l'ambition à long terme du groupe qui vise à proposer aux actionnaires un dividende stable en termes réels et, en même temps, à lui permettre de maintenir un bilan solide nécessaire au financement de son programme d'investissement.

Néanmoins, les futurs dividendes resteront dépendants des résultats du groupe (qui sont influencés par plusieurs facteurs sur lesquels l'entreprise n'a aucun contrôle) ainsi que de la situation financière de l'entreprise, ses besoins en financement (notamment CAPEX et plan d'investissement) et ses perspectives commerciales.

Le dividende proposé représente un ratio de paiement de 43,6 % du bénéfice IFRS attribuable aux propriétaires des actions ordinaires.

<sup>44</sup> Étant donné que les actions ont été cédées sur Euronext Brussels, Elia Group SA/NV ne dispose d'aucune information sur l'identité des acquéreurs.

# 44,8%

CONTRIBUTION DE L'ALLEMAGNE  
AU RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE  
AU GROUPE ELIA

# 1,75€

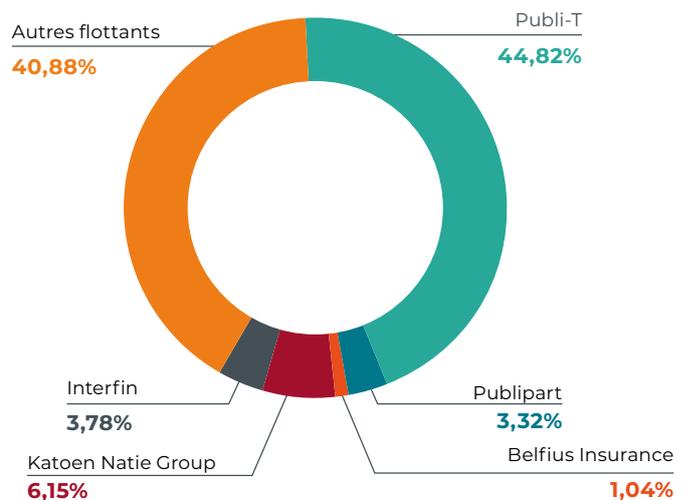
DIVIDENDE BRUT  
PAR ACTION

## CALENDRIER FINANCIER

15 avril 2022	Publication du rapport annuel 2021
17 mai 2022	Assemblée générale des actionnaires
18 mai 2021	Déclaration intermédiaire 1 <sup>er</sup> trimestre 2022
1 <sup>er</sup> juin 2022	Paiement du dividende 2021
27 juillet 2022	Publication des résultats semestriels 2022
25 novembre 2022	Quarterly statement for Q3 2022

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Sur la base des déclarations de transparence reçues par l'entreprise (conformément à la loi du 2 mai 2007 et à l'arrêté royal du 14 février 2008).



## INVESTISSEURS

Pour toute question relative à Elia et à son action, veuillez contacter :

### Elia

Investor Relations, Boulevard de l'Empereur 20  
1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 2 546 74 29

Fax : +32 2 546 71 80

E-mail : [investor.relations@elia.be](mailto:investor.relations@elia.be)

Le site web du groupe Elia, [www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu), propose des informations sur le Groupe (communiqués de presse, rapports annuels, cours de l'action, notifications, etc.).

# Chiffres clés

(en millions €)	2021	2020	2019	2018	2017 <sup>45</sup>	2016
<b>Résultats consolidés</b>						
Total des produits et autres produits	2.859,7	2.473,6	2.319,0	1.931,8	867,1	868,1
EBITDA <sup>(*)</sup>	1.006,9	1.005,6	930,2	750,5	455,4	425,0
Résultat des activités opérationnelles (EBIT) <sup>(*)</sup>	540,1	578,5	569,7	502,6	324,6	295,0
Charges financières nettes	(106,6)	(141,5)	(139,6)	(93,2)	(76,5)	(82,9)
Impôt sur le résultat	(105,2)	(129,1)	(121,0)	(102,2)	(39,6)	(32,0)
Résultat net ajusté <sup>(*) 46</sup>	328,3	308,1	306,2	280,8	203,4	168,0
Résultat net au rapport	328,3	307,9	309,1	307,1	208,5	179,9
Intérêts minoritaires	33,1	38,5	35,5	25,7	0,0	0,0
Titres hybrides	19,2	19,3	19,3	6,2	0,0	0,0
Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions ordinaires	276,0	250,1	254,3	275,2	208,5	179,9
<b>(en millions €)</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Bilan consolidé</b>						
Total des actifs	18.144,3	15.165,6	13.893,4	13.754,3	6.582,3	6.241,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	4.552,0	4.173,2	4.022,3	3.447,5	2.563,3	2.511,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère – actionnaires ordinaires	3.850,6	3.471,8	3.320,9	2.741,3	2.563,3	2.511,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère – détenteurs d'hybrid securities	701,4	701,4	701,4	706,2	0,0	0,0
Dette financière nette	4.886,3	7.465,0	5.523,1	4.605,6	2.689,1	2.557,3
	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Autres chiffres clés</b>						
Regulatory Asset Base (RAB) (milliards EUR) <sup>47</sup>	10,3	9,7	9,1	9,2	7,4	7,1
Dividende par action (EUR)	1,75	1,71	1,69	1,66	1,62	1,58
Rendement des capitaux propres (%)	6,49%	6,46%	6,80%	8,16%	8,14%	7,16%
Rendement (ajusté) des capitaux propres (ROE(aj.) <sup>(*)</sup> )	7,56%	7,20%	7,66%	10,04%	8,14%	7,16%
Résultat par action (aj.) (EUR) <sup>(*)</sup>	4,02	3,64	3,91	4,52	3,42	2,95
Capitaux propres par action (EUR)	56,0	50,5	48,4	44,9	42,1	41,2
Nombre d'actions (fin de période)	68.728.055	68.720.695	68.652.938	61.015.058	60.901.019	60.753.714

(\*) Un glossaire détaillé des définitions est repris en annexe.

45 Le groupe applique la norme IFRS 15 selon la méthode rétrospective intégrale dans laquelle les chiffres comparatifs de l'exercice 2017 ont été retraités..

46 Le résultat net ajusté a été introduit en 2019 en tant que mesure de performance alternative. Ce chiffre représente le résultat net normalisé des années précédentes.w

47 La base d'actifs régulés (RAB) inclut 60 % de la RAB de 50Hertz jusqu'en 2017 et 80 % de la RAB à partir de 2018. En 2019, la composition de la RAB n'inclut plus l'EEG et d'autres surcoûts similaires en raison d'un changement dans la réglementation.

# Management discussion

## Rapport de gestion et analyse des résultats de 2021

### 2021 Faits Marquants

- €376,7 millions d'investissements réseau en Belgique et €850,9 millions en Allemagne afin de garantir un système énergétique fiable, durable et abordable
- Bonne progression des principaux travaux d'infrastructure, avec de nouveaux accords de coopération établis avec d'autres gestionnaires de réseau de transport
- Première enchère CRM organisée en Belgique
- Des partenariats façonnant le futur marché de l'énergie pour faciliter la transition vers un système énergétique durable
- Résultat net ajusté en hausse de 6,6 % à €328,3 millions, à la suite des excellentes performances de Nemo Link ainsi que des bons résultats en matière d'exploitation en Belgique, compensant ainsi la baisse du résultat en Allemagne liée à l'augmentation des dépenses opérationnelles

- Un dividende de €1,75 par action sera proposé à l'assemblée générale du 17 mai 2022

En tant que gestionnaire de réseau, nous jouissons d'une position privilégiée : nous fournissons l'infrastructure réseau adéquate, nous exploitons un système électrique fiable et nous développons de nouveaux produits de marché en vue d'intégrer toujours plus de renouvelable dans le système, tout en permettant aux autres acteurs de voir ce qui les attend. Dans cette phase transitoire, notre rôle de conseiller est essentiel. Nous avons accès à des informations qui nous permettent de fournir des éclairages intéressants à de nombreux acteurs. Il relève de notre responsabilité envers la communauté de partager les résultats de nos études ainsi que notre vision avec nos stakeholders, d'entamer le dialogue et de les aider à comprendre le contexte de la transition énergétique.

### Elia Group

Chiffres clés (en millions €)	2021	2020	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	2.859,7	2.473,6	15,6%
Entreprises mises en équivalence	49,4	9,2	437,0%
EBITDA	1.006,9	1.005,6	0,1%
EBIT	540,1	578,5	(6,6%)
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	(0,3)	n.r.
<i>EBIT ajusté</i>	540,1	578,8	(6,7%)
Charges financières nettes	(106,6)	(141,5)	(24,7%)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>328,3</b>	<b>308,1</b>	<b>6,6%</b>
<b>Résultat de la période</b>	<b>328,3</b>	<b>307,9</b>	<b>6,6%</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>	33,1	38,5	n.r.
<i>Résultat de la période attribuable au groupe</i>	295,2	269,4	9,6%
<i>Titres hybrides</i>	19,2	19,3	n.r.
<i>Résultat de la période attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires</i>	276,0	250,1	10,4%
Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2021	2020	Différence (%)
Total des actifs	18.144,3	15.165,6	19,6%
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	4.552,0	4.173,2	9,1%
Dette financière nette	4.886,3	7.465,0	(34,5%)
Chiffres clés par action	2021	2020	Différence (%)
Résultat de base par action (en €) (part Elia)	4,02	3,64	10,4%
Rendement des capitaux propres (ajusté) (%) (part Elia)	7,56	7,20	4,9%
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société par action (en €)	56,0	50,5	10,9%

## Résultats financiers

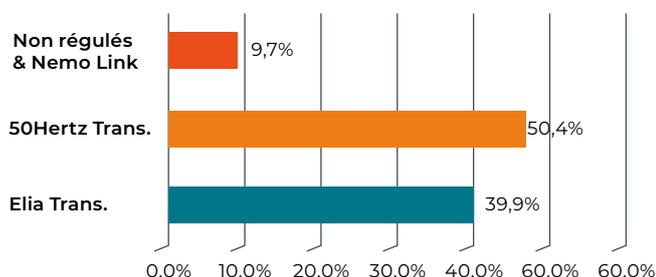
Le résultat net ajusté d'Elia Group a augmenté de 6,6%, pour s'établir à €328,3 millions, porté par la réalisation d'investissements en Belgique et en Allemagne et une solide performance de Nemo Link, partiellement compensées par un moins bon résultat de 50Hertz Transmission lié à la hausse des coûts opérationnels.

- **Elia Transmission** (Belgique) a enregistré de solides résultats avec un résultat net ajusté de €131,0 millions (+€6,2 millions). Cette hausse du résultat est principalement due à une augmentation de la marge équitable et à une meilleure performance liée aux incitants, et a été compensée par une diminution des coûts d'emprunts capitalisés et des provisions pour engagements de pension.
- En Allemagne, **50Hertz Transmission** (sur une base de 100%) a enregistré une baisse du résultat net ajusté, qui s'établit à €165,4 millions (-€27,2 millions), sous l'effet de la pression exercée sur les coûts opérationnels en raison de pics dans les activités de maintenance, d'une augmentation des frais d'informatique suite aux efforts consentis pour devenir un GRT digital et d'une hausse des frais de personnel liée à une augmentation de notre vivier de talents; cette diminution a été partiellement compensée par des mécanismes régulatoires de décompte non-récurrents liés à des changements au niveau de la réglementation, une augmentation de la rémunération des investissements suite à la croissance des actifs et une augmentation du résultat financier suite à une diminution des charges d'intérêt.
- Le **segment non régulé et Nemo Link** a affiché des résultats solides avec un résultat net ajusté de €31,9 millions (+€41,2 millions), grâce à l'excellente performance de Nemo Link et à une diminution des mécanismes régulatoires de décompte; ces dernières ont été partiellement compensées par une augmentation des frais liés à la holding et au développement commercial de l'activité. La contribution d'Elia Grid International et de re.alto reste limitée et stable par rapport à l'an dernier.

Aucun élément d'ajustement n'a été comptabilisé en 2021.

Le **résultat net d'Elia Group attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires** (après déduction des €33,1 millions d'intérêts minoritaires et des €19,2 millions attribuables aux propriétaires de titres hybrides) a augmenté de 10,4%, pour s'établir à €276,0 millions.

### COMPOSANTES DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ D'ELIA GROUP

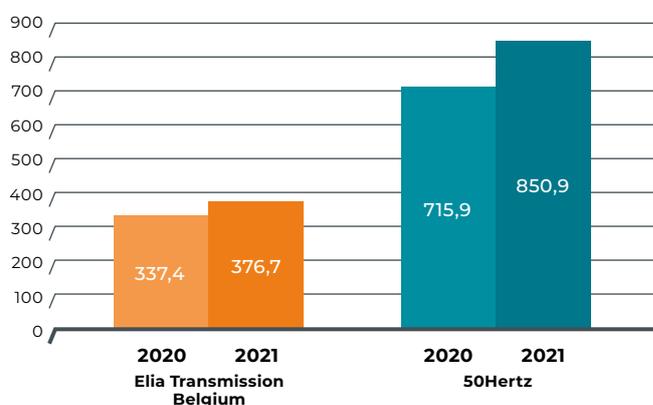


## Capital expenditures

Nos projets d'infrastructure (onshore et offshore) à grande échelle en Belgique et en Allemagne sont en cours et permettront la mise en place d'un système énergétique intégré au niveau européen, qui inclura de grands volumes de production renouvelable distribuée et de flux électriques transfrontaliers. Les mesures liées à la pandémie de Covid-19 n'ont pas impacté l'avancement de ces projets. Durant l'été, les inondations en Belgique ont entraîné des travaux de réparation imprévus dans certains de nos postes à haute tension. Grâce à l'immense engagement de nos collaborateurs, ces travaux ont été achevés en un temps record.

En 2021, Elia Group a investi €1.227,6 millions dans l'exécution et la création de son infrastructure de transport d'électricité onshore et offshore, l'amélioration durable de ses pratiques opérationnelles, la mise à niveau de la conception du marché et la facilitation de la digitalisation du secteur de l'électricité. Cela a entraîné une croissance de la base d'actifs régulés (RAB) de 6,19%.

### INVESTISSEMENTS TOTAUX D'ELIA GROUP EN 2021 : €1.227,6 MILLIONS



# Bonne progression des principaux travaux d'infrastructure

## Renforcer l'épine dorsale belge

En vue de renforcer l'épine dorsale électrique de la Belgique, plusieurs chantiers d'infrastructure majeurs ont été entamés sur ses axes nord-sud et est-ouest. Étant donné que les travaux avaient lieu sur des lignes à haute tension existantes, ils nécessitaient une planification adéquate afin de ne pas mettre en péril la sécurité d'approvisionnement du pays.

Les travaux réalisés sur les lignes à haute tension **Zandhoven-Kinrooi** et **Avelgem-Avelin** étaient particulièrement importants. En effet, ces lignes sont actuellement équipées d'un nouveau type de conducteur (technologie HTLS) permettant de transporter davantage d'électricité sans pour autant accroître l'impact sur le paysage. Grâce à ces projets, Elia pourra mieux répartir et transporter les flux électriques croissants à travers le pays ainsi que chez ses voisins. Les travaux auront lieu par phases sur plusieurs années, le chantier progressant le long du tracé à l'issue de chaque phase. Les travaux sur la ligne Avelgem-Avelin seront terminés d'ici fin 2022.

En vue d'optimiser son réseau dans l'est de la province de Liège et d'améliorer l'intégration de l'énergie renouvelable dans cette zone, Elia renforce la « **Boucle de l'Est** » (70 à 110 kV). Dans ce cadre, l'entreprise a entamé le démantèlement de la ligne **Ans-Bressoux** (70 kV), en accordant une attention particulière à la protection de la biodiversité.

Enfin, Elia a entamé l'agrandissement du poste à haute tension Mercator à Kruibeke, qui est un site essentiel sur l'axe nord sud du backbone 380 kV belge et est lié aux renforcements à venir entre Liefkenshoek-Kruibeke (**Brabo III**) et **Kruibeke-Dilbeek**.

Un transformateur-déphaseur (TD) a été mis en service avec succès dans le poste à haute tension de **Monceau-sur-Sambre**. C'est un élément important de l'interconnexion entre la Belgique et la France. Le projet comprenait la mise à niveau de cinq postes et la pose de 60 km de câbles afin de garantir un meilleur approvisionnement électrique dans la région.

## Développement du réseau allemand

D'importantes étapes ont été franchies en 2021 pour la réalisation du projet **Ostwind 2**, qui implique le raccordement de deux nouveaux parcs éoliens offshore en mer du Baltique au réseau électrique allemand : Arcadis Ost 1 et Baltic Eagle. Les parcs éoliens devraient être mis en service en 2023 et 2024 et offriront une capacité de production totale d'environ 725 MW.

Les deux premières des trois sections de câble 220 kV ont été posées dans les fonds marins. Les travaux pour la pose de la troisième section du câble sous-marin sont actuellement en cours. Les câbles terrestres ont aussi été installés avec succès entre le point d'atterrissage (où le câble sous marin arrive sur la terre ferme) et le poste terrestre de Lubmin. Afin de limiter l'impact environnemental des travaux, des conduites de protection souterraines ont été installées à l'aide de forages horizontaux. Les travaux sur la plateforme offshore d'Arcadis Ost 1 sont aussi dans les temps : la structure a été transportée depuis Gdansk (Pologne) vers un chantier naval à Aalborg (Danemark), où l'assemblage de l'équipement électrique a commencé. La phase d'installation en mer débutera en 2022.

50Hertz a entamé les travaux sur son projet **Kabeldiagonale Berlin**, qui implique la pose de câbles entre deux postes de transformation dans un tunnel d'environ sept kilomètres de long et à une profondeur de 20 à 30 m. Les câbles 380 kV, qui vont remplacer un ancien système de câbles, transporteront davantage d'électricité vers le centre de Berlin.

Les travaux de renforcement de la section orientale de la ligne 380 kV **Nordring Berlin** (qui s'étend sur 75 kilomètres) peuvent désormais se poursuivre, après le rejet par les tribunaux d'une plainte contre le projet. Ce dernier remplacera une connexion 220 kV datant des années 1950 par une nouvelle ligne 380 kV, d'une capacité beaucoup plus élevée.

Des travaux de fondation ont commencé le long de la section sud de la **ligne Uckermark**. Cette nouvelle ligne 380 kV de 115 km reliera le poste Bertikow (près de Prenzlau) à Neuenhagen, au nord de Berlin, et transportera de l'énergie éolienne depuis le nord-est de l'Allemagne vers la capitale. La Bundesnetzagentur, le régulateur allemand, a donné son feu vert pour la construction de la ligne électrique 380 kV entre le poste Bertikow et le poste Pasewalk (dans le land de Mecklembourg Poméranie Occidentale). La ligne à haute tension d'une longueur de 30 km remplacera une ligne 220 kV existante et permettra de quadrupler la capacité de transport dans la région.

Des travaux de construction visant à remplacer des pylônes et des conducteurs ont aussi débuté sur la ligne aérienne 380 kV de 150 km entre **Pulgar** (Saxe) et **Vieselbach** (Thuringe). En 2021, le tronçon oriental (27 km) a été construit et mis en service grâce à une procédure de permis simplifiée, conformément à la loi. Les travaux de renforcement du projet Pulgar-Vieselbach devraient être achevés d'ici 2025 et accroître d'environ 40 % la capacité de transport d'électricité actuelle.

(en millions €)	2021	2020
Dette Nette	4.886,3	7.465,1
Lever financier (D/CP) (incl. intérêts min. & hybrides)	1,6x	1,8x
Dette nette/EBITDA	4,9	7,4
EBITDA/intérêt brut	9,1	6,8
Coût moyen de la dette	1,67%	1,89%
% fixe de la dette brute	100,0%	100%

50Hertz a inauguré un nouveau poste près d'Altdöbern. Un grand volume d'énergie renouvelable y est injecté dans le réseau électrique à très haute tension. Au cours des cinq prochaines années, 50Hertz modernisera 19 de ses postes et en construira trois nouveaux.

## Dette nette et indicateurs

Elia Group affichait une **dette financière nette** totale de €4.886,3 millions (-€2.578,7 millions) à la fin de 2021.

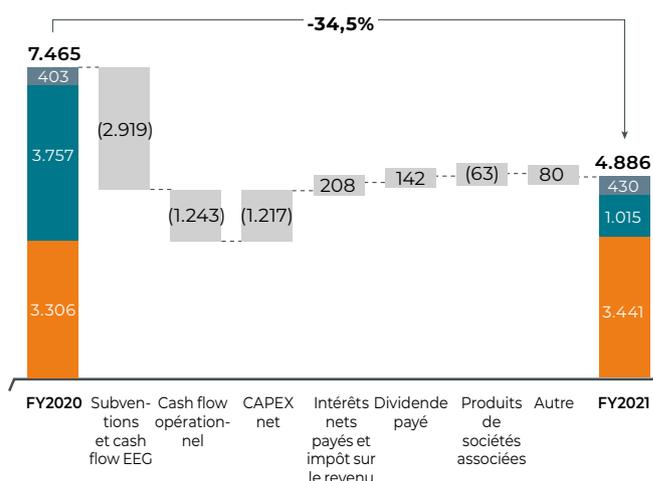
Cette diminution était entièrement imputable à l'**Allemagne** (-€2.741,7 millions), 50Hertz ayant profité du paiement de trois compensations fédérales (€2.160,0 millions) pour rembourser les facilités de crédit renouvelables (€700 millions) qui avaient été provisoirement contractées pour financer le déficit EEG à la fin de 2020. En outre, l'entreprise a bénéficié d'une entrée de trésorerie EEG très importante (+€758,9 millions) résultant du niveau de prix très élevé sur le marché de l'énergie, tandis que le programme d'investissement était principalement financé par le flux de trésorerie opérationnel.

En **Belgique**, la dette d'Elia a progressé légèrement (+€135,4 millions), la croissance organique étant financée par les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et l'utilisation du programme de billets de trésorerie (€60 millions).

Elia Group a également eu accès à des sources de financement diversifiées et a accédé au marché des capitaux d'emprunt pour renforcer et sécuriser sa position de liquidité en vue de la poursuite de l'extension de son réseau. En avril, Eurogrid GmbH a tiré parti de conditions de marché favorables pour émettre une obligation senior de €500 millions et un coupon de 0,741%, sécurisant ainsi une partie des liquidités pour son programme d'investissement futur. Suite à cette transaction, le coût moyen de la dette d'Elia Group a diminué pour s'établir à 1,67% (diminution de 22 pnb), principalement au bénéfice de la société.

La **notation d'Elia Group par Standard & Poor's** reste inchangée à BBB+, avec des perspectives stables. Le groupe a continué à progresser sur la voie vers des finances durables : après le premier green bond d'Eurogrid GmbH et la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité d'Elia Transmission Belgium en 2020, cette dernière a publié son Green Finance Framework fin 2021, ouvrant la voie à un futur financement vert en Belgique.

### ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE EN 2021



## Elia Transmission en Belgique

Elia Transmission chiffres clés (en millions €)	2021	2020	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	1.199,5	1.004,7	19,4%
<i>Produits</i>	1.009,8	858,1	17,7%
<i>Autres produits</i>	68,3	57,5	18,8%
<i>Produits (charges) nets réglementaires</i>	121,4	89,1	36,3%
Entreprises mises en équivalence	2,3	1,9	21,1%
EBITDA	432,2	425,8	1,5%
EBIT	227,1	237,5	(4,4%)
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	0,0	n,r
<i>EBIT ajusté</i>	227,1	237,5	(4,4%)
Charges financières nettes	(63,1)	(66,4)	(5,0%)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	(46,3)	(28,9%)
Résultat de la période	131,0	124,8	5,0%
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	0,0	n,r
<i>Résultat net ajusté</i>	131,0	124,8	5,0%
<b>Chiffres clés de la situation financière (en millions €)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Total des actifs	7.153,5	7.008,4	2,1%
Total des capitaux propres	2.445,5	2.265,2	8,0%
Dette financière nette	3.441,0	3.305,6	4,1%
Cash flow libre	(117,6)	(260,8)	(54,9%)

Les **produits d'exploitation d'Elia Transmission** ont augmenté de 19,4% par rapport à 2020, passant de €1.004,7 millions à €1.199,5 millions. Ces produits d'exploitation ont été impactés par une augmentation du résultat net régulé, une augmentation des amortissements liée à l'augmentation de la base d'actifs et une augmentation des coûts des services auxiliaires, sous l'effet des prix élevés du gaz et du mix énergétique caractérisé par une charge de base nucléaire élevée et une augmentation de la production éolienne onshore et solaire. Ces éléments ont été partiellement compensés par une diminution des coûts financiers qui avaient été générés en 2020 par le refinancement de l'emprunt d'actionnaires, le coût du dénouement d'un swap de taux d'intérêt et une diminution des impôts liée à l'augmentation de la déduction pour revenus d'innovation, qui ont été répercutées au niveau des revenus.

L'**EBITDA** a légèrement progressé pour s'établir à €432,2 millions (+1,5%) suite à une augmentation du résultat net régulé et à une augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs, compensées par une diminution des coûts financiers et de la charge d'impôts sur le résultat qui sont tous répercutés au niveau des revenus. La diminution de l'**EBIT** (-4,4%) était soutenue par des amortissements d'actifs non couverts par les tarifs comme les immobilisations incorporelles acquises lors de la période réglementaire précédente et activées en vertu des normes IFRS (€7,4 millions), pour des contrats de location (€7,9 millions) et des coûts d'emprunt capitalisés (€2,4 millions). La contribution des entreprises mises en équivalence a légèrement augmenté pour s'établir à €2,3 millions en raison d'une augmentation de la contribution de HGRT.

Les **charges financières nettes** ont diminué de €3,3 millions (-5,0%) par rapport à l'exercice précédent, surtout sous l'effet du dénouement unique d'un swap de taux d'intérêt lié au remboursement de l'emprunt d'actionnaires (€5,2 millions) en 2020 et aux coûts encourus pour établir une facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€1,5 million) en 2020. Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation des charges d'intérêt suite à l'émission d'une euro-obligation (€800 millions) en avril de l'an dernier et une moindre activation des coûts d'emprunt (€3,4 millions) depuis quelques mises en service majeures en 2020. Elia Transmission Belgium a un profil d'échéance de la dette bien équilibré et aucune échéance n'approche du terme. Le coût moyen de la dette était de 1,91% à la fin de l'année 2021, contre 1,93% à la fin de l'année 2020, à l'avantage des consommateurs.

Le **résultat net ajusté** a augmenté de 5,0% pour s'établir à €131,0 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

- Augmentation de la **marge équitable** (+€6,2 millions) due à la croissance des actifs et à l'augmentation des capitaux propres ;
- Augmentation des **incitants** (+€5,1 millions), qui reflète une solide performance opérationnelle et une grande efficacité principalement eu égard à des incitants liés à la capacité d'interconnexion, à la disponibilité du réseau, à la mise en service de projets en temps opportun, à l'innovation et aux coûts gérables. Celle-ci a été partiellement compensée par une moindre performance au niveau de l'incitant concernant la qualité des données et l'équilibrage. De plus, le taux d'imposition moyen a diminué suite à l'augmentation de la déduction pour revenus d'innovation, entraînant une augmentation de la contribution nette des incitants ;

- Diminution des **coûts d'emprunt capitalisés** due à un moindre niveau d'actifs en construction et à une diminution du coût moyen de la dette (-€3,8 millions) ;
- Diminution des **dommages majeurs aux installations électriques** par rapport à l'exercice précédent (+€3,7 millions) ;
- **Provisions fiscales et pour engagements de pension** (-€8,8 millions), principalement sous l'effet d'une moindre contribution des prévisions pour engagements de pension aux actifs du plan. En outre, la provision de l'exercice précédent avait bénéficié d'une variation unique des actifs du plan d'un régime à prestations définies (€3,9 millions) et de la reprise d'une provision fiscale (€1,6 million) ;
- Diminution de l'**amortissement des logiciels** acquis avant 2020 (+1,6 million), car certains actifs acquis durant la période réglementaire précédente et couverts par sa méthodologie réglementaire sont déjà complètement amortis.
- Autres (+€2,3 millions) : principalement liés à l'amortissement des coûts d'émission liés à l'émission d'une euro-obligation l'année précédente, complètement couverte par les tarifs (-€2,3 millions) et compensée par une diminution des frais d'émission d'actions ordinaires liés à une augmentation de capital en faveur des membres du personnel (+€1,4 million) et des effets d'impôts différés (+€3,1 millions).

Le **total des actifs** a augmenté de €145,1 millions pour s'établir à €7.153,5 millions, principalement en raison de la réalisation du programme d'investissement. La **dette financière nette** a augmenté pour s'établir à €3.441,0 millions (+4,1%), car le programme d'investissement d'Elia était principalement financé par des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et la mise en place d'un programme de billets de trésorerie (€60 millions). La facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€650 millions) n'a pas été utilisée tandis qu'une part significative du programme de billets de trésorerie (€240 millions) reste inutilisée. Elia Transmission Belgium est notée BBB+ avec perspectives stables par Standard & Poor's.

Les **capitaux propres** ont augmenté pour atteindre €2.445,5 millions (+€180,3 millions), principalement suite à la réservation du bénéfice 2021 (+€131,0 millions), à la réévaluation des engagements au titre des avantages.

## 50Hertz Transmission en Allemagne

50Hertz Transmission chiffres clés (en millions €)	2021	2020	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	1.716,9	1.454,9	18,0%
<i>Produits</i>	1.569,9	1.353,6	16,0%
<i>Autres produits</i>	95,1	90,1	5,5%
<i>Produits (charges) nets réglementaires</i>	51,9	11,2	n,r,
Entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	
EBITDA	534,0	578,6	(7,7%)
EBIT	272,9	340,1	(19,8%)
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	0,0	n,r,
<i>EBIT ajusté</i>	272,9	340,1	(19,8%)
Charges financières nettes	(34,7)	(62,5)	(44,5%)
Charge d'impôt sur le résultat	(72,8)	(84,9)	(14,3%)
<b>Résultat de la période</b>	<b>165,4</b>	192,6	(14,1%)
<i>Dont attribuable à Elia Group</i>	132,3	154,1	(14,1%)
Éléments ajustés	0,0	0,0	n,r,
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>165,4</b>	192,6	(14,1%)
<b>Chiffres clés de la situation financière (en millions €)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Total des actifs	9.941,3	7.028,4	41,4%
Total des capitaux propres	1.928,7	1.631,4	18,2%
Dettes financières nettes	1.014,9	3.756,6	(73,0%)
Cash flow libre	2.889,4	(1.526,4)	(289,3%)

Le **total des produits et autres produits de 50Hertz Transmission** était en hausse par rapport à 2020 (+18,0%), de €1.454,9 millions à €1.716,9 millions. Les deux éléments principaux de cette croissance sont les produits d'exploitation issus de la régulation incitative (+€109,5 millions) et les revenus de l'énergie (+€108,1 millions) en raison de la flambée des prix de l'énergie au deuxième semestre de 2021.

L'**EBITDA** a diminué pour s'établir à €534,0 millions (-7,7%). L'augmentation de la base d'actifs a profité à la rémunération des investissements (+€13,6 millions), mais l'expansion de l'activité a exercé des pressions sur les charges opérationnelles. Les coûts liés à la maintenance des installations onshore ont augmenté (-€12,3 millions), ce qui s'explique par un pic dans le cycle des activités de maintenance. Comme le réseau a été étendu et renforcé, les anciens actifs onshore ont été arrêtés et mis hors service, ce qui a entraîné une augmentation des pertes résultant de ventes et cessions (-€7,7 millions). De plus, les frais de personnel ont augmenté car 50Hertz continue à étoffer son vivier de talents afin de réussir la transition énergétique et faire face à la complexité croissante de la gestion du réseau (-€19,9 millions). Afin de gérer efficacement cette complexité croissante, la digitalisation de l'activité progresse également, comme en témoigne l'augmentation des frais d'informatique et de télécommunications (-€4,2 millions). Après les mesures prises en 2020 pour lutter contre le COVID-19, l'entreprise a retrouvé sa vitesse de croisière en 2021. Par conséquent, les charges opérationnelles pour les domaines tels que les honoraires de conseil, les services externes et les frais de déplacement ont augmenté (-€13,9 millions). Qui plus est, 2020 incluait les revenus issus d'une astreinte (-€6,8 millions). Enfin, l'**EBITDA** a

profité de revenus uniques issus du mécanisme réglementaire de décompte et de libération de provisions liées pour un montant de €42,4 millions (+€5,1 millions) ; de ce montant, €10,5 millions provenaient du mécanisme de décompte pour l'année 2018 et €31,7 millions provenaient du remboursement du clawback (« Abzugsbeträge »). Les paiements du clawback font partie du mécanisme de « mesures d'investissement » réglementaire, qui sera supprimé à partir de 2024 et remplacé par le modèle d'ajustement des coûts en capital. Dans le cadre de cette transition, l'arrêté inclut un remboursement partiel des montants historiques du clawback, qui ont été provisionnés en 2021.

L'**EBIT** a diminué de manière plus prononcée (-€67,2 millions) en raison d'une augmentation des amortissements (-€15,1 millions) suite à la mise en service de projets, comme la Kriegers Flak Combined Grid Solution. De plus, la variation des provisions opérationnelles était moindre que pour l'exercice précédent (-€7,5 millions). Aucun élément ajusté n'a été comptabilisé en 2021.

Le **résultat net ajusté** a diminué pour s'établir à €165,4 millions (-14,1%) suite aux éléments suivants :

- Augmentation des coûts d'exploitation onshore et des autres coûts (-€35,3 millions), sous l'effet de l'expansion et de la digitalisation de l'activité, d'un pic dans le cycle des activités de maintenance et de pertes résultant de la cession d'actifs ;
- Hausse des frais de personnel (-€14,0 millions), principalement liée aux augmentations de l'effectif ;
- Augmentation des amortissements (-€10,6 millions) due à la mise en service de projets.

Ces effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

- Augmentation des mécanismes réglementaires et des provisions liées (+€3,6 millions) ;
- Augmentation de la rémunération des investissements (+€9,6 millions) suite à la croissance de la base d'actifs ;
- Augmentation des résultats financiers (+€19,5 millions), car une obligation à taux d'intérêt élevé était refinancée à des conditions plus favorables (+€6,0 millions). De plus, les taux d'intérêt à termes ont augmenté, ce qui a engendré une diminution des charges d'intérêt sur les provisions (+€13,5 millions).

Le **total des actifs** a augmenté de €2.912,9 millions par rapport à 2020, principalement en raison d'une évolution favorable de l'activité EEG et de progrès dans la réalisation du programme d'investissement. Le **cash flow libre**, qui s'élevait à €2.889,4 millions, a été fortement affecté par les entrées de trésorerie importantes pour le compte EEG (+€2.918,9 millions). En 2021, 50Hertz a touché trois subsides fédéraux (€2.160,0 millions) pour couvrir le déficit de trésorerie accumulé en 2020 et rembourser les facilités de crédit renouvelables (€700 millions) contractées à la fin de l'an dernier

pour couvrir ce déficit EEG. Le flux de trésorerie EEG a encore été augmenté par la forte hausse des prix de l'énergie au second semestre de 2021, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie plus importantes que prévues.

Le **total des capitaux propres** a augmenté de €297,3 millions pour s'établir à €1.928,7 millions. En raison d'un changement de méthode comptable, la comptabilité de couverture est appliquée, à partir de 2021, aux contrats futurs conclus par 50Hertz dans le but de réduire le risque de fluctuations dans le montant attendu des pertes de réseau. Cette modification, qui s'opère dans un contexte de prix de l'énergie forts, a donné lieu à la comptabilisation de la juste valeur de ces contrats pour un montant brut de €355,6 millions à la fin de l'année 2021. Compte tenu des effets d'impôts différés, une réserve de couverture d'un montant de €249,9 millions a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Toutefois, comme les coûts liés aux pertes de réseau sont presque entièrement répercutés dans les tarifs, la juste valeur des contrats futurs n'a pas d'incidence sur la rentabilité actuelle ou future de l'entreprise.

## Les activités non régulées & Nemo Link

Activités non-régulés et Nemo Link Chiffres clés (en millions €)	2021	2020	Différence (%)
Total des produits et autres produits	36,8	34,7	6,1%
Entreprises mises en équivalence	47,1	7,4	536,5%
EBITDA	40,8	1,1	3.609,1%
EBIT	40,3	0,9	4.377,8%
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	(0,3)	(100,0%)
<i>EBIT ajusté</i>	40,3	1,2	3.294,4%
Charges financières nettes	(8,9)	(12,6)	(29,4%)
Charge d'impôt sur le résultat	0,5	2,2	n,r,
<b>Résultat de la période</b>	<b>31,9</b>	(9,5)	(435,8%)
<i>Dont attribuable à Elia Group</i>	<b>31,9</b>	(9,5)	(435,8%)
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	(0,2)	(100,0%)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>31,9</b>	(9,3)	(443,6%)

Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2021	2020	Différence (%)
Total des actifs	1.654,0	1.766,7	(6,4%)
Total des capitaux propres	1.142,9	1.187,7	(3,8%)
Dette financière nette	430,4	402,9	6,8%

Le **revenu non régulé** a crû de 6,1% par rapport à 2020, pour s'établir à €36,8 millions. Il faut y voir le résultat d'une diminution des revenus générés par Elia Grid International (« EGI ») (-€7,3 millions) comme l'activité de conseil internationale a été affectée négativement par les restrictions liées à la lutte contre le COVID-19, entraînant un retard dans les projets. Ceci est compensé par une augmentation des transactions entre les segments, principalement entre Elia Group SA, Elia Transmission Belgium et 50Hertz.

Les investissements mis en équivalence ont contribué au résultat du groupe à hauteur de €47,1 millions, une contribution presque entièrement attribuable à **Nemo Link**. Avec un taux de disponibilité

de 99,1%, Nemo Link reste un des actifs les plus performants de son genre dans le monde. La disponibilité élevée du nucléaire en Europe continentale, les prix accrus du gaz et du carbone et la pénurie générale au Royaume-Uni ont eu une incidence positive sur l'écart de prix du marché, au profit du marché de la congestion, le principal flux de revenus de l'actif. Nemo Link a enregistré de solides performances, générant un résultat net total de €94,0 millions et une contribution au résultat net d'Elia Group de €47,0 millions.

L'**EBIT ajusté** a progressé pour atteindre €40,3 millions (+€39,1 millions). Cette augmentation est entièrement due à la

contribution plus importante de Nemo Link (+€39,7 millions), à une diminution de la perte opérationnelle pour re.alto due à une diminution des coûts de développement et à la génération des premières redevances (+€0,5 million) ; elle a été partiellement compensée par une augmentation des coûts opérationnels au niveau de la holding liés à la poursuite des ambitions de croissance inorganique (-€0,9 million). En dépit de la diminution des revenus, l'EBIT d'EGI est resté stable, ce qui reflète les mesures de maîtrise des coûts prises pendant la période COVID.

Les **charges financières nettes** ont diminué pour s'établir à €8,9 millions, comprenant principalement la charge d'intérêt liée à l'obligation senior (€4,7 millions), les coûts liés au placement privé de Nemo Link (€2,9 millions) et d'autres coûts financiers liés à Elia Group SA. Les coûts financiers de l'exercice précédent étaient principalement affectés par les mécanismes réglementaires à concurrence de €3,4 millions.

Le **résultat net ajusté** a augmenté fortement (€41,2 millions) pour s'établir à €31,9 millions, principalement en raison des éléments suivants :

- Contribution plus importante de Nemo Link (+€39,7 millions) ;
- Diminution des mécanismes réglementaires de décompte pour 2020 (+€2,2 millions) ;
- Moindre perte de re.alto (+€0,4 million) en raison d'une diminution des coûts et des premières redevances ;
- Augmentation des coûts de holding due aux mesures de développement de l'activité (-€1,0 million) ;
- Autres éléments (-€0,1 million) dus à une diminution des autres coûts non régulés alors qu'EGI restait stable en glissement annuel.

Le **total des actifs** a légèrement régressé pour atteindre € 1.654,0 millions (-6,4%) et la dette financière nette a augmenté pour s'établir à €430,4 millions (+6,8%) sous l'effet de l'utilisation de liquidités par Elia Group SA pour payer le dividende de l'an dernier ; cette diminution fut partiellement compensée par le remboursement annuel du prêt amortissable de Nemo Link.

## Éléments ajustés – Tableau de réconciliation

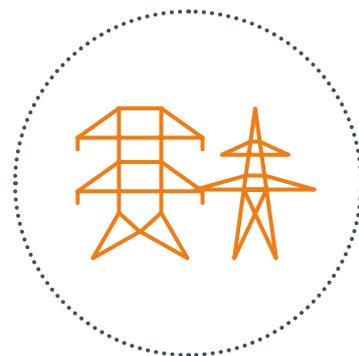
(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2021	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non- régulées et Nemo Link	Écritures de consolidation	Elia Group
<b>EBIT – Éléments non récurrents</b>					
Coûts de réorganisation interne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>EBIT ajusté</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Impôt lié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Résultat net – Éléments ajustés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2020	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non- régulées et Nemo Link	Écritures de consolidation	Elia Group
<b>EBIT – Éléments non récurrents</b>					
Coûts de réorganisation interne	0,0	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)
<b>EBIT ajusté</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,3)</b>
Impôt lié	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
<b>Résultat net – Éléments ajustés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>



# 3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS





## DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, déclarent qu'à leur connaissance :

a. les états financiers, établis conformément aux méthodes comptables applicables aux états financiers, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats d'Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation ;

b. le rapport annuel donne une image fidèle de l'évolution et des résultats de la Société et de la situation d'Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 31 mars 2021

Catherine Vandendorpe  
Chief Financial Officer

Chris Peeters  
Chief Executive Officer  
Président du comité de direction

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	64
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	66
Compte de résultat consolidé .....	66
État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global .....	67
État consolidé de la situation financière .....	68
État consolidé des variations des capitaux propres .....	69
État consolidé des flux de trésorerie .....	70
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	71
1. Entité présentant les états financiers.....	71
2. Base de préparation .....	71
2.1 Déclaration de conformité .....	71
2.2 Devise fonctionnelle et de présentation .....	72
2.3 Base d'évaluation.....	72
2.4 Continuité d'exploitation .....	72
2.5 Utilisation d'estimations et jugements .....	72
2.6 Approbation par le conseil d'administration.....	74
3. Principales méthodes comptables.....	75
3.1 Base de consolidation .....	75
3.2 Écarts de conversion.....	76
3.3 État de la situation financière .....	76
3.3.1 Immobilisations corporelles .....	76
3.3.2 Immobilisations incorporelles .....	77
3.3.3 Goodwill.....	77
3.3.4 Créances commerciales et autres créances .....	78
3.3.5 Stocks.....	78
3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	78
3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers .....	78
3.3.8 Actifs financiers.....	79
3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	80
3.3.10 Capitaux propres.....	81
3.3.11 Passifs financiers.....	81
3.3.12 Avantages du personnel.....	81
3.3.13 Provisions .....	82
3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes .....	83
3.3.15 Autres passifs non courants .....	83
3.3.16 Contrats de location .....	83
3.3.17 Comptes de report réglementaires.....	84
3.4. Eléments du compte de résultat .....	85
3.4.1 Revenus .....	85
3.4.2 Charges .....	89
4. Résultat global et variation des capitaux propres .....	90
4.1 Informations par segment.....	90
4.1.1 Base des informations par segment .....	90
4.2 Elia Transmission (Belgique).....	91
4.3 50Hertz Transmission (Allemagne).....	94
4.4 Activités non régulées & Nemo Link .....	96
4.5 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS .....	97
4.6 Éléments ajustés – tableau de réconciliation .....	98
5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global .....	99
5.1 Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits .....	99
5.2 Charges d'exploitation.....	99
5.3 Charges financières nettes.....	101
5.4 Impôts.....	101
5.5 Résultat par action .....	103
5.6 Autres éléments du résultat global.....	103
6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière .....	104
6.1 Immobilisations corporelles .....	104
6.2 Immobilisations incorporelles .....	105
6.3 Goodwill.....	106
6.4 Entreprises mises en équivalence .....	109
6.4.1 Joint-ventures .....	109
6.4.2 Sociétés associées .....	110
6.5 Autres actifs financiers .....	112

6.6	Actifs et passifs d'impôts différés.....	113
6.7	Stocks.....	114
6.8	Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis.....	115
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants.....	116
6.10	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	116
6.11	Capitaux propres.....	116
6.11.1	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société.....	116
6.11.2	Titres hybrides.....	117
6.12	Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location.....	118
6.13	Avantages du personnel.....	120
6.14	Provisions.....	127
6.15	Autres passifs non courants.....	128
6.16	Dettes fournisseurs et autres créateurs.....	128
6.17	Instruments financiers – Juste valeur.....	129
6.18	Contrats de location.....	130
6.19	Charges à imputer et produits à reporter.....	133
7.	Structure du groupe.....	134
8.	Autres notes.....	136
8.1	Gestion des risques financiers et des dérivés.....	136
8.2	Engagements et incertitudes.....	140
8.3	Parties liées.....	141
8.4	Événements postérieurs à la clôture.....	142
8.5	Divers.....	142
8.6	Services fournis par les commissaires.....	142
9.	Cadre réglementaire et tarifs.....	143
9.1	Cadre réglementaire en Belgique.....	143
9.1.1	Législation fédérale.....	143
9.1.2	Législations régionales.....	143
9.1.3	Organes de régulation.....	143
9.1.4	Tarification.....	143
9.2	Cadre réglementaire en Allemagne.....	146
9.2.1	Dispositions législatives pertinentes.....	146
9.2.2	Organismes de régulation en Allemagne.....	146
9.2.3	Tarification en Allemagne.....	146
9.3	Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link.....	148
	RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	149
	INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE.....	154
	Bilan financier après répartition du bénéfice.....	155
	Compte de résultat.....	156
	Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs.....	157

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Compte de résultat consolidé

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
Revenus	(5.1)	2.551,3	2.209,6
Approvisionnement et marchandises	(5.2)	(83,1)	(86,2)
Autres produits	(5.1)	135,1	163,6
Produits (charges) nets réglementaires	(5.1)	173,3	100,3
Services et biens divers	(5.2)	(1.443,6)	(1.051,7)
Frais de personnel et pensions	(5.2)	(334,1)	(307,2)
Amortissements et réductions de valeurs	(5.2)	(467,5)	(432,5)
Variation des provisions	(5.2)	0,7	5,5
Autres charges	(5.2)	(41,4)	(32,1)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>490,7</b>	<b>569,3</b>
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(6.4)	49,4	9,2
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>		<b>540,1</b>	<b>578,5</b>
<b>Résultat financier net</b>	(5.3)	<b>(106,6)</b>	<b>(141,5)</b>
Produits financiers		3,9	6,6
Charges financières		(110,5)	(148,1)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>433,5</b>	<b>437,0</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(5.4)	(105,2)	(129,1)
<b>Résultat de la période</b>		<b>328,3</b>	<b>307,9</b>
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la société - propriétaires d'actions ordinaires		276,0	250,1
Propriétaires de la société - propriétaires de titres hybrides		19,3	19,3
Intérêts minoritaires		33,1	38,5
<b>Résultat de la période</b>		<b>328,3</b>	<b>307,9</b>
<b>Résultat par action (en €)</b>	(5.5)		
Résultat de base par action		4,02	3,64
Résultat dilué par action		4,02	3,64

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

## État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global

(en millions €) — Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
<b>Résultat de la période</b>		<b>328,3</b>	<b>307,9</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :</b>			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(5.6)	356,2	5,0
Impôt lié		(105,8)	(1,3)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</b>			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(6.13)	27,4	(8,1)
Partie efficace de la variation de la juste valeur des investissements	(5.6)	0,0	15,0
Impôt lié		(7,0)	2,2
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt</b>		<b>270,8</b>	<b>12,8</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>599,1</b>	<b>320,7</b>
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la société - propriétaires d'actions ordinaires		496,3	260,4
Propriétaires de la société - propriétaires de titres hybrides		19,3	19,3
Intérêts minoritaires		83,5	41,0
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>599,1</b>	<b>320,7</b>

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

## État consolidé de la situation financière

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		<b>13.867,5</b>	<b>13.044,0</b>
Immobilisations corporelles	(6.1)	10.859,5	10.094,4
Goodwill	(6.3)	2.411,1	2.411,1
Immobilisations incorporelles	(6.2)	148,6	105,4
Entreprises mises en équivalence	(6.4)	309,6	323,1
Autres actifs financiers	(6.5)	136,3	104,5
Créances clients et autres débiteurs à longue terme		0,5	0,5
Actifs d'impôt différé	(6.6)	1,9	5,0
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>4.276,8</b>	<b>2.121,6</b>
Stocks	(6.7)	21,6	39,0
Créances clients et autres débiteurs	(6.8)	861,3	1.475,4
Créance d'impôt courant	(6.9)	10,1	3,4
Autres actifs financiers	(6.5)	316,2	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.10)	3.049,5	590,1
Charges à reporter et produits acquis	(6.8)	18,1	13,7
<b>Total des actifs</b>		<b>18.144,3</b>	<b>15.165,6</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4.938,4</b>	<b>4.500,0</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.11)	4.552,0	4.173,1
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires		3.850,6	3.471,7
Capital social		1.709,2	1.709,1
Primes d'émission		262,9	262,4
Réserves		173,0	173,0
Réserves de couverture (hedging)		197,1	(3,3)
Propres actions		(0,8)	0,0
Résultat non distribué		1.509,2	1.330,5
Capitaux propres attribuables aux titres hybrides	(6.11)	701,4	701,4
Intérêts minoritaires		386,4	326,9
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		<b>8.471,3</b>	<b>7.823,6</b>
Emprunts et dettes financières	(6.12)	7.741,7	7.249,6
Avantages du personnel	(6.13)	104,9	130,1
Provisions	(6.14)	125,6	133,3
Passifs d'impôt différé	(6.6)	209,7	89,5
Autres dettes	(6.15)	289,5	221,1
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>4.734,6</b>	<b>2.842,0</b>
Emprunts et dettes financières	(6.12)	194,0	805,5
Provisions	(6.14)	7,7	7,4
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(6.16)	3.696,4	1.009,1
Passifs d'impôt courant	(6.9)	26,8	13,6
Charges à imputer et produits à reporter	(6.19)	809,8	1.006,4
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>18.144,3</b>	<b>15.165,6</b>

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

## État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions €)	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Actions propres	Résultat non distribué	Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions normales	Capitaux propres attribuables aux titres hybrides	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde au 1 janvier 2020</b>	<b>1.705,8</b>	<b>259,2</b>	<b>(7,0)</b>	<b>173,0</b>		<b>1.189,8</b>	<b>3.320,8</b>	<b>701,4</b>	<b>4.022,2</b>	<b>309,9</b>	<b>4.332,1</b>
Résultat de la période						269,4	269,4		269,4	38,5	307,9
Autres éléments du résultat global			3,8			6,6	10,3		10,3	2,5	12,8
<b>Résultat global de la période</b>			<b>3,8</b>			<b>276,0</b>	<b>279,7</b>		<b>279,7</b>	<b>41,0</b>	<b>320,7</b>
<b>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</b>											
<b>Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires</b>											
Emission d'actions ordinaires	1,8	3,2					5,0		5,0		5,0
Frais d'émission d'actions ordinaires	1,4						1,4		1,4		1,4
Répartition sur des titres hybrides						(19,3)	(19,3)		(19,3)		(19,3)
Dividendes aux intérêts minoritaires										(24,0)	(24,0)
Dividendes						(116,0)	(116,0)		(116,0)		(116,0)
<b>Total contributions et distributions</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>				<b>(135,3)</b>	<b>(128,8)</b>		<b>(128,8)</b>	<b>(24,0)</b>	<b>(152,8)</b>
Total des transactions avec les propriétaires	3,2	3,2				(135,3)	(128,8)		(128,8)	(24,0)	(152,8)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1.709,1</b>	<b>262,4</b>	<b>(3,3)</b>	<b>173,0</b>		<b>1.330,5</b>	<b>3.471,7</b>	<b>701,4</b>	<b>4.173,1</b>	<b>326,9</b>	<b>4.500,0</b>
<b>Solde au 1 janvier 2021</b>	<b>1.709,1</b>	<b>262,4</b>	<b>(3,3)</b>	<b>173,0</b>		<b>1.330,5</b>	<b>3.471,7</b>	<b>701,4</b>	<b>4.173,1</b>	<b>326,9</b>	<b>4.500,0</b>
Résultat de la période						295,2	295,2		295,2	33,1	328,3
Autres éléments du résultat global			200,4			20,0	220,3		220,3	50,4	270,8
<b>Résultat global de la période</b>			<b>200,4</b>			<b>315,2</b>	<b>515,6</b>		<b>515,6</b>	<b>83,5</b>	<b>599,1</b>
<b>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</b>											
<b>Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires</b>											
Emission d'actions ordinaires	0,2	0,4					0,6		0,6		0,6
Répartition sur des titres hybrides						(19,3)	(19,3)		(19,3)		(19,3)
Acquisition des actions propres					(0,8)		(0,8)		(0,8)		(0,8)
Dividendes aux intérêts minoritaires										(24,0)	(24,0)
Dividendes						(117,5)	(117,5)		(117,5)		(117,5)
Autres						0,3	0,3		0,3		0,3
<b>Total contributions et distributions</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>			<b>(0,8)</b>	<b>(136,5)</b>	<b>(136,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>(136,7)</b>	<b>(24,0)</b>	<b>(160,7)</b>
Total des transactions avec les propriétaires	0,2	0,4			(0,8)	(136,5)	(136,7)	0,0	(136,7)	(24,0)	(160,7)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1.709,3</b>	<b>262,8</b>	<b>197,1</b>	<b>173,0</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1.509,2</b>	<b>3.850,6</b>	<b>701,4</b>	<b>4.552,0</b>	<b>386,4</b>	<b>4.938,4</b>

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

## État consolidé des flux de trésorerie

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat de la période</b>		<b>328,3</b>	<b>307,9</b>
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(5.3)	106,6	141,6
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		2,1	2,0
Charges d'impôt	(5.4)	94,7	127,3
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(49,4)	(9,2)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(5.2)	467,5	432,4
Pertes de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		17,5	8,6
Pertes de valeurs d'actifs courants		0,8	1,4
Variations des provisions		1,5	(4,8)
Variations des impôts différés	(6.6)	10,5	0,8
Variation des actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat		0,0	0,0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>980,1</b>	<b>1.008,0</b>
Variations des stocks		17,0	(14,9)
Variations de créances clients et autres débiteurs		639,9	(1.060,8)
Variations des autres actifs courants		(0,7)	(0,5)
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		2.645,0	(258,6)
Variations des autres dettes courantes		(119,8)	(106,3)
<b>Variations du fond de roulement</b>		<b>3.181,4</b>	<b>(1.441,3)</b>
Intérêts payés	(6.12)	(124,9)	(143,2)
Intérêts reçus		3,7	4,5
Impôt sur le résultat payé		(87,0)	(164,4)
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>		<b>3.953,3</b>	<b>(736,4)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(59,8)	(32,4)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1.160,5)	(1.049,9)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence	(6.4)	0,0	(0,4)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		3,5	2,8
Produits de cession d'actifs financiers		1,6	1,6
Produits suite à la diminution de capital au sein d'entreprises mises en équivalence		30,5	15,3
Dividende reçu		31,8	13,8
Emprunts et créances à long terme		(0,5)	0,0
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>		<b>(1.153,4)</b>	<b>(1.049,2)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits de l'émission d'actions	(6.11)	0,6	5,0
Rachat des action propres	(6.11)	(0,7)	0,0
Dividende payé	(6.11)	(117,5)	(116,0)
Dividende hybride payé	(6.11)	(19,3)	(19,3)
Dividendes aux intérêts minoritaires		(24,0)	(24,0)
Remboursements d'emprunts	(6.12)	(737,7)	(1.319,5)
Produits de reprise des emprunts	(6.12)	558,0	2.874,5
<b>Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement</b>		<b>(340,6)</b>	<b>1.400,7</b>
<b>Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>2.459,3</b>	<b>(384,9)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>			
		590,1	975,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>			
		3.049,5	590,1
<b>Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>		<b>2.459,3</b>	<b>(384,9)</b>

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 1. Entité présentant les états financiers

Elia Group SA (la « Société » ou « Elia ») est établi en Belgique, boulevard de l'Empereur 20, -1000 Bruxelles. Les états financiers consolidés pour l'exercice 2021 comprennent ceux d'Elia Group SA et de ses filiales (collectivement désignées les « le groupe » ou « le groupe Elia ») et la participation du groupe dans les coentreprises (joint-ventures) et des sociétés associées.

Elia Group SA est une société à responsabilité limitée, dont les actions sont inscrites à la bourse Euronext de Bruxelles sous le symbole ELI.

Le groupe Elia est constitué de deux gestionnaires de réseau de transport (GRT) d'électricité : Elia Transmission Belgium SA en Belgique et 50Hertz Transmission GmbH, dans lesquelles le groupe Elia détient une participation de 80 %. 50Hertz Transmission GmbH est l'un des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands ; il opère dans le nord et l'est du pays.

Le groupe détient également une participation de 50 % dans Nemo Link Ltd, qui a construit une ligne d'interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique : la ligne d'interconnexion Nemo Link. Nemo Link Ltd est une joint-venture entre Elia Transmission Belgium SA et National Grid Ventures (au Royaume-Uni). Elle a démarré ses activités commerciales le 30 janvier 2019, et présente une capacité de transfert de 1000 MW.

Avec près de 2 750 collaborateurs et un réseau de transport de quelque 18 990 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux, le groupe Elia fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau européens. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le groupe est un élément moteur du développement du marché européen de l'électricité et de l'intégration de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Outre ses activités de transport en Belgique et en Allemagne, le groupe Elia offre un large éventail d'activités de consultance et d'engineering aux entreprises. Le groupe opère sous l'entité juridique Elia Group SA/NV, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est la holding communale Publi-T SC.

## 2. Base de préparation

### 2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) qui ont été adoptées par l'Union européenne. Le groupe a respecté toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), y compris celles entrées en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et applicables aux activités du groupe.

#### Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2021, avec un impact faible ou limité sur le groupe :

- Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence phase 2 ;
- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2021 mais pas encore adopté au sein de l'UE).

Les **normes, modifications et interprétations** suivantes n'étaient pas encore en vigueur avant 2021. Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels. Ils ne sont donc pas exposés en détail :

- Amendements à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles – Interdiction pour une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'éléments produits pendant que l'entreprise prépare l'actif pour son utilisation prévue (applicables pour les exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou après, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; Contrats déficitaires – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises – mise à jour du Cadre conceptuel (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020 (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais pas encore adoptées au sein de l'UE) ;
- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais pas encore adoptée au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IFRS 4 Contrats d'assurance – Date d'expiration de l'approche de report (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;

- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023 mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et au Guide d'application pratique de la matérialité (IFRS Practice Statement 2) : Divulgence des méthodes comptables (applicable pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023 mais pas encore adoptée au sein de l'UE)
- Amendements à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : mise en place d'une méthode globale axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur le résultat (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, mais pas encore adoptés au sein de l'UE).

## 2.2 Devise fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

## 2.3 Base d'évaluation

En règle générale, ces états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique. Toutefois, les rapports relatifs aux catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- Entités mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence a été appliquée pour déterminer la valeur d'une participation sur laquelle le groupe exerce une influence significative ;
- Autres participations : les entités dans lesquelles le groupe détient une participation sans exercer d'influence significative sont évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat (OCI) ;
- Les créances courantes et non courantes ont été évaluées au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ;
- Les avantages du personnel ont été valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également la note 6.13) ;
- Les instruments financiers dérivés ont été évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais des résultats, selon que l'instrument financier dérivé en question peut être qualifié ou pas d'instrument de couverture (voir également la note 8.1) ;
- Les provisions pour les frais de mise hors service ont été évaluées à la valeur actuelle.

## 2.4 Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont réévalué l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société et ont jugé, en date d'approbation des états financiers, pouvoir raisonnablement s'attendre à ce que le groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Par conséquent, le principe comptable de continuité d'exploitation continue à s'appliquer pour l'établissement des états financiers.

Dans un contexte marqué par la crise du COVID-19, le groupe a particulièrement veillé à considérer correctement les impacts connus et attendus de la situation sur la position financière, la performance et les flux de trésorerie de la société, en appliquant de manière consistante les principes comptables IFRS. De manière générale, opérant conformément aux cadres réglementaires en Belgique et en Allemagne, la rentabilité et la position financière du groupe n'ont pas été affectées.

## 2.5 Utilisation d'estimations et jugements

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances : les résultats de ces estimations et hypothèses sont à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et passifs. Les résultats réels peuvent par conséquent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elle n'affecte que cet exercice ou pour l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision affecte également ceux-ci.

Les points suivants incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

- La rémunération totale autorisée pour le rôle de GRT du groupe dans les segments belge et allemand est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies respectivement par le régulateur fédéral belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (la « CREG »)) et le régulateur fédéral allemand (l'Agence fédérale des réseaux (« BNetzA »)). La comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes réglementaires. Pour certains

calculs, un niveau d'appréciation professionnel doit être appliqué. Davantage d'informations sont disponibles dans les notes 6.19, 9.1.4 et 9.2.3.

- Les entités dans lesquelles le groupe détient moins de 20 % des droits de vote mais exerce une influence significative sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et réévalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.4).
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant une appréciation à ce sujet, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (voir la note 6.6).
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, y compris en tenant compte de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (voir la note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.13 :
  - Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont exposés dans la note 6.13. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. Cela est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite.
  - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
  - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux d'assainissement : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (voir la note 6.14).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (voir la note 6.14).
- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euro notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est effectuée pour mesurer l'impact qu'aurait un taux d'actualisation différent.
- Goodwill et tests de dépréciation : le groupe effectue des tests de dépréciation portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres réglementaires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (voir la note 6.3).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation des justes valeurs fait appel à un certain degré d'appréciation professionnel. Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (voir la note 6.17).
- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité déterminées par les cadres réglementaires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des événements réels en termes d'utilisation économique (voir les notes 3.3.1 et 6.1).
- Le groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » :
  - Le groupe applique un taux d'actualisation unique par type de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location sont censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10 ans, etc.) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation qu'Elia Group SA dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.

- Le groupe évalue la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Elle inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain qu'il utilisera cette option. Le groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir la note 6.18).
- Les impacts de la crise du COVID-19 et les évolutions macroéconomiques ont été pris en compte par le groupe pour évaluer les effets potentiels sur la performance financière d'Elia. De manière générale, Elia opérant conformément aux cadres réglementaires belge et allemand, sa rentabilité n'a pas été affectée de façon significative en 2020 ou 2021. En 2021, la pandémie de COVID-19 n'a pas entravé les progrès réalisés sur les projets d'infrastructures onshore et offshore en Belgique ou en Allemagne. La crise du COVID-19 a bien eu un impact sur la charge 2020 (notamment sur la période de mars à août). La levée graduelle des mesures de confinement liées au COVID-19 a généré une reprise de la charge en 2021 ; ainsi, le groupe a retrouvé progressivement une situation de plein régime en 2021 ; la seule exception concerne les activités d'Elia Grid International. En effet, l'entreprise internationale de consultance a souffert des restrictions dues au COVID-19, qui ont entraîné une baisse de ses revenus. Cette situation a néanmoins été compensée par des mesures de maîtrise des coûts durant la période marquée par le COVID. Les effets sur les indicateurs macroéconomiques tels que le taux d'intérêt, le taux d'actualisation, etc. ont été pris en compte.

Confronté à la pandémie de COVID-19, le groupe a évalué si ses actifs non financiers risquaient d'être dépréciés : il a procédé à une analyse des indicateurs potentiels de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs. Le test de dépréciation a été réalisé sur la base du dernier business plan ; il n'a révélé aucun risque de dépréciation au 31 décembre 2021.

La crise du COVID-19 et, en 2021, la forte hausse des prix de l'électricité pourraient entraîner une augmentation du risque de crédit, et donc affecter le montant des pertes de valeur à comptabiliser au titre des pertes de crédit attendues. Le groupe a depuis suivi de plus près les encaissements et le risque de contrepartie, sans constater de dégradation significative.

Nous renvoyons aux notes suivantes pour de plus amples informations : 6.3, 6.8, 6.18 et 8.1.

## 2.6 Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 24 mars 2022.

## 3. Principales méthodes comptables

### 3.1 Base de consolidation

#### FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiées afin d'être alignées sur les méthodes adoptées par le groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de la participation du groupe dans une filiale non intégralement détenue qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur capitaux propres.

#### SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable en termes de politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés par la suite pour refléter la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

#### INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une joint-venture est un accord en vertu duquel le groupe exerce un contrôle conjoint et a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse des activités conjointes, où le groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

#### INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont mesurés proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

#### PERTE DE CONTRÔLE

Au moment de la perte de contrôle, le groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, ainsi que toutes les participations ne donnant pas le contrôle et les autres éléments du résultat global liés à la filiale. Tout surplus ou déficit résultant de la perte de contrôle est reconnu dans le résultat. Si le groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, cette participation sera évaluée à la juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu. Elle sera comptabilisée par la suite comme une entreprise mise en équivalence ou comme un actif financier à la juste valeur en fonction du niveau d'influence retenu.

#### ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

#### REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Un goodwill survient lors de l'acquisition de filiales et représente la différence de la contrepartie versée par rapport à l'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables nets de l'entité acquise.

Le groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs à la date d'acquisition.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée n'inclut pas les montants liés à la résolution de relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts de transaction que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capitaux propres, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

## 3.2 Écarts de conversion

### OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

### ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que ceux de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

## 3.3 État de la situation financière

### 3.3.1 Immobilisations corporelles

#### Actifs détenus en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique (y compris les frais qui leur sont directement attribuables, notamment les coûts de financement), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (voir la section 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). Le coût des biens produits par la Société comprend le coût des matières premières, la main-d'œuvre directement imputable et, le cas échéant, l'évaluation initiale des coûts de démantèlement et d'évacuation des actifs et de restauration du site sur lequel ils sont situés. Lorsque des éléments des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme éléments séparés des immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunt directement imputables à la construction de l'actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif.

#### Dépenses ultérieures

Le groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

#### Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les taux d'amortissement utilisés sont repris dans les points ci-après.

Les durées de vie restantes, les modes d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

• Bâtiments administratifs	1,67 – 2,00 %	
• Bâtiments industriels	2,00 – 4,00 %	
• Lignes aériennes	2,00 – 4,00 %	
• Câbles souterrains	2,00 – 5,00 %	
• Sous-stations (installations et machines)	2,50 – 6,67 %	
• Télétransmission	3,00 – 12,50 %	
• Dispatching	4,00 – 10,00 %	
• Autres immobilisations corporelles (équipements des bâtiments loués)		période contractuelle
• Véhicules	6,67 – 20,00 %	
• Mobilier et fournitures de bureau	6,67 – 20,00 %	
• Hardware	25,00 – 33,00 %	
• Actifs relatifs au droit d'utilisation		période contractuelle

### Mise hors service d'un actif

Conformément à la norme IAS 16, lorsque l'entité a une obligation actuelle, juridique ou implicite de démanteler un élément d'actif ou de restaurer un site, le coût initial de cet élément d'immobilisation corporelle inclut une première estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement de l'élément et de restauration du site sur lequel l'élément est situé. Une provision correspondante concernant cette obligation est comptabilisée pour le montant de la composante d'actif (actif de démantèlement) et amortie sur toute la durée d'utilité de l'actif (voir également 3.3.13 Provisions).

### Décomptabilisation de l'actif

Un actif n'est plus comptabilisé en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est plus attendu de l'utilisation ou de la cession. D'éventuels gains ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculés comme la différence entre le produit net en cas de cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultat (dans les autres produits/charges) durant l'exercice où l'actif est décomptabilisé.

## 3.3.2 Immobilisations incorporelles

### Logiciels

Les licences de logiciels acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés (voir ci-après) et des pertes de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciations »).

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés comme charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus. Les frais de développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont probables ;
- le groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses activées comprennent le coût du matériel, les coûts directs du travail et les coûts indirects qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils apparaissent.

### Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

### Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles sont activées uniquement lorsqu'elles augmentent les bénéfices économiques futurs attachés à l'immobilisation à laquelle elles ont trait. Toutes les autres dépenses sont portées comme charges dans le compte de résultat au moment où elles sont encourues.

### Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils deviennent utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- |               |                       |
|---------------|-----------------------|
| • Licences    | 20,00 %               |
| • Concessions | période contractuelle |
| • Logiciels   | 20,00 – 25,00 %       |

Les durées de vie utiles restantes, les modes d'amortissement ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

### Décomptabilisation de l'actif

Un actif incorporel est décomptabilisé lors de sa cession (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire prend le contrôle) ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat.

## 3.3.3 Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciation d'actifs non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société associée.

### 3.3.4 Créances commerciales et autres créances

#### Contrats de construction en cours

Les revenus découlant de prestations pour tiers (voir la note 3.4.1) et les coûts y afférents sont comptabilisés au fil du temps, car nous avons droit à une contrepartie pour les prestations faites mais non facturées. L'évolution est déterminée sur la base des coûts encourus.

Les actifs sous contrat concernent surtout les droits à contrepartie du groupe pour les travaux effectués mais non facturés à la date de reporting dans le cadre d'un projet. Les actifs sous contrat sont portés en créances quand les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement quand le groupe émet une facture au client. Les actifs sous contrat sont compris dans les créances clients et autres débiteurs.

#### Surcharges

Dans leur rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (déficit) sont passés en créances commerciales et autres créances.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du compte de résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

#### Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

#### Dépréciations

Pour les créances commerciales et les actifs sous contrat, le groupe applique une approche simplifiée lors du calcul des pertes sur créances attendues (méthode ECL, ou « Expected Credit Losses »). Le groupe n'assure donc pas le suivi des variations en termes de risque de crédit, mais reconnaît plutôt une provision pour perte basée sur les ECL à vie à la date de clôture de chaque exercice. Le groupe a établi une matrice de provisionnement fondée sur son expérience historique en matière de pertes de crédit, et constituant sa meilleure approximation pour les futures pertes de crédit escomptées.

Voir la note 8.1. « Risque de crédit » pour une description détaillée de ce modèle.

### 3.3.5 Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

### 3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe et sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### 3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore utilisables, les valeurs recouvrables sont évaluées à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

### Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques qui sont propres à l'actif concerné.

Les actifs du groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

### Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur eu égard au goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

## 3.3.8 Actifs financiers

### Comptabilisation et évaluation initiales

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le groupe pour assurer leur gestion. Le groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction.

### Évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés en trois catégories dans l'optique d'une évaluation ultérieure :

- actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)
- actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

#### *Actifs financiers au coût amorti*

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la dépréciation. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la dépréciation de l'actif.

Les actifs financiers au coût amorti du groupe incluent les prêts à des tiers.

#### *Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres FVOCI)*

Lors de la comptabilisation initiale, le groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultat quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de dépréciation.

Le groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL)*

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

### Dépréciation d'actifs financiers

Le groupe comptabilise une provision pour pertes de crédits escomptées (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

### 3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

#### Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le groupe recevrait ou paierait pour résilier le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

#### Dérivés utilisés comme instruments de couverture

##### *Couvertures de flux de trésorerie*

Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change dans le cadre de transactions prévisionnelles et d'engagements fermes, ainsi que des contrats à terme sur matières premières pour couvrir son exposition à la volatilité des cours des matières premières. Le groupe ne désigne que l'élément prix au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat.

Le groupe comptabilise les produits dérivés afin de couvrir le prix de l'approvisionnement futur en cas de demande physique consécutive à des pertes réseau au cours des périodes ultérieures, incluant dans chaque cas des transactions d'approvisionnement à court terme sur le marché au comptant. Ces produits dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat dans la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ; ils servent à couvrir le prix en cas de demande physique d'énergie électrique consécutive à des pertes réseau (transaction sous-jacente). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Dans ce contexte, le groupe poursuit une stratégie de couverture conservatrice orientée sur le cadre réglementaire et la capacité à redéployer les coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible.

La méthode de correspondance des termes critiques mesure l'efficacité. Si les paramètres d'évaluation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture correspondent, il est présumé qu'une relation de couverture efficace existe et que les variations de valeur des deux éléments se compensent. Le groupe s'efforce de couvrir à prix plein le volume attendu d'énergie perdue dans le réseau (ratio de couverture 1:1).

##### *Couverture des actifs et passifs monétaires*

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les variations dans la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultat.

### 3.3.10 Capitaux propres

#### Capital social – coûts de transaction

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

#### Capital social – charges liées au paiement en actions

Les charges liées au paiement en actions sont ajoutées au capital reçu.

#### Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir la note 6.11.1).

#### Titres hybrides

Les titres hybrides sont des titres super-subordonnés. À l'exception des actions ordinaires, les titres hybrides sont considérés comme les instruments les plus subordonnés dans la structure du capital du groupe au sein d'une hiérarchie d'insolvabilité. Les titres hybrides sont des instruments perpétuels pour lesquels aucun cas de défaut n'est prévu en cas de non-paiement de coupons (sauf si un tel paiement était obligatoire suite à la résolution ou au paiement d'un dividende aux propriétaires d'actions ordinaires).

Les détenteurs des titres hybrides exercent une influence limitée sur le résultat d'une procédure de faillite ou d'une restructuration sans recours à la faillite. Par conséquent, les détenteurs de titres hybrides ne peuvent pas contraindre le groupe à payer les versements ou à racheter les titres en tout ou en partie. Le paiement des versements relatifs aux titres et des rachats de titres est laissé à notre seule discrétion. À la lumière de leurs caractéristiques, les titres hybrides sont classés en tant qu'instruments de capitaux propres en vertu des normes IFRS. Les coûts d'émission y afférents sont directement comptabilisés dans le bénéfice reporté.

#### Actions propres

Lors du rachat d'actions comptabilisées en capitaux propres, le montant versé, qui comprend les coûts directement imputables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées dans les actions propres et déduites des capitaux propres. Le montant des actions propres détenues est présenté dans la réserve d'actions propres. Lorsque des actions propres sont vendues ou réémises ultérieurement, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et l'excédent ou le déficit résultant de l'opération est présenté en bénéfice reporté. Aucun gain ou perte n'est comptabilisé en résultat à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation d'actions propres.

#### Paiements en actions

Le coût des opérations de paiement en actions est comptabilisé au compte de résultat. Les stock options sont évaluées à la date d'octroi, sur la base du cours de l'action à cette date, de l'évolution de l'activité, du prix d'exercice et des taux d'intérêt. Le coût du stock option plan est pris en compte sur une base linéaire de la date d'octroi jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits.

### 3.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêts au sein du groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions sensiblement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification est traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence dans les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit légal exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

### 3.3.12 Avantages du personnel

#### Régimes à cotisations définies

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le rendement minimum légal était de 3,75 % pour les cotisations salariales, 3,25 % pour les cotisations patronales et 0 % pour les participants inactifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le rendement minimum légal est un taux variable compris entre 1,75 % et 3,75 %. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base du taux OLO moyen à 10 ans pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le rendement minimum légal est de 1,75 % pour les cotisations salariales et patronales et 0 % pour les participants inactifs.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 1,75 % est appliqué sur toutes les réserves (même avant 2016).

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LSP ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit » ou « PUC »). La formule du plan (backloaded ou non) détermine si les primes sont projetées.

En Allemagne, le régime à cotisations définies comprend une pension fixe à payer à un employé au moment de son départ à la retraite, qui est généralement fondée sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge de l'employé, ses années de service et son salaire.

Dans les deux pays, le calcul s'effectue par un actuaire agréé.

### Régime à prestations définies

En ce qui concerne les régimes à prestations définies appliqués en Belgique comme en Allemagne, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque régime séparément selon la méthode PUC par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations – comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) – sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

### Droits à remboursement (Belgique)

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Ces droits suivent le même traitement que l'obligation au titre des prestations définies. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

### Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les régimes de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode PUC et correspond au montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

### Avantages du personnel à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en trésorerie à court terme si le groupe a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

### 3.3.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Les principales provisions à long terme du groupe sont des provisions pour obligations de démantèlement. La valeur actuelle de l'obligation au moment de la mise en service représente le montant initial de la provision pour démantèlement avec, comme contrepartie, un actif de même montant, qui est inclus dans la valeur comptable des immobilisations corporelles liées et est amorti sur toute la durée d'utilité de l'actif.

Les facteurs ayant une influence significative sur le montant des provisions sont entre autres :

- l'estimation des coûts
- le calendrier des dépenses ; et
- le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Ces facteurs se fondent sur des informations et estimations jugées les plus pertinentes par le groupe à ce jour.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

### 3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

#### Surcharges

Dans leur rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (excédent) sont passés en dettes commerciales et autres dettes.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.14.

### 3.3.15 Autres passifs non courants

#### Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le groupe recevra ces subventions et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultat sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultat.

#### Passifs de contrats – Last-mile connexion

La contrepartie de la last-mile connexion est payée d'avance, tandis que les revenus sont comptabilisés sur toute la durée de vie de l'actif sous-jacent. Les montants à débloquent à l'avenir sont présentés dans ce chapitre. Voir également la note 3.4.1.

### 3.3.16 Contrats de location

Au début d'un contrat, le groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

#### Le groupe en qualité de preneur

Le groupe comptabilise un droit d'usage et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle, et actualisés en utilisant la meilleure estimation du groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charge au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif avec droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, qui est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation soit exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris concernant l'équipement informatique. Le groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

### Le groupe en qualité de bailleur

Les contrats de location qui transfèrent en substance l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété d'un actif sous-jacent sont comptabilisés comme des leasings financiers.

Tous les autres contrats de location qui ne transfèrent pas l'ensemble de ces risques et avantages sont comptabilisés comme des contrats de location simple. En qualité de bailleur, le groupe n'a que des contrats de location simple. Les paiements reçus au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en autres produits sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

### 3.3.17 Comptes de report réglementaires

Le groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

- d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;
- de tous les coûts raisonnables encourus par le groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une rémunération équitable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou un déficit à la fin de l'année, cela signifie que les tarifs facturés aux consommateurs finaux auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs, les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux dernières évolutions du projet de l'IASB sur les activités à tarif régulé pour développer la méthode comptable suivante :

- un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation du groupe Elia de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;
- un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit qu'a le groupe Elia d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimés initialement (actif régulé) ; et
- le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « revenu réglementaire net (dépense) ».

Le montant dans les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits (charges) » car elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel le groupe Elia exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.

## 3.4. Eléments du compte de résultat

### 3.4.1 Revenus

#### Produits

La norme IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits afférents aux contrats conclus avec des clients. Suivant cette norme, le produit doit être constaté au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client. Les cinq étapes à prendre en considération pour tout contrat avec un client sont les suivantes :

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client ;
2. Identification des obligations de performance dans le(s) contrat(s) ;
3. Détermination du prix de transaction ;
4. Allocation du prix de transaction aux obligations de performance ;
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont respectées, ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les principaux revenus du groupe sont générés par des GRT qui opèrent conformément aux cadres réglementaires et qui disposent de monopoles de fait/légaux dans leurs zones de contrôle respectives. Les cadres s'appliquant dans les principaux pays où le groupe est actif sont détaillés dans la note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Concernant les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé prédéfini (prix unitaire multiplié par le volume (injection ou prélèvement) ou la capacité réservée (en fonction du type de service)), et donc la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et s'assortissent de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités du groupe Elia, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Toutefois, en tant que GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à des obligations de service public imposées par le gouvernement/les mécanismes réglementaires. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Les GRT agissent en tant qu'agents pour ces activités, et comme les flux de dépenses/recettes sont entièrement couverts par les tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultat. Voir la section « Surcharges » de la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principaux types de contrats/obligations de performance du groupe, leur tarification et la méthode comptable relative au chiffre d'affaires pour 2021 peuvent être résumés comme suit :

## Revenus par catégorie pour Elia Transmission Belgium

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
<b>Produits du réseau</b>		
	<p><b>Études techniques</b> réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>Montant fixe par type d'étude.</p>
<b>Raccordements au réseau</b>	<p><b>Last-mile connexion</b> est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia.</p> <p>Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats.</p> <p>Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique.</p> <p>Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue réglementaire la tarification est très spécifique.</p>	<p>Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.</p>
	<p>Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de <b>maintenance et d'exploitation</b> associés aux <b>infrastructures de raccordement dédiées</b>.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>Le tarif est fixé par type d'actif (par ex. travée, km de câbles...).</p>
<b>Gestion et développement de l'infrastructure du réseau</b>	<p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car la fourniture d'une capacité suffisante et d'un réseau résistant est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible au point d'accès.</p>
<b>Gestion du système électrique</b>	<p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement).</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW/kVAh au point d'accès.</p>
<b>Intégration du marché</b>	<p>Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion d'interconnexions et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW au point d'accès.</p>
<b>Compensation des déséquilibres</b>	<p>Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.</p>	<p>Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur.</p> <p>Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.</p>
<b>Revenus internationaux</b>	<p>L'utilisation du réseau aux frontières individuelles est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser aux frontières individuelles. Les ventes aux enchères sont organisées par l'intermédiaire d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.</p>	<p>Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères.</p> <p>La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.</p>

## Produits par catégorie pour 50 Hertz Transmission

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
<b>Produits du réseau</b>		
	<p>La « redevance d'utilisation du réseau » est facturée aux utilisateurs du réseau/GRD raccordés au réseau, en fonction du volume d'injection et/ou de prélèvement sur le réseau onshore. Ce contrat est signé avec les utilisateurs du réseau.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	Contrat standard et tarifs de réseau définis par le régulateur.
<b>Produits d'exploitation issus de la régulation incitative</b>	<p><b>Last-mile connexion</b> est un composant du contrat de « redevance d'utilisation du réseau ». À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », afin de créer un point d'interface avec le réseau. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia.</p> <p>Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats.</p> <p>Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique.</p> <p>Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue réglementaire la tarification est très spécifique.</p>	Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.
<b>Produits d'exploitation issus de la régulation offshore</b>	<p>Ce composant comprend les tarifs facturés aux utilisateurs du réseau/GRD pour couvrir les coûts du raccordement au réseau pour les parcs éoliens offshore.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	Contrat et tarifs prédéfinis dans le mécanisme de régulation.
	<p>Ce flux de revenus comprend différents composants.</p> <p><b>Les frais de gestion des congestions et de redispatching</b> sont payés par des acteurs du marché pour l'utilisation de la capacité mise à disposition par 50Hertz sur des lignes spécifiques (incluant l'utilisation d'actifs transfrontaliers). Ce mécanisme d'allocation est régi par des procédures transparentes et orientées marché.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où ils sont générés.</p>	Contrats standard approuvés par le régulateur et mécanisme de tarification défini dans des régimes réglementaires.
<b>Revenus de l'énergie</b>	<p><b>Compensation des déséquilibres</b></p> <p>Les acteurs du marché (BRP) s'engagent à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. En cas de déséquilibre, 50Hertz facture à l'acteur du marché la compensation des coûts encourus.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.</p>	Contrats standard approuvés par le régulateur et mécanisme de tarification défini dans des régimes réglementaires.
	<p><b>Remboursement horizontal des coûts liés à l'appoint du lignite</b></p> <p>En sa qualité de GRT, 50Hertz facture des redevances à d'autres GRT pour des services liés à la puissance de réserve requise par le cadre légal.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	

*Autres produits*

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
<b>Autres produits</b>		
<b>Services à des tiers</b>	<p>Elia Grid International fournit des services de consultation à des tiers partout dans le monde.</p> <p>Les produits sont comptabilisés sur toute la durée du contrat.</p> <p>Les services à des tiers sont présentés dans les autres revenus.</p>	<p>Contrat négocié entre Elia et le client.</p> <p>Le prix suivant contrat est défini lors de la conclusion du contrat avec le client.</p> <p>Le délai de paiement est généralement de 30 jours à compter de la date de facture.</p>
<b>Commission</b>	<p>re.alto fournit une plateforme sur laquelle les acteurs de l'énergie (par ex. négociants, prosumers) peuvent échanger des données relatives à l'énergie. re.alto reçoit une commission sur les transactions effectuées sur cette plateforme.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment de la transaction.</p> <p>La commission est présentée dans les autres revenus.</p>	<p>La commission est un pourcentage fixe sur chaque transaction.</p>
<b>Autres</b>	<p>Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu.</p>	

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé un contrat avec Elia pour obtenir des services résultant des activités ordinaires d'Elia en échange d'une contrepartie.

**Autres produits**

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service concerné est rendu et qu'aucune autre obligation de performance ne survient.

**Produits (charges) net réglementaires**

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire équitable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « Produits (charges) nets réglementaires ». Voir également la note 3.3.17.

### 3.4.2 Charges

#### Autres charges

Les taxes immobilières sont directement comptabilisées dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1er janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultat.

#### Produits et charges financiers

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Impôts

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts sur les coupons de l'hybride sont comptabilisés dans le compte de résultat car il s'agit d'un impôt sur les bénéfices alors que le coupon de l'hybride est lui comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

## 4. Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultat et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

### 4.1 Informations par segment

#### 4.1.1 Base des informations par segment

Le groupe a opté pour un reporting par segment reposant sur les différents cadres réglementaires existant en son sein. Cette approche du reporting reflète fidèlement ses activités opérationnelles et s'aligne également avec le reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du groupe (CODM), permettant à ceux-ci de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités basées sur le cadre réglementaire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS et Coreso SA, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique et soumises au cadre réglementaire applicable en Belgique – voir la section 9.1.3.
- 50Hertz Transmission (Allemagne), qui comprend les activités basées sur le cadre réglementaire allemand : Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH et 50Hertz Offshore GmbH, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne – voir la section 9.2.3.
- Activités non régulées et Nemo Link, en ce compris :
  - Elia Group SA, qui comprend surtout les activités de la holding dans le segment Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) ;
  - Eurogrid International SA ;
  - les activités de la holding dans Nemo Link Ltd. Cette société englobe et gère le projet Nemo, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre réglementaire spécifique a été établi – voir la section 9.3 pour de plus amples informations ;
  - les activités non régulées du segment Elia Transmission (Belgique). La notion d'« activités non régulées » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle de GRT – voir la section 9.1 ;
  - EGI (Elia Grid International SA, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International Pte. Ltd Singapore et Elia Grid International LLC Saudi Arabia), ensemble d'entreprises mettant à disposition des spécialistes en consultance, services, engineering et achat qui apportent une valeur ajoutée en proposant des solutions basées sur les meilleures pratiques internationales, en conformité totale avec des environnements régulés ;
  - re.alto-Energy SRL et re.alto GmbH, une start-up fondée en août 2019 qui construit une plateforme afin de faciliter l'échange d'énergie, de données et de services pour les utilisateurs.

Les principaux décideurs opérationnels du groupe (CODM) ont été identifiés par le groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les méthodes comptables IFRS du groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

## 4.2 Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2021 d'Elia Transmission (Belgique).

Résultats Elia Transmission (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2021	2020	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	1.199,5	1.004,7	19,4%
<i>Produits</i>	1.009,8	858,1	17,7%
<i>Autres produits</i>	68,3	57,5	18,8%
<i>Produits (charges) nets réglementaires</i>	121,4	89,1	36,3%
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(205,1)	(188,3)	8,9%
Résultat des activités opérationnelles	224,8	235,6	(4,6%)
Entreprises mises en équivalence	2,3	1,9	21,1%
EBIT	227,1	237,5	(4,4%)
<i>Eléments ajustés</i>	0,0	0,0	n.r.
<i>EBIT ajusté</i>	227,1	237,5	(4,4%)
EBITDA	432,2	425,8	1,5%
Produits financiers	1,7	2,3	(26,1%)
Charges financières	(64,8)	(68,7)	(5,7%)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	(46,3)	(28,9%)
<b>Résultat Net</b>	<b>131,0</b>	<b>124,8</b>	<b>5,0%</b>
<i>Eléments ajustés</i>	0,0	0,0	n.r.
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>131,0</b>	<b>124,8</b>	<b>5,0%</b>
<b>Etat consolidé de la situation financière (en millions €)</b>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Total des actifs	7.153,5	7.008,4	2,1%
Dépenses d'investissements	417,2	365,6	14,1%
Dette financière nette	3.441,0	3.305,6	4,1%

La méthodologie tarifaire, approuvée par le régulateur, la CREG, le 7 novembre 2019, est entrée en vigueur en 2020. Cette méthodologie est applicable pour une durée de quatre ans (2020 – 2023). Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1.

### Aspects financiers

Les produits d'exploitation d'Elia Transmission ont augmenté de 19,4 % par rapport à 2020, passant de 1.004,7 millions € à 1.199,5 millions €. Ces produits d'exploitation ont été impactés par une augmentation du résultat net régulé, une augmentation des amortissements liée à l'augmentation de la base d'actifs et une augmentation des coûts des services auxiliaires, sous l'effet des prix élevés du gaz et du mix énergétique caractérisé par une charge de base nucléaire élevée et une augmentation de la production éolienne onshore et solaire. Ces éléments ont été partiellement compensés par une diminution des coûts financiers qui avaient été générés en 2020 par le refinancement d'un emprunt d'actionnaires et une diminution des impôts liée à l'augmentation de la déduction pour revenus d'innovation, tous répercutés au niveau des revenus.

Le tableau ci-dessous fournit davantage de détails sur l'évolution de la composition des revenus :

(en millions €)	2021	2020	Différence (%)
<b>Produits du réseau :</b>	<b>1.006,0</b>	<b>848,2</b>	<b>18,6%</b>
Raccordements au réseau	45,1	46,4	(2,8%)
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	480,6	484,8	(0,9%)
Gestion du système électrique	149,0	129,6	15,0%
Compensation des déséquilibres	220,6	131,2	68,2%
Intégration du marché	23,2	22,1	5,0%
Revenus internationaux	87,5	34,2	156,1%
Last-mile connexion	2,9	2,8	5,4%
Autres produits	0,8	7,1	(88,2%)
<b>Sous-total produits</b>	<b>1.009,8</b>	<b>858,1</b>	<b>17,7%</b>
Autres produits	68,3	57,5	18,7%
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	121,4	89,1	36,3%
<b>Total des produits et autres produits</b>	<b>1.199,5</b>	<b>1.004,7</b>	<b>19,4%</b>

Les revenus issus de la **gestion et du développement de l'infrastructure du réseau, de l'intégration du marché** et de la **rémunération des raccordements au réseau** sont restés stables par rapport à 2020.

Les services rendus dans le cadre de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des **revenus issus de la compensation des déséquilibres**. Ces revenus, qui ont augmenté de 131,2 millions € à 220,6 millions € (+68,2 %), étaient largement dus aux tarifs pour le maintien et la restauration de l'équilibre résiduel des parties responsables des accès individuels (+80,0 millions €). Il y a tout d'abord eu l'augmentation des coûts d'activation pour équilibrer le réseau due à l'augmentation de prix principalement causée par la maintenance de la centrale de Coö au deuxième trimestre de 2021. De plus, le volume de déséquilibre a augmenté en raison de l'augmentation de la part occupée par les énergies renouvelables dans le mix de génération d'énergie (l'éolien offshore en particulier). Enfin, les prix de déséquilibre ont augmenté en 2021 à cause des coûts d'activation élevés. L'augmentation du prélèvement net sur le réseau (+2,6 millions €), qui témoigne du redressement suite à la crise liée au COVID-19, et l'augmentation de la disponibilité du nucléaire en 2021, qui a augmenté l'injection nette dans le réseau (+6,9 millions €) sont des moteurs supplémentaires des augmentations des revenus issus de la compensation des déséquilibres.

Les **revenus issus de la gestion du système électrique** ont augmenté de 129,6 millions € à 149,0 millions € (+15,0 %) à la suite de l'augmentation du prélèvement net sur le réseau (+7,2 millions €) et de l'introduction d'un nouveau tarif pour l'énergie réactive supplémentaire par zone pour le gestionnaire du réseau de distribution (+10,9 millions €).

Les **revenus internationaux** ont augmenté pour s'établir à 87,5 millions € (+156,1 %), surtout en raison des recettes de congestion élevées générées par la combinaison de prix élevés et d'écarts de prix importants fréquents dans la région CWE (Centre-Ouest de l'Europe), surtout aux frontières françaises, au dernier trimestre de 2021.

La **last-mile connexion (appelée auparavant transfert d'actifs provenant de clients)** était en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, alors que les **autres revenus** diminuaient de 6,3 millions €, surtout en raison d'une diminution des travaux livrés à des tierces parties.

Le **mécanisme de décompte** a augmenté de 89,1 millions € en 2020 à 121,4 millions € en 2021 et couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (+39,9 millions €) que la compensation d'anciens excédents nets de la période tarifaire précédente (+81,4 millions €). Le déficit opérationnel (+39,9 millions €) par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur sera récupéré auprès des consommateurs au cours d'une période tarifaire ultérieure. Le déficit résultait principalement d'une augmentation des coûts des services auxiliaires (+67,4 millions €), d'une augmentation des coûts influençables (+91,1 millions €) et d'une augmentation du résultat net (+14,8 millions €) et était partiellement compensé par une augmentation des ventes tarifaires (+99,3 millions €), qui était principalement soutenue par des compensations des déséquilibres, une augmentation des ventes internationales (+32,4 millions €) et une diminution des impôts (5,2 millions €).

L'**EBITDA** a légèrement progressé pour s'établir à 432,2 millions € (+1,5 %) à la suite d'une augmentation du résultat net régulé et d'une augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs, compensées par une diminution des coûts financiers et de la charge d'impôts sur le résultat qui sont tous répercutés au niveau des revenus. La diminution de l'**EBIT** (-4,4 %) était soutenue par des amortissements d'actifs non couverts par les tarifs comme les immobilisations incorporelles acquises lors de la période tarifaire précédente et activées en vertu des normes IFRS (7,4 millions €), pour des contrats de location (7,9 millions €) et des coûts d'emprunt capitalisés (2,4 millions €). La contribution des entreprises mises en équivalence a légèrement augmenté pour s'établir à 2,3 millions € en raison d'une augmentation de la contribution de HGRT.

Les **charges financières nettes** ont diminué de 3,3 millions € (-5,0 %) par rapport à l'exercice précédent, surtout sous l'effet du dénouement unique d'un swap de taux d'intérêt lié au remboursement de l'emprunt d'actionnaires (5,2 millions €) en 2020 et aux coûts encourus pour établir une facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (1,5 million €) en 2020. Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation des charges d'intérêt suite à l'émission d'une euro-obligation (800 millions €) en avril de l'an dernier et une moindre activation des coûts d'emprunt (3,4 millions €) depuis quelques mises en service majeures en 2020. Elia Transmission Belgium a un profil d'échéance de la dette bien équilibré et aucune échéance n'approche du terme. Le coût moyen de la dette était de 1,91 % à la fin de l'année 2021, contre 1,93 % à la fin de l'année 2020, à l'avantage des consommateurs.

Le **résultat net ajusté** a augmenté de 5,0 % pour s'établir à 131,0 millions €, principalement grâce aux éléments suivants :

- Augmentation de la marge équitable (+6,2 millions €) due à la croissance des actifs et à l'augmentation des capitaux propres ;
- Augmentation des **incitants** (+5,1 millions €), qui reflète une solide performance opérationnelle et une grande efficacité principalement eu égard à des incitants liés à la capacité d'interconnexion, à la disponibilité du réseau, à la mise en service de projets en temps opportun, à l'innovation et aux coûts gérables. Celle-ci a été partiellement compensée par une moindre performance au niveau de l'incitant concernant la qualité des données et l'équilibrage. De plus, le taux d'imposition moyen a diminué suite à l'augmentation de la déduction pour revenus d'innovation, entraînant une augmentation de la contribution nette des incitants ;
- Diminution des **coûts d'emprunt capitalisés** due à un moindre niveau d'actifs en construction et à une diminution du coût moyen de la dette (-3,8 millions €) ;
- Diminution des **dommages majeurs aux installations électriques** par rapport à l'exercice précédent (+3,7 millions €) ;
- **Provisions fiscales et pour engagements de pension** (-8,8 millions €), principalement sous l'effet d'une moindre contribution des prévisions pour engagements de pension aux actifs du plan. En outre, la provision de l'exercice précédent avait bénéficié d'une variation unique des actifs du plan d'un régime à prestations définies (3,9 millions €) et de la reprise d'une provision fiscale (1,6 million €) ;
- Diminution de l'**amortissement des logiciels** acquis avant 2020 (+1,6 million), car certains actifs acquis durant la période tarifaire précédente et couverts par sa méthodologie réglementaire sont déjà complètement amortis ;
- Autres (+2,3 millions €) : principalement liés à l'amortissement des coûts d'émission liés à l'émission d'une euro-obligation l'année précédente, complètement couverte par les tarifs (-2,3 millions €) et compensée par une diminution des frais d'émission d'actions ordinaires liés à une augmentation de capital en faveur des membres du personnel (+1,4 million €) et des effets d'impôts différés (+3,1 millions €).

Le **total des actifs** a augmenté de 145,1 millions € pour s'établir à 7.153,5 millions €, principalement en raison de la réalisation du programme d'investissement. La **dette financière nette** a augmenté pour s'établir à 3.441,0 millions € (+4,1 %), car le programme CAPEX d'Elia était principalement financé par des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et la mise en place d'un programme de billets de trésorerie (60 millions €). La facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (650 millions €) n'a pas été utilisée tandis qu'une part significative du programme de billets de trésorerie (240 millions €) reste inutilisée. Elia Transmission Belgium est notée BBB+ avec perspectives stables par Standard & Poor's.

### 4.3 50Hertz Transmission (Allemagne)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2021 de 50Hertz Transmission (Allemagne) pour ses activités de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne :

<b>Résultats 50Hertz Transmission (Allemagne)</b> <b>(en millions €) –</b> <b>Période se terminant le 31 décembre</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	1.716,9	1.454,9	17,9%
<i>Produits</i>	1.569,9	1.353,6	16,0%
<i>Autres produits</i>	95,1	90,1	5,5%
<i>Produits (charges) nets réglementaires</i>	51,9	11,2	n.r.
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(261,2)	(238,6)	9,5%
Résultat des activités opérationnelles	272,9	340,1	(19,8%)
EBIT	272,9	340,1	(19,8%)
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	0,0	n.r.
<i>EBIT ajusté</i>	272,9	340,1	(19,8%)
EBITDA	534,0	578,6	(7,7%)
Produits financiers	2,1	4,1	(48,8%)
Charges financières	(36,9)	(66,7)	(44,7%)
Charge d'impôt sur le résultat	(72,8)	(84,9)	(14,3%)
<b>Résultat Net</b>	<b>165,4</b>	<b>192,6</b>	<b>(14,1%)</b>
<i>Dont attribuable au groupe Elia</i>	<i>132,3</i>	<i>154,1</i>	<i>(14,1%)</i>
<i>Éléments ajustés</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>n.r.</i>
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>165,4</b>	<b>192,6</b>	<b>(14,1%)</b>
<b>Etat consolidé de la situation financière (en millions €)</b>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Total des actifs	9.941,3	7.028,4	41,4%
Dépenses d'investissements	880,4	715,9	23,0%
Dette financière nette	1.014,9	3.756,6	(73,0%)

Le **total des produits et autres produits de 50Hertz Transmission** était en hausse par rapport à l'exercice précédent (+7,0 %).

Les **produits d'exploitation totaux** sont présentés plus en détail dans le tableau ci-dessous.

<b>(en millions €)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Différence (%)</b>
<b>Produits du réseau :</b>	<b>1.561,3</b>	<b>1.349,1</b>	<b>15,7%</b>
Produits mécanisme incitants	911,8	802,3	13,6%
Rémunération offshore	294,7	300,0	(1,8%)
Produit électricité	354,9	246,8	43,8%
Autres produits (last-mile connexion inclus)	8,6	4,5	91,3%
<b>Sous-total produits</b>	<b>1.569,9</b>	<b>1.353,6</b>	<b>16,0%</b>
Autres produits	95,1	90,1	5,5%
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	51,9	11,2	362,7%
<b>Total des produits et autres produits</b>	<b>1.716,9</b>	<b>1.454,9</b>	<b>18,0%</b>

Les **produits d'exploitation issus de la régulation incitative** comprennent les tarifs de réseau avant le mécanisme de règlement et sont essentiellement imputables à la rémunération réglementaire pour les activités onshore (revenu plafonné).

Les produits d'exploitation issus de la régulation incitative ont augmenté de 109,5 millions €, car la provision pour les investissements onshore a augmenté (+34,3 millions €). La compensation des coûts énergétiques pass-through a également augmenté (+60,4 millions €), principalement à la suite d'une augmentation de la provision pour les coûts de redistribution. Les flux d'énergie renouvelable dans le réseau de distribution se sont révélés moins importants qu'anticipé, avec pour conséquence une hausse des volumes dans le réseau de transmission. Par conséquent, l'effet volume était plus important que les années précédentes (+ 98,6 millions €), incluant des volumes plus faibles en raison de l'impact du COVID-19. Ces effets ont été partiellement compensés par une augmentation du remboursement d'anciens soldes réglementaires via le compte réglementaire (-20,5 millions €). De plus, les remboursements pass-through liés à l'ancien mécanisme offshore réglementaire ont augmenté (-62,2 millions €).

Les **produits d'exploitation issus de la surcharge offshore** incluent tous les produits d'exploitation dérivés de la surcharge du réseau offshore. Cela inclut la rémunération régulatoire associée au raccordement de parcs éoliens offshore, le remboursement de paiements de passifs offshore et les coûts offshore imputés à 50Hertz par des tiers, par ex. d'autres GRT.

Les produits d'exploitation issus de la surcharge offshore ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (-5,3 millions €). Alors que la rémunération de la connexion du réseau offshore propre à 50Hertz a augmenté (+7,3 millions €), sous l'effet du programme CAPEX (principalement Ostwind 2) et d'une augmentation des coûts de maintenance (mécanisme cost-plus), les coûts pass-through imputés à 50Hertz par des tiers ont chuté par rapport à la même période l'an dernier (-12,6 millions €).

Les **revenus de l'énergie** incluent tous les produits d'exploitation liés au fonctionnement du système et sont pour la plupart des coûts correspondants imputés à des tiers, tels que des mesures de redispatching, des coûts pour les centrales de réserve ou des coûts énergétiques pass-through. Les produits d'exploitation générés par la vente aux enchères de la capacité d'interconnexion sont également repris dans ce point.

Les revenus de l'énergie ont augmenté fortement par rapport à l'exercice précédent (+108,1 millions €) en raison de la flambée des prix de l'énergie au deuxième semestre de 2021. Les imputations à d'autres GRT pour des mesures de redispatching ont augmenté (+27,1 millions €), comme les revenus issus de la compensation des échanges involontaires aux frontières du réseau (+14,7 millions €). De plus, des coûts énergétiques pass-through plus importants ont été imputés aux groupes d'équilibrage (+19,8 millions €) et les produits d'exploitation issus de la vente aux enchères des capacités d'interconnexion ont profité de l'évolution des prix (+26,1 millions €).

Les **autres revenus** (incluant la last-mile connexion) ont augmenté (+4,1 millions €), principalement en raison de l'augmentation des revenus perçus de la compensation entre gestionnaires de réseau de transport (ITC). Le mécanisme de compensation entre gestionnaires de réseau de transport repose sur une réglementation de l'UE visant à offrir une compensation aux GRT pour les coûts engendrés par l'accueil de flux transfrontaliers d'électricité sur leurs réseaux. Les GRT contribuent au fonds sur la base des flux d'électricité entrants et sortants de leur réseau national de transport.

Les **autres produits** sont en hausse (+5,0 millions €), car les revenus capitalisés propres ont augmenté en raison du personnel nécessaire pour réaliser et gérer le programme d'investissement (+2,7 millions €). De plus, les revenus issus des subsides et primes ont augmenté (+2,0 millions €) à la suite de l'amortissement de subsides européens accordés à la ligne d'interconnexion Kriegers Flak Combined Grid Solution depuis juillet 2021.

Le **revenu régulatoire net (dépendance) issu du mécanisme de décompte** neutralise les effets de phasage liés au cadre régulatoire. Il comprend deux composantes : tout d'abord, la neutralisation des différences entre les provisions pour les coûts dans les tarifs et les coûts réellement encourus pour l'exercice en cours (-9,7 millions €) ; ensuite, l'équilibrage desdites différences des années antérieures (+61,6 millions €).

L'**EBITDA** a diminué pour s'établir à 534,0 millions € (-7,7 %). L'augmentation de la base d'actifs a profité à la rémunération des investissements (+13,6 millions €), mais l'expansion de l'activité a exercé des pressions sur les charges opérationnelles. Les coûts liés à la maintenance des installations onshore ont augmenté (-12,3 millions €), ce qui s'explique par un pic dans le cycle des activités de maintenance. Comme le réseau a été étendu et renforcé, les anciens actifs onshore ont été arrêtés et mis hors service, ce qui a entraîné une augmentation des pertes résultant de ventes et cessions (-7,7 millions €). De plus, les frais de personnel ont augmenté car 50Hertz continue à étoffer son vivier de talents afin de réussir la transition énergétique et faire face à la complexité croissante de la gestion du réseau (-19,9 millions €). Afin de gérer efficacement cette complexité croissante, la digitalisation de l'activité progresse également, comme en témoigne l'augmentation des frais d'informatique et de télécommunications (-4,2 millions €). Après les mesures prises en 2020 pour lutter contre le COVID-19, l'entreprise a retrouvé sa vitesse de croisière en 2021. Par conséquent, les charges opérationnelles pour les domaines tels que les honoraires de conseil, les services externes et les frais de déplacement ont augmenté (-13,9 millions €). Qui plus est, 2020 incluait les revenus issus d'une astreinte (-6,8 millions €). Enfin, l'EBITDA a profité de revenus uniques issus du mécanisme régulatoire de décompte et de libération de provisions liées pour un montant de 42,4 millions € (+5,1 millions €) ; de ce montant, 10,5 millions € provenaient du règlement pour l'année 2018 et 31,7 millions provenaient du remboursement du clawback (« Abzugsbeträge »). Les paiements du clawback font partie du mécanisme de « mesures d'investissement » régulatoire, qui sera supprimé à partir de 2024 et remplacé par le modèle d'ajustement des coûts en capital. Dans le cadre de cette transition, l'arrêté inclut un remboursement partiel des montants historiques du clawback, qui ont été provisionnés en 2021.

L'**EBIT** a diminué de manière plus prononcée (-67,2 millions €) en raison d'une augmentation des amortissements (-15,1 millions €) après la mise en service de projets, comme la Kriegers Flak Combined Grid Solution. De plus, la variation des provisions opérationnelles était moindre que pour l'exercice précédent (-7,5 millions €). Aucun élément ajusté n'a été comptabilisé en 2021.

Le **résultat net ajusté** a diminué pour s'établir à 165,4 millions € (-14,1 %) en raison des éléments suivants :

- Augmentation des coûts d'exploitation onshore et des autres coûts (-35,3 millions €), sous l'effet de l'expansion et de la digitalisation de l'activité, d'un pic dans le cycle des activités de maintenance et de pertes résultant de la cession d'actifs ;
- Hausse des frais de personnel (-14,0 millions €), principalement liée aux augmentations de l'effectif ;
- Augmentation des amortissements (-10,6 millions €) due à la mise en service de projets.

Ces effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

- Augmentation des mécanismes régulatoires et des provisions liées (+3,6 millions €) ;
- Augmentation de la rémunération des investissements (+9,6 millions €) après croissance de la base d'actifs ;
- Augmentation des résultats financiers (+19,5 millions €), car une obligation à taux d'intérêt élevé était refinancée à des conditions plus favorables (+6,0 millions €). De plus, les taux d'intérêt à termes ont augmenté, ce qui a engendré une diminution des charges d'intérêt sur les provisions (+13,5 millions €).

Le **total des actifs** a augmenté de 2.912,9 millions € par rapport à 2020, principalement en raison d'une évolution favorable de l'activité EEG et de progrès dans la réalisation du programme d'investissement. Le **cash flow libre**, qui s'élevait à 2.889,4 millions €, a été fortement affecté par les entrées de trésorerie importantes pour le compte EEG (+2 918,9 millions €). En 2021, 50Hertz a touché trois subsides fédéraux (2.160,0 millions €) pour couvrir le déficit de trésorerie accumulé en 2020 et rembourser les facilités de crédit renouvelables (700 millions €) contractées à la fin de l'an dernier pour couvrir ce déficit EEG. Le flux de trésorerie EEG a encore été augmenté par la forte hausse des prix de l'énergie au second semestre de 2021, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie plus importantes que prévu.

Le programme d'investissement a principalement été financé par le flux de trésorerie opérationnel et une obligation senior de 500 millions € assortie d'une durée de 12 ans et d'un taux d'intérêt fixe de 0,741 % a été émise en avril. En tenant compte de la position EEG, la **dette financière nette** a diminué de 2 741,7 millions €. La position de trésorerie EEG à la fin du mois de décembre 2021 était de 2.110,0 millions €.

#### 4.4 Activités non régulées & Nemo Link

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2021 du segment « Activités non régulées et Nemo Link ».

<b>Résultats Activités non régulées et Nemo Link (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Total des produits	28,7	5,1	463,4%
Autres produits	8,1	29,6	(72,5%)
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(0,5)	(0,2)	150,0%
Résultat des activités opérationnelles	(6,8)	(6,5)	4,6%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	47,1	7,4	n.r.
EBIT	40,3	0,9	4377,8%
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	(0,3)	(100,0%)
<i>EBIT ajusté</i>	40,3	1,2	3258,3%
EBITDA	40,8	1,1	3609,1%
Produits financiers	0,1	0,1	0,0%
Charges financières	(9,0)	(12,7)	(29,1%)
Charge d'impôt sur le résultat	0,5	2,2	n.r.
<b>Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société</b>	<b>31,9</b>	<b>(9,5)</b>	<b>n.r.</b>
<b><i>Dont attribuable au groupe Elia</i></b>	<b>31,9</b>	<b>(9,5)</b>	<b>n.r.</b>
<i>Éléments ajustés</i>	0,0	(0,2)	n.r.
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>31,9</b>	<b>(9,3)</b>	<b>n.r.</b>
<b>Etat consolidé de la situation financière (en millions €)</b>	<b>30 juin 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>Différence (%)</b>
Total des actifs	1.654,0	1.766,7	(6,4%)
Dépenses d'investissements	1,6	0,9	n.r.
Dette financière nette	430,4	402,9	6,8%

Le **revenu non régulé** a crû de 6,1 % par rapport à 2020 pour s'établir à 36,8 millions €. Il faut y voir le résultat d'une diminution des revenus générés par Elia Grid International (« EGI ») (-7,3 millions €) comme l'activité de conseil internationale a été affectée négativement par les restrictions liées à la lutte contre le COVID-19, entraînant un retard dans les projets. Ceci est compensé par une augmentation des transactions entre les segments, principalement entre Elia Group SA, Elia Transmission Belgium et 50Hertz. L'effet de ces transactions entre les segments est présenté dans la note 4.5. « Réconciliation par segment ».

Les investissements mis en équivalence ont contribué à hauteur de 47,1 millions € au résultat du groupe, une contribution presque entièrement imputable à Nemo Link. Avec un taux de disponibilité de 99,1 %, Nemo Link reste un des actifs les plus performants de son genre dans le monde. La disponibilité élevée du nucléaire en Europe continentale, les prix accrus du gaz et du carbone et la pénurie générale au Royaume-Uni ont eu une incidence positive sur l'écart de prix du marché, au profit du marché de la congestion, le principal flux de revenus de l'actif. Nemo Link a enregistré de solides performances, générant un résultat net total de 94,0 millions € et une contribution au résultat net d'Elia Group de 47,0 millions €.

L'**EBIT ajusté** a progressé pour atteindre 40,3 millions € (+39,1 millions €). Cette augmentation est entièrement due à la contribution plus importante de Nemo Link (+39,7 millions €), à une diminution de la perte opérationnelle pour re.alto due à une diminution des coûts de développement et à la génération des premières redevances (+0,5 million €) ; elle a été partiellement compensée par une augmentation des coûts opérationnels au niveau de la holding liés à la poursuite des ambitions de croissance inorganique (-0,9 million €). En dépit de la diminution des revenus, l'EBIT d'EGL est resté stable, ce qui reflète les mesures de maîtrise des coûts prises pendant la période COVID.

Les **charges financières nettes** ont diminué pour s'établir à 8,9 millions €, comprenant principalement la charge d'intérêt liée à l'obligation senior (4,7 millions €), les coûts liés au placement privé de Nemo Link (2,9 millions €) et d'autres coûts financiers liés à Elia

Group SA. Les coûts financiers de l'exercice précédent étaient principalement affectés par les mécanismes réglementaires à concurrence de 3,4 millions €.

Le **résultat net ajusté** a augmenté fortement (41,2 millions €) pour s'établir à 31,9 millions €, principalement en raison des éléments suivants :

- Contribution plus importante de Nemo Link (+39,7 millions €) ;
- Diminution des mécanismes réglementaires de décompte pour 2020 (+2,2 millions €) ;
- Moindre perte de re.alto (+0,4 million €) en raison d'une diminution des coûts et des premières redevances ;
- Augmentation des coûts de holding due aux mesures de développement de l'activité (-1,0 million €) ;
- Autres éléments (-0,1 million €) dus à une diminution des autres coûts non régulés alors qu'EGI restait stable en glissement annuel.

Le **total des actifs** a légèrement régressé pour atteindre 1.654,0 millions € (-6,4 %) et la dette financière nette a augmenté pour s'établir à 430,4 millions € (+6,8 %) sous l'effet de l'utilisation de liquidités par Elia Group SA pour payer le dividende de l'année précédente ; cette diminution a été partiellement compensée par le remboursement annuel du prêt amortissable de Nemo Link.

#### 4.5 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2021	2021	2021	2021	2021
	Elia Transmission ( a )	50Hertz Transmission ( b )	Activités non régulées et NemoLink ( c )	Ecritures de consolidation & transactions entre segments ( d )	Elia Group ( a ) + ( b ) + ( c ) + ( d )
Produits	1.009,8	1.569,9	28,7	(57,1)	2.551,2
Autres produits	68,3	95,1	8,1	(36,4)	135,1
Produits (charges) nets réglementaires	121,4	51,9	0,0	0,0	173,3
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(205,1)	(261,2)	(0,5)	0,0	(466,8)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>224,8</b>	<b>272,9</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>490,7</b>
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	2,3	0,0	47,1	0,0	49,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	227,1	272,9	40,3	(0,2)	540,1
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	432,2	534,0	40,8	(0,2)	1.006,9
Produits financiers	1,7	2,1	0,1	0,0	3,9
Charges financières	(64,8)	(36,9)	(9,0)	0,2	(110,5)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	(72,8)	0,5	0,0	(105,1)
<b>Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société</b>	<b>131,0</b>	<b>132,3</b>	<b>31,9</b>	<b>0,0</b>	<b>295,2</b>
<b>Etat consolidé de la situation financière (en millions €)</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2021</b>
Total des actifs	7.153,5	9.941,3	1.654,0	(604,4)	18.144,4
Dépenses d'investissements	417,2	880,4	1,6	0,0	1.299,2
Dette financière nette	3.441,0	1.014,9	430,4	0,0	4.886,3

Résultats consolidés (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2020	2020	2020	2020	2020
	Elia Transmission  ( a )	50Hertz Transmission  ( b )	Activités non régulées et NemoLink  ( c )	Ecritures de consolidation & transactions entre segments  ( d )	Elia Group  ( a ) + ( b ) + ( c ) + ( d )
Produits	858,1	1.353,6	5,1	(7,2)	2.209,6
Autres produits	57,5	90,1	29,6	(13,5)	163,6
Produits (charges) nets régulatoires	89,1	11,2	0,0	0,0	100,3
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(188,3)	(238,6)	(0,2)	0,0	(427,1)
Résultat des activités opérationnelles	235,6	340,1	(6,5)	(0,0)	569,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	1,9	0,0	7,4	0,0	9,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	237,5	340,1	0,9	(0,0)	578,4
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	425,8	578,6	1,1	(0,0)	1.005,5
Produits financiers	2,3	4,1	0,1	0,0	6,5
Charges financières	(68,7)	(66,7)	(12,7)	0,0	(148,1)
Charge d'impôt sur le résultat	(46,3)	(84,9)	2,2	0,0	(129,0)
<b>Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société</b>	<b>124,8</b>	<b>154,1</b>	<b>(9,5)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>269,4</b>
<b>Etat consolidé de la situation financière (en millions €)</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2020</b>
Total des actifs	7.008,4	7.028,4	1.766,7	(637,9)	15.165,6
Dépenses d'investissements	365,6	715,9	0,9	0,0	1.082,4
Dette financière nette	3.305,6	3.756,6	402,9	0,0	7.465,1

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

#### 4.6 Éléments ajustés – tableau de réconciliation

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2021	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et NemoLink	Ecritures de consolidation	Elia Group
<b>EBIT - Éléments non récurrents</b>					
Coûts de réorganisation interne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Totale EBIT - éléments non récurrents</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Impôt lié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Résultat net – éléments non récurrents</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre 2020	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et NemoLink	Ecritures de consolidation	Elia Group
<b>EBIT - Éléments non récurrents</b>					
Coûts de réorganisation interne	0,0	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)
<b>Totale EBIT - éléments non récurrents</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,3)</b>
Impôt lié	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
<b>Résultat net – éléments non récurrents</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>

## 5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

### 5.1 Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits

(en millions €)	2021	2020
<b>Revenus, à l'exclusion de net produits (charges) du mécanisme de décompte</b>	<b>2.724,6</b>	<b>2.309,9</b>
Produits du réseau :	2.711,1	2.286,2
Last-mile connexion	4,3	4,3
Autres produits	9,3	19,4
<b>Net produits (charges) du mécanisme de décompte</b>	<b>173,3</b>	<b>100,3</b>
<b>Autres produits</b>	<b>135,1</b>	<b>163,6</b>
Services et expertises techniques	(2,2)	(3,1)
Production immobilisée	82,1	72,8
Utilisation optimale des actifs	15,8	17,2
Autres	37,8	76,2
Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	1,5	0,6

Nous renvoyons aux rapports spécifiques par segment pour une analyse détaillée des revenus comptabilisés du groupe au niveau des segments. Les produits et autres produits enregistrés s'élèvent à 1.199,5 millions € pour le segment Elia Transmission (Belgique) (note 4.2), 1.716,9 millions € pour le segment 50Hertz Transmission (Allemagne) (note 4.3) et 36,8 millions € pour le segment Activités non régulées et Nemo Link (note 4.4). Les produits et autres produits rapportés s'élèvent à 2.859,7 millions €.

Aucune autre information géographique n'est fournie car les produits sont générés dans les pays où l'infrastructure de réseau est située, ce qui correspond en substance aux segments susmentionnés.

La production immobilisée du groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel.

Durant la période de reporting, le groupe a comptabilisé 5,7 millions € de produits qui ont été inclus dans le solde des passifs de contrats au début de la période (137,3 millions €). Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.15. Durant la période de reporting, le groupe n'a pas comptabilisé de produits substantiels pour des obligations de performance concernant des périodes précédentes.

### 5.2 Charges d'exploitation

#### APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions €)	2021	2020
Approvisionnement et marchandises	83,1	86,2
Achat services auxiliaires	1.067,7	654,5
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	375,9	397,2
<b>Total</b>	<b>1.526,7</b>	<b>1.137,9</b>

Les coûts des « approvisionnements et marchandises » du groupe sont en baisse à 83,1 millions € pour l'exercice 2021. En 2021, les coûts sont imputables au segment belge pour 5,2 millions € (6,5 millions € en 2020), au segment allemand pour 77,9 millions € (66,1 millions €) et à EGI pour 5,9 millions € (13,5 millions € en 2020).

L'« achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Les coûts engagés en 2021 par Elia Transmission (Belgique) ont augmenté pour s'établir à 294,0 millions € (contre 139,0 millions € en 2020), surtout en raison de l'augmentation des prix des achats nécessaires pour couvrir les pertes d'électricité et de la hausse des activations pour équilibrer le réseau dans un contexte de prix de l'énergie forts. 50Hertz Transmission (Allemagne) a fait face à une augmentation de ses coûts (773,1 millions € en 2021 contre 515,4 millions € en 2020), une hausse qui s'explique elle aussi par la hausse des prix de l'électricité.

Les « services et biens divers » sont liés à la maintenance du réseau, aux services fournis par des tiers, aux assurances, aux services de consultance, etc. Les coûts ont diminué de 21,3 millions € pour s'établir à 375,9 millions €. La baisse est attribuable au segment allemand dont les coûts pour cette catégorie s'élevaient à 124,5 millions € en 2021 contre 143,5 millions € en 2020.

**FRAIS DE PERSONNEL ET PENSIONS**

(en millions €)	2021	2020
Rémunérations	242,2	219,6
Charges sociales	50,8	48,0
Frais de pensions	22,6	27,5
Autres charges sociales	5,9	5,2
Frais d'émissions d'actions ordinaires	0,2	1,4
Avantages du personnel (autres que les pensions)	12,4	5,5
<b>Total</b>	<b>334,1</b>	<b>307,2</b>

La seconde tranche de l'augmentation de capital de 2020 pour les employés d'Elia s'est réalisée en mars 2021. L'augmentation de capital a entraîné la création de 7.360 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du groupe ont bénéficié d'une réduction de 16,66 % sur le cours de l'action, qui a donné lieu à une réduction globale de 35,8 milliers €.

Les charges de personnel d'Elia Transmission (Belgique) s'élevaient à 166,5 millions € en 2021 contre 162,3 millions € en 2020. 50Hertz Transmission (Allemagne) représentait 151,4 millions € des charges de personnel du groupe en 2021 (exercice précédent : 131,5 millions €), tandis que les activités non réglementées et Nemo Link représentaient 16,2 millions € (exercice précédent : 13,4 millions €). Les trois segments ont tous noté une augmentation suite à une croissance continue de l'effectif.

Voir la note 6.13 « Avantages du personnel » pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel.

**AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS, VARIATION DES PROVISIONS**

(en millions €)	2021	2020
Amortissements des immobilisations incorporelles	24,5	23,0
Amortissements des immobilisations corporelles	443,1	409,4
<b>Total des amortissements</b>	<b>467,5</b>	<b>432,5</b>
Pertes de valeur sur stocks	0,6	0,1
<b>Total des pertes de valeur</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>
Provisions pour litiges	(0,5)	(5,1)
Provisions environnementales	(0,2)	(0,4)
<b>Variations de provisions</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(5,5)</b>
<b>Amortissements, réductions de valeur et variation dans les provisions</b>	<b>467,4</b>	<b>427,1</b>

Le total des « amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions » a augmenté de 427,1 millions € en 2020 à 467,4 millions € en 2021, surtout à cause d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles due à l'une augmentation des actifs immobilisés.

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres sections pour les immobilisations incorporelles (voir la note 6.2), les immobilisations corporelles (voir la note 6.1) et les provisions (voir la note 6.14).

**AUTRES CHARGES**

(en millions €)	2021	2020
Charges fiscales d'exploitation	14,0	14,5
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	19,1	10,9
Moins-value sur réalisation des créances	0,5	1,2
Autres	7,7	5,5
<b>Total</b>	<b>41,4</b>	<b>32,1</b>

En 2021, la part d'Elia Transmission (Belgique) dans les autres charges du groupe était de 21,6 millions € (22,1 millions € en 2020), la part totale de 50Hertz Transmission (Allemagne) s'élevait à 19,7 millions € (9,8 millions € en 2020) et la part des activités non régulées et du segment Nemo Link représentait 0,1 million € (0,2 million € en 2020).

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières.

Les résultats de cession d'immobilisations corporelles totalisent 9,0 millions € pour Elia Transmission (Belgique), contre 9,1 millions € l'année précédente. 50Hertz Transmission (Allemagne) a enregistré 10,1 millions € de pertes sur cession d'immobilisations corporelles en 2021, contre 1,8 million € en 2020. De vastes projets de remplacement et mesures d'inventaire ont été réalisés en 2021.

Le total des pertes de valeur sur créances commerciales est expliqué à la note 8.1 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

### 5.3 Charges financières nettes

(en millions €)	2021	2020
<b>Produits financiers</b>	<b>3,9</b>	<b>6,6</b>
Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés	1,1	2,3
Autres produits financiers	2,8	4,2
<b>Charges financières</b>	<b>(110,5)</b>	<b>(148,1)</b>
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires	(110,4)	(113,3)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	(0,6)	(5,2)
Charges financières diverses	(1,8)	(1,8)
Autres charges financières	2,3	(27,8)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(106,6)</b>	<b>(141,5)</b>

Le résultat financier est passé de 6,6 millions € en 2020 à 3,9 millions € en 2021. La contribution de 50Hertz Transmission (Allemagne) au produit financier s'élevait à 2,1 millions €, celle d'Elia Transmission (Belgique) à 1,7 million € et celle des activités non régulées et du segment Nemo Link à 0,1 million € en 2021.

Les charges d'intérêts des euro-obligations et autres emprunts bancaires ont diminué de 2,9 millions € par rapport à l'année précédente. Voir la note 6.12 pour de plus amples informations à propos des prêts en cours et des intérêts payés en 2021.

Les charges d'intérêts d'instruments de couverture supportée en 2020 étaient liées au règlement de deux prêts en juin 2020 (le prêt de Synatom pour 453,6 millions € et le prêt de Publi-Part (42,1 millions €). Pour les régler, une charge d'intérêts exceptionnelle de 4,4 millions € sur les produits dérivés a été supportée.

La charge d'intérêt sur les contrats de location est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges financières sont passées de 27,8 millions € en 2020 à -2,3 millions € en 2021. Cette baisse est principalement liée à l'intérêt net sur les questions réglementaires comptabilisées en Allemagne, qui s'élève à -6,5 millions € (crédit) contre 11,9 millions € (débit) en 2020. Cette variation est due à un changement du taux d'intérêt applicable au revenu pour la gestion des congestions. L'impact résiduel s'explique principalement par les éléments non récurrents enregistrés en 2020 relatifs aux règlements réglementaires en Belgique (3,4 millions €) et les coûts de mise en place d'un RCF lié à la durabilité (1,5 million €).

Nous vous renvoyons à la note 6.12 pour plus de détails sur la dette nette et les prêts.

### 5.4 Impôts

#### COMPTABILISATION DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions €)	2021	2020
Année en cours	98,8	124,7
Ajustements des exercices précédents	(4,1)	2,5
<b>Total charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>94,7</b>	<b>127,2</b>
Reprise des écarts temporaires	10,5	1,9
<b>Total impôt différé</b>	<b>10,5</b>	<b>1,9</b>
<b>Total des charges d'impôt sur le résultat comptabilisé en comptes de résultat</b>	<b>105,2</b>	<b>129,1</b>

Les charges totales d'impôt sur le résultat étaient plus faibles en 2020 qu'en 2021. La baisse des charges d'impôt était principalement due à une déduction plus élevée pour revenus de l'innovation.

## RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

(en millions €)	2021	2020
Résultat avant impôt sur le revenu	433,5	437,0
Taux locaux d'impôt des sociétés	25%	25%
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	<b>(108,4)</b>	<b>(109,3)</b>
Effet des taux d'imposition à l'étranger	(11,6)	(13,0)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	12,3	2,3
Dépenses non admises	(10,6)	(4,4)
Ajustements des exercices précédents	4,4	(2,2)
Crédit d'impôt et autres réductions de l'impôt	5,6	0,4
Impact des impôts différés non-reconnu sur des pertes fiscales reportées	(1,9)	(1,1)
Impôts sur titres hybrides	4,8	4,8
Surcoûts d'emprunt	0,0	(6,1)
Autres	0,1	(0,6)
<b>Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat</b>	<b>(105,2)</b>	<b>(129,1)</b>

\* The income tax rate in Germany amounts to 29.72% in 2021 and 29.65% in 2020

En 2021, la charge d'impôt était inférieure à la charge d'impôt théorique (calculée sur la base du taux d'impôt nominal), principalement en raison de l'impact de la déduction pour revenus de l'innovation s'élevant à 9,6 millions € comptabilisés aux postes « Ajustements des années précédentes » et « Crédits d'impôts et autres réductions d'impôts ».

Les actifs d'impôts différés sont décrits plus bas à la note 6.6.

## 5.5 Résultat par action

### RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (après ajustement pour répartition sur titres hybrides) (276,0 millions €) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

	2021	2020
<b>Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires</b>	<b>276,0</b>	<b>250,1</b>
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	
<b>Bénéfice aux fins du bénéfice dilué par action</b>	<b>276,0</b>	<b>250,1</b>
Actions ordinaires émises au 1er janvier	68.720.695	68.652.938
Propres actions au 1 janvier	0	
Effet des actions émises en décembre 2020		67.757
Effet des actions émises en mars 2021	7.360	
Propres actions - mouvement net de l'année	-7.248	
<b>Action ordinaires en circulation au 31 décembre</b>	<b>68.720.807</b>	<b>68.720.695</b>
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (de base)</b>	<b>68.722.476</b>	<b>68.654.980</b>
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	0
<b>Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (dilué)</b>	<b>68.722.476</b>	<b>68.654.980</b>
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>4,02</b>	<b>3,64</b>
<b>Bénéfice dilué par action (en €)</b>	<b>4,02</b>	<b>3,64</b>

### RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

## 5.6 Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour 2021 s'élève à 270,8 millions € d'impact positif, ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (12,8 millions € d'impact positif). Les principaux moteurs sont décrits ci-dessous.

#### Couvertures de flux de trésorerie

La variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie a eu un impact positif de 250,4 millions € sur les autres éléments du résultat global. En raison d'un changement de méthode comptable, la comptabilité de couverture est appliquée, à partir de 2021, aux contrats à terme conclus par 50Hertz dans le but de réduire le risque de fluctuations dans le montant attendu des pertes de réseau. Cette modification, intervenue dans un contexte de prix de l'énergie élevés, a donné lieu à la comptabilisation à la juste valeur de ces contrats pour un montant brut de 355,6 millions € à la fin de l'année 2021. Compte tenu des effets d'impôts différés, une réserve de couverture d'un montant de 249,9 millions € a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

#### Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global

L'évaluation à la juste valeur de la participation d'EEX, dans laquelle 50Hertz Transmission détient une participation de 5,4 %, reste stable, ce qui n'entraîne aucun impact au 31 décembre 2021 (14,9 millions € au 31 décembre 2020).

#### Réévaluation des obligations au titre des prestations définies

Les autres éléments du résultat global sur les obligations postérieures à l'emploi ont eu un impact positif de 27,4 millions €. Cet impact s'explique essentiellement par l'évolution du taux d'actualisation et le rendement positif des actifs du plan. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 6.13.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à 7,0 millions €.

## 6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

### 6.1 Immobilisations corporelles

(en millions €)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Location et droits similaires	Immobilisations en cours	Total
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>							
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>428,4</b>	<b>10.419,3</b>	<b>310,2</b>	<b>27,1</b>	<b>107,2</b>	<b>1.501,3</b>	<b>12.793,4</b>
Acquisitions	3,7	254,0	30,1	0,2	10,2	772,1	1.070,3
Désaffectations	(3,0)	(41,4)	(3,2)	0,0	(0,4)	(0,4)	(48,4)
Transferts	1,7	547,6	6,7	4,2	0,0	(559,9)	0,2
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>430,8</b>	<b>11.179,4</b>	<b>343,8</b>	<b>31,5</b>	<b>117,0</b>	<b>1.713,0</b>	<b>13.815,6</b>
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>430,8</b>	<b>11.179,4</b>	<b>343,8</b>	<b>31,5</b>	<b>117,0</b>	<b>1.713,0</b>	<b>13.815,6</b>
Acquisitions	10,6	179,8	36,0	0,9	49,6	956,0	1.232,8
Désaffectations	(3,3)	(87,1)	(42,6)	(0,2)	(0,4)	0,0	(133,6)
Transferts	27,6	503,0	35,1	2,9	0,0	(570,1)	(1,5)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>465,8</b>	<b>11.775,0</b>	<b>372,3</b>	<b>35,1</b>	<b>166,1</b>	<b>2.098,8</b>	<b>14.913,2</b>
<b>Désaffectations</b>							
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>(32,0)</b>	<b>(3.098,4)</b>	<b>(173,7)</b>	<b>(24,5)</b>	<b>(19,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3.347,7)</b>
Amortissements	(5,8)	(351,7)	(35,2)	(1,6)	(15,2)		(409,4)
Désaffectations	1,7	31,0	3,1	0,0	0,1		36,0
Transferts	0,0	3,0	0,0	(3,0)	0,0		0,0
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(36,1)</b>	<b>(3.416,0)</b>	<b>(205,7)</b>	<b>(29,2)</b>	<b>(34,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3.721,2)</b>
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>(36,1)</b>	<b>(3.416,0)</b>	<b>(205,7)</b>	<b>(29,2)</b>	<b>(34,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3.721,2)</b>
Amortissements	(6,6)	(381,5)	(39,7)	(1,1)	(14,8)		(443,6)
Désaffectations	2,2	68,6	39,7	0,1	0,4		111,1
Transferts	0,0	2,3	0,0	(2,3)	0,0		0,0
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>(40,5)</b>	<b>(3.726,6)</b>	<b>(205,7)</b>	<b>(32,4)</b>	<b>(48,6)</b>	<b>0,0</b>	<b>(4.053,7)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>							
Solde au 1er janvier 2020	396,3	7.320,8	136,5	2,6	88,4	1.501,3	9.446,0
Solde au 31 décembre 2020	394,7	7.763,3	138,1	2,3	82,8	1.713,1	10.094,4
Solde au 1er janvier 2021	394,7	7.763,4	138,1	2,3	82,8	1.713,1	10.094,4
Solde au 31 décembre 2021	425,3	8.048,4	166,6	2,8	117,5	2.098,9	10.859,5

Des projets d'infrastructure (onshore et offshore) à grande échelle en Belgique et en Allemagne sont en cours et permettront la mise en place d'un système énergétique intégré au niveau européen, qui inclura de grands volumes de production renouvelable distribuée et de flux électriques transfrontaliers. Les mesures liées à la pandémie de Covid-19 n'ont pas impacté l'avancement de ces projets.

En Belgique, Elia Transmission a réalisé des investissements corporels pour un total de 381,9 millions €. Des investissements particulièrement importants pour son infrastructure de réseau onshore et offshore ont par exemple été réalisés pour faciliter l'intégration de volumes considérables d'énergies renouvelables dans le réseau, afin d'électrifier notre société de manière durable. Il s'agissait entre autres de la mise à niveau du corridor Massenhoven-Van Eyck (35,6 millions €) et des travaux de renforcement entrepris le long de l'épine dorsale de 380 kV entre Mercator et la France via l'axe Horta-Avelgem (13,6 millions €). Afin d'augmenter la capacité d'interconnexion entre la Belgique et les Pays-Bas, des travaux de renforcement ont également eu lieu à la sous-station 380 kV de Zandvliet (13,1 millions €) et au réseau 150 kV dans le port d'Anvers (projet Brabo, 26,7 millions €).

En Allemagne, 50Hertz Transmission a investi 836,5 millions € en immobilisations corporelles. Les principaux investissements onshore incluaient la ligne CC pour le SuedOstLink (66,9 millions €), la mise à niveau de pylônes à haute tension pour accroître la sécurité opérationnelle (51,5 millions €), la ligne North Ring près de Berlin (45,7 millions €), la ligne aérienne dans le sud de la région d'Uckermark (40,3 millions €) et le câble 380 kV à Berlin (33,1 millions €). Les investissements offshore ont essentiellement porté sur le projet Ostwind 2 (278,9 millions €), tandis que le prochain raccordement au parc éolien offshore a bien progressé (Ostwind 3 ; 18,4 millions €). De plus, l'entreprise a investi dans le remplacement du câble de l'interconnexion Kontek vers le Danemark (17,3 millions €).

En 2021, 18,0 millions € de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les actifs en construction. Un montant de 4,3 millions € sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,92 % provient du segment Elia Transmission (Belgique) (7,8 millions € à 2,03 % en 2020). Un montant de 13,5 millions € sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 0,98 % a été comptabilisé dans le segment 50Hertz Transmission (11,4 millions € à 1,13 % en 2020).

Il n'y avait pas d'hypothèques, de gages ni d'autre sûreté sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les dépenses d'investissement actuelles sont décrites à la note 8.2. L'analyse des passifs locatifs est présentée à la note 6.18.

## 6.2 Immobilisations incorporelles

(en millions €)	Coûts de développement software	Licences/concessions	Autres actifs incorporels	Total
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>				
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>180,1</b>	<b>26,4</b>	<b>0,0</b>	<b>206,5</b>
Acquisitions	29,2	3,1	0,0	32,3
Désaffectations	(0,0)	(0,0)	0,0	(0,0)
Transferts	(0,2)	0,0	0,0	(0,2)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>209,0</b>	<b>29,6</b>	<b>0,0</b>	<b>238,5</b>
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>209,0</b>	<b>29,6</b>	<b>0,0</b>	<b>238,5</b>
Acquisitions	61,5	4,9	0,0	66,4
Désaffectations	(2,7)	0,0	0,0	(2,7)
Transferts	0,6	0,0	0,9	1,5
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>268,4</b>	<b>34,5</b>	<b>0,9</b>	<b>303,8</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES</b>				
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>(104,4)</b>	<b>(5,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>(110,1)</b>
Amortissements	(20,9)	(2,1)	0,0	(23,0)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>(125,4)</b>	<b>(7,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>(133,1)</b>
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>(125,4)</b>	<b>(7,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>(133,1)</b>
Amortissements	(21,4)	(2,9)	(0,2)	(24,5)
Désaffectations	2,5	(0,2)	0,0	2,4
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>(144,2)</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(155,2)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE</b>				
Solde au 1er janvier 2020	75,6	20,7	0,0	96,4
Solde au 31 décembre 2020	83,6	21,8	0,0	105,4
Solde au 1er janvier 2021	83,6	21,8	0,0	105,4
Solde au 31 décembre 2021	124,2	23,6	0,8	148,6

Le poste « Software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par la Société pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du groupe.

Le groupe a investi un montant total de 66,4 millions €, dont 35,3 millions € dans Elia Transmission Belgium, 30,4 millions € dans 50Hertz Transmission et 0,7 million € dans les activités non régulées et le segment Nemo Link.

En 2021, 0,3 million € de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les logiciels en développement (contre 0,2 million en 2020) dans le segment Elia Transmission (Belgique), sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,92 % (2,03 % en 2020). Aucun coût d'emprunt sur les logiciels en développement n'a été capitalisé dans le segment 50Hertz Transmission.

Le groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles individuelles majeures au regard de ses états financiers, à l'exception des droits de capacité dans le câble Kontek (Danemark) pour 16,5 millions € (avec une durée d'utilité résiduelle de 11 ans (jusqu'en 2033)).

### 6.3 Goodwill

Il n'y a pas eu de changement de goodwill au cours des années 2020-2021. La valeur comptable est la suivante :

#### VALEUR COMPTABLE

Solde au 1er janvier 2020	2.411,1
Solde au 31 décembre 2020	2.411,1
Solde au 1er janvier 2021	2.411,1
Solde au 31 décembre 2021	2.411,1

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et Elia Engineering, ainsi qu'à l'unité génératrice de trésorerie 50Hertz Transmission pour l'acquisition des 20 % de participation dans Eurogrid International :

(en millions €)	2021
Acquisition Elia Asset – 2002	1.700,1
Acquisition Elia Engineering – 2004	7,7
Acquisition Eurogrid International – 2018	703,4
<b>Total</b>	<b>2.411,1</b>

#### TESTS DE PERTE DE VALEUR POUR LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE COMPRENANT DU GOODWILL

En vertu des règles IFRS, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué aux UGT Elia Transmission et 50Hertz Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été alloué font l'objet d'un contrôle de pertes de valeur au moins une fois par an.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée selon différentes méthodes (Discounted Cash Flow et Discounted Dividend Model) à partir de **projections de flux de trésorerie** établies sur la base des nouvelles prévisions pour 2021 et du business plan 2022-2026, tels qu'approuvés par le comité de direction et le conseil d'administration, et sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de ce délai.

Les prévisions et projections incluses dans le scénario de référence ont été déterminées sur la base des plans d'investissement estimés, de la rémunération définie dans les cadres réglementaires, de l'évolution du marché, de la part de marché et de l'évolution des marges. Comme la base d'actifs du groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les **taux d'actualisation** retenus correspondent au coût moyen pondéré du capital, ajusté afin de refléter le risque d'activité, de marché, de pays et de change de chaque UGT de goodwill revue. Les taux d'actualisation utilisés sont conformes aux sources d'information externes disponibles.

Les **taux de croissance** associés aux valeurs terminales ne dépassent pas le taux d'inflation ou le taux de croissance moyen à long terme du marché auquel l'UGT est dédiée.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous concernant l'UGT.

#### Acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering

En 2002, l'acquisition d'Elia Asset par la Société pour un montant de 3.304,1 millions € a entraîné un écart de consolidation positif de 1.700,1 millions €. Celui-ci résultait de la différence entre la valeur d'acquisition de cette entité et la valeur comptable nette historique de ses actifs. Cette différence est constituée d'éléments divers comme le fait que (i) Elia a été désignée comme GRT pour une période de 20 ans, (ii) Elia avait des ressources uniques en Belgique étant donné qu'elle possède 100 % du réseau à très haute tension, qu'elle possède (ou a le droit d'utiliser) 94 % du réseau à haute tension, et est la seule à pouvoir proposer un plan de développement, et (iii) Elia possédait les connaissances requises en qualité de GRT.

À la date d'acquisition, la qualification ou la quantification en euros de ces éléments n'a pas pu être effectuée sur une base objective, transparente et fiable. L'écart n'a donc pas pu être attribué à certains actifs spécifiques et a été considéré comme non attribué. Par

conséquent, cet écart a été comptabilisé en tant que goodwill depuis la première adoption des normes IFRS en 2005. Le cadre réglementaire, particulièrement la compensation dans les tarifs de la mise hors service des immobilisations corporelles, applicable depuis 2008, n'a pas eu d'impact sur ce traitement comptable. Le goodwill tel que décrit ci-dessus et le goodwill résultant de l'acquisition d'Elia Engineering en 2004 ont été ventilés dans la seule unité génératrice de trésorerie dans les contrôles des pertes de valeur, étant donné que les dépenses et revenus ont été générés par une activité particulière, « l'activité régulée en Belgique », laquelle sera également considérée comme une UGT dans le futur.

Dès lors, la valeur comptable du goodwill a été assignée par le groupe à une seule unité, à savoir l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de perte de valeur ont été menés et n'ont pas abouti au constat de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se base sur la valeur d'utilité et utilise deux grandes méthodes d'évaluation afin d'estimer la valeur recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui sont en outre tous deux détachés en variantes d'évaluation en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les de flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires couvrant la période 2021-2030. Comme la base d'actifs du groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires. Veuillez noter que le cadre réglementaire dans lequel Elia exerce ses activités se caractérise par une base de revenus autorisés structurée autour 1) d'une rémunération équitable de la base d'actifs régulés et 2) d'incitants destinés à garantir la continuité de l'approvisionnement et à améliorer l'efficacité. En tenant compte du fait que le régulateur autorisera une rémunération équitable de la base d'actifs régulés conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulés estimée de la dernière année de prévision peut être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par la réalisation ou le dépassement d'objectifs d'efficacité future.

Les méthodes d'évaluation sont soumises à différentes hypothèses, dont les plus importantes sont décrites ci-dessous.

#### 1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation :
  - Coût des capitaux propres de 6,9 % ;
    - Taux sans risque : 0,0 %
    - Bêta : 0,83 ;
    - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5 % ;
    - Prime de risque du pays : 0,6 % ;
    - Prime petite entreprise : 1,8 % ;
  - Coût de la dette avant impôt : 1,4 % ;
  - Taux d'imposition sur les sociétés de 25 % ;
  - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60 % ;
  - Coût moyen pondéré du capital après impôt : 3,4 % ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
  - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,17x RAB en 2030  
N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.
  - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,5 %, ce qui reflète l'attente d'inflation à long terme rapportée par le fonds monétaire international (FMI).

#### 2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
  - Coût des capitaux propres de 6,9 % ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
  - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,17x RAB en 2030.  
N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.
  - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,5 %. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2030 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2025-2030.

#### **Conclusion :**

- Ni l'analyse indépendante, reposant sur un point médian de (3.004 millions €) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées, ni l'analyse de sensibilité n'ont permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2021. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.
- Comme la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées (2.335 millions € et 3.674 millions €, respectivement), surtout en raison de différences d'hypothèses quant à la valeur terminale, le point médian de l'expert se base sur 75 % de la médiane et 25 % de la moyenne, en gardant à l'esprit, entre autres facteurs, que la médiane seule peut ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour obtenir plus de détails).
- Compte tenu de la nature réglementée des activités regroupées au sein de l'UGT, une modification raisonnable de l'une quelconque des données d'évaluation n'entraînerait pas de perte de valeur.

### Acquisition d'Eurogrid International

- En avril 2018, l'acquisition par le groupe d'une participation supplémentaire de 20 % dans Eurogrid International pour un montant de 988,7 millions € a engendré un goodwill de 703,4 millions €, soit la différence entre la valeur d'acquisition de cette participation et la valeur comptable proportionnelle de ses actifs. Le goodwill résultant des 20 % de participation supplémentaire dans Eurogrid International a été alloué à l'UGT 50Hertz Transmission, dans la mesure où elle comprend toutes les recettes et charges ainsi générées.
- Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur repose sur deux principales méthodes d'évaluation, 1) une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF) et 2) un modèle d'actualisation des dividendes (DDM). Ces deux méthodes se distinguent par des variantes d'évaluation différentes en fonction du calcul de la valeur terminale. Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires 2021-2031 (deux périodes tarifaires). Comme la base d'actifs du groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les méthodes d'évaluation sont sujettes à différentes hypothèses, dont voici les principales :

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :
  - Taux d'actualisation :
    - Coût des capitaux propres : 6,3 % ;
      - Taux sans risque : 0,0 %
      - Bêta : 0,83 ;
      - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5 % ;
      - Prime de risque du pays : 0,0 % ;
      - Prime petite entreprise : 1,8 % ;
    - Coût de la dette avant impôt : 1,4 % ;
    - Taux d'imposition sur les sociétés : 30 % ;
    - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60 % ;
    - Coût moyen pondéré du capital : 3,1 % ;
  - Valeur terminale basée sur trois variantes :
    - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,17x RAB en 2031 ;
    - Valeur terminale basée sur une approche des moteurs de valeur, dans l'hypothèse que toute nouvelle dépense d'investissement après 2031 génèrera un rendement égal au coût moyen pondéré du capital de 3,1 % ;
    - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,5 %.
2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :
  - Taux d'actualisation :
    - Coût des capitaux propres : 6,3 %
  - Valeur terminale basée sur deux variantes :
    - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,17x RAB en 2031 ;
    - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,5 %.

### Conclusion :

- Ni l'analyse indépendante, reposant sur un point médian de (2.682 millions €) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées, ni l'analyse de sensibilité n'ont permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2021. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.
- Les points médians des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement proches (respectivement 2.682 millions € et 2.946 millions €), dans la mesure où les hypothèses quant à la valeur terminale sont similaires. Ni l'analyse indépendante, reposant sur un point médian des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées, ni l'analyse de sensibilité n'ont permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2021.
- Compte tenu de la nature réglementée des activités regroupées au sein de l'UGT, une modification raisonnable de l'une quelconque des données d'évaluation n'entraînerait pas de perte de valeur.

## 6.4 Entreprises mises en équivalence

Les mouvements dans les entreprises mises en équivalence sont résumés comme suit :

(en millions €)	2021	2020
<b>Entreprises mises en équivalence (ouverture)</b>	<b>323,1</b>	<b>342,8</b>
Résultat de l'année	49,4	9,2
Dividendes reçus par le Groupe	(30,9)	(13,7)
Repaiement du capital d'une entreprise mise en équivalence	(30,5)	(15,3)
Investissement dans une entreprise mise en équivalence		0,4
Vente d'une entreprise mise en équivalence	(1,5)	(0,5)
<b>Entreprises mises en équivalence (clôture)</b>	<b>309,6</b>	<b>323,1</b>
<i>Dont filiales communes</i>	292,1	304,6
<i>Dont sociétés associées</i>	17,5	18,5

Des informations plus détaillées figurent dans les sous-chapitres ci-dessous.

### 6.4.1 Joint-ventures

#### Nemo Link Ltd

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de construire la ligne d'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à une station de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays. Cette interconnexion permet de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliore la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient 50 % de Nemo Link Limited, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (dans le cadre d'une répartition 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

En 2021, Nemo Link Ltd a réduit son capital social de 61,0 millions €. Outre ces réductions de capital, des dividendes ont été payés à ses actionnaires pour un total de 58,0 millions €.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions €)	2021	2020
<b>Pourcentage de la participation</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>
Actifs non courants	617,4	643,3
Actifs courants	19,5	27,5
Passifs non courants	41,0	42,3
Passifs courants	11,6	19,2
Capitaux propres	584,2	609,2
<b>Valeur comptable de l'investissement du Groupe</b>	<b>292,1</b>	<b>304,6</b>
Produits et autres produits	151,1	69,2
Total des amortissements	(27,0)	(27,0)
Autres charges	(7,7)	(14,5)
Charges financières nettes	(1,0)	(0,2)
<b>Résultat avant impôt sur le revenu</b>	<b>115,3</b>	<b>27,5</b>
Impôt sur le résultat	(21,2)	(12,7)
<b>Résultat de l'année</b>	<b>94,0</b>	<b>14,7</b>
Résultat global total de l'année	94,0	14,7
<b>Part du Groupe dans le résultat de l'année</b>	<b>47,0</b>	<b>7,4</b>
Dividendes reçus par le Groupe	29,0	12,0

### 6.4.2 Sociétés associées

Au 31 décembre 2021, le groupe comptait deux sociétés associées, toutes deux mises en équivalence.

- Le groupe détient une participation de 22,2 % dans Coreso SA. Coreso SA est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.
- Le groupe détient une participation de 17,0 % dans HGRT SAS. HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0 % dans Epex Spot, la bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100 % APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le groupe a une action préférentielle qui lui confère un nombre minimum de représentants au conseil d'administration de HGRT. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En 2021, le groupe a reçu un dividende de 1,9 million € de HGRT (contre 1,7 million € en 2020).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.

Les changements de périmètre suivants doivent être rapportés :

- L'investissement dans Enervalis NV (16,5 %), start-up qui développe un logiciel innovant de contrôle intelligent des sources d'énergie, a été vendu en avril 2021 générant un gain de 0,15 million €.
- En août 2020, le groupe a vendu sa participation de 20,5 % dans Ampacimon SA, une société belge qui développe des systèmes de surveillance innovants pour les GRT et GRD.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions €)	Enervalis 2020	Ampacimon 2020	Coreso 2020	HGRT 2020
<b>Pourcentage de la participation</b>	<b>16,5%</b>		<b>22,2%</b>	<b>17,0%</b>
Actifs non courants			9,0	94,3
Actifs courants	9,1		4,4	1,0
Passifs non courants			0,0	0,0
Passifs courants			9,7	0,0
Capitaux propres	9,1		3,7	95,3
<b>Valeur comptable de l'investissement du Groupe</b>	<b>1,5</b>		<b>0,8</b>	<b>16,2</b>
Revenus et autres produits			20,1	0,0
Autres charges			(19,2)	11,1
Résultat avant impôt sur le revenu		(0,5)	0,9	11,1
Impôt sur le résultat			(0,3)	(0,1)
Résultat de l'année		(0,5)	0,6	11,0
Résultat global total de l'année		(0,5)	0,6	11,0
<b>Part du Groupe dans le résultat de l'année</b>		<b>(0,1)</b>	<b>0,1</b>	<b>1,9</b>
Dividendes reçus par le Groupe				1,7
(en millions €)			Coreso 2021	HGRT 2021
<b>Pourcentage de la participation</b>			<b>22,2%</b>	<b>17,0%</b>
Actifs non courants			8,2	96,5
Actifs courants			4,5	0,8
Passifs courants			8,2	0,0
Capitaux propres			4,5	97,3
<b>Valeur comptable de l'investissement du Groupe</b>			<b>1,0</b>	<b>16,5</b>
Revenus et autres produits			25,7	0,0
Autres charges			(24,6)	13,2
Résultat avant impôt sur le revenu			1,1	13,2
Impôt sur le résultat			(0,4)	(0,1)
Résultat de l'année			0,7	13,1
Résultat global total de l'année			0,7	13,1
<b>Part du Groupe dans le résultat de l'année</b>			<b>0,2</b>	<b>2,2</b>
Dividendes reçus par le Groupe				1,9

## 6.5 Autres actifs financiers

(en millions €)	2021	2020
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,0	7,0
Droits à remboursement	46,2	53,8
Autres participations	43,8	43,8
Produits dérivés non-courants	39,4	0,0
<b>Autres actifs financiers (non-courants)</b>	<b>136,3</b>	<b>104,5</b>
Produits dérivés courants	316,2	0,0
<b>Autres actifs financiers (courants)</b>	<b>316,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>452,5</b>	<b>104,5</b>

Le total des autres actifs financiers a augmenté de 348,0 millions € par rapport à l'année précédente. En outre, en 2021, 50Hertz a commencé à appliquer la comptabilité de couverture sur les contrats à terme pour les pertes réseau. La juste valeur de ces dérivés dépend des prix de l'énergie qui ont fortement augmenté en fin d'année. Ce changement de méthode comptable a entraîné la comptabilisation à la juste valeur de ces contrats pour un montant brut de 355,6 millions € fin 2021, dont 39,4 millions € classés en long terme et 316 millions classés en court terme. Voir la note 8.1 pour plus d'informations sur ces dérivés.

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) le plan de santé et les régimes de prix de l'énergie réduits pour les membres du personnel retraités. Voir la note 6.13 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés pensionnés relevant du « régime B » et les frais liés aux plans de soins de santé et prix réduits de l'énergie pour les membres pensionnés du personnel d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (CREG) comme des dépenses non contrôlables recouvrables par les tarifs réglementaires. L'augmentation de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.13 : « Avantages du personnel ». Compte tenu de la nature (actif réglementaire) de ces actifs financiers, ils ne sont pas considérés comme présentant un risque de dépréciation.

À la date du présent rapport, le groupe détient 5,3 % (à 100 %) d'actions à la Bourse européenne de l'énergie (EEX à Leipzig, Allemagne) pour une valeur totale de 42,7 millions € à la date du rapport. Ces actions sont présentées sous la rubrique Autres participations en plus d'une participation de 8,0 % (à 100 %) dans JAO Joint Allocation Office SA, d'une participation de 6,7 % (à 100 %) dans TSCNET Services GmbH (Munich, Allemagne) et d'une participation de 10,4 % (à 100 %) dans la fondation Stiftung Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchesters (Berlin, Allemagne). Les autres placements sont évalués à leur juste valeur. À chaque date de rapport, une réévaluation de ces placements est effectuée. Tout écart par rapport à la période précédente est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

## 6.6 Actifs et passifs d'impôts différés

### ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions €)	2021		2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	25,2	(245,8)	4,3	(215,0)
Immobilisations incorporelles		(15,4)	0,0	(6,3)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	1,3	(0,0)	1,1	(0,3)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	41,8	(5,6)	33,5	(6,0)
Avantages du personnel	26,7	(11,8)	32,5	(13,5)
Provisions	30,2		46,8	
Produits à reporter	25,9	(1,5)	24,5	(2,0)
Dettes réglementaires	22,3		22,7	
Impôts différés sur subsides en capital		(1,0)		(1,0)
Pertes fiscales reportées	14,0		0,8	
Autres	0,7	(8,9)	1,0	(7,4)
<b>Actifs/passifs fiscal avant compensation</b>	<b>188,1</b>	<b>(395,8)</b>	<b>167,0</b>	<b>(251,5)</b>
Compensation	(186,2)	186,2	(162,0)	162,0
<b>Actifs (passifs) nets d'impôt</b>	<b>1,9</b>	<b>(209,7)</b>	<b>5,0</b>	<b>(89,5)</b>

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés peuvent se présenter comme suit :

### VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions €)	Actifs (passifs) nets d'impôt	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres	Total
<b>2020</b>					
Immobilisations corporelles	(208,4)	(2,2)			(210,6)
Immobilisations incorporelles	(8,6)	2,3			(6,3)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	1,2	(0,4)			0,8
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	22,1	(2,8)	(1,4)	9,6	27,6
Avantages du personnel	16,3	0,5	2,2		19,0
Provisions	47,4	(0,6)			46,8
Produits à reporter	29,3	3,0		(9,9)	22,5
Dettes réglementaires	25,3	(2,7)			22,6
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)	0,0			(1,1)
Pertes fiscales reportées	0,4	0,4			0,8
Autres	(7,2)	0,4		0,3	(6,5)
<b>Total</b>	<b>(83,3)</b>	<b>(2,0)</b>	<b>0,9</b>		<b>(84,5)</b>

<b>2021</b>				
Immobilisations corporelles	(210,6)	(10,4)		(221,0)
Immobilisations incorporelles	(6,3)	(9,1)		(15,4)
Actifs financiers			(105,7)	(105,7)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	0,8	0,3		1,1
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	27,6	18,9	(0,2)	46,3
Avantages du personnel	19,0	2,9	(7,0)	14,9
Provisions	46,8	(2,2)		44,6
Produits à reporter	22,5	(7,8)		14,6
Dettes réglementaires	22,6	(0,4)		22,2
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)		0,1	(1,0)
Pertes fiscales reportées	0,8	0,2		1,0
Autres	(6,5)	(2,8)		(9,3)
<b>Total</b>	<b>(84,5)</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(112,8)</b>	<b>(207,8)</b>

Le passif d'impôts différés sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôts différés sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêts et autres passifs non courants.

#### ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON REPRIS AU BILAN

Au 31 décembre 2021, il y a un actif d'impôts différés non repris au bilan de 12,3 millions € et 2,7 millions € lié à des intérêts non déductibles reportés (règle sur la restriction des surcoûts d'emprunt) et une déduction du dividende reçu reportée au niveau d'Elia Group SA.

EGI SA a également un actif d'impôts différés non repris au bilan de 0,1 million € et 0,5 million € liés respectivement aux pertes reportées et à la déduction du dividende perçu reportée.

Il existe également un actif d'impôts différés non repris au bilan de 0,1 million € lié à une déduction du dividende perçu reportée au niveau d'Eurogrid International SA.

Ces pertes fiscales non utilisées reportées, la déduction du dividende perçu reportée et les intérêts non déductibles reportés (règle de restriction des intérêts des sociétés) n'ont pas de date d'expiration. Une évaluation est effectuée chaque année pour déterminer la probabilité que ces déductions fiscales puissent être utilisées à l'avenir pour diminuer la base imposable.

## 6.7 Stocks

(en millions €)	2021	2020
Approvisionnements	35,6	34,6
Travaux en cours	1,9	19,8
Pertes de valeurs actées	(15,9)	(15,4)
<b>Total</b>	<b>21,6</b>	<b>39,0</b>

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation des sous-stations à haute tension, des lignes aériennes et des câbles souterrains du groupe. Le stock comprend également les comptes relatifs aux travaux en cours. Ces comptes relatifs aux travaux en cours ont diminué de 17,8 millions € avec la mise en service finale de la sous-station d'Altdöbern chez Elia Grid International GmbH. Les autres stocks augmentent légèrement de 0,9 million €.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2020.

## 6.8 Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis

(en millions €)	2021	2020
Contrats de construction en cours	2,9	9,5
Créances commerciales	716,5	435,2
Paiements d'avance	1,0	3,5
Surcharges	36,6	948,8
TVA et autres taxes	79,1	44,3
Autres	25,1	34,1
<b>Créances clients et autres débiteurs</b>	<b>861,3</b>	<b>1.475,4</b>
Charges à reporter	18,1	13,7
<b>Charges à reporter et produits acquis</b>	<b>18,1</b>	<b>13,7</b>
<b>Total</b>	<b>879,4</b>	<b>1.489,1</b>

Le total des créances commerciales et autres créances, des charges à reporter et des produits acquis a diminué de 609,7 millions € par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la variation notable observée dans les surcharges (-912,2 millions €), partiellement compensée par une augmentation des créances commerciales (283,1 millions €).

Les actifs contractuels sont essentiellement liés à l'activité d'EGI et aux opérations du système de transport. La position a diminué de 9,5 millions € sur l'exercice précédent à 2,9 millions € en fin d'exercice.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours. La hausse est due à la fois aux segments belge et allemand dans un contexte de forte activité et d'augmentation significative des prix de l'énergie.

La diminution des surcharges est surtout imputable à l'Allemagne, où le déficit EEG a été réglé en janvier 2021 par le biais de trois paiements de compensation fédéraux destinés à rembourser les facilités de crédit renouvelables qui ont été temporairement souscrites pour financer le déficit EEG fin 2020. En Allemagne, seule la contribution offshore était en position recevable (20,9 millions €) à la fin de l'exercice 2021 (comptabilisée en « Autres »). En Belgique, les surcharges ont diminué de 144,3 millions € à 36,6 millions € en raison de la baisse des volumes de certificats verts achetés.

Les « Autres créances » concernent principalement d'autres actifs réglementaires des segments allemands.

L'exposition du groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances commerciales est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances commerciales se présentait comme suit :

(en millions €)	2021	2020
Non échues	687,4	409,1
Echues depuis 30 jours au plus	15,1	22,3
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	2,4	0,3
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	11,1	2,8
Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	2,1	2,0
<b>Total (excl. perte de valeur)</b>	<b>718,1</b>	<b>436,6</b>
Créances douteuses	201,4	201,6
Réductions de valeur actées	(200,8)	(201,0)
Allocation pour pertes de crédit escomptées	(2,1)	(1,9)
<b>Total</b>	<b>716,5</b>	<b>435,2</b>

Voir la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances commerciales.

Compte tenu de la nature (en tant qu'actifs réglementaires) et/ou du profil de risque des contreparties (État belge/allemand) des autres créances les plus significatives, elles ne sont pas exposées au risque de dépréciation et aucune provision spécifique n'est comptabilisée sur ces montants.

## 6.9 Actifs et passifs d'impôts courants

(en millions €)	2021	2020
Créances fiscales	10,1	3,4
Dettes fiscales	(26,8)	(13,6)
<b>Actifs (passifs) nets d'impôt</b>	<b>(16,7)</b>	<b>(10,2)</b>

Les créances fiscales ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les 10,1 millions € de créances fiscales comptabilisées au 31 décembre 2021 sont en grande partie liés aux versements anticipés d'impôt des sociétés 2021 et doivent être récupérés pendant l'exercice 2022. Les passifs d'impôts sont passés de 13,6 millions € à 26,8 millions € en 2021.

## 6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions €)	2021	2020
Dépôts à terme immédiatement exigibles	2.486,2	222,0
Comptes bancaires	563,2	368,1
<b>Total</b>	<b>3.049,5</b>	<b>590,1</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 2.459,3 millions €. Cette hausse s'explique principalement par une contribution plus élevée de 50Hz Transmission (Allemagne) due à une variation significative de la position EEG, KWK et StromNEV (surcharges), passant d'une créance de 737,2 millions € à une position créditrice de 2.132,1 millions €.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.2.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant ci-dessus et dans l'état des flux de trésorerie comprennent 34,7 millions € détenus par Elia RE, dont 1,0 million € est assorti d'une utilisation restreinte.

## 6.11 Capitaux propres

### 6.11.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

#### CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2021	2020
En circulation au 1er janvier	68.720.695	68.652.938
Emises contre paiement comptant	7.360	67.757
<b>Nombre d'actions émises à la fin de l'année</b>	<b>68.728.055</b>	<b>68.720.695</b>
Nombres d'actions propres à la fin de l'année	7.248	0
<b>Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année</b>	<b>68.720.807</b>	<b>68.720.695</b>

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2020 a décidé d'organiser une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2020 pour un maximum de 5,0 millions € et l'autre en 2021 pour un maximum de 1,0 million €) pour un montant maximum total de 6,0 millions € à l'intention des collaborateurs belges. La première tranche de cette augmentation de capital pour les employés s'est réalisée en décembre 2020. La transaction a engendré la création de 67 757 nouvelles actions pour un montant total de 5,0 millions €, se décomposant en 1,7 million € d'augmentation de capital et 3,3 millions € d'augmentation des primes d'émission.

La seconde tranche de l'augmentation de capital de 2020 pour les employés d'Elia s'est réalisée en mars 2021. L'augmentation de capital a donné lieu à la création de 7.360 actions supplémentaires sans valeur nominale pour un montant total de 0,2 million € d'augmentation de capital et 0,4 million € d'augmentation des primes d'émission.

#### RÉSERVES

Selon la législation belge, 5 % du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale s'élève à 10 % du capital. Au 31 décembre 2021, la réserve légale du groupe s'élève à 173 millions € et représente 10 % du capital.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Les actionnaires doivent approuver le montant du dividende distribué lors de l'assemblée générale des actionnaires.

### RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu.

L'augmentation de 2021 s'explique par un changement de méthode comptable. Dès 2021, la comptabilité de couverture s'applique aux contrats à terme conclus par 50Hertz dans le but de réduire le risque de fluctuations dans le montant attendu des pertes réseau. Cette modification, qui intervient dans un contexte de prix de l'énergie élevés, a donné lieu à la comptabilisation de la juste valeur de ces contrats pour un montant brut de 355,6 millions € à la fin de l'année 2021. Compte tenu des effets d'impôts différés, une réserve de couverture d'un montant de 249,9 millions € a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Toutefois, comme les coûts liés aux pertes de réseau sont presque entièrement répercutés dans les tarifs, la juste valeur des contrats futurs n'a pas d'incidence sur la rentabilité actuelle ou future de l'entreprise.

### ACTIONS PROPRES

La réserve des actions propres de la Société comprend le coût des actions détenues par le groupe. Au 31 décembre 2021, le groupe détenait 7 245 actions de la Société.

Nombre d'actions propres	2021	2020
Au 1er janvier	0,0	
Rachetées en cours d'année	270.331	
Vendues en cours d'année	-263.083	
<b>Nombres d'actions propres à la fin de l'année</b>	<b>7.248</b>	<b>0,0</b>

### PAIEMENTS EN ACTIONS

Au 31 mai 2021, Eurogrid International SA a accordé 1.640 stock options aux salariés de real.to SRL et real.to GmbH à un prix d'exercice de 100 € par stock option à la date d'exercice du 31 mars 2024. Au total, 1.620 stock options ont été acceptées pour un montant de 1,0 million €. Le coût des paiements fondés sur des actions s'élevait en 2021 à 0,2 million €. Comme le stock option plan concerne les actions de re.alto SRL et la société mère Elia Group SA, les paiements fondés sur des actions ne sont pas présentés séparément dans l'état des capitaux propres.

### DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration fera la proposition de dividende indiquée ci-après.

Dividende (en €)	2021	2020
Dividende par action	1,75	1,71

Il a été proposé et approuvé, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers d'Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, de verser un dividende de 1,71 € par action, représentant une distribution totale de 117,5 millions €.

Le conseil d'administration du 24 mars 2022 a proposé le versement d'un dividende brut de 1,75 € par action pour 2021. Ce dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 17 mai 2022 et n'est pas inscrit comme étant une obligation dans les états financiers consolidés du groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 24 mars 2022, correspond à un total de 120,3 millions €.

#### 6.11.2 Titres hybrides

En septembre 2018, le groupe a émis des titres hybrides pour financer la participation supplémentaire de 20 % dans 50Hertz Transmission (Allemagne). L'émission a entraîné une augmentation de 700 millions € des capitaux propres du groupe.

Les titres hybrides produisent un coupon optionnel cumulatif de 2,75 %, payable à la discrétion du groupe le 5 décembre de chaque année, le premier paiement ayant eu lieu le 5 décembre 2019. Au 31 décembre 2021, le dividende cumulatif non payé s'élevait à 1,4 million € (2020 : 1,4 million d'€). Un coupon de 19,3 millions € a été payé aux détenteurs de titres hybrides en décembre 2021.

Les titres hybrides ont une date de remboursement initiale en décembre 2023, avec un recalcul tous les cinq ans par la suite.

Structurés en tant qu'instruments perpétuels, les titres hybrides sont subordonnés par rapport à l'ensemble de la dette senior et sont comptabilisés en capitaux propres dans les comptes du groupe conformément aux IFRS.

## 6.12 Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

(en millions €)	2021	2020
Emprunts long terme	7.658,2	7.177,2
Dettes de location financement à long terme	83,7	72,4
<b>Sous-total d'emprunts long terme</b>	<b>7.741,7</b>	<b>7.249,6</b>
Emprunts court terme	82,3	722,7
Dettes de location financement à court terme	35,1	11,8
Intérêts à imputer	76,4	71,0
<b>Sous-total d'emprunts court terme</b>	<b>194,0</b>	<b>805,5</b>
<b>Total</b>	<b>7.935,7</b>	<b>8.055,1</b>

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du groupe découlant des activités de financement. Il inclut les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

(en millions €)	Emprunts et dettes financières courant	Emprunts et dettes financières non-courant	Total
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>1.119,2</b>	<b>5.378,9</b>	<b>6.498,1</b>
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(1.073,0)	(246,5)	(1.319,5)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	725,0	2.149,5	2.874,5
Intérêts à imputer	8,2	0,0	8,2
Autres	26,1	(32,3)	(6,2)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>805,5</b>	<b>7.249,6</b>	<b>8.055,1</b>
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>805,5</b>	<b>7.249,6</b>	<b>8.055,1</b>
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(722,3)	(15,4)	(737,7)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	60,0	498,0	558,0
Intérêts à imputer	5,4		5,4
Autres	45,4	9,5	54,9
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>193,9</b>	<b>7.741,7</b>	<b>7.935,7</b>

Au cours de l'exercice, le groupe (Eurogrid GmbH) a remboursé les facilités de crédit renouvelables (700 millions €) temporairement contractées pour financer le déficit EEG fin 2020.

Le groupe Elia a émis une euro-obligation de 500,0 millions € à échéance 2033, et un taux d'intérêt de 0,88 %. Le groupe a également émis des billets de trésorerie pour un montant total de 60,0 millions € à échéance 2022 et un taux d'intérêt de -0,15 % dans le cadre de son programme de billets de trésorerie de 300,0 millions €.

Les variations dans le poste « Autres » de l'exercice 2021 reprend principalement des reclassifications de dettes à long terme en dettes à court terme sur la base des échéances liées aux instruments en 2022.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêts en cours sont données ci-après :

(en millions €)	Échéance	Échéancier de rachat	Montant	Taux d'intérêt
Émission d'euro-obligations 2013/15 ans	2028	À l'échéance	547,7	3,25 %
Émission d'euro-obligations 2013/20 ans	2033	À l'échéance	199,2	3,50 %
Émission d'euro-obligations 2014/15 ans	2029	À l'échéance	347,2	3,00 %
Émission d'euro-obligations 2015/8,5 ans	2024	À l'échéance	499,1	1,38 %
Émission d'euro-obligations 2017/10 ans	2027	À l'échéance	248,2	1,38 %
Émission d'obligation senior 2018/10 ans	2028	À l'échéance	297,9	1,50 %
Émission d'euro-obligations 2019/7 ans	2026	À l'échéance	498,6	1,38 %
Émission d'euro-obligations 2020/10 ans	2030	À l'échéance	789,7	0,88 %
Emprunt à terme	2033	Linéaire	181,7	1,80 %
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	58,7	1,56 %
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	132,3	1,56 %
Banque Européenne d'Investissements	2025	À l'échéance	100,0	1,08 %
Billets de trésorerie	2022	À l'échéance	60,0	-0,15 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2025	À l'échéance	498,6	1,88 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2023	À l'échéance	749,4	1,63 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2030	À l'échéance	139,3	2,63 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2016	2028	À l'échéance	747,7	1,50 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2032	À l'échéance	747,4	1,11 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2040	À l'échéance	199,4	0,88 %
Émission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2033	À l'échéance	498,1	0,88 %
Émission d'euro-obligations 2014	2044	À l'échéance	50,0	3,00 %
Emprunt chez KfW	2026	À l'échéance	150,0	0,90 %
<b>Total</b>			<b>7 740,5</b>	
Dettes locatives			118,8	
Intérêts à imputer			76,4	
<b>Total des prêts et emprunts (courants et non courants)</b>			<b>7 935,7</b>	

## 6.13 Avantages du personnel

Le groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges et allemandes.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	2021			2020		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Régime à prestations définies	28,6	34,0	62,6	17,9	32,9	50,8
Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions	36,2	7,9	44,0	73,9	7,3	81,2
<b>Total des provisions pour avantages du personnel</b>	<b>64,8</b>	<b>41,8</b>	<b>106,6</b>	<b>91,8</b>	<b>40,2</b>	<b>132,0</b>

Sur les 106,6 millions € en provisions pour avantages du personnel comptabilisés à la fin de l'exercice 2021, 104,9 millions € sont présentés dans le long terme et 1,7 million € dans le court terme (voir la note 6.14).

### BELGIQUE

#### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1<sup>er</sup> juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1<sup>er</sup> mai 1999 sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

- Le régime Enerbel est un régime destiné aux salariés engagés après le 1<sup>er</sup> juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.
- Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1<sup>er</sup> mai 1999. Les contributions de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 1,75 % (jusqu'à 3,75 % selon le contribuant).

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des travailleurs. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant), c'est pourquoi la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, à l'exception d'Enerbel, les plans à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces plans sont évalués sans projection de futures contributions. Le plan à cotisations définies Enerbel est concentré en fin de période et est évalué avec projection de futures contributions.

Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Le principal objectif de ces plans est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les contributions du travailleur comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les plans de base. La contribution du travailleur est déduite du salaire et payée à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

#### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier en cas de décès prématuré de l'employé). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1<sup>er</sup> mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensibel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les contributions des travailleurs comme de l'employeur sont versées mensuellement pour les plans de base. Les contributions des salariés sont déduites du salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

## AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

Elia Transmission (Belgique) a également octroyé à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à la période active, tels que le remboursement des frais de soins de santé et une contribution aux prix de l'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

## ALLEMAGNE

### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cas des régimes à cotisations définies financés par l'extérieur, l'obligation de 50Hertz Transmission (Allemagne) est limitée au paiement des cotisations convenues. Pour les régimes à cotisations définies comptabilisés sous la forme de garanties directes, des polices d'assurance responsabilité patronale congruentes ont été souscrites.

- **Obligations en matière de retraite pour les cadres (convention avec les représentants du personnel depuis 2003)** : obligations contractuelles individuelles en matière de retraite, basées sur une convention conclue avec les représentants ;
- **Obligations en matière de retraite pour les cadres (convention avec les représentants du personnel depuis le 19 août 2008)** : obligations contractuelles individuelles en matière de retraite, liées à un plan de pension d'entreprise avec le groupe Vattenfall Europe ;
- **Convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise** : obligations basées sur la convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise de 50Hertz Transmission, conclue le 28 novembre 2007 ;
- **Assurance directe** : polices d'assurance directe pour tous les anciens employés ayant travaillé chez Vereinigte Energiewerke AG (VEAG) de 1993 au 31 décembre 2004, à l'exception des cadres ;
- **Engagements individuels** : engagements individuels exclusivement financés par le biais de fonds de pension externes (fonds de prévoyance et fonds de pension).

### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies permettent aux employés d'introduire directement des demandes de pension auprès de 50Hertz Transmission. Les provisions y afférentes ont été comptabilisées dans l'état de la situation financière. Si des actifs de plan sont créés à la seule fin d'honorer des obligations de pension, le montant est déduit de la valeur actualisée de l'obligation. L'Allemagne dispose des régimes à prestations définies suivants :

- Accord de groupe relatif au plan de pension d'entreprise

Conformément à l'accord de groupe relatif au plan de pension d'entreprise, les employés bénéficient d'un plan de pension d'entreprise sur la base d'un régime à cotisations définies (en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007). Cet accord s'applique à tous les employés au sens de la Sec. 5 (1) de la loi constitutionnelle de l'entreprise (BetrVG) et est entré en vigueur au sein de la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La participation au régime repose sur une base volontaire. Le régime octroie des allocations de retraite à l'âge légal de la retraite, au moment de prendre la retraite anticipée de l'assurance-pension légale, et dans l'éventualité d'une incapacité professionnelle due au décès. Les allocations de retraite actuelles sont majorées de 1 % par an, de sorte que le régime relève de la catégorie des régimes à prestations définies.

- TVV Energie

Ce régime de retraite porte sur des garanties directes résultant d'une convention collective de travail conclue le 16 octobre 1992. Il a été fermé aux nouveaux employés le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Ce régime de cotisations s'applique aux employés ayant travaillé chez Vereinigte Energiewerke AG jusqu'au 30 novembre 2001 et dont les prestations acquises ont été allouées à Vattenfall Europe Transmission GmbH (aujourd'hui 50Hertz Transmission GmbH). Ce régime couvre des obligations de pension basées sur les années de service et le niveau de rémunération. Il octroie des pensions de retraite et d'invalidité, mais pas de pension aux personnes à charge survivantes. Il n'est pas possible d'indexer les actuels avantages postérieurs à l'emploi échéant pour la première fois après le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

## AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

50Hertz Transmission a également les obligations suivantes, reprises sous la rubrique « Autres obligations liées au personnel » :

- Obligations relatives aux avantages liés à l'ancienneté ;
- Obligations liées à des programmes allemands de retraite progressive ;
- Obligations liées à des comptes-épargne-retraite.

Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

## OBLIGATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL À L'ÉCHELON DU GROUPE

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(in € million)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(298,9)	(292,3)	(100,1)	(110,8)
Juste valeur des actifs du plan	236,3	241,4	56,1	29,6
<b>Passif net au titre des prestations définies</b>	<b>(62,6)</b>	<b>(50,8)</b>	<b>(44,0)</b>	<b>(81,2)</b>

Le passif net relatif aux avantages du personnel a augmenté en tout de 25,4 millions €, dont 27,0 millions € au niveau belge, partiellement compensés par une augmentation 1,6 million € au niveau allemand.

En Belgique, l'impact s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation par rapport à 2020 et la hausse du rendement des actifs du régime.

En Allemagne, malgré la baisse du taux d'actualisation, la variation nette est en augmentation principalement en raison de l'augmentation continue des équivalents temps plein pour lesquels les avantages du personnel doivent être payés.

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
<b>Au début de la période</b>	<b>(292,3)</b>	<b>(278,1)</b>	<b>(110,8)</b>	<b>(98,5)</b>
Coût des services rendus	(15,2)	(12,8)	(10,4)	(8,0)
(Coût) / produit financier	(1,7)	(2,1)	(0,6)	(1,0)
Cotisations versées par les participants	(0,9)	(1,2)	0,0	(0,0)
<b>Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le compte de résultat consolidé, découlant de :</b>				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	(1,1)	0,0	(1,1)
2) Changement dans les hypothèses financières	17,7	(10,7)	3,7	(3,8)
3) Changements liés à l'expérience	(5,3)	5,1	(0,3)	(0,9)
Coût des services passés	0,1	(0,0)	(0,0)	(6,3)
Prestations payées	16,8	14,7	2,8	2,7
Transferts	(18,2)	(6,1)	15,5	6,1
<b>À la fin de la période</b>	<b>(298,9)</b>	<b>(292,3)</b>	<b>(100,1)</b>	<b>(110,8)</b>

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
<b>Au début de la période</b>	<b>241,4</b>	<b>231,0</b>	<b>29,6</b>	<b>25,9</b>
Revenus d'intérêts	1,0	1,7	0,1	(0,0)
Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:				
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	12,0	(0,1)	3,7	2,5
Cotisations versées par l'employeur	10,2	19,2	9,7	6,4
Cotisations versées par les participants	0,9	1,2	(0,0)	(0,0)
Transferts	(13,1)	2,6	15,8	(2,6)
Prestations payées	(16,2)	(14,1)	(2,7)	(2,7)
<b>À la fin de la période</b>	<b>236,3</b>	<b>241,4</b>	<b>56,1</b>	<b>29,6</b>

Montants comptabilisés dans le résultat global (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
<b>Coût des services</b>				
Coût des services rendus	(15,2)	(12,8)	(4,1)	(4,1)
Coût des services passés	0,1	(0,0)	(0,0)	(6,3)
Règlements	0,6	0,6	0,1	(0,0)
<b>Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(1,0)</b>
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(1,7)	(2,1)	(0,6)	(1,0)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	1,0	1,7	0,1	(0,0)
<b>Autres</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,3</b>	<b>2,1</b>
<b>Coût des prestations définies comptabilisées en résultat</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(12,6)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(9,2)</b>
<b>Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de :</b>				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	(1,1)	0,0	(0,8)
2) Changement dans les hypothèses financières	17,7	(10,7)	3,1	(3,4)
3) Changements liés à l'expérience	(5,3)	5,1	(0,1)	(1,2)
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	12,0	(0,1)	3,7	(0,1)
<b>Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat</b>	<b>24,5</b>	<b>(6,8)</b>	<b>6,6</b>	<b>(5,5)</b>
<b>Total</b>	<b>9,4</b>	<b>(19,4)</b>	<b>2,4</b>	<b>(14,7)</b>

Compte tenu des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur les droits à remboursement (3,8 millions € pour 2021 - voir ci-après), l'impact net de la réévaluation des obligations au titre des prestations post-emploi s'élève à 27,4 millions €.

(en millions €)	2021	2020
<b>Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan</b>	<b>(399,0)</b>	<b>(403,1)</b>
Participants actifs	(314,9)	(311,3)
Participants non actifs avec avantages différés	(24,8)	(21,6)
Retraités et bénéficiaires	(59,3)	(70,2)
<b>Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations</b>	<b>(399,0)</b>	<b>(403,1)</b>
Prestations de retraite et de décès	(288,2)	(299,5)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(57,3)	(87,3)
Primes jubilaires	(53,6)	(16,2)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations au titre des prestations définies, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation certifiée, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des participants. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations

définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que la modification du plan, la modification des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

### Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué ci-dessous :

(en millions €)	2021	2020
<b>Participations cotées en bourse</b>	<b>71,02 %</b>	<b>72,53 %</b>
Actions - zone euro	13,99 %	13,99 %
Actions - hors zone Euro	17,98 %	18,36 %
Obligations d'état - zone Euro	1,31 %	1,26 %
Autres obligations - zone Euro	24,85 %	25,78 %
Autres obligations - hors zone Euro	12,89 %	13,14 %
<b>Participations non cotées en bourse</b>	<b>28,98 %</b>	<b>27,47 %</b>
Contrats d'assurance	10,91 %	9,41 %
Biens immobiliers	2,50 %	2,41 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,82 %	2,73 %
Autres	12,76 %	12,92 %
<b>Total (en %)</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Étant donné la nature à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en titres de capitaux propres afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds. En Allemagne, tous les actifs de plans sont investis dans des conventions d'assurance.

### Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisés à environ 95% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,12%.

### Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de mortalité des participants au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des participants au plan augmentera le passif de ce dernier. Pour la Belgique, il a été fait usage des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE, tandis que les tables 2018 Heubeck sont utilisées en Allemagne.

### Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

## HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	Belgique		Allemagne	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation				
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	0,83 %	0,36 %	1,26 %	0,97 %
- Pensions - régime à cotisations définies	1,12 %	0,66 %	-	-
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	1,14%	0,70%	1,26%	0,97%
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,00%	1,00%	2,15%	2,00%
Inflation attendue	1,75%	1,75%	2,00%	2,00%
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	2,75%	2,75%	2,25%	2,25%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%	-	-
Age moyen de la retraite attendu				
- Employé	63	63	65	65
- Cadre	65	65	65	65
<b>Espérance de vie exprimée en années d'une personne âgée de 65 ans qui part à la retraite à la date de clôture : *</b>				
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	19,9	19,9	20,5	20,4
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	23,6	23,6	24,0	23,9

\*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique, 2018 Heubeck en Allemagne

(en années)	Belgique		Allemagne	
	2021	2020	2021	2020
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	8,5	8,8	28,7	28,5
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	9,7	9,7	n.r.	n.r.
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	13,2	13,4	14,0	13,8

En Allemagne, le passif lié aux régimes à cotisations définies est entièrement couvert par les actifs du plan. Aucune durée moyenne pondérée n'est donc nécessaire, et par conséquent n'est pas calculée.

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2021 se situait dans la plage de 2,7 % à 12,0 % (par rapport à une plage de 0,9 % à 2,8 % en 2020).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

Sorties de trésorerie futures attendues	< 12 mois	1-5 ans	6-10 ans
Pensions	(4,0)	(17,7)	(21,3)
Autres	(2,0)	(9,0)	(10,6)
<b>Total (en millions €)</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(26,7)</b>	<b>(31,9)</b>

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- Des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir : p. ex., âge de la pension, future augmentation de salaire, etc. ;
- Les décaissements escomptés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux collaborateurs ;
- Les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

**ANALYSE DE SENSIBILITÉ**

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies (en millions €)	Belgique	Allemagne
	Augmentation (+) / Diminution (-)	Augmentation (+) / Diminution (-)
<b>Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :</b>		
Taux d'actualisation (0.5%)	20,1	7,0
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0.5%)	(9,7)	(2,8)
Inflation (0.25%)	(5,9)	(0,4)
Augmentation des prestations de soins de santé (1.0%)	(0,6)	n.r.
Espérance de vie des retraités (1 an)	(3,4)	(1,6)

**DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)**

Comme décrit à la note 6.5, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté ci-dessous :

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
<b>Au début de la période</b>	<b>(22,6)</b>	<b>(23,1)</b>	<b>(31,2)</b>	<b>(30,0)</b>
Coût des services rendus				
(Coût) / produit financier	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,3)
<b>Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:</b>				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changement dans les hypothèses financières	0,7	(0,5)	2,2	(1,8)
3) Changements liés à l'expérience	0,4	(1,6)	0,5	(0,2)
Prestations payées	2,5	2,8	1,6	1,1
<b>A la fin de la période</b>	<b>(19,0)</b>	<b>(22,6)</b>	<b>(27,2)</b>	<b>(31,2)</b>

La somme des droits à remboursement « Pensions » (19,0 millions €) et « Autres » (27,2 millions €) s'élevait à 46,2 millions € en 2021 (2020 : 53,8 millions €), qui se rapproche des droits de remboursement énumérés à la note 6.5.

## 6.14 Provisions

(in € million)	Environnement	Elia Re	Provision pour servitude	Obligation de démantèlement	Avantages du personnel	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	12,0	3,3	6,0	108,2	1,5	7,0	137,9
Dotation	1,4	6,8	0,0	7,6	0,5	2,4	18,7
Reprise	(1,0)	(2,7)	(5,9)	(1,4)	0,0	(3,0)	(14,0)
Utilisation	(0,9)	(2,0)	(0,1)	0,0	(0,0)	(0,8)	(3,8)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	1,8
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>11,5</b>	<b>5,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>116,3</b>	<b>1,9</b>	<b>5,6</b>	<b>140,7</b>
Partie à long terme	9,3	5,4	0,0	116,3	0,0	2,4	133,3
Partie à court terme	2,2	0,0	0,0	0,0	1,9	3,3	7,4
<b>Solde au 1er janvier 2021</b>	<b>11,5</b>	<b>5,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>116,3</b>	<b>1,9</b>	<b>5,6</b>	<b>140,7</b>
Dotation	0,3	1,0	0,0	2,1	(0,1)	1,9	5,2
Reprise	(0,4)	(2,0)	0,0	(9,6)	0,0	(0,8)	(12,9)
Utilisation	(0,1)	(0,4)	0,0	0,0	(0,1)	(0,7)	(1,2)
Actualisation des provisions	(0,0)	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	1,4
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>11,2</b>	<b>4,1</b>	<b>(0,0)</b>	<b>110,1</b>	<b>1,7</b>	<b>6,1</b>	<b>133,2</b>
Partie à long terme	9,1	4,1	0,0	110,1	0,0	2,2	125,6
Partie à court terme	2,1	0,0	0,0	0,0	1,7	3,9	7,7

Le groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

**Environnement** : la provision environnementale vise à couvrir l'exposition existante dans le cadre de la décontamination des sols. La provision de 11,2 millions € concerne essentiellement le segment belge, avec une provision de 2,2 millions € seulement pour le segment allemand. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2021.

Plus spécifiquement pour le segment belge, Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

**Elia Re** : un montant de 4,1 millions € est inclus en fin d'exercice pour Elia Re, société de réassurance captive. 0,7 million € sont liés à des plaintes relatives aux lignes aériennes, et 3,4 millions € aux installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

**Provisions pour servitude** : la provision pour servitude a trait à des paiements susceptibles d'être versés à des propriétaires fonciers à titre de dédommagement pour la traversée de leur propriété par des lignes terrestres. Ces droits de servitude sont comptabilisés dans le segment allemand pour les lignes terrestres construites par les anciens propriétaires de 50Hertz Transmission, avec une exposition résultant de la section 9 de la loi allemande relative à la tenue des registres fonciers (GBBerG.). Les estimations sont fondées sur la valeur des plaintes déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée de la réclamation déposée.

**Provisions de démantèlement** : Dans le cadre du programme CAPEX du groupe, celui-ci s'expose à des obligations de mise hors service, dont la plupart sont liées à des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou dans la mer. La valeur comptable de la provision était de 110,1 millions € au 31 décembre 2021. La diminution est surtout due à une hausse du taux d'actualisation pour l'actualisation des provisions. Le groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif.

Elia Group utilise les taux d'intérêt d'obligations de sociétés (rating minimal AA) et les extrapole pour correspondre à la durée de vie des provisions afin d'actualiser les provisions pour démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux est ramené à la valeur plancher de 0%. Les taux d'actualisation appliqués en 2021 étaient entre 1,08% et 1,26%, dépendant de la durée de vie de l'actif à démanteler. Si le taux diminuait à 0 %, les provisions pour démantèlement augmenteraient de 24,3 millions €.

**Avantages du personnel** : voir la note 6.14 pour des renseignements plus détaillés sur ces avantages du personnel à court terme.

Le poste « **Autres** » comprend diverses provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du groupe dans un litige juridique ou lorsque le groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions.

## 6.15 Autres passifs non courants

(en millions €)	2021	2020
Subsides en capital	147,2	82,8
Passifs de contrats	140,5	137,3
Autres	1,8	1,0
<b>Total</b>	<b>289,5</b>	<b>221,1</b>

Sur le total des subsides en capital, 143,9 millions € concernent 50Hertz Transmission (Allemagne). Les subsides en capital sont répartis sur plusieurs actifs. Les deux éléments les plus importants sont SuedOstLink et Kriegers Flak Combined Grid Solution. Tous deux ont été subventionnés par l'Union européenne. Les subsides sont comptabilisés en résultat sur la base de la durée de vie utile des actifs auxquels ils se rapportent. Les conditions des subsides ont été contrôlées et réunies au 31 décembre 2021.

Les passifs de contrats sont restés stables. Ils se rapportent aux paiements d'avances obtenus dans le cadre de la composante contrat « last-mile connexion ». À la fin de 2021, un passif de 103,8 millions € a été comptabilisé au sein d'Elia Transmission (Belgique) et un passif de 36,7 millions € a été comptabilisé au sein de 50Hertz Transmission (Allemagne). Les produits sont reconnus selon la durée de vie de l'actif auquel se rapporte la last-mile connexion. Comme déjà présenté à la note 5.1, le groupe a reconnu 5,7 millions € de chiffre d'affaires au cours de l'exercice qui étaient inclus dans le solde des passifs de contrats au début de l'exercice (137,3 millions €), dont 4,3 millions € provenant de dettes de contrats non courants.

## 6.16 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions €)	2021	2020
Dettes commerciales	905,3	648,8
TVA, autres impôts	21,1	14,9
Rémunérations et charges sociales	40,9	34,1
Dividendes	1,2	1,2
Surcharges	2.177,6	121,9
Autres	536,0	131,0
Dettes à imputer	14,2	57,2
<b>Total</b>	<b>3.696,4</b>	<b>1.009,0</b>

Les dettes commerciales ont augmenté de 256,5 millions € dans un contexte de hausse de l'activité et d'augmentation significative des prix de l'énergie au second semestre 2021.

Le montant relatif aux surcharges peut être scindé entre les surcharges liées à 50Hertz Transmission (2 153,0 millions €) et les surcharges liées à Elia Transmission (24,6 millions €).

Les surcharges liées à Elia Transmission ont diminué par rapport à l'année précédente (52,8 millions €). Ces surcharges incluent des surcharges fédérales, qui totalisent 6,2 millions € au 31 décembre 2021 (24,3 millions € en 2020). Les surcharges pour le gouvernement wallon ont diminué à 17,0 millions € (26,3 millions € en 2020). Le solde restant consiste principalement en réserves stratégiques (1,0 million €).

Les surcharges liées à 50Hertz Transmission ont diminué par rapport à l'année précédente (538,1 millions €) à cause de l'augmentation significative du bilan EEG. Les surcharges de 2020 incluaient EEG (2 093,4 millions €), KWK (23,4 millions €) et §19StromNEV (32,4 millions €).

Les autres dettes concernaient principalement des appels de marge sur les dérivés désignés pour couvrir les pertes réseau du segment allemand (356 millions € au 31 décembre 2021 contre 16,8 millions € l'an dernier) et d'autres dettes réglementaires.

## 6.17 Instruments financiers – Juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions €)	Valeur comptable				Juste valeur			
	Désigné à la juste valeur des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres passifs financiers à coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>								
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>7,0</b>	<b>43,7</b>	<b>53,8</b>	<b>104,5</b>	<b>7,0</b>		<b>43,7</b>	<b>50,7</b>
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres</i>		43,7		43,7			43,7	43,7
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global</i>	7,0			7,0	7,0			7,0
<i>Actifs réglementaires</i>			53,8	53,8				
<b>Créances clients et autres débiteurs (Courants et Non-courants)</b>			<b>1.475,9</b>	<b>1.475,9</b>				
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			<b>590,1</b>	<b>590,1</b>				
<b>Prêts et emprunts (courants et non courants)</b>				<b>(8 055,1)</b>	<b>(8 633,5)</b>			<b>(8 633,5)</b>
<i>Emprunts non garantis</i>				(6 753,6)	(7 487,1)			(7 487,1)
<i>Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis</i>				(1 146,4)	(1 146,4)			(1 146,4)
<i>Dettes de leasing</i>				(84,2)				
<i>Intérêts à imputer</i>				(71,0)				
<b>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>				<b>(1 009,0)</b>				
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>43,7</b>	<b>2.119,8</b>	<b>(9 064,1)</b>	<b>(6 893,6)</b>	<b>n.r.</b>	<b>n.r.</b>	<b>n.r.</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>								
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>7,0</b>	<b>399,4</b>	<b>46,2</b>	<b>452,5</b>	<b>362,6</b>		<b>43,8</b>	<b>406,4</b>
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres</i>		43,8		43,8			43,8	43,8
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global</i>	7,0			7,0	7,0			7,0
<i>Dérivés</i>		355,6		355,6	355,6			355,6
<i>Actifs réglementaires</i>			46,2	46,2				
<b>Créances clients et autres débiteurs (Courants et Non-courants)</b>			<b>861,8</b>	<b>861,8</b>				
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			<b>3 049,5</b>	<b>3 049,5</b>				
<b>Loans and borrowings (Current and Non-Current)</b>				<b>(7 935,7)</b>	<b>(7 968,8)</b>		<b>(247,8)</b>	<b>(8 216,6)</b>
<i>Obligations émises non garanties</i>				(7 248,5)	(7 476,8)		(247,8)	(7 724,6)
<i>Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis</i>				(492,0)	(492,0)			(492,0)
<i>Dettes de leasing</i>				(118,8)				
<i>Intérêts à imputer</i>				(76,4)				
<b>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>				<b>(3 696,4)</b>				
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>399,4</b>	<b>3 957,5</b>	<b>(11 632,0)</b>	<b>(7 268,2)</b>	<b>n.r.</b>	<b>n.r.</b>	<b>n.r.</b>

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des dettes de location-financement ne doit pas être présentée.

## HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige, pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- **Niveau 2** : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- **Niveau 3** : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant en juste valeur repris sous « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à (i) de récents prix de transactions, connus par le groupe, pour des actifs financiers similaires, ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des autres actifs financiers augmentait de 355,7 millions € en comparaison avec l'année précédente. La hausse résulte principalement de la juste valeur des contrats à terme conclus par 50Hertz dans le but de réduire le risque de fluctuations du montant attendu des pertes réseau (355,6 millions €). En raison d'un changement de méthode comptable, la comptabilité de couverture s'applique à ces contrats à compter de 2021. La juste valeur de la Sicav et la participation du groupe dans EEX restent stables.

La juste valeur des emprunts bancaires et obligataires a diminué de 417,9 millions €, en raison de la baisse de valeur nominale et des prix de marché.

La juste valeur des Sicav appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

Le dérivé pour couverture de prix pour l'approvisionnement pour pertes réseau, qui est évalué à la juste valeur en autres éléments du résultat global sans affecter le résultat, relève du niveau 1 dans la hiérarchie d'évaluation. Sa valeur est déterminée sur la base de l'évaluation à la date de clôture des contrats à terme existants, qui sont entièrement conclus via la bourse de l'électricité EEX et y sont cotés. Les risques de crédit et de défaut sont évités grâce à cette forme de couverture de prix grâce à des opérations de change. Le groupe comptabilise des produits dérivés pour un montant de 355,6 millions €. Les contrats à terme ont été conclus au cours de l'exercice à des prix compris entre 40 et 145 € par MWh. À la date du bilan, les contrats à terme ont été cotés sur l'EEX à 220 € par MWh, ce qui se traduit par une valeur de dérivé très positive. À la date du bilan, le groupe avait déjà couvert un volume de 3,2 TWh pour sa demande physique attendue d'énergie liée à ses pertes réseau les années suivantes.

La juste valeur des obligations est de 7 724,6 millions € (exercice précédent : 7 487,1 millions €). La juste valeur a été déterminée par référence à des cotations publiées sur un marché actif (classées en niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs). La juste valeur de l'obligation enregistrée est de 64,0 millions € au 31 décembre 2021 et a été déterminée par référence à des informations provenant de tiers, telles que des services de tarification (classés en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs). La juste valeur du placement privé s'élève à 183,8 millions € (classé en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs).

La juste valeur des autres prêts bancaires est proche de leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

## 6.18 Contrats de location

### LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Lorsqu'une période à durée déterminée n'a été définie et que le contrat prévoit une extension continue, le service concerné a supposé une date de résiliation. Dans le cas où le contrat de location comporte une option d'extension, le groupe apprécie s'il est raisonnablement sûr d'exercer l'option et fait sa meilleure estimation de la date de résiliation.

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence sur les clauses contractuelles des contrats de location du groupe Elia et rien n'indiquait qu'il fallait changer l'évaluation utilisée dans la période de reporting précédente pour la prolongation des contrats.

Les informations sur les contrats de location pour lesquels le groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

## Droit d'usage

Le droit d'usage est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous, avec la dette de location actualisée comme comparaison. Une distinction est également établie entre les dettes de location courantes et non courantes :

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d'immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
<b>Situation au 1er janvier 2020</b>	<b>40,7</b>	<b>26,3</b>	<b>12,3</b>	<b>6,7</b>	<b>2,1</b>	<b>88,1</b>
Acquisitions et révisions de valeur	0,5	1,8	7,4	1,0	1,1	11,7
Amortissements	(1,2)	(3,0)	(5,3)	(3,9)	(1,9)	(15,2)
Amortissement sur droits d'usage	0,0	(1,5)	(0,4)	0,0	0,0	(1,9)
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>40,0</b>	<b>23,6</b>	<b>14,1</b>	<b>3,7</b>	<b>1,4</b>	<b>82,8</b>

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d'immeubles / de bureaux	Véhicules	Fibres optiques	Autres	Total
<b>Situation au 1er janvier 2021</b>	<b>40,0</b>	<b>23,6</b>	<b>14,1</b>	<b>3,7</b>	<b>1,4</b>	<b>82,8</b>
Acquisitions et révisions de valeur	3,4	16,7	6,1	23,4	0,0	49,6
Amortissements	(1,2)	(5,3)	(5,5)	(2,6)	(0,2)	(14,8)
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>42,1</b>	<b>35,0</b>	<b>14,7</b>	<b>24,5</b>	<b>1,2</b>	<b>117,5</b>

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de terrains et lignes aériennes constitue pour le groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls les contrats où le groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié sont concernés.
- Le groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.
- Le groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option de prolongation était exercée.

## Dettes de leasing

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie actualisés contractuels sont données ci-dessous :

Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés		
(en millions €)	2021	2020
< 1 an	32,9	12,6
1-5 ans	30,2	30,0
> 5 ans	58,0	62,4
<b>Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre</b>	<b>121,1</b>	<b>105,1</b>
<b>Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre</b>	<b>118,8</b>	<b>84,1</b>
Court terme	35,1	11,6
Long terme	83,7	72,5

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les dettes de location est la meilleure estimation du groupe pour le taux d'emprunt marginal moyen pondéré et varie de 0,26 % à 2,94 %. Le groupe a utilisé les expédients pratiques, c'est-à-dire un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés par durée.

Le groupe a évalué les options de prolongation conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options de prolongation seront exercées. Le groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option de prolongation était exercée dans le passif locatif.

Le groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le groupe ne s'est engagé dans aucun bail qui n'a pas encore commencé. Le groupe n'a conclu aucun contrat qui incluent le paiement de loyers éventuels ou des clauses d'indexation ou des restrictions importantes pour l'utilisation de l'actif concerné.

En 2021, un contrat de location de fibre optique arrivant à échéance a été prolongé et une option d'achat d'une valeur de 22,0 millions € a été ajoutée. L'option d'achat est arrivée à échéance fin février 2022. Il est très probable que le groupe fasse usage de l'option, de sorte que le prix d'achat a été ajouté au droit d'utilisation de l'actif et de la dette de location.

### Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

(en millions €)	2021	2020
Charge d'amortissement sur droits d'usage	14,7	15,2
Intérêt sur dettes de leasing	1,8	1,8
Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing	0,7	0,0
Charge relative aux contrats de leasing dont le bien sous-jacent est de faible valeur	0,5	0,2
<b>Total inclus dans le résultat</b>	<b>17,8</b>	<b>17,2</b>

Un montant total de 17,8 millions € de charge de loyers a été comptabilisé dans le compte de résultat en 2021. Aucun loyer variable n'a été inclus dans l'évaluation des passifs locatifs.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à 15,2 millions € en 2021 (contre 15,2 millions en 2020). Ce montant est inclus dans la rubrique « Remboursement des emprunts » du tableau des flux de trésorerie.

### LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou dans lesquels le client ne peut pas diriger l'utilisation de l'actif ou n'obtient pas en substance tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas un contrat de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs.

Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

(en millions €)	2021	2020
Endéans 1 an	12,9	14,6
1 à 2 ans	12,2	0,9
2 à 3 ans	12,1	0,7
3 à 4 ans	12,0	0,6
4 à 5 ans	11,9	0,6
Plus de 5 ans	308,6	6,8
<b>Total</b>	<b>369,8</b>	<b>24,2</b>

La pandémie de COVID-19 n'a pas affecté les clauses contractuelles des contrats du groupe Elia en qualité de bailleur, et rien n'indiquait qu'il fallait changer les flux de trésorerie visés ci-dessus.

Les produits de la location comptabilisés par le groupe en 2021 s'élevaient à 15,0 millions € (2020 : 16,0 millions).

## 6.19 Charges à imputer et produits à reporter

(en millions €)	2021	2020
Charges à imputer et produits à reporter	11,4	29,1
Mécanisme de décompte Belgique	353,5	474,0
Mécanisme de décompte Allemagne	444,9	503,2
<b>Total</b>	<b>809,8</b>	<b>1.006,3</b>

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

(en millions €)	Créances réglementaires	Obligations réglementaires	Total
Solde au 1er janvier 2021	51,3	(1.028,5)	(977,3)
Dotations	64,0	(148,0)	(84,0)
Reprise	(22,3)	201,5	179,1
Utilisation	0,0	81,5	81,5
Autres (p.e. actualisation)	0,0	2,3	2,3
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>92,9</b>	<b>(891,3)</b>	<b>(798,4)</b>

Dans le segment Elia Transmission, le compte de report découlant du mécanisme de décompte (353,5 millions €) a diminué par rapport à fin 2020 (474,0 millions €). La baisse du compte de report découlant du mécanisme de décompte englobe le règlement des excédents nets de la période tarifaire précédente (-81,5 millions €), la révision du mécanisme de décompte de l'année précédente par le régulateur (+4,1 millions €) et les écarts de l'année en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (-43,1 millions €). L'excédent opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs et ne fait donc pas partie des revenus.

On a observé en 2021 un déficit opérationnel (50,5 millions €) compensé par l'obligation réglementaire en cours. Le déficit opérationnel par rapport au budget résulte principalement de la hausse du résultat net régulé (22,1 millions €) et de la hausse des charges nettes de fonctionnement dans un contexte de hausse significative des prix de l'énergie au second semestre 2021 (impact net de 84,9 millions €). Celle-ci a été en partie compensée par une hausse des recettes transfrontalières (32,4 millions €) et une hausse des ventes tarifaires (18,4 millions €).

Dans le segment de **50Hertz Transmission**, les comptes de report émanant du mécanisme de règlement (444,9 millions €) représentent un montant nominal de 447,1 millions € (498,2 millions € au 31 décembre 2021) diminué d'un effet d'intérêt de 2,2 millions €. La position nette est en baisse par rapport à fin 2020 (503,2 millions €). Cela s'explique principalement par des reprises importantes de positions réglementaires antérieures (61,3 millions €) partiellement compensées par des passifs nets supplémentaires (9,7 millions €).

La libération du compte de report est déterminée dans le processus de fixation des tarifs. Les montants du compte de report sont comptabilisés sur une base annuelle et la libération dépend de la source du report, certains sont libérés à T+1, d'autres à T+2 et certains après une période plus longue.

La future libération du compte de report découlant du mécanisme de décompte dans les futurs tarifs est présentée dans le tableau ci-dessous (situation au 31 décembre 2021) :

(in € million)	Cadre réglementaire Belgique	Cadre réglementaire Allemagne
A restituer aux tarifs de la période actuelle	282,4	252,1
A restituer aux tarifs des périodes futures	63,9	192,8
Autre transfert réglementaire	7,3	
<b>Total</b>	<b>353,5</b>	<b>444,9</b>

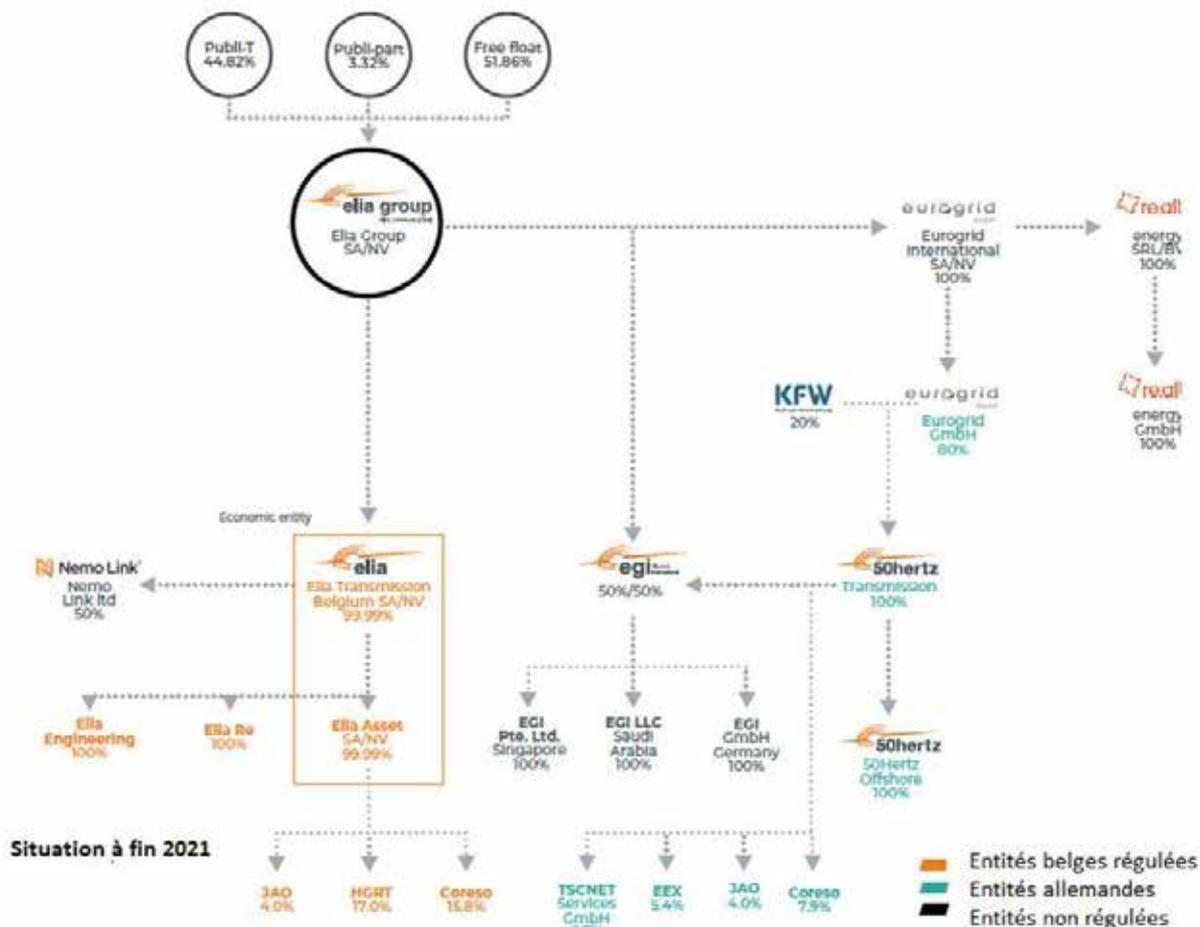
\*Belgique : de 2020 à 2023 ; Allemagne : de 2019 à 2023

L'autre transfert réglementaire concerne un produit issu d'une réglementation incitative qui est sujet à incertitude dans le contexte particulier de la forte augmentation des prix de l'énergie et pour lequel la méthode de calcul devrait être évaluée plus en profondeur avec le régulateur belge.

## 7. Structure du groupe

### VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU GROUPE

#### Structure juridique



#### FILIALES

Elia Group SA a le contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

Re.Alto-Energy SRL a ouvert un deuxième bureau à Düsseldorf en 2020 (Re.Alto-Energy GmbH) afin de se rapprocher du marché allemand. Il s'agit d'une filiale directe de Re.Alto-Energy SRL qui a développé une plateforme destinée à permettre aux utilisateurs d'échanger des données relatives à l'énergie et des services.

La participation dans Ampacimon, qui propose des solutions de surveillance du réseau, a été vendue en août 2020. La participation dans Enervalis NV, start-up qui développe des logiciels innovants pour le contrôle intelligent des sources d'énergie, a été cédée en avril 2021.

Elia Grid International LLC (Qatar) a cessé ses activités en octobre 2020. Elia Grid International SA a créé un bureau à Riyad (Elia Grid International LLC Saudi Arabia) en 2021, pour coordonner les activités d'Elia Grid International au Moyen-Orient.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros et ont la même date de reporting qu'Elia Group SA/NV.

Nom	Pays	Siège social	Participation	
			2021	2020
<b>Filiales</b>				
Elia Transmission Belgium SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Asset SA/NV	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA/NV	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Elia Grid International SA/NV	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	90,00	90,00
Elia Grid International GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	90,00	90,00
Elia Grid International LLC	Arabie saoudite	Rue Al Akaria Plaza Olaya, Al Olaya Riyadh 11622 Royaume d'Arabie saoudite	90,00	-
Elia Grid International Pte. Ltd.	Singapour	20 Collyer Quay #09-01, Singapour 049319	90,00	90,00
Eurogrid International SA/NV	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Eurogrid GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Transmission GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Offshore GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
Re.Alto-Energy BV/SRL	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Re.Alto-Energy GmbH	Allemagne	Ratingstraße 9, 40213 Dusseldorf	100,00	100,00
<b>Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence - joint-ventures</b>				
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
<b>Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence - sociétés liées</b>				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA/NV	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	22,16	22,16
Enervalis NV	Belgique	Centrum-Zuid 1111, 3530 Houthalen-Helchteren	-	16,52
<b>Participations comptabilisées selon la norme IFRS 9 - autres participations</b>				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	7,20	7,20
European Energy Exchange (EEX)	Allemagne	Augustusplatz 9, 0409 Leipzig	4,32	4,32
TSCNET Services GmbH	Allemagne	Dingolfinger Strasse 3, 81673 Munich	5,36	5,36
Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchester Berlin	Allemagne	Gendarmenmarkt, 10117 Berlin	8,32	8,32

## 8. Autres notes

### 8.1 Gestion des risques financiers et des dérivés

#### PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, surveille analyse des risques et rapporte à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés sont utilisés exclusivement comme instruments de couverture. Le cadre réglementaire dans lequel le groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultat (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). L'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut, conformément à la législation en vigueur, être porté en compte dans les tarifs.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché tient compte des effets négatifs sur la situation financière et les flux de trésorerie du groupe résultant des variations de prix sur le marché qui ne peuvent être évitées autrement. Les activités du groupe s'étendent au marché de l'électricité – en particulier dans le cadre de la vente de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables ainsi que de l'approvisionnement en énergie pour couvrir les pertes d'énergie sur le réseau – ainsi qu'au marché des dépôts à court terme. En Allemagne, le groupe compense le risque lié au prix de l'énergie achetée à la suite de pertes réseau en couvrant les prix à un stade précoce par l'utilisation de contrats à terme sur la bourse de l'électricité EEX

#### Risques de change

Le groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger à ce jour et que moins d'1 % de ses coûts est exprimé en monnaie autre que l'euro.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du groupe avec des taux d'intérêt flottants. Au 31 décembre 2021, aucun swap de taux d'intérêts n'était en cours. Les swaps de taux d'intérêts se rapportant à l'autre emprunt et à l'emprunt avec Publi-Part pour couvrir un montant de dette nominale de 300 millions € ont été réglés en juin 2020, avec le remboursement des prêts.

Voir la note 6.13 pour obtenir un résumé des prêts en cours avec leurs taux d'intérêts respectifs.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire où les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions €)	Notes	2021	2020
Dépôts à terme immédiatement exigibles		7,0	7,0
Droits à remboursement		46,2	53,8
Autres participations		43,8	43,8
Produits dérivés (Courants et Non-courants)		355,6	0,0
<b>Autres actifs financiers (Courants et Non-courants)</b>	<b>(6.5)</b>	<b>452,5</b>	<b>104,5</b>
<b>Créances clients et autres débiteurs non courantes</b>		<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
<b>Créances clients et autres débiteurs</b>	<b>(6.8)</b>	<b>861,3</b>	<b>1.475,4</b>
<b>Créances d'impôts courantes</b>	<b>(6.9)</b>	<b>10,1</b>	<b>3,4</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(6.10)</b>	<b>3.049,5</b>	<b>590,1</b>
<b>Charges à reporter</b>	<b>(6.8)</b>	<b>18,1</b>	<b>13,7</b>
<b>Total</b>		<b>4.392,0</b>	<b>2.187,6</b>

La variation de la provision pour pertes sur créances clients au cours de l'exercice a été telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions €)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde au 1er janvier 2020	199,6	(199,1)	0,5
Changement durant l'année	1,9	(1,9)	0,0
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>201,5</b>	<b>(201,0)</b>	<b>0,5</b>
Solde au 1er janvier 2021	201,5	(201,0)	0,4
Changement durant l'année	(0,1)	0,2	0,1
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>201,4</b>	<b>(200,8)</b>	<b>0,5</b>

Presque tous les mauvais débiteurs sont liés à des créances impayées liées aux surcharges réglementaires en Allemagne. Si un débiteur fait faillite, 50Hertz Transmission reçoit une compensation pour la perte encourue de la part du régulateur.

Le groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de réductions de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances clients et autres débiteurs est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit escomptées) prospective.

Le groupe mesure les pertes de crédit escomptées via l'approche IFRS 9 simplifiée, qui utilise une provision pour perte basée sur les ECL à vie pour toutes les créances clients.

Une analyse de dépréciation est effectuée à la date de clôture de chaque exercice avec une matrice de provisionnement pour mesurer les pertes de crédit escomptées. Les taux de provisionnement sont basés sur le nombre de jours de retard pour tous les clients. Il n'y a aucune segmentation des clients, vu que tous les clients présentent des profils de perte similaires. Les créances clients intra-groupe ne sont pas prises en compte étant donné l'absence de risque de crédit. Les créances commerciales liées à un litige commercial en cours sont, par ailleurs, exclues afin d'éviter un double provisionnement (provision pour risques et charges).

Les taux de provisionnement sont basés sur les profils de paiement des ventes sur une période de 36 mois respectivement antérieure au 31 décembre 2020 ou au 31 décembre 2021 ainsi que les pertes de crédit historiques correspondantes durant cette période. Comme le profil des ventes et paiements des clients du groupe est demeuré très stable au fil des ans, le groupe considère les pertes de crédit historiques comme une bonne approximation pour les futures pertes de crédit (escomptées). De plus, le groupe Elia n'a pas observé de modification dans le comportement de paiement, ni d'augmentation des mauvais débiteurs suite à la crise de la COVID-19 en 2020 et 2021, et ne s'attend pas à un impact majeur lié à la pandémie dans les années à venir.

Par la suite, la perte en cas de défaut est calculée comme le pourcentage du montant des créances commerciales non couvertes par une garantie bancaire. L'encours total des créances commerciales couvertes par une garantie bancaire s'élève à 97,1 millions €. La perte en cas de défaut est multipliée par les créances clients en suspens.

Sur cette base, la provision pour pertes au 31 décembre 2020 et 2021 pour les créances commerciales a été déterminée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Solde au 31 décembre 2020	Non échues	Echues depuis 30 jours au plus	Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	Echues depuis plus de deux ans	Total
Taux de pertes escompté (%)	0,0%	0,3%	2,7%	14,0%	73,7%	91,4%	
Créances clients - valeur comptable	409,1	22,3	0,3	2,8	1,2	0,8	<b>436,6</b>
Perte de crédit en cas de mise en demeure	86,5%	86,5%	86,5%	86,5%	86,5%	86,5%	
<b>Allocation de perte</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>1,9</b>

Solde au 31 décembre 2021	Non échues	Echues depuis 30 jours au plus	Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	Echues depuis plus de deux ans	Total
Taux de pertes escompté (%)	0,0%	0,3%	5,9%	12,3%	90,1%	32,6%	
Créances clients - valeur comptable	690,3	15,7	0,7	9,3	0,8	1,3	<b>718,1</b>
Perte de crédit en cas de mise en demeure	86,6%	86,6%	86,6%	86,6%	86,6%	86,6%	
<b>Allocation de perte</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>2,2</b>

Cette approche simplifiée est jugée pertinente, d'autant que le groupe exerce une activité réglementée et assez prévisible, avec un nombre limité de clients et peu de changements dans son portefeuille de clients. C'est ce qui est étayé par les antécédents du groupe qui attestent que celui-ci n'a pas subi d'annulations significatives au cours des trois dernières années. Par ailleurs, toute perte serait récupérable via les tarifs.

Le modèle s'applique aux créances commerciales, tous les autres actifs financiers n'étant pas évalués à risque de dépréciation compte tenu de leur nature (actifs réglementaires, montants recouvrables par le biais de tarifs futurs conformément aux cadres réglementaires), du profil de risque (contrepartie fiable pour les surcharges de l'État belge/allemand) ou de la méthode d'évaluation (à la juste valeur). Vous trouverez de plus amples renseignements dans les différentes notes.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le groupe ne puisse respecter ses obligations financières. Le groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions d'obligations réalisées en 2020 ainsi que les contrats de prêt conclus avec la BEI et d'autres banques en 2020 démontrent que le groupe dispose de différentes sources de financement.

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
<b>Dettes financiers non dérivés</b>	<b>9.016,4</b>	<b>8.980,0</b>	<b>(9.885,3)</b>	<b>(1.826,6)</b>	<b>(25,4)</b>	<b>(143,2)</b>	<b>(2.242,4)</b>	<b>(5.647,7)</b>
Emprunts non garantis	6.790,0	6.753,6	(7.689,8)	(99,0)	(23,6)	(123,5)	(2.084,3)	(5.359,3)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	1.217,4	1.217,4	(1.186,5)	(718,5)	(1,8)	(19,8)	(158,1)	(288,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1.009,0	1.009,0	(1.009,0)	(1.009,0)	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total au 31 décembre 2020</b>	<b>9.016,4</b>	<b>8.980,0</b>	<b>(9.885,3)</b>	<b>(1.826,6)</b>	<b>(25,4)</b>	<b>(143,2)</b>	<b>(2.242,4)</b>	<b>(5.647,7)</b>

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
<b>Dettes financiers non dérivés</b>	<b>11.546,5</b>	<b>11.513,3</b>	<b>(12.352,6)</b>	<b>(3.878,3)</b>	<b>(25,6)</b>	<b>(897,5)</b>	<b>(2.128,6)</b>	<b>(5.422,6)</b>
Emprunts non garantis	7.281,7	7.248,5	(8.124,1)	(103,6)	(23,6)	(877,1)	(1.820,6)	(5.299,2)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	568,4	568,4	(532,1)	(78,4)	(2,0)	(20,4)	(308,0)	(123,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	3.696,4	3.696,4	(3.696,4)	(3.696,4)	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total au 31 décembre 2021</b>	<b>11.546,5</b>	<b>11.513,3</b>	<b>(12.352,6)</b>	<b>(3.878,3)</b>	<b>(25,6)</b>	<b>(897,5)</b>	<b>(2.128,6)</b>	<b>(5.422,6)</b>

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté ci-dessous :

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilité de crédit renouvelable	12/10/2023	650,0	Euribor + 0.325 %	0,0	650,0
Facilités de crédit confirmées	26/02/2025	750,0	Euribor + 0.275 %	0,0	750,0
Facilités de crédit confirmées	14/12/2026	non limitée	Euribor + 0.275 %	non limitée	(0,0)
Avance à terme fixe EGI	non limitée	2,5	Euribor + 0.75 %	0,0	2,5
Facilités de crédit confirmées	non limitée	35,0	Euribor + 0,2 %	0,0	35,0
Facilités de crédit confirmées	non limitée	non limitée	moy. 1M-Euribor +0.275 %	0,0	150,0
<b>Total</b>		<b>1737,5</b>		<b>150,0</b>	<b>1587,5</b>

En 2020, le groupe a connu une augmentation de l'encours de créances courantes liées aux surcharges (voir la note 6.9) qui étaient financées en utilisant les facilités disponibles mentionnées ci-avant. Malgré la pandémie de COVID-19, le groupe est parvenu à établir une facilité de crédit durable pour un montant de 650 millions € assortie d'une durée de 3 ans, avec un renouvellement potentiel de 2 fois un an, et a encore renforcé sa position de liquidité en contractant trois facilités de crédit renouvelables, une de 400 millions € et deux autres de 150 millions € chacune pour financer son déficit lié au mécanisme EEG. La position de trésorerie EEG à la fin décembre était en déficit à -806,2 millions €.

Le déficit EEG a été réglé en janvier 2021 par le paiement d'un subside fédéral permettant de rembourser tous les crédits externes. Deux subsides supplémentaires sont prévus en mai et en octobre 2021. De manière générale, tous les déficits découlant du mécanisme EEG sont temporaires et sont réglés avec les revenus de la surcharge de l'année suivante, comme les coûts correspondants.

Le volume important de contrats à terme conclus par 50Hertz Transmission (Allemagne) a également un impact sur la gestion de la liquidité du groupe. Le règlement en espèces quotidien des contrats à terme avec la bourse peut avoir des effets à court terme sur la liquidité, qui suivent largement la tendance générale des prix sur le marché de l'électricité.

## ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Le principal risque géré via des instruments dérivés est le risque de taux d'intérêt.

Tous les instruments financiers dérivés souscrits par le groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact attendu sur le compte de résultat ; et si les critères de la norme IFRS 9 sont rencontrés, le groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture.

### Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le groupe n'avait pas d'instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture.

### Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

En 2018, le groupe avait couvert le risque de taux d'intérêt lié à l'acquisition d'une participation de 20 % dans 50Hertz Transmission (Allemagne) pour laquelle un crédit-pont avait initialement été mis en place. Pour couvrir son exposition potentielle à un risque de taux d'intérêt, le groupe a souscrit une convention de swap de taux d'intérêts en pré-couverture au mois de juin 2018, afin de fixer les taux d'intérêt du marché au moment de l'émission des 300 millions € en obligation senior. Comme la transaction sur instruments dérivés répondait aux critères de la norme IFRS 9, le groupe a appliqué la comptabilité de couverture. Lors du règlement de la transaction en septembre 2018, la partie des résultats sur l'instrument financier dérivé a été comptabilisée dans les réserves de couverture et a exercé un impact de 5,7 millions €.

Ces réserves de couverture sont recyclées en résultat pour la durée de vie de l'instrument couvert sous-jacent, c.-à-d. l'obligation senior à 10 ans. En 2021, un montant de €0,6 million a été recyclé en résultat.

Trois swaps de taux d'intérêts pour une valeur nominale totale de 300 millions € ont été conclus pour l'emprunt avec Publi-Part (42,1 millions €) et pour des emprunts avec des tierces parties (« Autres emprunts », 453,6 millions €) pour couvrir le risque de taux d'intérêt Euribor sur ces emprunts. Les trois swaps de taux d'intérêts sont désignés en tant que couvertures des flux de trésorerie en vertu de la norme IFRS 9. Ces swaps de taux d'intérêts ont été libérés fin juin 2020 avec le remboursement des deux emprunts. Avec ce règlement, des charges d'intérêts sur les instruments dérivés de €4,4 millions ont été encourues.

Le groupe comptabilise des instruments dérivés afin de couvrir le prix relatif à l'approvisionnement futur de l'exigence physique de pertes réseau attendue au cours des périodes ultérieures et couverte dans chaque cas par des transactions d'approvisionnement à court terme sur le marché au comptant. Ces produits dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat dans la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ; ils servent de couverture de prix pour la demande physique d'énergie électrique afin de couvrir les pertes réseau (transaction sous-jacente). En raison de la disponibilité et de la liquidité des contrats à terme, la période de couverture du prix prévu couvre une période allant jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Dans ce contexte, le groupe poursuit une stratégie de couverture conservatrice orientée sur le cadre réglementaire et la capacité à redéployer les coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible.

La méthode critique de correspondance des conditions mesure l'efficacité. Si les paramètres de valorisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture correspondent, il est présumé qu'une relation de couverture efficace existe et que les variations de valeur des deux éléments se compensent. Le groupe s'efforce de couvrir à prix plein le volume attendu d'énergie de perte réseau (ratio de couverture 1:1).

### GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possible du niveau recommandé défini par les cadres réglementaires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

### DURABILITÉ

La durabilité est au cœur de la stratégie d'Elia avec le programme ActNow qui définit les objectifs de durabilité à long terme du groupe. Ceux-ci sont guidés par les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et ont été traduits en KPI qui sont rapportés au marché et regroupés sous les cinq dimensions suivantes : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

En tant que moteur de la transition énergétique, le groupe Elia s'engage à aligner fortement ses activités avec la taxonomie de l'EU, un système de classification pour les activités économiques durables. Le groupe Elia a pour ce faire publié un livre blanc soulignant son éligibilité et son alignement sur la taxonomie de l'EU. Cette publication inclut la méthodologie utilisée pour l'évaluation, souligne l'implémentation par le groupe d'outils et de pratiques durables et renforce son engagement en vue de mener ses activités de façon durable.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter notre rapport intégré, l'étude de cas sur la taxonomie européenne du groupe Elia publiée le 24 novembre 2021 et notre rapport de durabilité.

## 8.2 Engagements et incertitudes

### ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2021, le groupe avait un engagement de 2 068,4 millions € (1 987,5 millions € en 2020) relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles afin de poursuivre l'extension du réseau.

### AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2021, le groupe avait un engagement de 263,5 millions € (217,4 millions € en 2020) relatif à des contrats d'achat pour les dépenses générales, l'entretien et les frais de réparation.

Après avoir reçu l'autorisation du gouvernement wallon et de la CREG, Elia a conclu le 22 juin 2015 un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de 275 millions €. La mission de Solar Chest est d'acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de 5, 6 et 7 ans. Conformément à la législation, Solar Chest a procédé à plusieurs ventes aux enchères.

À la fin de chaque période (30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022), les éventuels certificats invendus seront rachetés par Elia. Grâce à ces ventes aux enchères, Elia n'a pas dû racheter de certificats à la fin du mois de juin 2020, ni à la fin juin 2021. À la date de clôture, le solde restant dû est de +/- 1,4 million de certificats verts arrivant à échéance en juin 2022 (+/- 91,8 millions €). Solar Chest a annoncé une nouvelle vente aux enchères en février 2022. La CREG a confirmé et garanti à Elia qu'à la fin de chaque période de mise en réserve, le coût et toutes les dépenses encourus suite au rachat de certificats non négociables pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ». Par conséquent, le rachat potentiel par Elia n'aura aucun impact sur la performance financière de la Société.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de 176,2 millions €. Et ce, conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, en tenant compte des conditions du marché relatives aux certificats verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligée de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ».

En novembre 2018, Elia a vendu un surcroît de certificats verts pour €0,7 million à la Région wallonne (en l'occurrence à l'AwAC), générant ainsi une rentrée financière nette de €43,3 millions. Comme pour la transaction effectuée en septembre 2017, Elia pourrait être amenée à racheter une partie des certificats vendus à partir de 2023. Tout rachat sera répercuté dans les tarifs pour surcharges. Il n'y a eu aucune transaction avec l'AwAC en 2019, 2020 et 2021.

En Allemagne, les dépenses offshore entre 50Hertz et TenneT TSO découlant du règlement horizontal ont donné lieu à des obligations financières pour 50Hertz dans les périodes futures. Le montant total de ces montants cumulés futurs s'élève à 3,9 millions € (exercice précédent : 10,5 millions d'euros) et se répercutera dans les calculs des frais d'utilisation du réseau de 50Hertz au cours des prochaines années après facturation correspondante par le GRT de TenneT.

## 8.3 Parties liées

### ENTITÉS DE CONTRÔLE

L'actionnaire de référence d'Elia Group est Publi-T et cela n'a pas changé depuis 2020. Hormis le versement du dividende annuel, aucune transaction n'est intervenue avec l'actionnaire de référence en 2021.

La structure de l'actionnariat du groupe est précisée dans le rapport p 16.

### TRANSACTIONS AVEC DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration d'Elia et le comité de direction d'Elia, qui possèdent tous deux une influence notable dans l'ensemble d'Elia Group.

Au niveau de 50Hertz Transmission (Allemagne), les principaux acteurs de gestion incluent le conseil d'administration d'Eurogrid International SA, responsable du suivi des activités de 50Hertz Transmission (Allemagne). Les principaux responsables comprennent également le Conseil d'administration de 50Hertz Transmission et le conseil de surveillance qui a été mis en place au niveau du segment allemand.

Les membres du conseil d'administration d'Elia ne sont pas des employés du groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel (voir le rapport de rémunération). Les membres du conseil d'administration d'Eurogrid International SA ne sont pas rémunérés.

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Les composantes de leur rémunération sont détaillées ci-dessous (à l'exclusion des directeurs qui ne sont pas employés).

Les noms des membres clés de la direction sont repris dans le rapport de gouvernance d'entreprise.

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, de prêts spéciaux ou d'autres avances du groupe au cours de l'exercice.

(en millions €)	2021	2020
<b>Avantages du personnel à court terme</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>
Rémunération de base	1,7	1,6
Rémunération variable	0,8	1,1
<b>Rémunération long terme</b>	<b>0,5</b>	
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Autre rémunération variable</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Rémunérations brute totale</b>	<b>3,5</b>	<b>3,1</b>
Nombre de personnes (en unités)	5	5
Rémunération brute moyenne par personne	0,7	0,6
<b>Nombre d'actions (en unités)</b>	<b>7.849</b>	<b>7.393</b>

### TRANSACTIONS AVEC LES JOINT-VENTURES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies dans la note 7.1) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous :

(en millions €)	2021	2020
<b>Transactions avec entreprises associées</b>	<b>(4,5)</b>	<b>(2,1)</b>
Ventes de marchandises	0,1	2,4
Achats de marchandises	(4,6)	(4,4)
<b>Postes bilan avec entreprises associées</b>	<b>(0,9)</b>	<b>0,2</b>
Créances commerciales	(0,7)	0,6
Dettes commerciales	(0,2)	(0,4)

En 2021, les entités du groupe Elia menaient des transactions avec Nemo Link Ltd. et Coreso SA. La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA/NV. Nemo Link Ltd. loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA (voir aussi la note 6.19). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso SA au groupe.

## TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Il n'y a pas eu de transactions avec les actionnaires en 2021, sauf pour le paiement du dividende.

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, vice-président du comité de direction, etc.).

Il y a eu quelques transactions importantes en 2021 sur lesquelles les principaux dirigeants du groupe ont une influence majeure. Toutes ces transactions ont été réalisées dans le cadre habituel des activités d'Elia. La valeur totale des ventes réalisées s'élevait à 0,6 million €, ayant trait à des contrats de vente régulés à un prix qui avait été prédéfini par le régulateur. La valeur totale des dépenses s'élevait à 0,7 million €. Au 31 décembre 2021, il n'y avait pas de positions de créances clients en cours ni de positions de dettes commerciales en cours avec des parties liées.

## 8.4 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement important à signaler depuis le 31 décembre 2021.

## 8.5 Divers

### Impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

En date du 30 décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont signé un accord de commerce et de coopération qui détermine les règles applicables à la future coopération entre les deux parties après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (date officielle à laquelle le Royaume-Uni a quitté l'UE). En vertu de cet accord, le Royaume-Uni est sorti du Marché intérieur de l'énergie (MIE).

Un an après le Brexit, aucun impact sur les activités de Nemo Link Ltd. ne se fait ressentir ; Nemo Link est resté en activité comme auparavant. La rentabilité de l'investissement est également resté en grande partie inaltérée grâce au mécanisme de plafond et de plancher (voir la note 9.3), qui confère une certitude pour les flux de trésorerie de la Société sur une période de 25 ans. Il n'y a pas de prélèvement à l'importation sur le transport d'électricité.

Hormis les risques identifiés ci-dessus, le Brexit a un effet très limité sur les états financiers consolidés.

## 8.6 Services fournis par les commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collègue des commissaires BDO Réviseurs d'entreprises SCRL (représentée par M. Felix Frank) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Paul Eelen) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Group SA et d'Elia Transmission Belgium SA, et pour l'audit des états financiers statutaires d'Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Grid International SA, Eurogrid International SA et Re.Alto SRL.

50Hertz Transmission (Allemagne) a désigné BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour l'audit des états financiers consolidés d'Eurogrid GmbH et l'audit des états financiers statutaires d'Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et Elia Grid International GmbH.

Le tableau suivant présente les honoraires du collègue des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2021 :

en €	Belgique	Allemagne	Total
Audit statutaire et revue du compte annuel consolidé et de la société-mère	280.745	224.000	504.745
Services non-audit, dont:	115.717	158.675	274.392
<i>Services liés aux obligations légales et réglementaires</i>	15.625		15.625
<i>Autres services audit</i>	72.290	158.675	230.965
<i>Services fiscaux</i>	27.802		27.802
<b>Total</b>	<b>512.179</b>	<b>541.350</b>	<b>1.053.529</b>

## 9. Cadre réglementaire et tarifs

### 9.1 Cadre réglementaire en Belgique

#### 9.1.1 Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3e paquet de directives européennes. Par ces changements, la Loi Électricité :

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture ;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la CREG complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

#### 9.1.2 Législations régionales

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Les régulateurs régionaux sont compétents pour les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local ; la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leur cadre normatif les dispositions du 3e paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

#### 9.1.3 Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

#### RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

#### RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité d'une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

#### 9.1.4 Tarification

Une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur début 2020. Cette méthodologie est de nouveau applicable pour une durée de quatre ans (2020-2023).

#### RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 28 juin 2018, la CREG a pris une décision fixant les méthodes de calcul tarifaire pour le système de transport d'électricité (en ce compris le système offshore) et les réseaux électriques ayant une fonction de transport au cours de la période tarifaire 2020-2023 (Décision (Z)1109/10). Cette méthodologie pose le cadre général selon lequel les tarifs de transport sont fixés pour ces quatre années. Elia a préparé sa proposition tarifaire pour la période tarifaire débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. Cette proposition a été approuvée par la CREG le 7 novembre 2019 (Décision (B)658E/62).

#### RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (couvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à

la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influençables »).

## RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau basé sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« CAPM », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la formule a évolué par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour l'investissement sans risque : (i) le levier réglementaire a été augmenté de 33 % à 40 %, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4 % pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre la moyenne de l'année, chaque année. En cas de modification importante de la situation macro-économique belge et/ou des conditions de marché, la CREG et Elia peuvent convenir d'une modification du taux d'OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A :  $[S \text{ (si inférieur ou égal à 40 \%)} \times \text{RAB moyenne} \times [(1 + \alpha) \times [(\text{OLO} (n) + (\beta \times \text{prime de risque})]]]$   
plus  
B :  $[(S \text{ (si supérieur à 40 \%)} - 40 \%) \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO} (n) + 70 \text{ points de base})]$

Où :

- OLO (n) a été fixé à 2,4 % et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié si accord entre la CREG et l'émetteur comme exposé ci-avant) ;
- $\text{RAB} (n) = \text{RAB} (n-1) + \text{investissements} (n) - \text{amortissements} (n) - \text{désinvestissements} (n) - \text{mise hors service} (n) \pm \text{variation des besoins en fonds de roulement}$  ;
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges ;
- Alpha ( $\alpha$ ) = la prime d'illiquidité fixée à 10 % ;
- Bêta ( $\beta$ ) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de l'émetteur durant cette période, comparé avec l'indice Bel20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque se maintient à 3,5 % ;
- Par rapport à A : le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5 %. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi proches que possible de 40 %, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves ; et
- Concernant B : si le capital et les réserves effectives d'Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré par le biais d'un taux réduit de rémunération, en vertu de la formule suivante :  $[(\text{OLO} (n) + 70 \text{ points de base})]$ .
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Ceci se fonde sur la formule suivante :  $[S \text{ (inférieur ou égal à 40 \%)} \times \text{moyenne RABMOG} \times 1,4 \text{ \%}]$ .

## Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas sujette aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple les revenus de congestions transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

## Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période tarifaire. Le facteur de partage est de 50 %. Par conséquent, le groupe Elia est encouragé à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toutes les économies par rapport au budget (ajusté) autorisé a une incidence positive de 50 % du montant (avant impôts) sur le résultat net d'Elia et, en conséquence, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à l'autorisation de coûts pour une période tarifaire donnée.

### Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau, sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20 % de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et A constituent un bénéfice (avant impôts) pour Elia, avec un plafond de +6 millions €. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves de puissance et pertes de réseau), l'incitant ne peut être inférieur à 0 €.

### Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Si Elia ne réalisait pas de bonnes performances grâce à ces incitants, comme le prévoit le régulateur, le montant de ces incitants attribuables à Elia serait diminué. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures diminutions de tarif – voir la description du mécanisme de décompte ci-dessous (montant avant impôts).

- **Intégration du marché:** Cette incitant se compose de trois éléments du cadre réglementaire précédent : (i) augmentation de la capacité d'importation, (ii) augmentation du bien-être du marché en raison du couplage du marché et (iii) participations financières. Seul l'incitant lié aux participations financières est conservé. L'incitant lié au « market welfare » disparaît, alors que l'incitant lié à la capacité d'import est remplacé par un incitant poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers) mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitant est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice de Elia (de 0 € à 16 millions € pour la capacité transfrontalière, de 0 à 7 millions € pour la mise en service en temps opportun). Le bénéfice (dividendes et plus-values) résultant des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB, est réparti comme suit : 40 % sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60 % sont alloués aux bénéfices d'Elia.
- **Programme d'investissement :** Cet incitant est élargi et se définit comme suit : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint une cible prédéfinie par la CREG, le résultat net d'Elia (avant impôts) pourrait être impacté positivement avec un maximum de 4,8 millions €, (ii) au cas où la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant peut contribuer au résultat d'Elia de 0 à 2,53 millions € et (iii) Elia peut bénéficier de 0 à 2 millions € si le portefeuille d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget.
- **Innovation et subventions :** le contenu et la rémunération de cet incitant ont été modifiés et couvrent (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient contribuer à la rémunération d'Elia à concurrence d'un montant compris entre 0 et 3,7 millions € (avant impôts) et (ii) les subsides octroyés pour les projets innovants qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice d'Elia avec un maximum de 0 à 1 million €.
- **Qualité des services liés à la clientèle :** Cet incitant est élargi et est lié à trois incitants particuliers : (i) le niveau de satisfaction client lié à la mise en place de nouveaux raccordements au réseau pouvant générer un bénéfice pour Elia de 0 à 1,35 million €, (ii) le niveau de satisfaction client pour l'ensemble de la clientèle qui contribuerait à hauteur de 0 à 2,53 millions € au bénéfice d'Elia et (iii) la qualité des données qu'Elia publie régulièrement, pouvant générer une rémunération pour Elia de 0 à 5 millions €.
- **Amélioration du système d'équilibrage :** cet incitant est similaire à l'incitant discrétionnaire dans le cadre réglementaire antérieur par le biais duquel Elia est récompensé si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer une rémunération comprise entre 0 et 2,5 millions €.

### Cadre réglementaire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour créer des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et Elia a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres sont (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire d'1,4 %), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités onshore, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitants dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre réglementaire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1er janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

### Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent se produire entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes transportés sont supérieurs (ou inférieurs) à ceux prévus, l'écart est comptabilisé sur un compte de régularisation au cours de l'année de survenance. Ces écarts par rapport aux valeurs budgétées (dette réglementaire ou créance réglementaire) sont cumulés et seront pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période tarifaire suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus sont suffisamment raisonnables pour être supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet des éléments engagés. Si des éléments engagés sont rejetés, le montant concerné n'entrera pas en ligne de compte pour la définition des tarifs de la période suivante. Elia peut, certes, demander une révision judiciaire d'une telle décision, mais si cette révision judiciaire devait s'avérer infructueuse, un rejet pourrait bien exercer un impact négatif global sur les finances d'Elia.

### Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

### Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres débiteurs et la note 6.17 pour les autres créditeurs).

## 9.2 Cadre réglementaire en Allemagne

### 9.2.1 Dispositions législatives pertinentes

Le cadre légal allemand est repris dans différents instruments législatifs. La loi clé est la loi allemande relatives aux économies d'énergie (*Energiewirtschaftsgesetz – EnWG*), qui définit le cadre réglementaire général pour le secteur du gaz et de l'électricité en Allemagne. L'EnWG est étayée par plusieurs lois, ordonnances et décisions réglementaires, qui fournissent les règles détaillées du régime actuel de régulation incitative, les méthodes comptables et les accords relatifs à l'accès au réseau, dont :

- l'arrêté sur les tarifs des réseaux électriques (*Verordnung über die Entgelte für den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen (Stromnetzentgeltverordnung – StromNEV)*), qui détaille, entre autres, les principes et méthodes de calcul des tarifs réseau ainsi que d'autres obligations des gestionnaires de réseau ;
- l'arrêté sur l'accès au réseau électrique (*Verordnung über den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen (Stromnetzzugangsverordnung – StromNZV)*), qui détaille entre autres la manière d'accorder l'accès au réseau de transport (et autres types de réseaux) en établissant le système d'équilibrage (*Bilanzkreissystem*), et en prévoyant les livraisons d'électricité, l'énergie de réglage et d'autres obligations générales, par ex. la gestion des congestions (*Engpassmanagement*), les obligations de publication, le comptage et les conditions minimales pour différents types de contrats et l'obligation de certains gestionnaires de réseau de gérer le *Bilanzkreissystem* pour les énergies renouvelables ;
- l'arrêté sur la régulation incitative (*Verordnung über die Anreizregulierung der Energieversorgungsnetze (Anreizregulierungsverordnung – ARegV)*), qui établit les règles fondamentales de la régulation incitative des GRT et autres gestionnaires de réseau (décrites de manière plus détaillée par la suite). Il décrit par ailleurs en termes généraux la manière d'établir le benchmarking en matière d'efficacité, les coûts pris en compte dans le benchmarking de l'efficacité, la méthode permettant de déterminer l'inefficacité et la manière dont cela se traduit en objectifs annuels pour la croissance de l'efficacité.

### 9.2.2 Organismes de régulation en Allemagne

Les organismes de régulation du secteur de l'énergie en Allemagne sont l'Agence fédérale du Réseau (*Bundesnetzagentur* ou *BNetzA*) à Bonn (pour les réseaux auxquels au moins 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés) et les autorités de régulation spécifiques dans les états fédérés respectifs (pour les réseaux auxquels moins de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés). Les agences de régulation sont notamment chargées de veiller à l'accès non discriminatoire de tiers aux réseaux et de surveiller les tarifs d'utilisation du réseau appliqués par les gestionnaires de réseaux. 50Hertz Transmission et 50Hertz Offshore sont soumis à l'autorité de la *BNetzA*.

### 9.2.3 Tarification en Allemagne

L'actuel mécanisme de régulation a été établi en Allemagne par l'arrêté *ARegV*. En vertu de l'*ARegV*, les tarifs de réseau sont établis afin de générer un « plafond » prédéfini, tel que déterminé par la *BNetzA* pour chaque GRT et pour chaque période tarifaire. Le plafond est principalement basé sur les coûts d'une année de base et il est fixé pour toute la période tarifaire, sauf s'il est ajusté afin de tenir compte de cas spécifiques prévus dans l'*ARegV*. Les gestionnaires de réseau ne sont pas autorisés à retenir des revenus au-delà de leur plafond qui est déterminé individuellement. Chaque période tarifaire dure cinq ans, la troisième période tarifaire commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2023. Les tarifs sont publics et ne font l'objet d'aucune négociation avec les clients. Seuls certains clients (dans certaines circonstances préétablies prises en compte dans les lois pertinentes) sont autorisés à accepter des tarifs individuels, conformément au § 19 *StromNEV* (par exemple, dans le cas de l'usage exclusif d'un des actifs du réseau). La *BNetzA* doit approuver ces tarifs individuels.

Pour l'application du plafond, les coûts supportés par un gestionnaire de réseau sont classés en deux catégories :

- Coûts définitivement non influençables (CDNI) : ces coûts sont intégrés à 100 % dans le « plafond » et sont donc entièrement couverts par les tarifs de réseau, bien que généralement avec un décalage de deux ans.
  - Une des positions des coûts dans les CDNI réside aux mesures d'investissement, c'est-à-dire des coûts liés aux nouveaux investissements dans l'infrastructure onshore. Les CDNI comprennent le rendement des capitaux propres, la taxe commerciale imputée, le coût de la dette, l'amortissement et les frais de fonctionnement (actuellement à un taux fixe de 0,8 % des coûts d'investissement capitalisés des investissements onshore respectifs ou de 0,2 % pour les actifs en construction dans le cadre des projets approuvés en 2019). Le coût de la dette lié aux mesures d'investissement se reflète dans le taux d'intérêt fondé sur la dette acquise pour l'activité des GRT. Depuis 2012, les coûts liés à ces mesures d'investissement sont basés sur des valeurs prévisionnelles. Les différences entre les valeurs prévisionnelles et les valeurs effectives sont reflétées dans le compte de report découlant du mécanisme de décompte.
  - En outre, les CDNI comprennent les coûts relatifs aux services auxiliaires, aux pertes réseau, aux frais de redispatching, ainsi que les initiatives européennes et les coûts liés à la gestion des congestions. Ces coûts et revenus sont inclus dans le plafond selon un mécanisme de régulation fixé par la BNetzA, conformément au § 11(2) de l'ARegV (FSV). Le processus de régulation pour les coûts relatifs aux services auxiliaires, de gestion des congestions et de pertes réseau donne au gestionnaire de réseau une incitation à faire mieux que les coûts prévus grâce à des mécanismes bonus/malus. De plus, les coûts liés aux projets européens d'intérêt commun (PIC) auxquels l'Allemagne participe financièrement peuvent être considérés comme CDNI, bien qu'avec un décalage de deux ans.
- Coûts temporaires non influençables (CTNI) et coûts influençables (CI) : ces coûts comprennent l'amortissement du rendement des capitaux propres, le coût de la dette, la taxe commerciale imputée et d'autres dépenses opérationnelles. Ils sont soumis à un mécanisme d'incitation fixé par la BNetzA qui contient un facteur d'efficacité (applicable uniquement aux CI), un facteur d'amélioration de la productivité et un facteur d'inflation (applicable à la fois aux CTNI et aux CI) sur une période de cinq ans. En outre, le mécanisme d'incitation actuel prévoit l'utilisation d'un facteur de qualité, mais les critères et le mécanisme de mise en application de ce facteur pour les GRT ne sont pas encore définis par la BNetzA. Les différents facteurs définis donnent aux GRT l'objectif à moyen terme d'éliminer les coûts considérés comme inefficaces. En ce qui concerne le coût de la dette, il convient de démontrer que le coût autorisé de la dette liée aux coûts influençables est négociable ;

En ce qui concerne le rendement des capitaux propres, les lois et réglementations pertinentes fixent les dispositions relatives au rendement permis des capitaux propres, qui est inclus dans les CTNI/CI pour les actifs appartenant à l'actif régulé et dans les CDNI pour les actifs approuvés dans les mesures d'investissement. En 2021, la BNetzA a fixé le rendement des capitaux propres qui sera applicable pendant la quatrième période tarifaire (2024-2028). Les valeurs ont nettement diminué par rapport à la troisième période tarifaire, passant à 3,51 % (au lieu de 5,12 %) pour les investissements réalisés avant 2006 et à 5,07 % (au lieu de 6,91 %) pour les investissements réalisés depuis 2006. Le rendement des capitaux propres est calculé avant impôt sur les sociétés et après imputation de l'impôt commercial.

Indépendamment du plafond, 50Hertz est indemnisée pour les coûts engagés qui sont liés à ses engagements dans le cadre des énergies renouvelables, y compris les obligations EEG et cogénération/KWKG, des passifs offshore, etc. Plusieurs surcharges ont été mises en place à cet effet, qui sont soumises à des mécanismes réglementaires visant un traitement équilibré des coûts et des revenus. Ainsi, diverses surcharges ont été mises en œuvre et font l'objet de mécanismes réglementaires spécifiques visant à équilibrer le traitement des coûts et des revenus.

## ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

En 2021, l'entrée en vigueur d'une révision de l'ARegV s'est accompagnée de plusieurs changements importants. La révision de l'ARegV modifie plusieurs aspects pertinents pour les CTNI, comme la mise en œuvre d'un modèle collectif de corridor 4-GRT en tant qu'instrument incitatif concernant les coûts de gestion des congestions, et la comptabilisation des coûts encourus pour les projets conjoints de coordination entre opérateurs de réseau (Connect+) a été étendue par l'article 34 (15) de l'ARegV. Ces coûts seront comptabilisés comme des CDNI jusqu'en 2023. En outre, l'ARegV révisé contient un nouveau modèle de financement des mesures d'investissement, qui n'était auparavant en place que pour les gestionnaires de réseau de distribution. Le modèle d'ajustement du coût du capital sera utilisé pour les GRT au cours de la quatrième période tarifaire. Un accord transitoire entrera en vigueur afin d'éviter des effets de distorsion dans la base de coûts. Il comprend un grand nombre de mesures d'investissement existantes pour la quatrième période tarifaire, l'élimination et un remboursement important de la récupération pour les mesures d'investissement expirées, ainsi qu'une base transitoire pour les investissements de remplacement au cours de la période de réglementation incitative (2007 à fin 2021).

Au 31 décembre 2020, 50Hertz avait obtenu 92 approbations pour un volume d'investissement d'environ 9,6 milliards € sur les 103 demandes actives d'approbation des mesures d'investissement introduites depuis 2008.

## TARIFS

Les tarifs d'accès au réseau de 2021 ont été calculés sur la base du plafond respectif et publiés en décembre 2020. Par rapport à 2020, ils ont augmenté en moyenne de 7 %. La troisième étape de l'harmonisation progressive des tarifs réseau des GRT allemands (voir ci-dessous) a été l'un des principaux moteurs de la baisse des tarifs. Toutefois, la hausse des tarifs s'explique principalement par l'augmentation des investissements dans l'expansion nécessaire du réseau.

Ces dernières années, les tarifs d'accès au réseau des quatre GRT allemands se sont développés différemment. Cela s'explique principalement par les différents volumes de sources d'énergie renouvelable (SER) installés dans les zones de contrôle, qui ont entraîné une augmentation significative des tarifs dans ces zones où les niveaux d'énergie renouvelable sont plus élevés. En juillet 2017, l'arrêté de modernisation des tarifs de réseau (*Netzentgeltmodernisierungsgesetz – NEMoG*) est entré en vigueur. Le NEMoG prévoit l'harmonisation progressive des tarifs d'accès au réseau des quatre gestionnaires de réseau allemands à partir de 2019, qui conduira à l'uniformisation des tarifs de transport en 2023. De plus, le NEMoG élimine les « frais de réseau évités » (vNNE) pour la production de SER volatiles et crée un nouveau régime pour les raccordements offshore, faisant passer les coûts associés des tarifs des plafonds de revenu à un mécanisme offshore des coûts encourus en totalité à partir de 2019.

### 9.3 Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link

Les principales caractéristiques du cadre réglementaire de Nemo Link Ltd. peuvent être résumées comme suit :

- Un cadre réglementaire spécifique sera applicable à la ligne d'interconnexion Nemo Link à partir de sa date de prise d'effet. Ce cadre fait partie de la nouvelle méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG et mise à jour le 5 mars 2020 (niveaux plafond et plancher finaux). Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux du Royaume-Uni et de Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) ont déterminé les niveaux plafond et plancher ex ante, et ces niveaux resteront en grande partie fixés (en termes réels) pendant la durée du régime. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre réglementaire pendant la durée de vie de la ligne d'interconnexion.
- Le régime des plafonds et planchers est applicable depuis le 30 janvier 2019. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu obtenu au-dessus du plafond sera restitué au GRT en Grande-Bretagne (« National Electricity Transmission System Operator » ou « NETSO ») et au GRT en Belgique dans le cadre d'une répartition 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs du réseau dans leurs pays respectifs. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de l'interconnexion seront indemnisés par les GRT. Les GRT récupéreront leurs coûts par le biais de frais de réseau. National Grid joue le rôle de NETSO au Royaume-Uni et l'émetteur, celui de GRT en Belgique.
- Chaque période de cinq ans est examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affectent pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entre pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.
- La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

Durée du régime	25 ans
Niveaux plafond et plancher	Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette a été appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions a permis de déterminer le plafond.
Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher)	Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifié par l'opérateur. Ces ajustements permettront aux opérateurs de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond) mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation.
Mécanisme	Si les revenus sont compris entre le plafond et le plancher à la fin de la période de cinq ans, aucun ajustement n'est nécessaire. Le revenu supérieur au plafond est restitué aux clients finaux, et tout déficit de revenu en dessous du plancher requiert un paiement des utilisateurs du réseau (par le biais de frais de réseau).

# RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**BDO Réviseurs d'Entreprises SRL**  
The Corporate Village  
Da Vincilaan 9 – Box E.6  
Elsinore Building  
B-1930 Zaventem

**EY Réviseurs d'Entreprises SRL**  
De Kleetlaan 2  
B-1831 Diegem

## Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Group SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Elia Group SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que collège des commissaires par l'assemblée générale du 19 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe a été exercé durant 20 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et durant 2 exercices consécutifs pour BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats consolidé et résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 18.144,3 millions et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de la période de € 328,3 million.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du

commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Détermination du résultat de la période

##### Description

Comme exposé à l'annexe 3.3.17. 'Comptes de report réglementaires', 6.19 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification' et 9.2.3 'Tarification en Allemagne' des comptes consolidés, le résultat de la période des segments belge et allemand sont déterminés en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») – et le régulateur fédéral allemand – Bundesnetzagentur (« BNetzA ») (conjointement les « mécanismes tarifaires »).

**Rapport du Collège des commissaires du 14 avril 2022 sur les comptes consolidés  
de Elia Group SA pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2021 (suite)**

Ces mécanismes tarifaires s'appuient sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (le facteur Beta de l'action Elia, le rendement des fonds propres, ...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus) et de données opérationnelles externes (telles que la capacité horaire d'importation, les surplus de consommation et de production).

Les mécanismes tarifaires distinguent également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont (partiellement) attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

#### *Nos procédures d'audit*

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans les mécanisme tarifaires ;
- Re-calcul indépendant du résultat net des segments en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans les mécanisme tarifaires ;
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG et la BNetzA ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.17, 6.19, 9.1.4 et 9.2.3 aux comptes consolidés.

### **Capitalisation des immobilisations corporelles**

#### *Description*

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constituent l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Reporting par segment opérationnel'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 1.232,8 millions en 2021 et une valeur nette comptable d'€ 10.859,5 millions au 31 décembre 2021, soit 59,8% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

#### *Nos procédures d'audit*

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes

**Rapport du Collège des commissaires du 14 avril 2022 sur les comptes consolidés de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)**

comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;

- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 4 et 6.1 aux comptes consolidés.

**Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Nos responsabilités pour l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et

d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du

**Rapport du Collège des commissaires du 14 avril 2022 sur les comptes consolidés  
de Elia Group SA pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2021 (suite)**

principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de

la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Rapport sur d'autres obligations légales, réglementaires et normatives**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

### **Responsabilités du Collège des commissaires**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et autres informations contenues dans le rapport annuel**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour

le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés dans le chapitre Rapport de durabilité. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence international reconnu Global Reporting Initiative Standards (« GRI »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1er alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si

cette information non financière est établie conformément aux GRI précités.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Nous et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes aux comptes consolidés.

### Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) d'Elia Group SA au 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

### Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 14 avril 2022

Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
représentée par

Paul Eelen\*  
Partner  
\*Agissant au nom d'une SRL

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
représentée par

Felix Fank\*  
Partner  
\*Agissant au nom d'une SRL

## INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Group SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia [www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu) et peuvent être obtenus sur demande adressée à Elia Group SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

## Bilan financier après répartition du bénéfice

<b>ACTIF (en millions €)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>3.318,1</b>	<b>3.317,5</b>
Immobilisations financières	3.318,1	3.317,5
Entreprises liées	3.318,1	3.317,5
Participations	3.318,1	3.317,5
Autres actifs financiers	0,0	0,0
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>47,1</b>	<b>92,3</b>
Stocks et commandes en cours d'exécution	3,1	3,1
Commandes en cours d'exécution	3,1	3,1
Créances à un an au plus	2,2	3,1
Créances commerciales	1,7	1,9
Autres créances	0,5	1,2
Actions propres	0,8	0,0
Valeurs disponibles	37,2	81,7
Comptes de régularisation	3,8	4,4
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3.365,2</b>	<b>3.409,8</b>
<b>PASSIF (en millions €)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2.235,5</b>	<b>2.282,8</b>
Capital	1.714,2	1.714,0
Capital souscrit	1.714,2	1.714,0
Primes d'émission	262,9	262,4
Réserves	176,2	175,4
Réserve légale	173,0	173,0
Rachat actions propres	0,8	0,0
Réserves immunisées	1,6	1,6
Réserves disponibles	0,7	0,8
Bénéfice reporté	82,2	130,9
<b>DETTES</b>	<b>1.129,7</b>	<b>1.127,0</b>
Dettes à plus d'un an	998,7	998,5
Dettes financières	998,7	998,5
Emprunts obligataires subordonnés	700,0	700,0
Emprunts obligataires non subordonnés	298,7	298,5
Dettes à un an au plus	128,0	125,7
Dettes commerciales	2,0	3,0
Fournisseurs	2,0	3,0
Acomptes reçus sur commandes	3,6	3,4
Dettes fiscales, salariales et sociales	0,7	0,5
Impôts	0,0	0,0
Rémunérations et charges sociales	0,7	0,5
Autres dettes	121,7	118,7
Comptes de régularisation	3,0	2,8
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3.365,2</b>	<b>3.409,8</b>

## Compte de résultat

(en millions €)	2021	2020
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>1,0</b>	<b>7,1</b>
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	0,0	0,6
Autres produits d'exploitation	1,0	6,5
<b>COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(11,7)</b>
Services et biens divers	(5,0)	(10,6)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(1,4)	(1,0)
Autres charges d'exploitation	0,0	0,0
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(4,5)</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>102,9</b>	<b>113,9</b>
Produits des immobilisations financières	102,8	113,9
Produits des actifs circulants	0,0	0,0
Produits financiers non récurrents	0,1	0,0
<b>Charges financières</b>	<b>(25,1)</b>	<b>(25,0)</b>
Charges des dettes	(24,5)	(24,5)
Autres charges financières	(0,6)	(0,5)
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>	<b>72,4</b>	<b>84,4</b>
Impôts sur le résultat	0,0	0,0
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>72,4</b>	<b>84,4</b>
Transfert aux réserves immunisées	0,0	0,8
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À EFFECTER</b>	<b>72,4</b>	<b>85,2</b>

## Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les normes IFRS et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Résultat net ajusté
- Dépenses d'investissement (CAPEX)
- EBIT
- EBITDA
- Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société
- Cash flow libre
- Résultat financier net
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)
- RoE (ajusté) (%)

### Éléments ajustés

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du groupe. Ils sont présentés séparément car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres réglementaires applicables au groupe et à ses filiales. Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non reliée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;
- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique) ;

### EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	224,8	272,9	(6,8)	(0,2)	490,7
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,3	0,0	47,1	0,0	49,4
<b>EBIT</b>	<b>227,1</b>	<b>272,9</b>	<b>40,3</b>	<b>(0,2)</b>	<b>540,1</b>
<b>Déduis:</b>					
<b>EBIT ajusté</b>	<b>227,1</b>	<b>272,9</b>	<b>40,3</b>	<b>(0,2)</b>	<b>540,1</b>

Aucun élément ajusté n'a été comptabilisé en 2021.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2020				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	235,6	340,1	(6,5)	0,0	569,3
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	1,9	0,0	7,4	0,0	9,2
<b>EBIT</b>	<b>237,5</b>	<b>340,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>578,5</b>
<b>Déduis:</b>					
Coûts de réorganisation du Groupe	0,0	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)
<b>EBIT ajusté</b>	<b>237,5</b>	<b>340,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>578,8</b>

### Résultat net ajusté

Le bénéfice net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le bénéfice net ajusté permet de comparer la performance du groupe au fil des années.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021			
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Group Total
<b>Bénéfice de la période</b>	<b>131,0</b>	<b>165,4</b>	<b>31,9</b>	<b>328,3</b>
<b>Déduis:</b>				
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>131,0</b>	<b>165,4</b>	<b>31,9</b>	<b>328,3</b>

Aucun élément ajusté n'a été comptabilisé en 2021.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2020			
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Group Total
<b>Bénéfice de la période</b>	<b>124,8</b>	<b>192,6</b>	<b>(9,5)</b>	<b>307,9</b>
<b>Déduis:</b>				
Coûts de réorganisation du Groupe	0,0	0,0	(0,3)	(0,3)
Impôt lié	0,0	0,0	0,1	0,1
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>124,8</b>	<b>192,6</b>	<b>(9,3)</b>	<b>308,1</b>

### Dépenses d'investissement (CAPEX)

Les dépenses d'investissement = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente d'immobilisations. Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, sont des investissements réalisés par le groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération régulatoire.

### EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, dépréciations, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus entreprises mises en équivalence.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	224,8	272,9	(6,8)	(0,2)	490,7
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,3	0,0	47,1	0	49,4
<b>EBIT</b>	<b>227,1</b>	<b>272,9</b>	<b>40,3</b>	<b>(0,2)</b>	<b>540,1</b>

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2020				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées & Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	235,6	340,1	(6,5)	0,0	569,3
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	1,9	0,0	7,4	0	9,2
<b>EBIT</b>	<b>237,5</b>	<b>340,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>578,5</b>

### EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	224,8	272,9	(6,8)	(0,2)	490,7
<b>Ajoute:</b>					
Amortissements et réductions de valeurs	206,8	260,3	0,5	0,0	467,5
Variation des provisions	(1,7)	0,9	0,0	0,0	(0,7)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,3	0,0	47,1	0,0	49,4
<b>EBITDA</b>	<b>432,2</b>	<b>534,0</b>	<b>40,8</b>	<b>(0,2)</b>	<b>1.006,9</b>

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2020				Elia Group Total
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	
Résultat des activités opérationnelles	235,6	340,1	(6,5)	0,0	569,3
<b>Ajoute:</b>					
Amortissements et réductions de valeurs	187,3	245,1	0,2	0,0	432,6
Variation des provisions	1,1	(6,6)	0,0	0,0	(5,5)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	1,9	0,0	7,4	0,0	9,2
<b>EBITDA</b>	<b>425,8</b>	<b>578,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1.005,6</b>

### Cash flow libre

Cash-flow libre = flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Le cash flow libre fournit une indication des flux de trésorerie générés par le groupe.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021			Elia Group Total
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	262,3	3.720,7	(29,8)	3.953,1
<b>Déduis:</b>				
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	379,9	831,4	(153,3)	1.057,9
<b>Cash flow libre</b>	<b>(117,6)</b>	<b>2.889,4</b>	<b>123,6</b>	<b>2.895,2</b>

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2020			Elia Group Total
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	84,5	(796,3)	(24,6)	(736,6)
<b>Déduis:</b>				
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	345,4	730,1	(134,2)	941,3
<b>Cash flow libre</b>	<b>(260,8)</b>	<b>(1.526,4)</b>	<b>109,6</b>	<b>(1.677,8)</b>

### Résultat financier net

Représentent le résultat financier net (charges financières moins produits financiers) de l'entreprise.

### Dettes financières nettes

Dettes financières nettes = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du groupe qui resterait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021				2020			
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Group Total	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Group Total
<b>Passifs non-courants:</b>								
Emprunts et dettes financières	3.421,9	3.838,6	481,3	7.741,7	3.433,6	3.327,2	488,8	7.249,6
<b>Ajoute:</b>								
<b>Passifs courants:</b>								
Emprunts et dettes financières	147,6	33,5	12,9	194,0	67,7	725,9	11,9	805,5
<b>Déduis:</b>								
<b>Actifs courants:</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128,5	2.857,2	63,8	3.049,4	195,7	296,6	97,8	590,1
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>3.441,0</b>	<b>1.014,9</b>	<b>430,4</b>	<b>4.886,3</b>	<b>3.305,6</b>	<b>3.756,6</b>	<b>402,9</b>	<b>7.465,0</b>
Surplus EEG (prélèvements)		2.110,0		2.110,0				
Déficit EEG (prélèvements)						808,9		808,9
<b>Dettes financières nettes, hors position EEG</b>	<b>3.441,0</b>	<b>3.124,8</b>	<b>430,4</b>	<b>6.996,3</b>	<b>3.305,6</b>	<b>2.496,7</b>	<b>3.305,6</b>	<b>6.656,2</b>

### Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated asset base ou RAB) est un concept réglementaire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. La RAB est déterminée comme suit : RABi (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) et évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle basé sur des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes régulés. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c'est-à-dire le goodwill) a été pris en compte et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et / ou des amortissements.

### Rendement (ajusté) des capitaux propres (ROE(aj.)) (%)

Rendement des capitaux propres (RoE aj.) = bénéfice net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires. Le RoE est ajusté pour exclure l'impact comptable de titres hybrides conformément aux normes IFRS (c.-à-d. exclure le titre hybride des capitaux propres et comptabiliser les charges d'intérêt en résultat global). Le RoE ajusté fournit une indication de la capacité du groupe à générer des bénéfices liés à ses capitaux propres investis.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021	2020
Résultat de la période	328,3	307,9
<b>Déduis:</b>		
Résultat global total attribuable aux propriétaires de titres hybride	19,2	19,3
Résultat global total attribuable aux intérêts minoritaires	33,1	38,5
<b>Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires (A)</b>	<b>276,0</b>	<b>250,1</b>
<b>Divisé par:</b>		
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	3.850,6	3.471,7
<b>Déduit:</b>		
Réserve de couverture au sein des capitaux propres	199,9	
<b>Capitaux propres ajustés attribuables aux actions ordinaires (B)</b>	<b>3.650,7</b>	<b>3.471,7</b>
<b>Rendement des capitaux propres(ajust.) (%) = (A) / (B)</b>	<b>7,56%</b>	<b>7,20%</b>